

MÉMOIRES

SUR

LE ROYAUME DE NAPLES.

TOME II.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,
RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

MÉMOIRES

HISTORIQUES, POLITIQUES ET LITTÉRAIRES

SUR

LE ROYAUME DE NAPLES,

PAR M. LE COMTE GRÉGOIRE ORLOFF,
SÉNATEUR DE L'EMPIRE DE RUSSIE.

OUVRAGE ORNÉ DE DEUX CARTES GÉOGRAPHIQUES;
PUBLIÉ, AVEC DES NOTES ET DES ADDITIONS,

PAR M. AMAURY DUVAL,
MEMBRE DE L'INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

TOME SECOND.

Seconde Édition, revue et corrigée.



A PARIS,
CHEZ TREUTTEL ET WÜRTZ, LIBRAIRES,
RUE DE BOURBON, N° 17;
A STRASBOURG et à LONDRES, même Maison de Commerce.

1825.

MÉMOIRES

HISTORIQUES, POLITIQUES

ET LITTÉRAIRES,

SUR LE ROYAUME DE NAPLES.

CHAPITRE VII.

Dynasties espagnole et autrichienne.—Règnes de Ferdinand-le-Catholique; de Charles-Quint; de Philippe II; de Philippe III; de Philippe IV; de Charles II; de Philippe V, et de l'empereur Charles VI.

Il est un peuple en Europe, que sa position géographique et plus encore son caractère séparent de tous les autres; un peuple qui, par l'éducation qu'il reçoit, les habitudes qu'il contracte dès l'enfance, est condamné à rester stationnaire, à vivre dans l'ignorance et dans l'abrutissement, au milieu des nations les plus instruites et les plus civilisées. Est-il besoin de nommer le peuple espagnol?

Et cependant il est ambitieux et fier. Quand

le reste du monde n'était pas plus avancé que lui dans la civilisation, il parvint à se faire distinguer. Il eut quelques jours de gloire. La nature, en l'environnant, presque de toutes parts, de l'Océan, sembla lui indiquer que ce devait être là le champ de son orgueil et de son ambition. Aussi le vit-on traverser la vaste mer pour découvrir un nouveau monde, et y satisfaire son insatiable soif de l'or. Obligé de lutter sur son propre sol, pendant plusieurs siècles, contre un peuple fanatique, qui était venu s'y établir, il apprit de lui à ne pas transiger entre sa religion et celle des peuples qui en admettent une autre ou qui seulement ont modifié la sienne. Dès-lors l'Espagnol joignit la plus opiniâtre intolérance à sa bravoure naturelle; et des rigueurs sans exemple signalèrent ses institutions et ses lois religieuses. Il devint cruel par devoir, impitoyable par fanatisme, et l'effroi de ses voisins après en avoir été l'admiration. Sa soumission à ses institutions sanglantes le rapprochèrent des peuples que lui-même avait vaincus dans un autre hémisphère, de ces peuples demi-sauvages qui immolaient aux dieux leurs propres concitoyens. Tyran de vingt nations, il fut toujours l'esclave des préjugés. Enfin, malgré le règne actif et brillant de Charles-Quint, l'Espagnol sembla se

complaire, pendant plusieurs siècles, dans une stupide indolence, dont il ne se réveillait qu'au cri d'alarme de ses prêtres, lorsqu'ils voulaient le lancer contre quelques prétendus ennemis de la religion. Mais il vit toujours avec indifférence l'art social se perfectionner en d'autres pays, et les connaissances utiles y répandre leurs bienfaits.

Tel est le langage qu'un ami de l'humanité et des lumières est en droit de tenir à la nation espagnole, tout en rendant justice à ses hautes qualités, à son noble dévouement en plusieurs occasions importantes, et à ce grand courage dont, récemment encore, elle a donné de si éclatants témoignages.

Nous touchons, dans nos Mémoires, à l'époque où cette nation va régner par ses rois, et ses rois par leurs mandataires, sur le peuple napolitain. Nous verrons dès-lors moins de révolutions soudaines, moins de changements dans l'administration de ce pays. Le gouvernement sera plus constant, plus ferme dans sa marche, sans que les peuples en soient plus heureux. L'or de Naples ira enrichir l'Espagne; et ses soldats seront encore obligés de combattre pour de nouveaux maîtres qu'ils connaîtront à peine de nom.

Les états de Naples étant devenus la conquête de Gonsalve par sa politique et son épée, il en prit possession au nom de Ferdinand-le-Catholique. En moins de vingt mois, on avait vu monter sur ce trône et en descendre cinq souverains rivaux.

Il n'est pas rare qu'un grand homme ait des talens variés; et souvent les grands capitaines sont aussi des hommes d'état, quoique l'art de gouverner les hommes soit bien différent de celui de les détruire. Gonsalve, chargé par Ferdinand d'administrer le royaume, s'en acquitta avec cette supériorité de vues, qui toujours accompagne et caractérise le génie. Il l'avait mis à l'abri de toute invasion étrangère; il ne songea plus qu'à éviter des guerres nouvelles; le conquérant ne voulut plus être qu'un administrateur paisible. Les circonstances le servaient: l'ambition de Louis XII était, comme son ame, tempérée et juste; il se bornait alors à la possession du duché de Milan.

Isabelle qui, sur le trône de Castille, montra pendant sa vie les vertus et l'énergie des grands rois, voulut, en mourant, signaler encore sa tendresse pour un monarque qui devait moins sa grandeur à son astucieuse et perfide politique qu'au génie de son épouse. Ses états, d'après les constitutions de Castille, devaient passer en

héritage à Jeanne sa fille dont elle avait donné la main à Philippe d'Autriche : elle ordonna que Ferdinand conserverait la régence de ce royaume jusqu'à ce que Charles, fils de Jeanne et de Philippe, eût atteint l'âge de vingt ans. Aussi Ferdinand, après la mort d'Isabelle, ne fit aucune difficulté d'abandonner la qualité de roi de Castille; mais il prit celle de régent de ce royaume. C'est ce que n'apprit qu'avec peine l'archiduc d'Autriche, mari de Jeanne, qui ne voulait point céder, même temporairement, ses droits à l'administration de la Castille, comme père du jeune Charles; et il les fit valoir auprès de Ferdinand par ses ambassadeurs. D'un autre côté, il fit aussi entendre que le royaume de Naples dépendait de la succession d'Isabelle, et conséquemment devait lui appartenir.

Ferdinand fut très-irrité de ces prétentions, et ne songea plus qu'à se venger de son audacieux gendre. Pour se donner à-la-fois un appui formidable contre lui, et en même temps lui ôter tout espoir à la succession du royaume de Naples, sinon à celle du trône de Castille, il demanda en mariage Germaine de Foix, sœur de Louis XII, et l'obtint facilement de ce roi, qui ne cherchait qu'une occasion de pouvoir renoncer sans honte à sa portion dans les états de Naples. Il fut convenu que Jeanne aurait en

dot les provinces napolitaines, qui avaient été assignées à Louis par le traité de Grenade, et que, si Jeanne survivait à son époux, ces provinces retourneraient à la couronne de France (Ferdinand était déjà vieux, cette réversion était donc très-vraisemblable). Ferdinand s'engagea de plus à payer à Louis 700,000 ducats en or, comme indemnité des dépenses de la guerre des Français en Italie. Mais ce n'était là qu'une faible portion de ces dépenses.

Ferdinand, obligé de céder le gouvernement de la Castille à sa fille et à son beau-fils, crut devoir s'éloigner de l'Espagne. Il prit pour prétexte la nécessité où il se trouvait de visiter ses nouveaux états de Naples; mais un des principaux motifs était de s'assurer de la fidélité de son lieutenant, le grand Gonsalve, dont la gloire n'avait pas besoin de la jalousie de son maître pour briller de tout son éclat. Ferdinand, qui soupçonnait tout, que tout inquiétait, était devenu jaloux du mérite qu'avait déployé le grand capitaine. Il est de certaines ames qui ne peuvent voir sans envie, dans les autres, même les qualités qui leur sont utiles.

Ce prince débarqua à Gaëte, et fit, avec le luxe et la pompe inséparables de la gravité et de l'orgueil espagnol, son entrée solennelle dans Naples. Mais, à peine arrivé dans le royaume,

il fut obligé de s'en éloigner, laissant à ses nouveaux sujets moins de marques de ses bienfaits que de son avarice. Il avait reçu en même temps la nouvelle de la mort de son beau-fils, l'archiduc Philippe, et celle de la maladie cruelle de Jeanne. Quatre filles et deux fils, l'un desquels était celui qui devait s'illustrer sous le nom de Charles-Quint, étaient le fruit de cet hymen.

Le séjour de Ferdinand à Naples ne fut que de sept mois. Il les employa à faire des réglements et à introduire dans ses états une nouvelle police (1). Malgré l'état de pénurie profonde dans lequel il trouva le royaume, il fut obligé, d'après le traité conclu avec le roi de France, de restituer aux barons qui avaient été attachés à la cause des Angevins, leurs biens confisqués qui déjà avaient été cédés à d'autres, ou de leur en donner l'équivalent. Ce fut pour lui un motif ou un prétexte d'exiger sans délai le paiement des impôts; et ce prince se dispensa même d'accorder les faveurs et les graces que, suivant l'usage, tout roi de Naples accordait à son avènement au trône : il créa, au contraire, de nouveaux impôts; et le mécontentement devint général. Cependant il ne refusa point au peuple quelques

(1) *Voy.* les notes de l'éditeur (note XXI).

priviléges, qui furent conservés par ses successeurs.

(1507.) Ferdinand partit de Naples, emmenant avec lui Gonsalve : c'était là le principal objet de son voyage; il avait craint, non sans quelque raison, que le héros, profitant de l'admiration et de l'attachement que lui témoignait le peuple, ne se fit proclamer roi.

Cette époque est d'autant plus remarquable, que c'est celle de l'institution des vice-rois chargés, pendant l'absence des monarques espagnols, de gouverner le royaume de Naples. De retour dans ses états héréditaires, le père de Jeanne reçut, des mains de sa fille, le gouvernement de la Castille, nomma le comte de Ripa-Corsa à la vice-royauté de Naples, et disgracia Gonsalve, qui alla végéter et mourir, loin de la cour, sans jamais revoir le roi pour lequel il avait si long-temps et si glorieusement combattu. Exemple mémorable de l'ingratitude ordinaire des rois, et des vicissitudes de la fortune!

La nomination de Ripa-Corsa fut un bienfait pour le royaume de Naples. Ce vice-roi y déploya, pendant deux ans, une grande habileté, une haute sagesse mêlée d'un peu de sévérité. Son éloge, dans la bouche du peuple napolitain était d'autant moins suspect, que ce

peuple avait encore présentes à la mémoire, les nobles qualités et les vertus de son roi détrôné, du malheureux Frédéric d'Arragon.

A Ripa-Corsa succéda D. Reymond Cardone, qui tint les rênes du gouvernement jusqu'à la fin des jours de Ferdinand (1516). Ce prince ne tarda pas de payer le tribut à la nature. Il était âgé de soixante-quinze ans lorsque la mort l'atteignit; et il s'occupait alors des moyens de prévenir les desseins que François Ier, successeur de Louis XII au trône de France, manifestait déja sur l'Italie : ses travaux, joints au poids des ans, hâtèrent sa fin.

Jamais aucun monarque n'eut une telle réputation de mauvaise foi : loin de s'en défendre, il en tirait vanité. Et cependant, il fut heureux, ou du moins parut l'être. Son règne même fut glorieux : de grands événements le signalent dans l'histoire. Nouvelle preuve que pour se faire un nom dans la postérité, il suffit souvent d'avoir été favorisé par les circonstances. D'abord Ferdinand, par son mariage avec Isabelle, avait réuni la Castille à l'Espagne : le hasard lui fournit un grand capitaine, et il conquit sur les Maures, le royaume de Grenade; un autre hasard lui envoya Colomb, et il s'empara de l'Amérique : plus tard, et graces encore aux talents de Gonsalve, il devint maître des

Deux-Siciles. Il concourut pourtant à de si grands succès; mais ce fut par l'adresse et la ruse. Un des plus grands ressorts de sa politique était l'hypocrisie et la dissimulation. Il affecta les mœurs les plus pures, et il en avait de dissolues; il paraissait animé d'un zèle ardent pour la religion, et il n'était que superstitieux. Un prince, son contemporain, disait de lui : « Avant de compter sur ses promesses, je voudrais qu'il jurât par un Dieu en qui il crût. » Mais la religion lui était utile, il couvrait de son voile sacré les plus déloyales entreprises, les projets les plus injustes. C'est au chef de la chrétienté qu'il dut le surnom de *Catholique;* et il était loin de le mériter, si ce nom suppose, dans celui qui le porte, une ame franche, l'amour de la justice, enfin toutes les vertus que commande l'évangile.

Charles, fils de Philippe, archiduc d'Autriche, reçut de Jeanne, sa mère, les vastes états qu'avait possédés Ferdinand, et c'est ainsi que Naples passa sous la puissance de la maison d'Autriche.

Jouet continuel des vicissitudes du sort et de la politique, la monarchie napolitaine, à peine échappée à cette féodalité destructive qui dévora si long-temps les états de l'Europe, ne cessa

d'être la proie de dynasties, jamais nationales, toujours étrangères. Sans cesse agité, malheureux, ce pays jouira-t-il du moins de quelque repos sous la domination austro-espagnole, ou plutôt sous les vice-rois que lui enverront des maîtres éloignés? L'espérer ce serait peu connaître et l'esprit des temps dont nous retraçons l'histoire, et la forme de gouvernement sous laquelle les Napolitains étaient condamnés à vivre. Loin des yeux de leurs souverains, ils ne seront assujettis ni à de moindres levées de soldats, ni à de moins rigoureux impôts. Et peut-être encore leur industrie sera moins encouragée, la rapacité des grands moins restreinte, la justice rendue avec moins d'impartialité. Enfin il s'élevera moins de ces utiles monuments, de ces grands établissements publics qui consolent un peu les nations des énormes sacrifices pécuniaires qu'ils font à leurs maîtres. En voyant Versailles et le Louvre, le Français enorgueilli cessait un moment de blâmer les profusions de Louis XIV.

Des vice-rois envoyés dans un pays pour quelques années seulement, munis des pouvoirs du souverain, ne songent guères à l'embellir, à le faire prospérer. Comment prendraient-ils la peine de surmonter mille obstacles pour introduire des améliorations dont le plus souvent ils

ne retireraient aucune gloire, et dont leurs successeurs auraient tout le fruit? Ils préfèrent d'exploiter à leur profit, et le plus promptement qu'il leur est possible, l'état dont l'administration leur est confiée. Que leur importent les plaintes du peuple? ils ne risquent que d'être rappelés un peu plus tôt. C'est à peine un malheur, si déja ils ont eu le temps de faire ou d'augmenter leur fortune.

L'effet ordinaire sur un peuple de ces oppressions si constantes, si variées, est un complet découragement et l'avilissement des ames. Il s'habitue à sa misère, à sa nullité, et joue avec ses chaînes. Si, par intervalle, il s'éveille de sa torpeur, ce sera pour commettre des meurtres, des pillages, des crimes sans but, souvent pour immoler ses bienfaiteurs. Il ne se fait pas même une idée de ce que peut devenir une nation soumise à de sages lois, administrée avec justice et loyauté.

Ces réflexions, dans la suite de ces Mémoires, pourront trouver plus d'une fois leur preuve et leur application.

CHARLES-QUINT.

Ce serait fermer les yeux à la lumière que de ne pas apercevoir, dans la période que nous

allons parcourir, un progrès marqué, chez toutes les nations, vers le perfectionnement de la société. La pensée de l'homme prit un essor qui rompit plus d'une de ses chaînes. Ce fut l'Italie qui, en recueillant dans leur naufrage, les débris des connaissances de l'antique Grèce, prépara cette résurrection de l'esprit humain. La morale s'épura; le système religieux qui asservissait le monde, fut ébranlé, éprouva une révolution utile. On ouvrit les yeux sur des objets que jusques-là presque personne n'avait osé ni considérer, ni apprécier. Sans doute la science de la vraie politique était encore dans l'enfance; et cependant on vit, sur-tout en Italie, des penseurs hardis, s'occuper des intérêts des peuples et des souverains; leur indiquer, aux uns comme aux autres, leurs droits et leurs devoirs. C'étaient des germes qu'ils jetaient dans leur siècle, mais qui ne devaient croître et fructifier que dans un autre âge.

Nous verrons encore sans doute bien des guerres aussi sanglantes qu'injustes, et de grands forfaits politiques et religieux; nous verrons immoler des milliers de victimes au nom d'un Dieu de paix et de miséricorde; mais et ces guerres, et ces forfaits, et ces sacrifices de victimes humaines, qui auront des juges sévères et d'inflexibles censeurs, prépareront-ils

enfin, comme on devrait l'espérer, une ère plus heureuse pour l'humanité, et le triomphe de la justice et de la saine philosophie?

(1516.) Charles n'avait que seize ans lorsqu'il hérita de l'un des plus brillants trônes du monde, et saisit un sceptre qui s'étendait sur les deux hémisphères : le plus vaste empire de l'univers devait obéir à un enfant. Cependant la politique, autant que l'ambition de sa cour, demandait qu'on affermît dans ses mains un aussi riche héritage; et le premier soin des ministres du prince fut de lui chercher une épouse. Parmi toutes les princesses auxquelles il pouvait prétendre, on en choisit une de la maison de France. Une telle alliance paraissait propre à terminer les longues querelles qui avaient naguères divisé Ferdinand-le-Catholique et Louis XII, querelles qui n'étaient point éteintes. Des négociations furent entamées, une paix conclue à cause de l'hymen projeté du jeune Charles avec Louise, fille de François Ier, qui n'était encore âgée que d'un an. Pour fortifier des nœuds qui promettaient le repos de l'Europe, il fut stipulé que dans le cas où cette princesse, encore au berceau, mourrait avant l'âge d'onze ans et demi, Charles épouserait Rénée, fille de Louis XII. Au reste, François Ier cédait en dot tous ses droits sur le

royaume de Naples. Et comme Charles était en possession de ce royaume, il fut convenu que, jusqu'à la consommation du mariage, il paierait à la France, tous les ans, cent mille écus d'or pour l'indemniser de la non-jouissance de cette moitié qui devait lui appartenir par le traité de Grenade.

Le projet de cette alliance entre les deux monarques n'eut jamais d'exécution. Leur apparente concorde se changea bientôt en rivalité, puis en haine. (1519.) L'empire d'Allemagne était devenu vacant par la mort de Maximilien : en vain François Ier s'efforça de se faire élire à sa place ; en vain il employa l'intrigue et l'or, les électeurs nommèrent Charles, petit-fils de Maximilien. Si François Ier se montra, en cette occasion, le concurrent de son gendre futur, c'est qu'il voulait balancer l'immense pouvoir que la fortune accumulait sur une seule tête. Les princes d'Italie et le pape partageaient ses desseins et ses craintes.

Charles, qui, à la suite du traité d'alliance avec la France, s'était rendu en Espagne pour y prendre possession des états de Ferdinand, confirma, à Madrid, Reymond de Cardone, dans la vice-royauté qu'il exerçait pour lui dans ceux de Naples. Louise, son épouse, *titulaire*, étant morte, il renouvela, malgré les motifs

qu'il croyait avoir de plaintes contre François Ier, ses promesses de prendre en mariage Rénée, dont nous avons parlé plus haut. Mais il faut dire que Charles ne jouissait point encore de cette immense domination que plus tard il obtint; qu'il ne prenait point possession de ses nombreux états, sans éprouver, presque par-tout, des obstacles ou au moins des contrariétés : l'Espagne, par exemple, était à cette époque en proie à des troubles qui opérèrent bientôt cette révolution fameuse, par l'effet de laquelle la puissance du prince fut circonscrite dans des bornes qu'elle ne put de long-temps renverser; il n'y restait plus à Charles que l'ombre du pouvoir. De telles circonstances furent très-avantageuses à l'Italie, qui craignait, non sans raison, de se voir bientôt privée de son indépendance par un souverain, dont quelques états, et ce n'était pas les moins considérables de ceux qui lui étaient soumis, la bornaient d'un côté, et qui, de l'autre, possédait déja une des belles parties de cette péninsule.

Il semble que la providence se plaise à placer dans le monde politique, ces contrepoids, ces forces compensatrices qui existent toujours dans la nature physique. La puissance de Charles était menaçante, sans doute; mais François Ier régnait sur la France, et ce prince,

digne héritier de Louis XII, par sa valeur et sa bonté, rappelait les plus beaux jours de la chevalerie : il était, pour le jeune empereur, le seul rival qu'il eût à craindre. Bientôt l'Europe fut témoin des sanglants effets de cette rivalité qui s'établit alors, et ne cessa jamais d'exister entre les deux monarques. Mais deux ennemis s'observent avant de se combattre ; des provocations devancent les coups qu'ils vont se porter. Ce fut la marche que suivirent les princes rivaux.

Léon X, sorti de la famille des Médicis, occupait alors, pour la gloire de l'Italie, le trône pontifical. Ses lumières, son goût pour les lettres et les beaux-arts, la splendeur de sa cour, tout semblait annoncer que le monde allait voir renaître le siècle de Periclès ou celui d'Auguste. Son règne, un des plus brillants, en effet, que l'histoire ait à retracer, aurait produit dans l'Europe, une plus sûre et plus prompte révolution, si l'Italie eût été calme et heureuse, si le pontife n'eût été quelquefois obligé de prendre part aux intrigues, aux divisions qui agitaient les autres cours. Long-temps du moins il chercha à maintenir la paix dans ses états : quoique effrayé de la puissance de Charles, et désirant en secret que l'on pût mettre des bornes à son ambition, il affectait la plus stricte

neutralité. Il négociait avec le roi de France, traitait avec lui des moyens de conquérir le royaume de Naples, et cependant n'osait encore se déclarer contre Charles.

La souveraineté de la Navarre, malgré les dispositions du dernier traité (1), n'avait point été rendue à Henry d'Albret : ce fut le motif d'une guerre qui ne devait pas se borner à ensanglanter les Pyrénées. François, profitant des troubles qui agitaient alors l'Espagne, déclara et fit en même temps la guerre ; et il parvint bientôt à rétablir le père de Henri IV dans le patrimoine de ses ancêtres.

François Ier savait vaincre ; mais, comme Annibal, il ne sut pas profiter de la victoire. Puisque ses intérêts lui commandaient de s'emparer des états de Naples, c'était sur l'Italie qu'il devait marcher sans délai. Il balança, il hésita ; et Charles, en habile politique, parvint à s'emparer de l'esprit ambitieux et timide du pape ; il l'attira d'autant plus facilement dans son parti, qu'il était plus puissant que son rival, et qu'il promettait au pontife, pour récompense, les duchés de Parme et de Plaisance, dès que lui-même aurait fait la conquête du Milanais.

---

(1) Le traité de Noyon (1516).

Pendant ce temps, le vice-roi Cardone, obligé de satisfaire aux besoins que Charles avait de continuer une guerre coûteuse, acheva d'obérer les finances de Naples par l'argent qu'il enleva, et de ruiner la nation par de nouveaux impôts. Mais le gouvernement, suivant sa tactique ordinaire, acquitta, avec de vains priviléges, la dette qu'on ne pouvait payer. On fit au peuple napolitain quelques concessions que le souverain confirma sur la demande de son mandataire.

Cardone mourut, et fut remplacé par le comte de Lannoy, général expérimenté, que ses talents dans l'art de la guerre, ne permirent pas de laisser long-temps exercer la vice-royauté à Naples. A peine s'était-il écoulé un an depuis son installation, qu'il fut appelé au commandement des armées que Charles son maître opposait dans la Haute-Italie à celles de François Ier. Lannoy partit de Naples, emmenant avec lui quatre mille fantassins et une nombreuse cavalerie; avec ce renfort il joignit les impériaux. François Ier, croyant forcer Lannoy de retourner vers Naples, envoya un très-fort détachement de ses troupes vers l'Abbruzze avec ordre d'envahir le royaume. Il affaiblit ainsi son armée; et ce fut une des causes de la perte de la fameuse bataille de Pavie, dans laquelle il fut

fait prisonnier. Lannoy eut, en grande partie, la gloire de cette mémorable journée. On sait que ce fut à lui que le roi remit son épée, après avoir refusé de la donner au connétable de Bourbon, qui, traître envers son pays, combattait dans les rangs des impériaux (1525). Ce vice-roi ne revint à Naples qu'après avoir conduit François Ier prisonnier en Espagne. Son absence avait été de près de trois années.

Le XVIe siècle est un des plus mémorables de l'histoire moderne: il fut fécond en grands événements, brilla par les lettres, par les arts, sinon par l'esprit philosophique. L'art de la guerre même y fit des progrès sensibles : on y adopta une tactique plus savante, la valeur des soldats fut soumise au joug d'une discipline impérieuse; et les généraux firent preuve de talents supérieurs peut-être à ceux des généraux de l'antiquité. La politique inventa ou du moins admit la théorie des forces opposées les unes aux autres; et ce système de la balance des états que l'on commença à mettre en pratique dans l'Italie, à l'époque de l'invasion de Charles VIII, se perfectionna dans ce siècle étonnant, et devint, peut-être pour le malheur des nations, l'unique règle de conduite des souverains de ce temps-là.

Malgré le progrès des lumières, les opinions

et les abus des siècles passés devaient encore avoir quelque influence en celui-ci : on vit un pape, Clément VII, s'arroger le pouvoir de délier François Ier des serments faits à Madrid pendant sa captivité (1526). Mécontent de Charles, il forma, avec le roi son rival et les princes d'Italie, une ligue dont l'objet était d'affaiblir l'armée de l'empereur, et de saisir cet instant pour s'emparer du royaume de Naples.

A peine le vice-roi Lannoy fut-il instruit de l'existence d'un traité qui menaçait la sûreté des états dont le soin lui était confié, qu'il marcha, à la tête d'une armée, dans les états romains. Le pape sentit, le premier, tout le poids de la guerre : plusieurs places importantes de ses états lui furent enlevées; et le vainqueur marchait rapidement vers Rome. Mais le prince de Vaudemont, qui descendait des princes de la maison d'Anjou, prenant le titre de roi de Naples, se présenta tout-à-coup pour revendiquer ses états, à la tête d'une armée navale, que François Ier, d'accord avec lui, avait mise à sa disposition. Il débarqua sur la plage de Gaëte, saccagea Mola, prit Castellamare, Sorrento, Salerne (1527). Lannoy, qui avait déja obligé le pape de demander la paix, et qui l'avait accordée, se vit obligé de rétrograder, et d'accourir à la défense de la capitale. La situation était cri-

tique; mais Lannoy, à la tête d'une armée victorieuse, ne tarda pas à chasser des états de Naples, le nouveau prétendant au trône. Le prince de Vaudemont ne réussit qu'à faire une diversion momentanée, qui fut même peu utile au pape et à François Ier. En effet, le connétable de Bourbon, qui, comme nous l'avons dit, commandait les troupes de l'empereur, n'avait point voulu ratifier la paix que Lannoy avait conclue avec le pape; il avait continué de marcher sur Rome, que bientôt il assiégea. On sait que le jour même où il avait résolu de la prendre d'assaut, il fut tué sur la brèche. Les soldats, qui l'adoraient, le pleurèrent, mais ne poursuivirent l'entreprise qu'avec plus de fureur. Toute résistance fut inutile, ils entrèrent dans Rome le fer et la flamme à la main. Jamais les Vandales n'y avaient commis plus de cruautés, de barbaries, que les impériaux pendant cette conquête de funeste mémoire. On voit encore aujourd'hui, sur plusieurs monuments de la ville que venait d'embellir Léon X, les traces de leur vandalisme impie.

Quant au pape Clément VII, il fut trop heureux de pouvoir se réfugier dans le château Saint-Ange, qui fut investi de toutes parts, et où il resta comme prisonnier.

Cependant Lannoy, à son retour de Rome,

avait été surpris par la mort dans la ville d'Averse. Il eut pour successeur Hugues de Moncade. C'était le duc d'Orange qui avait remplacé le connétable de Bourbon dans le commandement des troupes impériales à Rome.

Les succès si multipliés des ennemis de la France ne découragèrent point l'opiniâtre François Ier; il eut même l'art de lier à sa cause Henri VIII, roi d'Angleterre, qui ne voyait point avec indifférence l'excessive supériorité que donnaient à Charles-Quint sur tous les autres souverains de l'Europe, et ses victoires et tant de couronnes rassemblées sur sa tête. Les deux rois réunirent de nouvelles forces pour délivrer le pape et pour envahir le royaume de Naples. Les Vénitiens se lièrent à l'entreprise : ils avaient à craindre pour leur indépendance si Charles restait maître de l'Italie.

Les deux rois expédièrent en grande hâte, en Italie, une nouvelle et puissante armée, dans laquelle il y avait beaucoup de Suisses à la solde du roi d'Angleterre. Lautrec la commandait, Lautrec l'un des plus braves et des plus expérimentés des généraux français. Bientôt il força Alexandrie de se rendre, prit d'assaut Pavie, et, sans entrer dans le Milanais, marcha rapidement sur Rome, afin de délivrer le pape. Mais, pour lui ôter cette gloire, l'empereur s'em-

pressa de rendre la liberté au pontife, en exigeant de lui toutefois une forte somme d'argent. Le général français entra alors dans l'Abbruzze où il s'empara d'Aquila et d'une grande partie de la province.

Le royaume de Naples va encore devenir le théâtre de cette lutte sanglante qu'il alimentait depuis long-temps, de son or et de ses soldats. Lautrec, après s'être emparé des Abruzzes, s'était enfoncé dans la Pouille, dont il avait soumis les principales villes. Le prince d'Orange s'empressa de venir, à la tête de ses impériaux, joindre Hugues de Moncade, qui fut d'avis de laisser le vainqueur conquérir les provinces, et de se borner à la défense de la capitale. Les deux généraux y réunirent en conséquence toutes leurs forces. Lautrec ne tarda pas à paraître devant Naples; mais ne jugeant pas à propos de tenter l'assaut d'une ville défendue par un si grand nombre de troupes, il la tint assiégée, et plaça son armée sur les hauteurs de Poggio-Reale et de San-Martino. Il espérait la réduire par famine; et pour hâter ce moment, il fit rompre les aquéducs qui fournissaient des eaux à la ville. Ce moyen d'attaque fut fatal aux assiégeants. L'eau des aquéducs rompus se répandit et resta stagnante dans les environs de leur camp: cor-

rompue par l'extrême chaleur, elle y occasionna de cruelles maladies. Pour comble de malheur, la peste était dans Naples, et des pestiférés eurent l'art de s'introduire dans le camp des alliés où la contagion se déclara avec bien plus de fureur que dans la ville. En peu de temps, l'armée des assiégeants fut réduite à un petit nombre de soldats et d'officiers. Lautrec lui-même périt. Le marquis de Saluces, qui lui succéda dans le commandement, fut obligé de lever le siége, et de se retirer avec le faible reste de l'armée, à Averse, où il fut bientôt assiégée à son tour par les impériaux. Il fallut capituler. Il se rendit prisonnier avec tous ses compagnons d'infortune. La reddition de toutes les places prises par Lautrec fut aussi une des conditions du traité.

Mais il était dans les destinées de Naples, que le retour même de la paix ne devait pas y ramener le repos et le bonheur. Le prince d'Orange y renouvela les actes de sévérité auxquels on pourrait, sans injustice, donner un autre nom. La plupart des barons qui, fidèles à la dynastie des Angevins, avaient combattu pour cette cause plus ou moins juste, et dont tout le crime n'était que d'avoir marché sur les traces de leurs pères, furent jugés et condamnés à mort, et leurs biens impitoyablement confisqués.

Enfin une paix générale fut conclue. Tous les alliés y furent compris : et la France, qui avait été l'ame de la ligue armée contre l'empereur, et qui en fut la première victime; et le pape, qui en avait été un des principaux auteurs. Le roi de France fit de nouveau l'abandon de tous ses droits sur le royaume de Naples; et la cour de Rome qui, cette fois, ne cédait pas moins à l'esprit d'un siècle éclairé qu'aux décrets de la victoire, dut consentir à ce que, par le même traité, le tribut annuel qu'elle percevait sur le royaume de Naples, fût réduit à la seule haquenée qu'il était d'usage d'envoyer, tous les ans, au pontife des chrétiens; toutes les immunités qui étaient autrefois la suite de cet hommage féodal fait à l'église, furent à jamais abolies.

Le prince d'Orange, qui, après la mort de Moncade, avait pris le gouvernement du royaume, fut obligé de s'en éloigner pour commander une armée que Charles envoyait contre Florence, devenue l'objet de son ambition ou de son ressentiment. Il remit son autorité dans les mains du cardinal Colonne, qui fut bientôt confirmé dans la vice-royauté de Naples. Mais ce prélat signala son administration par des actes qui indignent, sur-tout dans un prêtre : s'il opprima les riches, il n'exerça pas moins de rigueurs contre les pauvres. Au lieu d'être l'appui, le

défenseur d'une nation épuisée; lâche courtisan, il allait au-devant de toutes les volontés de son maître, se faisait gloire de prévenir les demandes qu'il ne cessait de faire de tributs onéreux et injustes. On eût dit qu'il n'avait été placé à la tête du gouvernement que pour vexer et dépouiller les sujets. Non-seulement il ne demanda aucune remise d'impôts, après tant de sacrifices faits pour souteuir de continuelles guerres, mais il exigea un don de trois cent mille ducats pour l'empereur, à qui il était né un fils, et peu après un autre don de six cent mille pour une cause tout aussi importante.

Les grands guerriers sont utiles sans doute aux états; mais un grand administrateur ne l'est pas moins, et peut-être est plus rare. Si un capitaine habile sait le défendre, un législateur éclairé lui donne de sages lois; si un grand prince fait briller le trône de tout l'éclat de la puissance, un bon administrateur fait encore plus, il enrichit l'état, le rend industrieux, et fonde son bonheur sur le travail et les vertus. De tous les vice-rois qu'eut le royaume de Naples, tant qu'il resta sous la tutelle de la puissance espagnole, il n'en est aucun qui ait déployé plus de talents et de mérite que celui sur lequel nous allons appeler l'attention; aucun dont les

vues aient été plus grandes et les intentions plus pures.

(1532.) Le cardinal Colonne mourut, et Charles nomma, pour son successeur dans la vice-royauté, Pierre de Tolède, marquis de Villa-Franca. Par ce choix, le souverain voulait à-la-fois donner un défenseur expérimenté au royaume que menaçaient les Turcs avec lesquels Charles se trouvait en guerre, et récompenser en même temps les vertus d'un guerrier qui déja avait rendu à l'état d'importants services. Peut-être entrait-il aussi dans les vues de Charles, en se faisant remplacer par un homme dont il connaissait les talents et l'inflexible équité, de complaire au peuple napolitain, dont, après tant de vexations et d'injustices, il était de son intérêt et de la politique de rechercher l'attachement.

Dans quel embarras ne doit pas se trouver un administrateur, quel que soit son mérite, lorsqu'il est appelé à rétablir un état à demi renversé par une guerre aussi longue que ruineuse, à réformer de mauvaises lois, à empêcher les déprédations des mauvais magistrats, à calmer la haine des partis, à remédier à tous les maux qu'enfantent l'ignorance, les préjugés et la superstition! tel était le royaume de Naples à l'arrivée de Pierre de Tolède. Ce grand

homme vit le mal, ne put en cicatriser l'incurable plaie, mais empêcha qu'elle ne devînt mortelle. Naples, dépeuplée par la peste, vit sa population reparaître, et même, à l'aide d'une police tutélaire, sans cesse augmenter. Ses maisons renversées, et par les fureurs de la guerre, et par ces convulsions de la nature si fréquentes dans ces contrées volcaniques, furent reconstruites, et graces aux progrès des arts, avec plus de solidité et de goût. Les campagnes désolées et désertes par les mêmes causes, mais sur-tout par l'oppression d'une foule de seigneurs, furent rendues à leur ancienne fécondité.

Après avoir rempli ces premiers devoirs, les plus indispensables, Tolède jeta ses regards sur les tribunaux. Il n'ignorait point que les bonnes lois font les bonnes mœurs; il voulut donc que la justice fût égale pour tous. Depuis long-temps le peuple était opprimé par les barons et les nobles, pour qui les lois semblaient ne pas exister. Il ordonna aux tribunaux de juger d'après les mêmes maximes, et nobles et plébéiens; et pour prouver que les coupables, quels qu'ils fussent, ne devaient point attendre de pardon, il fit décapiter François Pignatelli, condamné pour plusieurs crimes, le comte de Poliscastro et Marc Pellegrino, également coupables, mais qui jus-

ques-là avaient eu le pouvoir d'empêcher les juges de les punir. La noblesse fut indignée; le peuple vit, applaudit et trembla.

Ce n'est pas tout : le vice-roi, supérieur à un siècle où dominaient encore les institutions féodales et les plus dangereux préjugés, abolit à jamais et fit fermer ces asyles que le crime se réservait dans les palais des hommes puissants, où il se mettait à l'abri des lois qui devenaient impuissantes, et outrageait la justice. Il défendit aussi, sous des peines sévères, les duels, les amas d'armes dans les palais, dont on faisait des espèces d'arsenaux; et enfin, il prononça la peine de mort contre tout coupable de viol.

Cependant des pirates, sous les ordres du fameux Barberousse, qui s'était emparé du royaume de Tunis, ne cessaient d'infester la Méditerranée. Plusieurs fois ils avaient ravagé les côtes de l'Italie et de l'Espagne. Charles-Quint résolut d'aller les chercher jusques dans leur repaire, pour les réprimer et les punir. Il arma une puissante flotte, à laquelle vint se réunir une escadre napolitaine, sur laquelle étaient un grand nombre des principaux nobles et même les deux fils du vice-roi. L'expédition de Charles contre Tunis fut heureuse; les Arabes et les Maures, qui composaient l'ar-

mée de Barberousse, furent entièrement défaits, et Tunis fut prise. Charles remit sur le trône Muley Assan, qui en avait été chassé par Barberousse.

C'est au retour de cette mémorable expédition, que Charles résolut de visiter ses états d'Italie. Il se montra d'abord en Sicile, où il fut accueilli par des acclamations et des fêtes; et, traversant ensuite les Calabres, il se rendit à Naples, où l'attendaient avec impatience des sujets qui ne connaissaient encore de lui que sa puissance et sa gloire (1535). Ce prince fit son entrée solennelle dans Naples; et la joie du peuple, en le voyant, fut d'autant plus grande, qu'il était content de celui qui gouvernait en son nom.

Pendant le séjour de Charles à Naples, l'envie osa attaquer auprès de lui et noircir le vertueux vice-roi. La noblesse, dont ce grand administrateur avait attaqué les priviléges, ne pouvait lui pardonner : le marquis del Vasto et le prince de Salerne, au nom de plusieurs autres barons, n'eurent point de honte de demander sa destitution. Mais la voix du peuple trouva moyen, cette fois, d'arriver jusqu'au trône. On représenta à Charles que les nobles ne persécutaient son digne ministre que par haine de sa justice; qu'ils ne voulaient sa retraite que pour recom-

mencer à opprimer le peuple, que pour reprendre tous les priviléges monstrueux dont le vice-roi les avait privés. L'empereur ouvrit les yeux; non-seulement il ne révoqua point le vice-roi, mais il lui donna une autorité plus étendue.

Bientôt la guerre et l'ambition appelèrent Charles en d'autres contrées. Ce roi, le plus puissant de l'Europe, en était le moins tranquille et le moins heureux. Il avait alors à s'assurer la possession du Milanais, et se préparait à la guerre qu'allait lui déclarer de nouveau son éternel rival, le roi de France. Il lui fallut quitter cette ville enchanteresse, où il n'était resté que quatre mois.

La vengeance que Tolède tira de ses détracteurs fut celle des grandes ames : il les dédaigna, et continua de faire le bien. Il songea d'abord à mettre Naples à l'abri des attaques des Ottomans, qui se montraient toujours sur les côtes; et il ordonna des fortifications où l'art sut habilement tirer parti de la nature. Passant à l'agréable, après avoir satisfait à l'utile, tous ses soins se portèrent à embellir la capitale de monuments des arts. Un palais fut élevé pour le souverain, et prit le nom de château royal, des temples à Dieu, des fontaines et des promenades pour le peuple; des hôpitaux riche-

ment dotés pour les pauvres et les malades. Enfin, la métropole la plus peuplée de l'Italie n'avait encore aucune de ces rues où la plupart des autres viennent aboutir, et qui par-là deviennent un point de reconnaissance et aussi de réunion, autant pour les étrangers que pour les citoyens. Tolède en fit percer une, à laquelle la reconnaissance publique attacha son nom, et qui ne pouvait en porter un plus honorable. C'est encore aujourd'hui une des plus belles rues de toutes les villes de l'Europe : elle traverse Naples, et dans toute sa longueur est bordée des deux côtés de palais magnifiques.

Le soin qu'avait pris le vice-roi de fortifier les rivages du royaume ne fut pas inutile. Soliman, un des plus redoutables ennemis qu'aient eus l'Europe et la chrétienté, débarqua avec une armée puissante, et tenta une invasion (1536). Des tours, des soldats placés le long du littoral, retardèrent sa marche : le vice-roi eut le temps de rassembler les troupes napolitaines et espagnoles qui étaient dans le royaume; à leur tête, il s'avança contre l'ennemi. Soliman, voyant que le royaume était dans un état de défense qui ne lui permettait pas d'espérer du succès, remonta, avec son armée, sur les galères qui l'avaient transporté, et regagna Constantinople.

Pendant deux ou trois ans, Naples jouit d'un calme auquel cette malheureuse ville n'était pas accoutumée. Mais, à défaut des hommes, la nature porta la désolation dans tout son territoire. De violents tremblements de terre jetèrent l'épouvante dans la ville et dans les environs; et, dans une seule nuit, une montagne se forma dans le lac Lucrin, des débris de deux villages qui étaient sur ses bords, et dont les malheureux habitants furent engloutis (1538). Il sortit de ce nouveau cratère des flammes, des pierres et des cendres qui couvrirent toutes les campagnes entre Pouzzoles et Naples. C'est cette montagne si connue aujourd'hui sous le nom de *Monte-Nuovo*, et que tous les voyageurs visitent avec tant d'intérêt.

Nul homme ne peut être parfait : Tolède, malgré son génie, avait les opinions de son siècle et sur-tout de son pays. Ce n'était pas seulement un chrétien zélé, l'intolérance en avait fait un de ses plus ardents prosélytes. Il craignit que l'hérésie de Luther, qui se répandait rapidement en Italie, ne fît des progrès parmi le peuple napolitain, avide de nouveautés (et, en effet, déja des moines prêchaient, non sans succès, les nouvelles doctrines): pour empêcher le mal de s'étendre, il ne

trouva rien de mieux que d'établir dans Naples le tribunal de l'inquisition. Le saint-siége s'empressa, comme on le croira sans peine, de seconder le vice-roi; il lui envoya un commissaire porteur d'un bref qui organisait le redoutable tribunal.

Rendons ici une éclatante justice au peuple napolitain. Nous l'avons vu indifférent sur ses intérêts les plus chers, et soumis jusqu'à la bassesse, changer successivement de joug, sans presque se plaindre, sans se douter que, si les souverains ont des droits, les peuples se sont aussi réservé quelques libertés qu'il ne doit pas être permis d'enfreindre : mais toutes les fois que l'on a tenté, à Naples, d'établir ce tribunal de sang qui ne peut convenir qu'à une nation fanatique et barbare, un cri d'indignation et d'horreur s'est fait entendre de toutes parts; et le peuple le plus insouciant, le plus léger est devenu opiniâtre et séditieux. A peine le plan du vice-roi fut-il connu par les édits qu'il osa faire afficher à plusieurs reprises, bien qu'on les déchirât toujours, que, sortant de leur caractère d'apathie, et semblant animés de cet esprit de liberté qui inspirait leurs pères, les Romains et les Samnites, les Napolitains de toutes les classes, de toutes les conditions s'insurgèrent dans tous les quartiers; et même les

habitants des campagnes accoururent pour se joindre à eux. La révolte fut complète. Les vieillards, les femmes, et jusqu'aux enfants, s'armèrent, et dépouillant un respect, en quelque sorte religieux, qu'ils avaient, jusqu'à ce jour, conservé pour leur gouverneur, ils ne craignirent pas de le poursuivre jusques dans le château-neuf, où il s'était retiré, tant le courroux en eux altérait les sentiments de la reconnaissance et du respect. Il avait appelé près de lui pour sa défense trois mille Espagnols, qui furent attaqués par les révoltés. Le sang coula des deux côtés. Mais fut-il jamais cause plus juste que celle d'un peuple qui se refusait à la tyrannie la plus insupportable de toutes, puisqu'elle tend à subjuguer même la pensée? Le vice-roi ne triompha pas : les nobles et le peuple se réunirent dans les places, dans les couvents, et délibérèrent d'envoyer vers l'empereur une députation, pour lui porter, avec des protestations d'obéissance et de soumission, des réclamations contre l'inique entreprise de son vice-roi. On convint, de part et d'autre, d'une trève jusqu'au retour des députés.

L'empereur, aussi prudent que son ministre avait été irréfléchi, supprima le tribunal du saint-office, et prononça un pardon général. La paix rentra dans Naples.

Bientôt d'autres circonstances y ramèneront la guerre. Le roi Henri II avait succédé à François Ier sur le trône de France, et avait hérité de la haine de son père pour Charles-Quint. Naples, pour comble de malheurs, eut toujours des citoyens turbulents qui, instigateurs par ambition ou par ressentiment, de discordes et de guerres, ne craignaient point d'appeler les armes étrangères contre leur malheureuse patrie. Le prince de Salerne était un de ces dangereux citoyens : il avait à se plaindre du vice-roi, qui, en effet, ne l'aimait pas, et qui, dans une occasion importante, avait refusé de lui rendre justice. Il se réfugia en France, où Henri l'accueillit avec empressement, parce qu'il pouvait le servir dans ses projets contre Naples. Il le nomma général d'une armée française qui devait envahir ce royaume.

Pour que l'entreprise fût plus sûre, Henri s'était allié avec Soliman, qui devait envoyer, de Constantinople, une flotte sur les côtes de Naples, en même temps que Henri expédierait, de Marseille, une autre flotte sous les ordres du prince de Salerne. Soliman parut le premier sur les côtes : le vice-roi employa, pour se débarrasser d'un ennemi si redoutable, un moyen auquel Soliman ne savait point résister ; il acheta la paix à prix d'or. Deux cent mille

ducats furent comptés à ce Turc avide, qui retourna aussitôt à Constantinople. Le prince de Salerne arriva peu de temps après que son allié fut parti. Comme il ne pouvait rien entreprendre seul, il se hâta d'aller à Constantinople, pour tâcher de décider Soliman à revenir. Ce fut en vain. L'ennemi de son pays fut obligé de retourner, avec sa flotte, en France, accompagné des malédictions de ses compatriotes.

Quoique Tolède, à cette époque, fût déja avancé en âge, et que sa santé fût très-affaiblie, il ne balança point à accepter une mission que l'empereur crut devoir lui donner, et dont l'objet était de soumettre les Siennois, qui, ne pouvant plus souffrir la domination tyrannique des Espagnols, avaient rétabli la liberté dans leur ville et chassé leur gouverneur, Diego Mendoza. Il partit de Naples avec les troupes dont il pouvait disposer, sur des galères qui le transportèrent à Livourne. Ce voyage augmenta le mal dont il souffrait en s'embarquant (1553). A peine put-il gagner Florence, où il mourut dans les bras de sa fille et de son gendre, le duc Cosme. Il avait gouverné Naples pendant vingt années et cinq mois.

A ce gouverneur succéda un prélat, aussi

doux, aussi bienfaisant que le cardinal Colonne avait été austère et dur, et ce prélat fut le cardinal Pacceco, chargé des affaires de Charles-Quint à Rome. Cité pour son profond savoir, il l'était encore par les services qu'il avait rendus à l'église, sur-tout dans ce fameux concile qui s'opposa au mariage des prêtres, et qui, loin de ramener la paix dans l'Europe, en terminant les querelles et les guerres religieuses qui la déchiraient, en étendit le ravage et l'incendie.

Pacceco débuta, dans son gouvernement, comme il convenait à un ministre de paix interprète des dogmes sacrés de l'évangile : il fit confirmer, par Charles, tous les priviléges de la nation, et les concessions que ce monarque lui avait faites en indemnité de ses longs et pénibles sacrifices; il n'y eut plus d'emprisonnements clandestins, plus de peines infligées aux accusés sur des informations secrètes. Enfin il promulgua de sages réglements dans presque toutes les parties de l'administration.

Mais ce sage vice-roi ne put long-temps faire le bonheur des Napolitains. Le trône de Naples ayant été abandonné par Charles-Quint, comme nous allons le rapporter, l'administration de ce royaume dut aussi être confiée à d'autres mains.

Marie, fille aînée de Henri VIII, ayant été proclamée reine d'Angleterre, se vit comme obligée par ses sujets de prendre un époux, et elle choisit Philippe, prince d'Espagne, fils de Charles-Quint. Un tel mariage flatta singulièrement l'ambition de cet empereur (1554). Il voulut que son fils, puisqu'il épousait une reine, fût aussi décoré du titre de roi, et il lui fit solennellement la cession des royaumes de Sicile et de Naples, ainsi que de l'état de Milan.

Nous le verrons bientôt, non sans quelque étonnement, faire de bien plus grands sacrifices.

PHILIPPE II.

C'est vers le milieu du XVI[e] siècle que la révolution qui s'opérait insensiblement dans les opinions, comme dans les sciences et dans les arts, devint manifeste à tous les yeux, et sembla indiquer qu'une autre ère politique et religieuse allait commencer. La découverte de l'imprimerie avait répandu l'instruction et les lumières dans presque toutes les classes de la société; l'emploi de la poudre à canon, dans les guerres, avait forcé les guerriers à adopter une tactique nouvelle, à joindre à la valeur d'utiles connaissances. Enfin, les querelles religieuses excitées par les fameuses hérésies de Luther et de Cal-

vin, avaient attiré l'attention générale sur des questions que l'on aurait craint autrefois de soumettre à la discussion et à l'examen : l'édifice de la suprématie pontificale de Rome était ébranlé jusques dans ses fondements.

(1555.) Le moment est venu où Charles-Quint abdiquera toute sa puissance. De tout ce vaste héritage pour la conservation et pour l'agrandissement duquel il lui avait fallu se livrer à tant de fatigues, et faire couler des torrents de sang humain, il ne conservera pas même un arpent de terre, il échangera ses palais pour une cellule de moine.

Charles était en Flandre lorsqu'il résolut d'abandonner ses couronnes. Une goutte cruelle le tourmentait; et il commençait à sentir depuis long-temps combien sont vaines les prétendues jouissances que donne le pouvoir, et combien l'ambition cause de peines. En vain voudrait-on assigner d'autres motifs à la retraite de Charles-Quint : tout prouve son dégoût du trône et ses ennuis.

Immuable dans sa résolution, il appela à Bruxelles, où il se trouvait alors, Philippe, qui venait d'épouser la reine Marie; et là, dans une assemblée de conseillers d'état et de nobles, il céda à son fils les Pays-Bas, avec les titres et droits qu'il avait sur la Flandre et la Bourgogne;

les royaumes d'Espagne, de Sardaigne, de Majorque et de Minorque, et enfin tous les pays découverts dans les Indes: on a vu qu'il lui avait déja donné la Sicile et le royaume de Naples.

Charles renonça avec la même solennité à l'empire d'Allemagne en faveur de son frère Ferdinand, déja élu roi des Romains.

A peine Philippe fut-il dépositaire du pouvoir souverain, qu'il envoya à Naples, pour prendre possession du royaume, ce fameux marquis de Pescara, à la valeur et aux grands talents de qui Charles avait dû la victoire de Pavie. Différent de son père, autant par l'insensibilité de son cœur que par la froide impassibilité de son caractère, ce prince ne daigna pas, comme lui, visiter ses vastes états: c'était du fond de son cabinet, sombre et silencieux, qu'il gouvernait et ne cessait de dicter ses ordres sanguinaires. Si, comme on l'a prétendu, Charles-Quint se repentit d'avoir abdiqué, ce fut sans doute lorsqu'il vit en quelles mains il avait remis sa puissance.

Naples avait été heureuse sous l'administration du paisible Pacceco. Mais bientôt elle fut menacée d'une guerre nouvelle. Ce fut un pape qui l'alluma; et, ce qui est plus odieux, un pape napolitain.

Le fougueux Paul IV, de la famille napoli-

taine des Caraffa, irrité de l'opposition que les impériaux avaient apportée à son élection, et excité d'ailleurs par ses neveux, qui avaient été persécutés par les Espagnols pour avoir suivi Lautrec, lorsqu'il porta les armes dans le royaume, Paul IV traita secrètement avec Henri II, et entra dans une ligue, dont l'objet était d'enlever le royaume de Naples aux Espagnols pour le rendre à la France.

Quelque secrète qu'eût été la convention de Paul avec Henri, elle fut découverte, et Philippe II sentit la nécessité de remplacer le vice-roi Pacceco par un guerrier qui sût pourvoir à la défense du royaume de Naples. Il fit choix du trop fameux duc d'Albe, un des généraux les plus expérimentés de ce temps, mais qui, dans la suite, souilla ses lauriers du sang des citoyens de la Flandre et de la Hollande, défenseurs intrépides de l'indépendance de leur industrieux pays.

(1556.) Paul IV prononça la déchéance de Philippe à la couronne de Naples, déclarant ce royaume dévolu à l'église; et l'un des motifs de cette décrétale était que le tribut dû par ce royaume au saint-siége n'avait pas été acquitté depuis plusieurs années. Voilà le délit dont la cour de Naples était accusée : et nous avons vu cependant que, par une convention conclue

avec Clément VII, ce tribut avait été remis, et réduit, pour toujours, à la seule présentation de la haquenée. Ainsi, dans la conduite du saint-père, on ne sait ce qu'il faut le plus admirer de l'insigne mauvaise foi ou de l'audace. Avant de prononcer la déchéance de Philippe II, Paul avait conclu, avec le roi de France, un traité par lequel il accordait, à l'un de ses fils, l'investiture de ce malheureux royaume, éternel objet des plus sanglants débats, mais il réservait toutefois quelques-unes des provinces napolitaines, lesquelles devaient être annexées aux états de l'église; car la cour de Rome ne travaillait pas moins à l'accroissement de sa puissance territoriale qu'à celui de son empire spirituel.

Le duc d'Albe n'attendit pas que l'orage, qu'il avait vu se préparer, éclatât. Capitaine aussi brave que prévoyant, il marcha sur Rome avec des troupes promptement rassemblées; mais trop religieux ou trop politique pour s'emparer de la *ville sainte*, il entama des négociations, et fit, au chef de la religion, des remontrances où il lui rappelait, ce qu'un souverain pontife n'aurait dû jamais oublier, que ses devoirs étaient de maintenir la paix dans la chrétienté: singulière leçon de la part d'un guerrier parlant à un pape. Rome n'écouta que ses intérêts, et

son prince, que ses passions : les demandes du duc ne furent point accueillies, et les remontrances du lieutenant de Philippe furent repoussées. Cependant les succès qu'eurent ses opérations, car il s'approcha aussitôt et presque sans obstacles de Rome, firent sur l'esprit de Paul ce que n'avait pù la voix de la persuasion : il demanda une trève de quarante jours qui lui fut accordée d'autant plus volontiers, qu'elle donnait le temps au vice-roi de rassembler une armée plus nombreuse, plus aguerrie, plus capable de résister au duc de Guise, qui, à la tête des Français, s'avançait en Italie.

Les hostilités, entre ces deux capitaines également illustres par leurs noms, leurs talents et leur valeur, ont été longuement racontées par les historiens. De part et d'autre les armées se signalèrent par l'incendie, les meurtres, les ravages : ce fut une guerre, comme toutes les autres, funeste aux peuples, glorieuse pour les généraux. La France et Rome eurent les premiers succès ; les Espagnols furent repoussés du territoire de l'église, et les Français, victorieux, firent des Abbruzzes le théâtre de la guerre. Bientôt le sort si inconstant des armes devait changer. Le duc d'Albe d'un côté, et le connétable Colonne de l'autre, également chargés, par Philippe, de la défense de ses possessions

en Italie, pénétrèrent à-la-fois dans les états de Rome. Tout les favorisa : la reine Marie, pour seconder les opérations des généraux de Philippe son époux, en Italie, avait déclaré la guerre à la France, et y avait envoyé une armée qui avait été victorieuse. Henri se voyait obligé de rappeler en grande hâte le duc de Guise et les troupes qu'il commandait, afin de réparer, s'il était possible, les sanglants désastres de la bataille de Saint-Quentin. Paul, épouvanté et du succès de ses ennemis et de la retraite des troupes de son allié, eut recours, pour obtenir la paix, à la médiation d'une république, qui, alors, n'était pas moins riche que puissante, de Venise, en un mot. Le duc de Florence se réunit à cette république pour appuyer la demande du pontife. Cette double médiation eut auprès de Philippe tout le succès que le pontife pouvait desirer (1557). Ce roi accorda la paix, à de très-douces conditions, puisqu'il exigea seulement que Paul renonçât à son alliance avec Henri II. Du reste, il lui rendait tous les pays du territoire de l'église qui avaient été conquis par ses armes.

A la suite d'une guerre qui ne coûta pas moins d'hommes et d'argent aux Napolitains qu'aucune de celles qui l'avaient précédée, le duc d'Albe reparut dans la capitale, moins

comme son vice-roi que comme son libérateur. Mais à peine jouissait-il des fruits de la victoire, que Philippe, le rappelant pour commander ailleurs ses armées, lui donna pour successeur, dans la vice-royauté de Naples, D. Parapharo de Ribeira, duc d'Alcala, dont nous allons nous occuper.

Le gouvernement du duc d'Alcala ne commença pas sous d'heureux auspices. Ce n'était plus la guerre extérieure qui tourmentait le royaume, mais les plus cruels fléaux qui puissent frapper une nation : la famine, les maladies contagieuses, les tremblements de terre. L'année même où le nouveau gouverneur entrait en fonctions, la terre, toujours si fertile dans ces contrées, ne répondit point à l'espoir du laboureur. La disette fut si grande, que les habitants des campagnes venaient en troupes mendier du pain dans les villes, qui étaient elles-mêmes affamés. Les maladies faisaient périr ceux qu'épargnait la faim; pendant ce temps, Naples et les provinces étaient ravagées par de fréquentes secousses de la terre, qui laissaient dans tous les esprits une profonde impression de terreur. Telle fut la déplorable situation du royaume de Naples pendant plusieurs années. Et comme si ce n'était point assez de

tant de maux, l'intérieur du pays fut désolé par des bandes de brigands qui parcouraient, à main armée, les provinces, les rançonnaient et les pillaient (1563). Ils avaient un chef qui se faisait appeler roi, et dont le nom seul inspirait l'épouvante.

Le nouveau vice-roi, à force d'activité, de soins et de prudence, répara tous les malheurs qu'il était possible de réparer, prévint ceux dont on était encore menacé, dissipa les brigands, et rétablit la sécurité dans le pays, sinon la prospérité.

D'autres circonstances presque aussi difficiles fournirent au duc d'Alcala de fréquentes occasions de déployer ses talents dans l'art de gouverner. Le concile de Trente venait de finir; et Pie IV, alors pape, voulut en faire exécuter les décrets dans toute la chrétienté. Mais tous les princes s'aperçurent combien ce code, chef-d'œuvre de l'astucieuse politique des prêtres, contenait de maximes contraires aux intérêts des peuples et aux droits des souverains. C'est dans l'analyse qu'en donne *Giannone* (1), qu'il faut voir comment, sous le prétexte que l'église a le droit de sévir contre les ennemis de la foi, et les pécheurs, on y donne aux tribunaux ec-

(1) Histoire civile de Naples, liv. XXXIII, ch. 3.

clésiastiques, le droit de prononcer contre les laïques, non-seulement des peines spirituelles, mais des amendes, des confiscations, même des punitions corporelles. L'Allemagne, indignée, reçut avec dédain cette œuvre d'une inconcevable audace; la France en défendit la publication; l'Espagne, plus timide ou plus hypocrite, tout en la désapprouvant en secret, n'osait défendre publiquement d'y obéir.

Le duc d'Alcala, qui avait reçu de Philippe II des instructions positives, s'opposa toujours avec fermeté aux tentatives des évêques, qui, en vertu des décrets du concile, faisaient emprisonner, et condamnaient à des peines temporelles, ceux qu'ils prétendaient coupables d'avoir violé quelques préceptes de l'église; quiconque, par exemple, vivait en concubinage, ou n'assistait point aux cérémonies du culte, etc., etc. Lorsque, malgré les avis réitérés qu'il leur faisaient donner, ces évêques persistaient à s'arroger les droits de la puissance civile, il prescrivait aux gouverneurs des provinces de les chasser du royaume, de saisir leur temporel, et même de séquestrer les biens de leurs églises. Mais ces moyens de répression excitaient toujours des troubles; car, graces à ces nuées de moines fanatiques, de curés, de vicaires, etc., qui inondaient le royaume, les évêques avaient

des auxiliaires, et, par eux, des partisans dans le peuple, qu'ils excitaient à la désobéissance, en alarmant sa conscience, en l'aveuglant sur ses vrais intérêts. D'un autre côté, ils envoyaient à Madrid des dénonciations sans nombre contre le vertueux et intrépide vice-roi. Heureusement Philippe II, qui voyait en lui un défenseur de l'autorité des souverains, ne prêtait pas l'oreille à ces plaintes calomnieuses.

Cette lutte du vice-roi contre l'esprit ambitieux de la cour de Rome et ses éternelles prétentions au pouvoir temporel, dura pendant les douze années de l'administration du duc d'Alcala. Aux décrets du concile de Trente, succédèrent, de la part des pontifes, de nouvelles manœuvres et de nouvelles intrigues. Pie V monta sur le trône de saint Pierre, et à peine y fut-il assis, que parut la bulle incendiaire à laquelle on donna le nom, devenu célèbre, de *in Cœna Domini*. C'était un monument d'ambition papale, on pourrait dire de folie : elle n'enlevait pas seulement aux princes la souveraineté de leurs états, elle soumettait, dit *Giannone* (1), leur gouvernement aux censures de Rome. Qui pourra croire que, par une de ses dispositions, elle défendait aux sujets de payer

(1) Histoire civile de Naples, liv. XXXIII, ch. 4.

à leurs souverains des impositions d'aucune espèce, si préalablement elles n'eussent été approuvées par le saint-siége!

Pie V ordonnait au monde chrétien de se soumettre à toutes les dispositions de cette bulle, sans qu'il fût besoin d'autre publication que de celle qui avait été faite à Rome. Ainsi il prétendait ôter aux rois le droit d'autorisation, c'est-à-dire l'*exequatur regium* nécessaire, partout comme à Naples, pour l'exécution des bulles et de tous les actes qui émanent de la cour de Rome.

D'Alcala résista avec plus d'énergie encore à ces nouvelles tentatives du pontife. Il fit déchirer les bulles par-tout où on les affichait, et sévissait contre les curés qui osaient en prescrire l'exécution aux fidèles. En vain les évêques excommuniaient-ils, les prêtres refusaient-ils de confesser quiconque ne promettait pas de se soumettre à la bulle *in Cœna Domini*, elle continua d'être proscrite dans tout le royaume de Naples. On voit que cette puissance pontificale, quoique ses excès d'un côté, et de l'autre les lumières toujours croissantes, lui eussent fait beaucoup perdre de son autorité, avait encore assez de vigueur pour inquiéter les rois, et causer de grands maux dans leurs états.

Ce ne furent pas là les seules contrariétés que le duc d'Alcala eut à éprouver dans son administration. Les Turcs se présentèrent plus souvent qu'ils ne l'avaient jamais fait, sur les côtes du royaume de Naples : ils pillaient les villages, en enlevaient souvent la population tout entière; ils se montrèrent plusieurs fois dans les environs de Naples, et jusques dans le faubourg de cette capitale, appelé *Chiaja*. Dans tout le royaume, on vivait dans de continuelles alarmes. D'Alcala, par son courage et sa vigilance, le préserva de ces incursions dévastatrices, en établissant des garnisons dans les lieux les plus exposés, et en prenant soin de les pourvoir de tout ce qui était nécessaire pour la défense du pays. Les Turcs allèrent ailleurs exercer leurs déprédations et leurs rapines : mais nous les verrons plus tard reparaître sur ces malheureuses côtes.

Les peuples sont rarement ingrats. Le duc d'Alcala avait fait le bonheur des Napolitains, il avait leur attachement, leur confiance : aussi pouvait-il leur demander les plus grands sacrifices, il était sûr de les obtenir. La défense du royaume, et bien plus encore, la guerre de religion, que Philippe continuait de faire dans la Flandre, exigeaient d'énormes dépenses; le produit des impôts ordinaires devenait insuffi-

sant ; le duc d'Alcala trouvait moyen d'y suppléer en se faisant accorder des dons (*donativi*) par les assemblées générales des différents ordres de l'état. En moins de six années, il tira du peuple, par ce moyen, près de six millions de ducats, qui furent payés sans plaintes et sans murmures.

Ce sage administrateur mourut en 1571, généralement regretté, tant des nobles que du peuple. Il avait été douze ans vice-roi.

(1571.) Au vertueux d'Alcala succéda le cardinal de Granvelle, Bourguignon de naissance, et qui avait été évêque d'Arras, et conseiller de Charles-Quint. C'était le troisième prélat que Naples avait eu pour gouverneur. Son titre de prélat inspira beaucoup d'inquiétude à tous les amis de l'indépendance de leur patrie : on ne pouvait croire qu'un homme de cette robe défendît, avec bonne foi et fermeté, les libertés du royaume contre les prétentions toujours renouvelées des papes. On se trompait : le cardinal soutint les droits du roi attaqués par l'église, avec une vigueur presque égale à celle qu'avait déployée son prédécesseur.

Cependant D. Juan d'Autriche, fils naturel de Charles-Quint, ayant entrepris une expédi-

tion contre les Turcs, qui ne cessaient de menacer toutes les côtes de l'Italie, vint à Naples pour y faire ses préparatifs. Le cardinal de Granvelle trouva moyen de lui procurer des hommes et de l'argent; et il contribua ainsi à cette victoire si célèbre, sous le nom de *Lépante*, que remporta D. Juan. Cette expédition fut suivie d'une autre contre Tunis, qui ne fut pas moins heureuse. Granvelle pourvoyait, par tous les moyens dont il pouvait disposer, à ces entreprises utiles à la chrétienté.

Ces travaux ne l'empêchaient pas de promulguer des réglements très-sages, qui, la plupart, tendaient à maintenir dans le royaume une police sévère. Cependant il ne gouverna que quatre années : soit qu'il existât entre lui et D. Juan quelque mésintelligence, et que le prince l'eût desservi près de la cour de Madrid; soit plutôt que Philippe II, sachant apprécier son mérite, desirât de l'avoir dans son conseil, il fut rappelé, et partit généralement regretté du peuple, quoiqu'il eût succédé au duc d'Alcala, dont la mémoire était encore en vénération. C'est en dire assez pour son éloge.

(1575.) Granvelle fut remplacé par le marquis de Mondejar. Aussi impérieux que Granvelle était populaire, aussi dur qu'il était humain,

aussi imprudent qu'il était sage, le nouveau vice-roi ne signala son gouvernement que par des bévues et des rigueurs. Entouré d'une foule de flatteurs, parmi lesquels on comptait des moines ignares, c'était d'après leurs avis qu'il administrait : un de ses premiers actes fut de détruire plusieurs réglements utiles de son sage prédécesseur, ce que ne put lui pardonner le cardinal de Granvelle, qui avait alors, à Madrid, une grande influence. Il s'en fit un ennemi, qui fut toujours prompt à faire remarquer toutes ses fautes, à le déconsidérer dans l'esprit du souverain; vengeance excusable dans un homme qui voyait détruire avec imprudence l'ouvrage chéri de son expérience et de sa sagesse.

Mondejar se donna un ennemi non moins dangereux, dans le prince D. Juan d'Autriche, qui alors se délassait à Naples dans le sein des plaisirs, de ses travaux guerriers. Il fut jaloux des honneurs qu'on rendait à ce prince, en sa qualité de commandant en chef de la flotte, et il ne sut pas dissimuler son mécontentement. De son côté, D. Juan ne laissait échapper aucune occasion de témoigner son mépris pour le vice-roi. Peu s'en fallut que, dans une querelle qu'ils eurent ensemble, le prince ne le poignardât; mais quelques gentilshommes qui étaient présents le retinrent lorsqu'il s'élançait sur son adversaire.

Le vice-roi était si peu estimé dans Naples, qu'on ne lui savait pas même gré de ce qu'il faisait de bien. On ne peut cependant lui enlever le mérite d'avoir préservé, par des mesures sanitaires bien entendues, le royaume de Naples d'une peste épouvantable, qui, en 1576, ravagea le Tyrol, ainsi qu'une partie de l'Italie, et qui, dans la seule ville de Venise, avait enlevé plus de soixante mille personnes.

Mais voici ce qui explique la haine du peuple contre ce vice-roi. Il était d'une excessive avidité : tous les moyens lui paraissaient bons pour extorquer de l'argent. Un moine l'ayant assuré que l'on pouvait faire du pain avec la racine d'une plante très-commune, connue sous le nom d'*arum* ou *pied-de-veau*, il résolut d'en faire mêler dans la farine du pain que l'on vendait au peuple. L'indignation fut si grande parmi les Napolitains, quand ils eurent connaissance de ce projet, que Mondejar, craignant une insurrection, déclara qu'il renonçait entièrement à l'emploi de la prétendue racine économique.

Une autre entreprise non moins imprudente acheva de le perdre. Ayant appris qu'une des plus riches héritières du royaume était élevée dans un couvent de Naples, il desira de l'unir à son fils aîné; mais cette jeune personne était

destinée à un autre. Pour vaincre cet obstacle, il tenta, mais inutilement, de la faire enlever du couvent. Cet abus du pouvoir révolta toute la noblesse. Les plaintes que l'on en porta au roi ne permirent pas de lui laisser plus long-temps l'administration. Il fut rappelé.

(1579.) A ce vice-roi, qui n'était resté en fonctions que quatre ans et demi, succéda don *Juan Zunica*, prince de *Pietrapersia*. Une réputation de vertu et de capacité justement méritée l'avait devancé à Naples. Il y fut reçu avec enthousiasme. Sa vice-royauté ne dura que trois ans : c'était le terme que Philippe II avait cru devoir assigner désormais aux fonctions de tous les vice-rois. Pendant un si court espace de temps, le prince de Pietrapersia ne put exécuter tout le bien qu'il méditait. Mais il sut procurer à Philippe, sans inquiéter ni opprimer la nation, des secours considérables en hommes et en argent. Philippe en avait besoin dans l'expédition qu'il avait entreprise contre le Portugal. Il n'est pas de notre sujet de rapporter les causes, ni le succès de cette célèbre expédition.

Ce fut aussi pendant l'administration de Pietrapersia que le calendrier, tel qu'il avait été réformé par Grégoire XIII, fut reçu à Naples,

comme il l'avait été dans les autres royaumes de la chrétienté. Mais avant de l'introduire dans l'état, le vice-roi en avait ordonné un mûr examen, ce qui donne une haute idée de sa prudence. Il ne fut adopté qu'avec quelques restrictions. Tout ce qui venait de Rome était suspect à Naples; et ce n'était pas sans raison.

Parmi les opérations administratives qui honorent ce vice-roi, on cite l'établissement d'une infirmerie pour les personnes détenues dans les prisons dites *de la Vicaria*. Dans ce lieu insalubre, le nombre des prisonniers malades était nécessairement très-considérable.

(1582.) Le duc d'*Ossuna* fut le successeur de Pietrapersia. Il avait un grand nom et peu de vertus. Son caractère altier indisposa une nation qui, bien que soumise et le plus souvent humble dans ses manières, n'est point insensible au mépris, et se venge par des sarcasmes quelquefois ingénieux de la morgue des grands. Mais des qualités estimables rachetaient un peu, dans le vice-roi, cette hauteur ordinaire à sa nation. Il avait un sentiment de justice qui le dirigeait en toute circonstance. Extrêmement laborieux, il voulait que les autres partageassent son activité : sous son gouvernement, toute affaire était presque aussitôt finie que com-

mencée; qualité aussi utile que rare dans le royaume de Naples, où, dans toutes les classes, on ne se livre que trop à une déplorable inertie.

Parmi les différentes maladies qui affectent le corps social, l'habitude du brigandage est la plus dangereuse. Lorsqu'il s'établit dans une nation, le brigandage la ronge, la désorganise, et annonce sa corruption et sa décadence. C'est le produit ordinaire des troubles, de l'anarchie, ou d'un gouvernement mal ou faiblement constitué. Mais pour détruire ce fléau dans un état, les lois sont insuffisantes; il faut aussi réformer les mœurs; il faut sur-tout des magistrats intègres, vigilants et sévères.

(1586.) Sous la vice-royauté du comte de *Miranda Zunica*, qui succédait au duc d'Ossuna (c'était un neveu de ce Zunica, duc de Pietrapersia, dont nous nous sommes précédemment occupés), des brigands, réunis en troupes bien organisées, soumis à des chefs et à des réglements particuliers, parcouraient le royaume, pillaient les voitures publiques, assassinaient les voyageurs, quelquefois même attaquaient les villes. Leur audace allait toujours croissant. Il était d'autant plus difficile de les détruire, qu'après une expédition, ils se retiraient sur

des montagnes, au milieu de précipices où les troupes réglées ne pouvaient pénétrer, du moins sans perdre l'avantage du nombre.

Ces désordres étaient, il est vrai, communs, dans ces temps, à toute l'Italie : par-tout le brigandage exerçait des ravages ; mais nulle part d'aussi terribles, d'aussi continus que dans l'état de Naples ; et il faut moins l'attribuer à sa situation géographique qu'à la démoralisation du caractère national, produite par les malheurs inouis qu'on y avait éprouvés, et par les fréquentes révolutions de la monarchie, par le régime féodal sur-tout, régime dans lequel les seigneurs donnaient souvent à leurs vassaux l'exemple du pillage et de l'assassinat.

Au milieu de ces déplorables circonstances, il fallut au comte de Miranda un grand talent d'administration, et beaucoup de fermeté. A force de soins et d'activité, il parvint à s'emparer de l'un des principaux chefs de ces bandits, de Benoît *Mangone*, qui avait commis des crimes sans nombre dans la campagne d'Eboli, et dont le nom est encore en horreur dans la contrée. Il eut beaucoup plus de peine à triompher d'un autre chef nommé *Marco Sciarra*, qui avait plus de six cents hommes sous ses ordres, et qui mettait à contribution des villages entiers, tant des Abbruzzes que des états

ecclésiastiques, où souvent il se montrait. En vain le vice-roi s'entendit avec le pape, pour réunir des troupes contre ce fameux brigand. Quatre mille hommes envoyés pour le combattre ne purent réussir; mais enfin, il fut tué par un des siens. Dès-lors les brigands cessèrent d'être aussi redoutables, et ils furent bientôt dispersés. Ils avaient ravagé le royaume et l'état ecclésiastique pendant plus de sept années.

Mais les brigands ne rendaient pas seuls pénible l'administration du comte de Miranda : il lui fallait satisfaire sans cesse aux demandes d'argent que faisait Philippe II pour continuer la guerre qu'il avait à soutenir contre la France et l'Angleterre; il fallait faire construire aux frais des Napolitains des vaisseaux pour augmenter cette fameuse flotte que la mer devait, dans la suite, engloutir presque entière. Les historiens ont remarqué que, pendant les neuf années de la vice-royauté du comte de Miranda, Naples avait été dans l'obligation d'offrir à Philippe, sous la forme de *dons* (et sans compter le produit des impôts accoutumés), six millions de ducats. C'était payer bien cher, pour être aussi mal gouverné qu'un peuple puisse l'être.

Rendons cependant justice à ce vice-roi. Il



eût voulu épargner ce malheureux pays et faire le bonheur des sujets. Il le prouva par les travaux publics qu'il entreprit, malgré les circonstances critiques où il se trouvait. On lui doit la belle et vaste place qui est à Naples, devant le Palais-Royal, un chemin qui conduit dans la Pouille, le rétablissement du pont qui unit le Mont-Echia au château de l'OEuf, etc. Mais il faut observer qu'après le terme de trois ans assigné à la vice-royauté, il fut prorogé deux fois dans ses fonctions; ce qui lui donna le temps d'exécuter les travaux utiles qu'il avait ordonnés. Le comte d'Olivarès lui succéda. (1595.)

Ce vice-roi, lorsqu'il fut appelé au gouvernement du royaume de Naples, était déja accoutumé à l'administration, puisqu'il était resté douze ans à Rome, en qualité d'ambassadeur (c'était sous le pontificat de Sixte-Quint), et qu'ensuite il avait gouverné la Sicile. A peine fut-il installé à Naples, qu'il supprima les bals et les fêtes, tous les spectacles par lesquels ses prédécesseurs tâchaient de faire oublier au peuple opprimé ses malheurs. Austère, rigide, mais éclairé et juste, il ne s'occupait que des affaires de l'état. Sous son gouvernement, on n'entendit plus parler de brigandages; la sécurité se rétablit dans toutes les parties du royaume. C'est aussi à ce digne vice-roi que l'on doit ce vaste

édifice qui est encore aujourd'hui le grenier de la capitale, sous le nom de *Conservatoire des Farines*. Il embellit aussi la ville par divers édifices à l'exécution desquels il employa les talents du célèbre architecte Dominique *Fontana*; fit construire des fontaines, termina la douane royale, etc.

Mais il voulut imprudemment, et dirigé par les conseils d'un de ces hommes entreprenants à qui tout paraît facile, former un grand établissement qui devait, sur-tout dans ces temps-là, surprendre et effrayer la multitude. C'était une banque générale dans laquelle on eût été obligé de déposer tout l'or et tout l'argent du royaume. Les *Sedili* de Naples (1) firent des représentations très-fortes contre ce projet, qu'ils regardaient comme attentatoire à la liberté des citoyens. Le vice-roi, aigri, ne craignit point de faire arrêter quelques nobles de ces *Sedili*, espérant que cette rigueur imposerait aux autres. Il n'en fut rien. Les nobles irrités envoyèrent secrètement à Madrid des députés qui réclamèrent vivement contre les violences et la tyrannie du vice-roi.

Philippe II, son protecteur, n'était plus : il ne leur fut pas difficile d'indisposer contre le

---

(1) *Voy.* les notes de l'éditeur (note XXII).

vice-roi, Philippe III, nouvellement parvenu à la couronne, et qui ne pouvait connaître le mérite réel de celui qu'ils dénonçaient avec tant de fureur. Le comte d'Olivarès fut rappelé.

PHILIPPE III.

Depuis l'administration des vice-rois, les annales de la nation napolitaine semblent perdre un peu de cet intérêt puissant qu'elles ne cessaient d'offrir dans les temps antérieurs. La principale cause en est qu'à dater de cette époque, son histoire ne se confond plus avec celles des grandes puissances de l'Europe; que l'ambition de leurs princes, leurs succès, leurs désastres n'influent presque plus sur ses destinées. De là, moins de mouvement dans les tableaux; moins de ces scènes jadis si variées et si terribles. Le gouvernement moins agité semble prendre la physionomie grave et silencieuse du peuple espagnol: et comme ce gouvernement n'a ni l'approbation, ni l'attachement, ni les mœurs de la nation forcée de lui obéir, qu'il y est comme un corps hétérogène, une défiance continuelle lui devient nécessaire; tout lui est suspect; et, en effet, il n'a le plus souvent autour de lui que des hypocrites ou des ennemis. Mais une chose assez remarquable, c'est que,

malgré tous les motifs qu'avaient les historiens napolitains de blâmer et de décrier l'administration de leurs vice-rois, ils font unanimement l'éloge de presque tous. On peut croire, il est vrai, que la crainte a souvent dicté ces éloges; mais il faut convenir aussi que plusieurs d'entre ces administrateurs déployèrent de grands talents; que d'autres aussi, quoiqu'en moindre nombre, eurent des vertus et des lumières. C'est sur-tout durant le règne de Philippe II, que Naples eut d'excellents vice-rois. Ce détestable tyran se connaissait en hommes; et sans doute pour consoler, au moins par intervalles, l'espèce humaine, la Providence voulut qu'il ne choisît pas toujours pour agents des hommes qui lui ressemblassent. Quand le duc d'Albe faisait ruisseler le sang humain dans la Flandre, le duc d'Alcala, par des lois justes et douces, maintenait la paix dans le royaume de Naples, y ramenait le bonheur.

Le fils de Charles-Quint, après quarante-quatre ans de règne et soixante-douze années d'une existence souillée par des crimes inouis et d'atroces vengeances, tourmenté par une insatiable ambition, et par le plus sanguinaire fanatisme, céda le trône à un de ses fils; (si l'on en croit l'opinion commune, il avait fait périr l'autre). (1598.) En succédant à son père,

Philippe III, âgé de vingt ans, trouva d'énormes dettes à acquitter, et la sanglante guerre des Provinces-Unies à soutenir. Mais il n'est point de notre sujet de retracer les fautes de ce monarque aussi indolent et ennemi des affaires que son père avait été actif et occupé, moins cruel, mais presque aussi superstitieux. Nous ne devons nous occuper que de ce qui concerne le royaume de Naples.

(1599.) Philippe III nomma le comte de *Lemos*, pour son vice-roi à Naples. Le pays jouissait d'une grande tranquillité : ce nouveau gouverneur put se livrer pendant quelque temps à son goût pour la magnificence et la représentation : et, commençant par où les autres vice-rois avaient fini, il fit élever des monuments et achever les édifices publics, entrepris par ses prédécesseurs. Mais bientôt des affaires plus sérieuses appelèrent son attention, et lui donnèrent occasion de déployer quelques talents dans l'art de gouverner.

Une révolte éclata ; un moine en était l'auteur. C'est dans les esprits de ces hommes retirés du monde, et qui ne sont nullement distraits par les embarras de la vie domestique, que se forment les projets audacieux : aucune entreprise ne leur paraît difficile, pour peu qu'ils

aient, avec des passions ardentes, un peu de fermeté dans le caractère.

Tel se montra le Dominicain Thomas *Campanella*, né dans la Calabre. Il s'était d'abord adonné à l'étude des sciences philosophiques; et dans plusieurs ouvrages qu'il avait publiés, on trouva des systèmes qui parurent étranges sur la politique. Il était alors à Rome : l'inquisition soupçonnant son orthodoxie, le fit enfermer, et puis le relégua dans un couvent de la petite ville de Stilo, dans la Calabre ultérieure.

Ce fut là qu'il débuta par jouer le rôle de prophète. Il avait étudié l'astrologie; et soit qu'il crût lire en effet dans les astres, soit (ce qui est bien plus vraisemblable) qu'il voulût d'abord attirer les yeux sur lui, et se donner pour un homme extraordinaire, il prédisait de grands événements pour les premières années du siècle qui commençait. Sa haine contre les Espagnols se manifestait dans tous ses discours; il prétendait que les Napolitains ne tarderaient pas à secouer le joug de ces étrangers.

Les esprits étant ainsi préparés, il développa son plan, qui ne tendait à rien moins qu'à faire une république des états napolitains, après en avoir expulsé les Espagnols. Toujours un enthousiaste trouve de chauds prosélytes. Les

moines de Stilo adoptèrent avec ardeur ses maximes, et pour les répandre dans le peuple, par la voie de la prédication, ils se dispersèrent en différentes villes de la Calabre. L'un d'eux, Denis *Ponzio*, qui prêchait à Catanzaro, se distinguait sur-tout par la véhémence de ses déclamations contre les Espagnols, par la hardiesse avec laquelle il semait des principes de liberté, dans des ames très-disposées à les recevoir : en effet, les Espagnols étaient l'objet de la haine générale; et, d'un autre côté, le souvenir qu'autrefois les peuples de ces pays avaient été libres et puissants, exaltait toutes les imaginations. Campanella leur parut l'homme élu de Dieu pour être le libérateur de la patrie et le fondateur de la liberté publique. Les mécontents des diverses parties du royaume vinrent bientôt se réunir dans les Calabres; des barons même entrèrent dans la conjuration. Mais on sentit que l'on n'aurait point assez de forces pour combattre les Espagnols qui avaient à leurs ordres des troupes aguerries; on demanda des secours à un des pachas turcs, les plus voisins de l'Italie, qui promit de débarquer en Calabre, à un jour fixé, avec de nombreuses cohortes.

Jusques-là la conjuration s'était tramée avec assez de mystère : on voyait bien quelques mou-

vements dans le pays; mais le gouvernement en ignorait l'objet. Deux des conjurés vinrent faire des déclarations secrètes à un agent du gouvernement dans la Calabre; tout le plan fut connu. Le vice-roi se hâta de faire filer des troupes dans le pays; un grand nombre de conjurés furent arrêtés, et périrent dans des supplices horribles; les autres parvinrent à se sauver.

Thomas Campanella, qui d'abord était parvenu, à l'aide d'un travestissement, à fuir jusques sur les bords de la mer, fut reconnu et saisi. Le père Denis Ponzio, son séide, était déja dans les fers.

Ces deux coupables étant moines, les tribunaux ecclésiastiques prétendirent avoir seuls le droit de les juger. Le vice-roi ne céda qu'en partie à ces réclamations, et des juges laïques s'assirent auprès du nonce du siége apostolique qui devait prononcer sur leur sort. Malgré de longues et d'effroyables tortures, le P. Denis n'avoua rien; il ne sortit pas de sa bouche une parole : le P. Thomas Campanella suivit un autre système; il répondit par tant d'extravagances à toutes les questions qu'on lui fit, que les juges le crurent fou, et ne le condamnèrent qu'à une prison perpétuelle. Il parvint à en sortir après quelques années, et se retira à

Paris, où il mourut en 1639. Chose assez étrange! le cardinal de Richelieu lui faisait une pension de 2,000 livres.

Le duc de Lemos, pendant sa courte administration, ne fut plus inquiété que par les Turcs, qui débarquèrent dans la Calabre; mais ils en furent bientôt chassés avec perte. Le vice-roi, dès-lors, ne s'occupa plus que de la construction du nouveau palais-royal, commencé sur les dessins de l'architecte Fontana. Il se flattait de recevoir, dans ce magnifique palais, le roi Philippe III, qui avait manifesté l'intention de visiter Naples. Mais la mort vint surprendre le duc de Lemos, après deux ans et demi d'un gouvernement sage et prudent. Son fils, don François de Castro, prit les rênes de l'administration qu'il garda, pendant six mois, jusqu'à l'arrivée du nouveau vice-roi, le comte de *Benavente*.

Digne émule de son prédécesseur, par ses talents, Benavente fit régner la justice dans tout le royaume. D'intolérables abus s'étaient glissés dans les tribunaux, qui mettaient, surtout dans les provinces, tant de lenteur dans la poursuite des crimes, que presque tous les coupables restaient impunis. Le vice-roi fit évoquer à Naples toutes les affaires pendantes

dans les jurisdictions des provinces; et de rigoureux châtiments frappèrent enfin les criminels.

(1603.) Mais de nouveaux impôts plus onéreux, exigés par l'insatiable gouvernement espagnol, lassèrent enfin la patience d'un peuple, que jusques-là rien ne semblait fatiguer. Il y eut des tumultes dans Naples et dans les provinces qui se trouvaient misérables au milieu de l'abondance, et que l'on soumettait aux plus dures exactions : on en vint jusqu'à mettre un impôt sur les fruits; et les fruits sont, à Naples, une grande partie de la nourriture du peuple. Il fallut au comte de Benavente toute son habileté et son courage pour calmer ces troubles.

D'un autre côté, les Turcs tentaient des invasions dans le royaume; mais ils furent toujours repoussés. Quelque mécontentes que fussent les provinces, elles s'armaient simultanément contre ces barbares. Ce succès fit honneur au vice-roi; mais il ne put parvenir à obtenir les mêmes avantages sur ces troupes de brigands dont nous avons déja vu les crimes et les ravages, et qui se renouvelaient sans cesse, lorsqu'on les croyait détruites. C'était une plaie incurable dans ce pays, et que, dans tous les temps, on n'est parvenu qu'à pallier.

Mais le comte de Benavente eut à lutter avec d'autres ennemis, presque aussi dangereux et bien plus opiniâtres : c'étaient les prêtres. Pour maintenir la police dans le royaume, on avait été obligé d'arrêter quelques grands coupables, qui s'étaient refugiés dans des églises. Les prêtres crièrent au scandale, au sacrilége : on violait l'immunité des temples saints; on attentait à des droits sacrés. En effet, le pape *Grégoire XIV* avait publié, en 1591, une bulle qui ne permettait, que pour un très-petit nombre de délits, de poursuivre les coupables dans les églises; et encore ne pouvait-on les en arracher sans l'autorisation de l'évêque, et après qu'il aurait jugé si ces accusés ne méritaient pas de jouir de l'immunité. Ce droit d'asyle, les ecclésiastiques l'étendaient des églises aux cimetières, couvents, oratoires, maisons des évêques, hôpitaux, etc.; en sorte qu'il n'y avait presque pas de rue dans Naples, quelque petite qu'elle fût, où l'on ne trouvât trois ou quatre lieux d'asyle. Rien de plus avantageux sans doute pour les scélérats dont Naples, à cette époque, était infestée; mais alors il eût fallu renoncer à y jamais rétablir l'ordre et la sécurité : et là tendaient cependant les nobles efforts du vice-roi. Aussi ne tint-il compte de la bulle de Grégoire et des continuelles réclamations des prêtres,

qui poussèrent l'audace jusqu'à excommunier, en quelques occasions, les agents du gouvernement. Il y avait du courage de la part du vice-roi, à lutter contre de tels adversaires, car il n'ignorait pas que Philippe III, presque aussi dévot que son fanatique père, tremblait au nom d'un pape, et n'agissait que d'après les suggestions et les conseils des prêtres.

Est-ce par un effet de leurs intrigues, ou d'après les insinuations de quelques favoris qui gouvernaient sous le nom de ce faible roi, que le comte de Benavente cessa de jouir de la faveur d'un maître qu'il avait servi avec tant de loyauté? Il fut rappelé, après sept années d'une administration laborieuse et sage. Au milieu de tous les embarras que lui occasionnèrent les Turcs, les brigands et les prêtres, il trouva moyen de faire construire dans l'intérieure du royaume les magnifiques ponts de la Cava, de Bovino et de Benevent; et, dans Naples, des portes, des fontaines et des rues.

(1610.) Il fut remplacé par D. Pierre de Castro, comte de Lemos, fils du vice-roi qui l'avait précédé lui-même.

Nous nous étendrons peu sur l'administration de ce nouveau gouverneur, à laquelle ne se rattache aucun événement marquant. Héri-

tier des talents et des vertus de son père, son premier soin fut de rétablir l'économie dans les finances, et d'assurer à la capitale, devenue très-populeuse, les subsistances nécessaires. Sa seconde opération fut de rendre aux lettres l'éclat et la considération qu'elles méritent. Il les aimait, les avait cultivées avec distinction dans l'université de Salamanque; il ne cessa de les protéger. L'université de Naples manquait d'un lieu propre à ses cours et à ses exercices; il lui fit construire un palais magnifique sur les dessins du célèbre Fontana : c'est celui qui porte le nom d'*i Studi*, et dont on admire encore aujourd'hui l'étendue et la noble architecture. Il y installa lui-même les professeurs avant que le bâtiment fût entièrement fini, et il leur donna de fort sages réglements. Entre autres dispositions, ces réglements portaient que toutes les chaires devaient être données au concours. Enfin il ordonna des routes qui établissaient des communications entre diverses parties du royaume, presque isolées auparavant; et c'est ainsi qu'en protégeant les sciences et les belles lettres, il pourvoyait aussi aux besoins de l'industrie et du commerce.

(1616.) A Lemos succéda le duc d'*Ossuna* (d'Ossone). Loin d'avoir les vertus douces et

paisibles de son prédécesseur; ce vice-roi semblait né pour la guerre et les aventures hasardeuses. D'une vanité extrême, il aurait voulu voir son pays dominer sur le monde entier. Dans la sphère où il était circonscrit, il fit tout ce qui était en son pouvoir, et peut-être bien au-delà de ce qu'on lui prescrivait, pour augmenter la puissance espagnole.

Le duc d'Ossone entra, sans la participation de son gouvernement, dans la fameuse conspiration du marquis de Bedmar contre la république de Venise. C'est lui qui devait fournir et envoyer au jour fixé pour la ruine de cette république, les vaisseaux et les troupes de débarquement destinés à seconder les conjurés que l'ambassadeur Bedmar avait réunis dans la ville (1618). On sait que cette épouvantable conspiration où ces deux agents espagnols (mais sur-tout le marquis de Bedmar) avaient déployé toutes les ressources de la trahison, de la plus odieuse hypocrisie, enfin de toute cette perfide science que l'on honorait alors, et que, dans quelques cours du moins, on honore encore aujourd'hui du nom de politique; on sait, dis-je, que cette conspiration fut découverte la veille de la nuit même où elle devait éclater. De longues intrigues, des dépenses énormes, plusieurs crimes secrets n'eurent pour résultat que le

supplice de quelques malheureux conjurés, séduits par un ambassadeur indigne de ce nom. Une assez grande obscurité couvre encore cette affaire, un des plus importants événements de l'époque; les véritables causes en paraissent inconnues, malgré les nombreux écrits dont elle a été le sujet (1). Jusques ici du moins, il est assez difficile de croire que le cabinet de Madrid approuvât la conduite de son ambassadeur à Venise et du vice-roi de Naples. L'indolence de Philippe III, et son amour pour la paix, semblent éloigner les soupçons; et cependant, on ne voit pas, sans étonnement, que le marquis de Bedmar, non-seulement ne fut point puni, mais fut envoyé en qualité de premier ministre en Flandre, où, quelques années après, il reçut le chapeau de cardinal; que, d'un autre côté, le vice-roi de Naples ne fut point immédiatement rappelé. Le duc d'Ossone continua même à faire une guerre particulière aux Vénitiens, avec des vaisseaux qu'il armait, au moins en apparence, à ses propres frais, mais qu'il fournissait cependant d'artillerie prise dans les forteresses de Naples. Il fut accusé, à la fin, non-seulement d'avoir les mœurs les plus scandaleusement dissolues, mais aussi de vouloir se rendre mai-

(1) *Voy.* les notes de l'éditeur (note XXIII).

tre du royaume de Naples, en captant par des largesses, la faveur du peuple. Les protections puissantes qu'il avait auprès du ministre qui gouvernait l'Espagne, sous le nom du faible Philippe III, ne purent le défendre contre la gravité de ces imputations, qui n'étaient pas sans fondement. Le cardinal Borgia, reçut à Rome l'ordre de venir le remplacer; ce qu'il fit, non sans peine, et en évitant avec adresse les piéges que lui avait tendus l'audacieux d'Ossone, dont le projet était sans doute de gagner du temps, afin de voir si l'usurpation projetée pouvait s'exécuter avec quelque espoir de succès.

(1620.) Le principal objet de la mission du cardinal *Borgia* à Naples était l'expulsion du duc d'Ossone. Dès qu'il l'eut remplie, on lui donna pour successeur un autre cardinal D. Antoine *Zapata*. L'administration de ce nouveau vice-roi fut très-pénible. Des pluies continuelles avaient empêché la moisson : le royaume était affligé par la disette des bleds; et, de plus, une monnaie d'argent qui circulait, dans le peuple, sous le nom de *Zanette*, avait été rognée à tel point que l'on n'en voulait plus dans le commerce. Ces deux causes entretenaient dans le peuple une fermentation très-vive, dont le chef du gouvernement faillit être victime. Il fut attaqué

et insulté : ce ne fut qu'avec peine qu'il parvint à se soustraire à la fureur d'un peuple affamé.

Aux premiers symptômes de cette sédition, le cardinal n'avait voulu opposer que des mesures de douceur : mais il reconnut enfin le danger de temporiser. La recherche et la punition des plus coupables fut ordonnée et exécutée; le calme à Naples fut rétabli; mais, à la nouvelle que l'on reçut à Madrid de ces événements, le rappel du cardinal fut décidé. On le trouvait d'un caractère trop faible et trop doux pour un pareil poste.

C'est dans ces entrefaites que l'on apprit à Naples la mort de Philippe III.

PHILIPPE IV.

(1621.) PHILIPPE IV montait sur le trône d'un père qui, à peine âgé de quarante-trois ans lorsqu'il mourut, en avait régné vingt-deux, et qui, avec sa puissance, lui transmit l'indolence de son caractère et sa nullité. Ces deux princes, en effet, gouvernèrent moins par eux-mêmes que par des conseillers ou des favoris; ils portèrent moins, un des premiers sceptres du monde, qu'ils ne le confièrent aux mains avides de leurs courtisans.

Philippe IV, à son avénement au trône (et il avait à peine seize ans), commença par congédier honteusement les favoris de son père; mais il se hâta d'en choisir un autre qui, seul, causa plus de maux à l'Espagne que tous ses prédécesseurs. C'était le fameux comte Olivarès, ministre dont l'humanité entière doit accuser l'ambition et la cruelle inflexibilité; à qui l'histoire attribue de grands talents politiques, et qu'elle a souvent comparé à Richelieu son contemporain, mais qui, s'il avait autant de génie que son rival, ne fut point aussi heureux dans ses entreprises. En effet, pendant sa trop longue administration, la puissance espagnole déclina avec une effrayante rapidité; et pour avoir un exemple frappant de la prompte décadence des états trop ambitieux, il suffit de jeter les yeux sur l'Espagne, pendant cette période. Déja le pouvoir qu'elle avait exercé sur les fertiles provinces des Pays-Bas, et sur leurs industrieux peuples, lui était échappé; et la liberté, fondée par un grand homme, voyait ses étendards remplacer sur les tours des plus opulentes cités, le drapeau castillan. Bientôt une importante partie de son propre territoire se sépara de la mère patrie; l'insurrection de la Catalogne entière, à qui l'on voulait enlever ses priviléges, la perte du Portugal, furent des

coups qui, frappés de plus près, n'en furent que plus sensibles, et ébranlèrent, jusques dans ses fondements, le plus ambitieux et le plus absolu des pouvoirs. Il ne fallait pas seulement à l'Espagne des armées puissantes pour combattre les nations jalouses et rivales, elle en avait encore besoin pour arrêter ou comprimer du moins la révolte de ses propres sujets; et comme le premier aliment de la guerre est l'or, la plus grande affaire des ministres espagnols était de s'en procurer. Pour eux, les mines du nouveau monde n'étaient point encore assez fécondes : tant l'abus qu'ils faisaient de leur pouvoir, et leurs bévues occasionnaient de désastres. Leur ordinaire ressource était de presser de nouveau, et toujours, le sein, depuis si long-temps épuisé, de la malheureuse Italie. Les états de Naples, comme les plus opulents, étaient le plus continuellement et le plus fortement imposés. C'est ainsi que les faveurs que la nature prodiguait à ces climats privilégiés, devenaient pour leurs peuples une cause d'oppression, et qu'il leur eût paru préférable d'habiter sur des rocs ou au milieu des landes stériles, dont au moins l'avide ambition ne serait pas venue troubler la misère et la solitude.

D. Antoine *Alvarez*, duc d'Albe, remplaça,

dans la vice-royauté, le cardinal Zapata. Il serait difficile de peindre l'état déplorable du royaume à son arrivée. Son premier soin fut de remédier, autant qu'il était possible, à la dépréciation des monnaies, laquelle suspendait toutes les transactions commerciales : il fit frapper de nouvelles pièces; et l'on hypothéqua le produit d'un nouvel impôt aux capitalistes qui fournirent l'argent nécessaire pour cette opération. C'était remplacer un mal par un autre; mais les circonstances ne permettaient pas le choix.

Les Turcs, dans ce même temps, prirent un grand nombre de vaisseaux napolitains, près du mont Circello, et descendirent sur les côtes voisines de Naples; mais le vice-roi parvint à les chasser.

Il lui fallut aussi réparer les désastres qu'occasionnèrent les tremblements de terre de 1626 et 1627 : depuis la terrible éruption où Pline fut englouti, on n'en avait point ressenti de plus violents. Des villes furent presque détruites; des villages entiers furent renversés; et il périt un si grand nombre d'hommes, que, ne pouvant leur donner à tous la sépulture, on fut obligé de brûler les corps.

Et, comme si tous les fléaux devaient fondre à-la-fois sur cette terre, une peste affreuse

ravageait la Sicile; les côtes étaient sans cesse menacées de recevoir la contagion. Ce fut alors que le vice-roi, par une louable précaution, transporta, dans la petite île de Nisita, le lazaret qui était auparavant tout près de Naples, sur la côte de Pausilippe.

Le spectacle de tant de malheurs n'empêchait point la cour de Madrid d'exiger sans cesse de ce pays d'excessives rétributions; et le plus grand embarras du vice-roi était de les obtenir.

Le royaume de Naples avait prodigué à l'Espagne, en dons gratuits seulement, quarante-six millions de ducats, depuis le règne de Ferdinand-le-Catholique jusqu'à Philippe IV (1). Aussi, lorsque le duc d'*Alcala*, successeur du duc d'Albe à la vice-royauté, arriva pour prendre possession de son nouvel emploi (1629), il

(1) L'auteur d'un manuscrit anonyme que possède Mgnor Capecelatro, archevêque de Tarente, porte les donations extraordinaires faites à l'Espagne à un taux beaucoup plus élevé. On y voit que ces donations montaient, depuis le règne de Charles V jusqu'à l'administration du duc d'Arcos, à cent trente-cinq millions d'écus; savoir : à Charles V, cinq millions; à son fils Philippe II, en trente-six donations, trente millions; et sous les règnes de Philippe III et IV, jusqu'à l'année 1598, cent millions. Le duc de Médina fut obligé, pendant son administration seulement, de lever jusqu'à trente millions.

fallut aliéner le domaine royal. Déjà, dans un des règnes précédents, les communes avaient été obligées de vendre également leurs biens. Il était dès-lors impossible que la misère générale ne ramenât pas le brigandage : il reparut avec tous les maux qui en sont l'escorte ordinaire. Plus de morale, de bonne foi, de loyauté dans les classes les plus nombreuses du peuple : la civilisation semblait rétrograder. Les nations qui souffrent sont rarement vertueuses : le besoin est père du crime.

Nous avons dit que, pour subvenir aux demandes réitérées de l'Espagne, on s'était vu obligé de vendre le domaine royal. Peu s'en fallut que cette mesure n'eût des suites funestes. Des seigneurs napolitains avaient acheté les terres et les villes qui composaient ce domaine. Mais les habitants de ces lieux avaient en horreur la féodalité; ils ne voulurent point changer leur qualité de sujets pour celle de vassaux. Ils repoussèrent les nouveaux propriétaires, qui se présentèrent pour prendre possession. Le gouvernement, pour éviter de plus grands troubles, crut devoir transiger. Les habitants des villes et des terres aliénées purent rester dépendants du domaine royal, à condition toutefois qu'ils rembourseraient les acquéreurs.

Ce vice-roi, comme plusieurs de ses prédé-

cesseurs, eut à lutter contre le clergé, qui n'abandonne pas facilement ses prétentions. S'appuyant des motifs les plus absurdes, les ecclésiastiques s'opposaient à l'exécution des ordres des autorités civiles : on vit des évêques, sous prétexte qu'on avait violé les droits de leur juridiction pousser l'audace jusqu'à faire arrêter par des satellites armés qu'ils avaient à leurs ordres, et faire enfermer dans leurs prisons particulières, des fonctionnaires publics, des agents du gouvernement. En cette occasion, comme en plusieurs autres, on parvint à les réprimer; mais, au lieu de punir rigoureusement les ecclésiastiques qui s'étaient permis de tels attentats, on se contenta de les *désarmer*. Dans une nuit, on enleva, de toutes les cours ecclésiastiques, les armes dont elle faisaient un si coupable usage.

(1631.) Le duc d'Alcala fut rappelé, et laissa, avec la vice-royauté, au comte de *Monterey*, un état où régnait la confusion, et que désolait une affreuse misère qu'il devait encore aggraver. Ce nouveau gouverneur fut accueilli, à son arrivée, par une violente éruption du Vésuve. Il sortait du volcan des torrents de boues brûlantes qui couvrirent les campagnes voisines et menacèrent d'engloutir Naples. Un grand

nombre d'édifices furent renversés par les tremblements de terre, et des montagnes même s'ouvrirent.

Mais ces malheurs étaient passagers et réparables : le peuple napolitain y était moins sensible qu'à la dure et continuelle oppression sous laquelle le retenait l'Espagne. Chaque vice-roi semblait n'avoir d'autre instruction, d'autre ordre à exécuter, que d'appauvrir le pays et de le dépeupler.

Les beaux jours de l'Espagne étaient passés : cette puissance avançait rapidement vers la décadence. La France lui faisait, en Lombardie, une guerre cruelle, et dont rien n'annonçait le terme. C'était aux dépens du malheureux royaume de Naples que l'Espagne recrutait ses armées, réparait ses défaites, et trouvait les moyens de prolonger une trop longue lutte. On a calculé que, pendant les six années de l'administration du comte de Monterey, plus de cinquante mille hommes, dévoués à la guerre, et trois millions et demi d'écus, sortirent ensemble du royaume. Mais il fallut d'autres troupes, d'autres dépenses, pour l'armement des flottes, pour la construction des vaisseaux, etc. Naples dut faire encore ces pénibles sacrifices pour un gouvernement dont on ne connaissait que l'orgueil, les besoins et la rapacité.

(1637.) Le duc de *Medina* succéda au comte de Monterey. Depuis long-temps les fonctions des vice-rois à Naples n'avaient guères pour objet, comme nous l'avons observé, que la perception des impôts et les levées de soldats destinés à périr dans les guerres continuelles de l'Espagne. Mieux ils s'acquittaient de ces pénibles commissions, plus ils étaient sûrs d'être maintenus dans leur place. Aussi le duc de Médina déploya-t-il, dès qu'il fut installé, un génie fiscal qui devait lui promettre une longue résidence. Il commenca par vendre les hameaux qui dépendaient des villes de Naples, Nola, etc., taxa les marchands, augmenta les anciennes impositions sur les grains, l'huile, le sel, la soie, etc., en mit de nouvelles sur la chaux, les cartes à jouer, l'or et l'argent filés, etc. Il y eut bientôt à Naples plus d'impôts divers qu'on n'en compte aujourd'hui dans les plus puissans états de l'Europe, où l'art de tirer l'argent des peuples s'est si admirablement perfectionné. Mais le duc supprima cependant une taxe dont la perception lui parut trop difficile; c'était celle que payaient les filles publiques.

A l'imitation de son prédécesseur, il avait soin d'expédier de temps en temps quelques milliers de Napolitains au secours des armées espagnoles, qui par-tout étaient battues. Ces

malheureux ne revoyaient jamais leur patrie.

Et cependant, depuis plusieurs années, toujours quelque partie du royaume était désolée par des tremblements de terre. Naguères nous avons vu la Pouille ravagée par ce fléau; ce fut alors la Calabre. La ville de Nicastro et divers autres bourgs et hameaux furent engloutis: dix mille personnes au moins périrent sous leurs ruines; ceux qui survivaient restaient sans moyens d'existence, et il fallait que le gouvernement leur envoyât des secours.

On croira sans peine que le mécontentement et presque le désespoir étaient dans toutes les classes de la société. La France, toujours en guerre avec l'Espagne, paraît avoir voulu profiter de ces dispositions du peuple pour s'emparer du gouvernement. Une conspiration, dont le but était de chasser les Espagnols, se trama à Rome, mais elle fut révélée au vice-roi par un des conjurés. Un seigneur napolitain, qui en était l'ame, le chef, fut arrêté à Rome, et conduit à Naples où il fut jugé et eut la tête tranchée. Cependant les Français, comptant sur les partisans qu'ils avaient dans Naples, parurent dans le golfe avec une flotte nombreuse (1640). Mais le vice-roi avait eu le temps d'armer les habitants et de fortifier le rivage. L'ennemi, voyant la ville en état de dé-

fense, ne voulut point tenter un débarquement; il retourna dans les ports de France.

Le duc de Médina était le protégé du duc d'Olivarès, de ce ministre ambitieux qui voulait que l'Espagne dominât sur le monde entier, et qui venait de lui faire perdre presque en même temps la Catalogne et le Portugal. Philippe IV avait enfin ouvert les yeux sur l'abîme où son favori précipitait la monarchie; il lui avait retiré le pouvoir, et l'avait envoyé en exil. La disgrace d'Olivarès devait amener la révocation de Médina, son ami. C'est ce qui arriva. Médina fut rappelé d'un pays qu'il avait gouverné, c'est-à-dire pressuré, appauvri pendant plus de six années.

A l'imitation de quelques-uns de ses prédécesseurs, il éleva, pendant sa vice-royauté, plusieurs monuments, parmi lesquels on cite, avec raison, la magnifique fontaine qui porte encore son nom, et d'où l'eau jaillit avec abondance sous le trident de Neptune. Il avait aussi entrepris de bâtir, au pied du Pausilippe, un magnifique palais; mais il n'eut point le temps de le terminer : et cet édifice, qui n'a jamais été habité, forme aujourd'hui une ruine très-pittoresque sur les bords de la mer.

D. Jean Alphonse *Henriquez*, amiral de Cas-

tille, fut le successeur du duc de Médina (1644). Lorsque, à son arrivée, il jeta les yeux sur l'état dans lequel on lui avait laissé le royaume, son ame fut navrée, et il sentit qu'il lui serait impossible de remédier à tant de maux : il se promit du moins de ne pas les aggraver, et il tint parole. Les ministres le pressaient de leur envoyer de l'argent et des soldats pour les aider à soutenir la guerre désastreuse de l'Espagne contre la Catalogne; l'amiral de Castille expédia bien quelques soldats, mais non de l'argent. Pour leur prouver cependant sa bonne volonté, il assembla les *Sedili* de Naples, et leur fit demander un don pour l'Espagne. Mais le peuple, réduit aux dernières extrémités, se souleva de toutes parts : le vice-roi, pour calmer cette effervescence à laquelle il s'attendait, retira sa demande. Cette conduite parut un acte de faiblesse à la cour de Madrid, qui lui ordonna de faire de nouvelles tentatives. L'amiral envoya pour réponse sa démission : Naples ne posséda que deux ans ce vice-roi qui montrait de l'humanité et un noble caractère. Le duc d'Arcos lui succéda.

Jusqu'ici toutes les pages de cette histoire n'offrent guères aux lecteurs que les désastres et la continuelle oppression du peuple napoli-

tain. Hélas! sous le gouvernement qui commence, le sort de ce peuple, loin de changer, deviendra plus déplorable encore : mais du moins notre récit pourra paraître moins monotone. Nous avons à décrire de vastes tumultes, des séditions, des scènes enfin qui tiennent souvent du romanesque.

(1646.) Le duc d'*Arcos*, comme presque tous ses prédécesseurs, vit, à son arrivée dans Naples, les maux extrêmes de l'état; et, comme eux, il était chargé, non d'y remédier, mais de les accroître encore. En effet, l'Espagne exigeait avec rigueur les impôts et les tributs accoutumés. Mais l'obéissance des peuples qui lui étaient soumis commençait à s'ébranler, tant cette puissance avait commis de fautes et d'injustices : l'exemple de l'indépendance que s'étaient procurée plusieurs états qui naguères lui appartenaient, n'était pas sans influence, même sur l'esprit des Napolitains, qui jusqu'alors n'avaient osé que deux fois (sous Tolède et Zapata) donner des signes de mécontentement. Il n'était pas difficile de remarquer dans ce peuple une sourde fermentation. Les cendres du parti des Angevins n'étaient point encore entièrement éteintes; elles semblaient se ranimer au souffle de l'adversité.

Le cardinal Mazarin, qui, pendant la mino-

rité de Louis XIV, gouvernait la France, continuait, à l'exemple de Richelieu, son prédécesseur, de travailler, par tous les moyens possibles, à l'abaissement de la puissance espagnole. Il résolut de l'inquiéter sur-tout en Italie, et arma une flotte qui, sous le commandement de Thomas, prince de Savoie, attaqua d'abord les places espagnoles situées sur les côtes de la Toscane, s'empara de plusieurs, et fit le siége d'Orbitello.

Mais ce n'était là qu'un des objets de l'expédition. Le plan était d'aller ensuite attaquer le royaume de Naples; on connaissait la misère des habitants et leurs trop justes griefs contre leur souverain.

Malgré les difficultés des circonstances, le duc d'Arcos parvint encore à lever des troupes, à les expédier en Toscane, et à forcer les Français de s'éloigner d'Orbitello.

Mais bientôt une nouvelle expédition partit des côtes de France; et, cette fois, eut des succès plus réels. Elle s'empara d'abord de Piombino; les Français ensuite débarquèrent dans l'île d'Elbe, et prirent Porto-Longone. Ils eurent ainsi dans la Méditerranée une retraite pour leur flotte, un port d'où ils pouvaient fortement inquiéter leurs ennemis.

Aussi ne tardèrent-ils pas à paraître dans la

rade de Naples; mais le vice-roi qui, depuis long-temps, avait pénétré leurs desseins, s'était livré à des préparatifs tels qu'ils ne purent effectuer un débarquement. Des vaisseaux et des galères qui sortirent du port, les forcèrent même à gagner le large et à renoncer à leur entreprise.

Mais ces petits succès ne rendaient point la situation du royaume de Naples plus heureuse: au contraire, ils avaient occasionné de fortes dépenses qu'il fallait acquitter. Nous touchons à l'époque de la plus terrible sédition qui ait éclaté dans le royaume de Naples: on devine qu'il s'agit de celle dont *Masaniello* fut le moteur.

(1647.) Pour couvrir les dépenses de la dernière expédition contre les Français, le vice-roi ne trouva point de meilleur expédient que de mettre un impôt sur les légumes et les fruits, c'est-à-dire sur des objets qui sont de première nécessité à Naples, puisqu'ils forment presque uniquement la subsistance du peuple, sur-tout en été. Déja l'on avait tenté, en d'autres temps, d'établir un pareil impôt, sans pouvoir y réussir. Et cependant les *Sedili*, consultés par le vice-roi, avaient encore cette fois, donné leur approbation: sans doute il n'y avait plus aucune autre matière sur laquelle on pût lever des droits.

A peine l'édit de création du nouvel impôt fut-il publié, que les murmures du peuple se firent entendre. Un homme d'un esprit séditieux, nommé Jules *Genuino*, entretenait, par ses discours, cette fermentation : il avait à se venger de la cour d'Espagne, qui, pour le punir d'avoir naguères voulu exciter quelques désordres, l'avait retenu plusieurs années en prison. Depuis son retour à Naples, il s'était fait prêtre : ce titre et sa robe lui donnaient du crédit parmi le peuple. Des murmures on passa aux menaces : plusieurs fois le duc d'Arcos fut publiquement insulté : et cependant il crut pouvoir faire tête à l'orage et maintenir le nouvel impôt. Mais l'explosion de la colère publique lui prouva bientôt combien il s'était abusé.

Dans Naples vivait un jeune homme du nom de Thomas Aniello (par contraction, Mas' Aniello), que la nature semblait avoir formé pour les grandes entreprises. C'était un simple valet de pêcheur, sans éducation, sans culture, mais vif, audacieux, et doué de cette éloquence brute qui émeut les sens, parce qu'elle ne s'exprime que par images. Il avait aussi à se plaindre d'une offense : sa femme ayant voulu, un jour, entrer dans la ville avec un peu de farine cachée dans un bas, avait été punie de plusieurs jours de prison pour avoir fraudé les droits. Depuis

ce temps, il conçut contre le gouvernement une haine implacable; il cherchait et trouva l'occasion d'assouvir sa vengeance.

Il est peu de villes d'Italie qui n'aient conservé, sous d'autres noms, quelques-unes des fêtes de l'antiquité, que l'on célèbre encore annuellement par des jeux populaires, vestiges d'anciens jeux sans doute plus solennels et plus pompeux. Dans une fête de cette espèce, le peuple était rassemblé (le 7 juillet 1647) dans la place du grand marché, à Naples.

Le marché était presque entièrement dépourvu de fruits; les paysans devant payer l'impôt, ne s'empressaient plus d'en apporter à Naples. Ce spectacle de la disette, le jour d'une fête publique, attristait la multitude, et Masaniello sut habilement profiter de cette disposition des esprits: il se mêla dans les groupes du peuple, s'exhala en reproches et en plaintes contre le gouvernement, n'eut pas de peine à enflammer des têtes que déja l'ardeur du soleil, en ce jour, portait à l'exaltation. Le magistrat, chargé de pourvoir à l'approvisionnement du marché étant survenu, Masaniello ne balança pas à lui reprocher et la rigueur de l'impôt et sa propre insouciance: ses reproches furent si vifs ou si justes, que le peuple qui, lorsqu'il souffre ne respecte plus rien, osa frapper ce magistrat,

qui eut peine à échapper aux mains des furieux. Ce fut le signal de l'insurrection : une foule immense se porta avec fureur dans les divers bureaux de la perception des droits et les mit en cendres.

Dans cette première expédition, Masaniello marcha toujours à la tête des mécontents. Déja son zèle s'était fait remarquer ; il leur inspirait la confiance et le respect. Les ayant rassemblés autour de lui, il leur parla avec cette véhémence, cette énergie qui caractérisait, à Rome, les discours des tribuns : il y peignait la misère du peuple, l'insolence des grands, et vomissait des imprécations contre le gouvernement du vice-roi.

A peine Masaniello eut-il achevé, qu'il fut reconnu chef suprême du peuple. On lui éleva sur la place de Naples, une espèce de trône où il siégeait en sarrau blanc de marinier, tenant à la main une épée nue pour sceptre. Dès-lors ses volontés devinrent des lois, ses ordres des décrets qui étaient exécutés aussitôt que rendus. Comme il ne savait pas écrire, il signait avec une empreinte de métal qu'il portait attachée à son cou. Ce n'était pas seulement la populace qui lui obéissait, mais des hommes qui lui étaient bien supérieurs par l'éducation et les lumières. En quelques jours, plus de trois cent

mille hommes furent armés, enrégimentés.

Les soldats espagnols disparurent à l'aspect de ce torrent de forces populaires; et le vice-roi lui-même, attaqué et poursuivi par les insurgés, se retrancha dans un château, et ensuite se cacha dans un couvent, d'où il ne tarda pas à rendre tous les priviléges que Charles-Quint avait autrefois accordés à la ville et au royaume. C'est ainsi qu'un simple pêcheur, encore adolescent, traitait d'égal à égal avec le représentant d'un grand monarque. Cette espèce de capitulation du vice-roi se fit par l'entremise d'un cardinal, archevêque de Naples, *Filomarino*, qui, dès le commencement des troubles, avait jugé de la situation désespérée où se trouvait le gouverneur espagnol, et senti que, dans de certaines occasions, il faut céder à la tempête plutôt que de la braver. Les dignités dont il jouissait imposaient le respect au peuple soulevé, en même temps que son caractère personnel inspirait la confiance.

Mais il n'était pas dans les destinées de Naples de jouir même des faveurs qu'elle avait conquises. Elle ne tarda pas à les payer du sang de ses citoyens. En effet, Masaniello, soit que la cruauté lui fût naturelle, soit qu'il voulût faire passer dans l'ame de ses adversaires la terreur que lui-même éprouvait, se livra à des actes

d'une barbarie féroce. Non content d'avoir fait brûler les meubles, les maisons même des fermiers de l'impôt, qui, selon lui, s'étaient engraissés de la substance, des larmes du peuple (et aucune main n'osa s'approprier le moindre débris de tant de richesses détruites), il voulait que leur sang coulât sous ses yeux. Nouveau Marius, du haut de la fenêtre de sa maison, il n'avait qu'à faire un signe, et l'on voyait tomber les têtes d'un nombre effrayant de victimes.

Bientôt l'imagination de Masaniello s'égare, son esprit paraît aliéné. Il courut un bruit absurde : qu'on lui avait fait respirer le parfum de fleurs empoisonnées ; que sa tête en restait affaiblie. Il est bien plus naturel de penser que les fatigues d'esprit auxquelles cet homme n'était accoutumé ni par état ni par goût, jointes à l'excessive chaleur de la saison ; que peut-être aussi les terreurs qui suivent toujours les excès du pouvoir, furent les causes de cette démence aussi soudaine que funeste. Après les riches fermiers, il poursuivit les nobles, et même les plébéiens. Sur la plus simple délation, il prononçait une sentence de mort.

Lorsqu'un chef de parti attaque son parti même, il n'est pas loin de sa chute. Les principaux citoyens qui, dans cette révolution,

marchaient sous ses bannières et combattaient pour sa querelle, menacés d'être égorgés par le tribun devenu un véritable tyran, sentirent la nécessité d'en délivrer promptement la patrie. Masaniello s'aperçut du déclin de la faveur publique. En vain il voulut ranimer dans les âmes cette exaltation à laquelle il avait dû l'autorité dont il jouissait; ses discours frénétiques parurent ce qu'ils étaient en effet, insensés. Un jour, qu'affligé autant que surpris du peu de succès qu'avait eu une de ses déclamations ordinaires, qu'il avait prononcée dans la chaire même de l'église d'un couvent, il errait dans l'intérieur de ce monastère, livré à la plus sombre mélancolie; il fut appelé par quelques hommes apostés, qui feignirent d'avoir à lui parler des intérêts du peuple; il s'avança vers eux avec confiance; mais aussitôt ils l'étendirent à leurs pieds de plusieurs coups de fusil. En expirant, le malheureux n'eut que le temps de proférer ces mots: « Ah! les ingrats! ah! les traîtres! »

Ainsi périt un homme qui, malgré sa grossière ignorance, n'eut pas moins de pouvoir dans Naples que Trasybule n'en eut à Athènes, lorsqu'il en chassa les trente tyrans, et que les Gracques, à Rome, lorsqu'ils demandèrent au sénat l'établissement de la loi agraire. Grand

homme peut-être, si avec la probité et le désintéressement dont il donnait de constantes preuves, il eût montré plus d'humanité et de justice (1).

On devait croire que l'émeute allait cesser par la mort de Masaniello. Les insurgés, fatigués de la tyrannie du chef qu'ils s'étaient donné, avaient vu, avec une espèce de joie, sa tête clouée à un poteau. Mais le vice-roi et ses partisans, trop fiers d'une victoire qu'ils devaient plutôt à la fortune qu'à leur courage, se comportèrent en vainqueurs insolens. Des nobles ne craignirent point de maltraiter des hommes du peuple; et, de son côté, le gouvernement fit diminuer le poids du pain. Dès-lors le tumulte recommença, mais avec plus de fureur : le corps de Masaniello fut déterré, et réuni à sa tête, fut exposé à la vénération du peuple : on lui fit des obsèques magnifiques, comme à un général en chef. Bientôt le peuple s'empare de tous les postes qui dominaient le port; le vice-roi, assiégé de nouveau, est obligé, pour

(1) Le vénérable archevêque de Tarente (Mgr *Capecelatro*), possède un manuscrit anonyme, qui contient l'histoire de la révolution opérée dans Naples, par Masaniello. Nous avons regretté que notre plan ne nous permît pas de répéter tous les détails intéressants qui s'y trouvent consignés.

la seconde fois, de se réfugier dans un des châteaux forts (le Château-Neuf), et pour la seconde fois encore, il lui faut négocier, traiter avec le peuple. Mais ce traité fut plus humiliant, plus honteux que le premier. Et pour comble de malheur, toutes les cessions qu'il faisait, augmentaient, au lieu d'étouffer le feu de la rebellion. Il fut sommé de livrer les forteresses de Naples au peuple; sur son refus, on se disposa à les attaquer.

Cependant la cour d'Espagne avait été informée de l'insurrection du peuple napolitain; et, pour le faire rentrer dans le devoir, elle s'était hâtée d'envoyer le jeune D. Juan d'Autriche (1), à la tête d'une armée navale, et lui avait donné des pouvoirs très-étendus.

Ce prince arriva, le 1er octobre, dans le golfe de Naples, et déploya, le long de la plage de Sainte-Lucie, aux yeux de toute la ville, sa nombreuse et imposante flotte. On l'avait flatté bien faussement que sa seule présence suffirait pour ramener l'ordre et la soumission. Le peuple ne parut point intimidé. Le prince fit débarquer

(1) Ce D. *Juan d'Autriche* était fils naturel de Philippe IV, qui l'avait eu de la comédienne *Calderona*. Il n'était âgé que de dix-huit ans, lorsqu'il fut envoyé à Naples pour y rétablir l'autorité espagnole. (Note de l'Éditeur.)

ses troupes, qui allèrent occuper les postes les plus élevés. De là on fit sur la ville un feu continuel, qui détruisait des maisons, des palais, des églises, mais faisait très-peu de mal aux insurgés. Les forces espagnoles n'étaient pas assez considérables pour qu'on pût raisonnablement espérer de réduire une ville dont l'immense population était toute armée. Ce fut sous le canon même des Espagnols, que, renversant les armes du roi, Naples se proclama *république* : elle avait alors pour chef un autre Masaniello, mais bien plus adroit et plus fourbe que son prédécesseur : c'était *Gennaro Annese*, qui avait été élevé dans la profession des armes; (des historiens disent que c'était un simple armurier).

Jusqu'alors les Français n'avaient point figuré dans cette rebellion. Leur rôle va commencer. Tant que Masaniello vécut, le peuple paraissait avoir une telle horreur des étrangers, que la seule proposition d'appeler les Français à Naples eût été dangereuse : et cependant il était bien prouvé qu'avec leur secours, il eût été facile de chasser à jamais les Espagnols du royaume. Mais les circonstances avaient changé : on commençait à sentir le besoin de terminer cette longue lutte. D'adroits émissaires répandaient dans le peuple que la France était très-

disposée à prendre part à l'insurrection. Ils parlaient de la bravoure, de l'affabilité de *Henri de Lorraine, duc de Guise,* qui était en ce moment à Rome; on le représentait comme très-propre à diriger et affermir la nouvelle république.

Le duc de Guise, instruit de tout ce qui se passait à Naples, y parut bientôt, et fut reçu au milieu des acclamations de tout un peuple qui voyait en lui un protecteur de sa liberté naissante, et un rival bien supérieur en réputation et en talents au trop jeune D. Juan d'Autriche. Son premier soin fut de chercher à rétablir l'ordre dans cette populace effrénée à laquelle il devait commander, et qu'il ne considéra point sans quelque terreur.

En se rendant à Naples, le duc de Guise avait tout autre projet que d'affermir le gouvernement républicain; ce n'était même point pour les intérêts de la France qu'il se proposait de combattre, bien qu'il eût concerté son entreprise avec les ministres français, et qu'ils lui eussent promis de la seconder. Mais, comme descendant de René d'Anjou par les femmes, il se croyait des droits au trône de Naples, et se promettait bien de les faire valoir dans l'occasion.

Le successeur de Masaniello, *Gennaro Annese,* soit qu'il reconnût les secrets desseins du

duc de Guise, soit qu'il ne vît pas sans peine l'autorité dont le peuple l'avait revêtu, passer en d'autres mains, non-seulement faisait échouer les opérations militaires de son rival, mais cherchait à le rendre suspect et odieux aux républicains : il tenta même de le faire assassiner. L'orgueilleux petit-fils du héros de la ligue en France ne souffrait pas, avec moins d'impatience et d'indignation, qu'un tribun, un vil plébéien, osât lui disputer la puissance, et cherchait à s'en débarrasser par des moyens tout aussi condamnables. Les insurgés se divisaient entre ces deux chefs. Un troisième parti se forma parmi eux ; et ce fut par les menées du ministre français à Rome. Ce dernier parti n'avait pour but que de chasser les Espagnols, et de donner le trône à un roi français : c'était le moins considérable ; mais il était presque entièrement composé de barons attachés depuis long-temps à la maison de France.

Par l'effet de ces divisions, les Espagnols, quoique très-faibles, se maintenaient dans la possession des forts et des châteaux. On se livrait, de part et d'autre, de petits combats journaliers, qui n'avaient aucun résultat important.

Les Espagnols jugèrent que le moment était favorable pour tenter les négociations; ils firent

proclamer un édit du roi Philippe, qui accordait une entière amnistie à toutes les personnes qui avaient pris part à l'insurrection. Mais le nom du duc d'Arcos, qui se lisait sur ces édits et proclamations, empêchait les insurgés d'y donner aucune confiance. On sentit la nécessité d'éloigner un vice-roi aussi odieux au peuple; il partit, et D. Juan d'Autriche resta seul chargé du gouvernement. Il continua, mais sans beaucoup de succès, du moins auprès des partisans du duc de Guise, la voie des négociations. Annese, toujours envieux et perfide, se prêtait plus facilement aux propositions qui lui étaient secrètement faites, et cependant n'osait ou ne voulait pas mettre bas les armes.

La cour d'Espagne parut désapprouver que le duc d'Arcos eût quitté son poste sans son autorisation, et remis tout le pouvoir à un prince à peine adolescent; elle se hâta de donner ordre au comte d'*Onnatte*, qui était alors ambassadeur à Rome, de passer à Naples en qualité de vice-roi (1648). C'était à lui qu'il était réservé de terminer la révolution de Naples.

En vain le duc de Guise avait tenté, en divers petits combats, de s'emparer des forts et postes occupés par les Espagnols; ses troupes, mal disciplinées, plus habituées à piller qu'à combattre, avaient éprouvé des échecs : il sentit le

danger de sa position ; et, en effet, elle était d'autant plus fâcheuse, que le comte d'Onnatte, à peine arrivé, avait distribué de l'argent aux troupes espagnoles, et ranimé leur courage.

Ayant appris que ce vice-roi faisait rétablir les forts du port de *Baïa*, et de l'île de Nisita, dans la crainte qu'une flotte française ne s'approchât des côtes, le duc de Guise sortit de Naples avec un détachement de ses troupes pour s'opposer à ces travaux. Cette absence lui fut fatale. Le vice-roi, D. Juan, et le cardinal Filomarino, qui n'avait jamais cessé de prendre tous les moyens qu'il jugeait les plus propres à rétablir le calme, sortirent la nuit des châteaux à la tête des troupes espagnoles : ils avaient des intelligences avec la plupart des insurgés; des postes importants leur furent livrés sans qu'il fût besoin de combattre. Bientôt les mots de paix, de réconciliation, furent prononcés de toutes parts. Annese vint apporter les clefs du fort, ou grosse tour des Carmes, qu'il commandait. Et c'est ainsi qu'en peu d'heures se termina une révolution qui durait depuis neuf mois, et qui avait fait répandre des torrents de sang.

Le duc de Guise, à cette nouvelle, voyant que pour lui tout était perdu, ne songea plus qu'à sauver sa vie en se jetant dans les Abbruzzes, où il pouvait compter sur un assez

grand nombre de partisans. Mais le commandant de Capoue avait envoyé de la cavalerie à sa poursuite. Il fut joint sur la route, près de Morrone. Ce fut là que, soutenu par le petit nombre d'hommes qui l'avaient suivi, il se défendit quelque temps avec intrépidité; mais, son cheval ayant été tué dans la mêlée, il fallut se rendre. Il fut conduit à Naples, et de là transféré en Espagne où il resta cinq années prisonnier.

A l'exemple de la capitale, quelques provinces, qui s'étaient insurgées, rentrèrent dans le devoir. D. Juan, voyant que sa présence n'était plus nécessaire à Naples, passa dans la Sicile : cette île aussi avait été tout récemment le théâtre de plusieurs tumultes populaires; elle était à peine pacifiée.

Le comte d'Onnatte était convaincu que, tant que les Français seraient maîtres, comme ils l'étaient, de plusieurs ports sur les côtes de la Toscane, le royaume de Naples devait être sans cesse dans l'inquiétude d'une invasion. Il résolut donc de faire les plus grands efforts pour chasser ces voisins trop dangereux. Il eut l'art de stimuler le zèle de la noblesse napolitaine, qui voulut partager les périls de cette expédition. Bientôt il eut rassemblé une flotte assez nombreuse, que vinrent encore grossir

les vaisseaux qui portaient D. Juan à son retour de la Sicile. Les troupes du vice-roi se présentèrent d'abord devant l'île d'Elbe, et peu après forcèrent de capituler les faibles garnisons françaises qui occupaient les places de Porto-Longone, et de Piombino dans la Toscane.

Avant d'entreprendre cette expédition, le comte d'Onnatte s'était montré d'une sévérité excessive envers les Napolitains qui avaient figuré dans la dernière rebellion. Ne voulant pas paraître violer ouvertement l'amnistie, si solennellement accordée, il en faisait arrêter plusieurs sur de simples dénonciations, souvent sur le bruit d'un chimérique tumulte populaire : et bientôt les uns périssaient sur l'échafaud; les autres étaient égorgés secrètement dans les prisons. Nous verrons dans la suite Annese lui-même condamné au dernier supplice; Annese à qui l'Espagne avait tant d'obligation, puisque, sans lui, elle eût perdu, peut-être pour toujours, le royaume de Naples.

N'est-ce point faire trop d'honneur au cabinet de Madrid que de supposer, avec quelques historiens, que la cruauté du comte d'Onnatte fut la cause de son rappel? Quoi qu'il en soit, on lui donna un successeur, beaucoup plus tôt qu'il ne s'y attendait; et il fut si sensible à cette ingratitude de sa cour, qu'il alla ensevelir

ses regrets ou ses remords dans un couvent de Chartreux.

(1653.) Le comte de *Castrillo* le remplaça. C'était un homme d'un caractère indulgent et doux, qui, ayant exercé pendant plusieurs années des magistratures, aimait et voulait pratiquer la justice. Naples se promettait de retrouver sous son gouvernement la paix et sa prospérité perdue. Mais le duc de Guise devait, encore une fois, venir troubler, du moins pour quelques instants, ce pays véritablement voué au malheur. A peine sorti des fers de l'Espagne, il fatigua tellement le ministère français, qu'il en obtint des troupes et une flotte avec laquelle il se rendit, vers la fin de l'année 1653, dans le golfe de Naples. Il débarqua sa petite armée à Castellamare dont il s'empara. Sans doute il s'attendait que ses partisans, le voyant si près, allaient s'insurger et lui livreraient la capitale. Soit qu'il eût été trompé sur les dispositions du peuple, soit que naturellement présomptueux, il eût agi avec légèreté, soit enfin que le peuple fût fatigué de dissensions, personne ne se leva en sa faveur. Quelques mécontents seuls, et entre autres deux prêtres et un moine, tâchèrent, par leurs discours, d'exciter de la rumeur; mais ils furent aussitôt emprisonnés. Annese, sur

quelque soupçon d'intelligence avec le duc de Guise, dont pourtant il avait été autrefois l'ennemi, fut aussi arrêté et puni de mort.

La noblesse de Naples, presque tout entière, se présenta pour aller combattre le duc de Guise. Douze mille hommes de troupe d'élite s'avancèrent vers Castellamare, et fermèrent tous les chemins qui conduisaient à la capitale. Le duc de Guise sentit alors l'impossibilité où il se trouvait de repousser, avec le peu de forces dont il pouvait disposer, les Napolitains qui occupaient tous les passages de la montagne de Castellamare. D'un autre côté, il ne pouvait rester dans cette ville où déja les vivres manquaient. D'après l'avis de son conseil, il rembarqua sa troupe sur les vaisseaux qui l'avaient transportée, et reprit la route de Toulon. Vaine expédition qui n'eut aucun résultat! (1)

Au fléau des révolutions et des guerres devait succéder un fléau plus terrible, la peste. Elle fut apportée à Naples par quelques troupes qui revenaient de Sardaigne. La contagion se répandit dans les quartiers bas de la ville : on avait d'abord pensé que ce n'était qu'une fièvre ma-

---

(1) *Voy.* les notes de l'éditeur (note XXIV).

ligne, et l'on ne prit aucune précaution. Bientôt le nombre des personnes qui mouraient chaque jour devint effrayant : on crut pouvoir appaiser la colère du ciel par des prières : on fit des processions, on courut en foule dans les églises. De ce moment, la contagion qui ne ravageait que certains quartiers, se répandit dans tous : les prêtres persuadèrent au peuple de bâtir une église; de faire des dons volontaires pour les frais de construction, et même d'y travailler. On vit alors des hommes et des femmes de toutes les classes de la société, livrer tout ce qu'ils possédaient d'or, d'argent, de bijoux de toute espèce, et venir travailler ensuite, avec une ardeur incroyable, aux murs de l'église et du couvent projetés. La maladie, dans cet immense rassemblement d'hommes, se propagea avec bien plus de facilité et d'énergie. Il mourait jusqu'à quinze mille personnes par jour. Les cimetières ne suffisaient plus pour les inhumations; on entassa les corps dans les catacombes, on les brûla, on les jeta à la mer. A la fin, on ne trouva plus personne pour enlever les cadavres des maisons et des rues : l'air était infecté des miasmes qui s'exhalaient de tant de corps en putréfaction.

Cette horrible calamité dura plusieurs mois; mais une pluie abondante survint, au com-

mencement de l'automne, et sembla purger l'atmosphère. Les malades qui étaient attaqués se rétablirent, et bientôt après l'épidémie cessa entièrement. Mais la ville était presque déserte; et, pour comble de malheur, il fallut établir des gardes aux portes pour qu'aucun étranger n'y pénétrât : la peste s'étant répandue dans les campagnes et les villes voisines, on avait à craindre que les habitans de ces pays ne rapportassent de nouveau la maladie dont à peine la capitale se trouvait délivrée.

Rien de plus sage que les mesures employées par le vice-roi pour rétablir l'ordre dans Naples, après ces temps d'infortunes, pour l'approvisionner de grains, et lui rendre sa population. (1659.) Il allait jouir de son ouvrage, lorsqu'il apprit que le comte de *Pennaranda* avait été choisi pour le remplacer.

La paix de l'Espagne avec la France venait d'être conclue, dans cette île des Faisans, devenue si fameuse par le traité qu'y signèrent, au nom de leurs maîtres, le cardinal Mazarin et D. Louis de Haro. C'était une circonstance heureuse pour le nouveau vice-roi; il devait penser qu'il n'aurait plus à s'occuper que des moyens de rendre aux peuples qu'il était chargé de gouverner, une prospérité qu'ils n'avaient

connue que dans de courts intervalles. Mais l'Espagne n'avait point fait la paix avec le Portugal; et, malgré la dépopulation du royaume de Naples, il fallut encore y lever des hommes pour augmenter les troupes espagnoles.

D'un autre côté, les brigands continuaient de désoler tout le pays : les communications entre les villes étaient interrompues; ils se montraient jusques aux portes de Naples. En vain l'on voulait sévir; ils étaient protégés par des barons, trouvaient un asyle sur leurs terres. Dans l'intérieur des villes régnait la plus affreuse dépravation. On y commettait avec impunité des vols, des assassinats; les églises étaient toujours, pour les coupables, des refuges assurés; les réclamations du gouvernement contre cet abus étaient vainement portées au pontife de Rome. Dans les rues on ne pouvait marcher qu'avec des armes. La société semblait avoir atteint le dernier degré de sa dissolution.

Pennaranda fit beaucoup de réglements de police, mais indulgent et doux, il ne savait pas les faire exécuter. Le cardinal *Pascal d'Arragon*, qui le remplaça, déploya, au contraire, une excessive sévérité. Il commença par chasser de Naples tous les vagabonds et gens sans aveu : il livra ensuite au bourreau un grand nombre de coupables. Sous son administration, le glaive

de la justice ne se reposa point : mais cette administration ne dura que dix-neuf mois.

CHARLES II.

S'IL faut en croire la plupart des écrivains politiques, le chagrin conduisit Philippe IV au tombeau (1665). Non-seulement il avait vu la Catalogne et le Portugal échapper à sa puissance, malgré ses efforts inouis pour en faire de nouveau la conquête, mais il avait fini par signer avec la France une paix qu'il regardait comme honteuse, et dont il redoutait, avec assez de raison, les résultats. Enfin, il ne laissait d'autre héritier mâle qu'un enfant qui sortait à peine du berceau, quand, pour soutenir sa couronne, ce n'eût pas été trop d'un prince qui aurait réuni à la valeur d'Alphonse le génie de Charles-Quint.

Philippe crut devoir prendre du moins toutes les mesures qui lui parurent les plus sages pour soustraire ses états à l'ambition de la France. Par son testament, il institua pour héritier Charles II, son jeune fils, et, dans le cas de la mort de ce prince sans enfants, Marguerite, sa seconde fille, destinée à l'empereur Léopold, devait lui succéder, et ce dernier à son épouse, si aucun enfant ne naissait de cet hyménée. Le

duc de Savoie était aussi appelé à la couronne, dans le cas de la mort de l'empereur Léopold; et c'est ainsi qu'il excluait toujours la reine de France, sa fille, mariée à Louis XIV, et qui ne pouvait recouvrer ses droits à la succession qu'en devenant veuve, et avec la condition encore qu'en retournant dans sa patrie elle épouserait un prince de sa maison, du consentement des états.

La reine, veuve de Philippe IV, avait été nommée, par le testament, régente du royaume, ou plutôt tutrice du jeune roi, dont l'éducation lui était confiée; une *junte* composée des personnages les plus considérables de l'Espagne, était chargée de l'administration. Le cardinal d'Arragon, vice-roi, fut appelé à en faire partie, et l'on nomma pour le remplacer, à Naples, D. *Pierre d'Arragon*, son frère.

On s'attend peu à voir la cour de Rome, à cette époque où les gouvernements étaient bien plus éclairés sur leurs droits et leurs intérêts, essayer encore de ressaisir la puissance que les papes prétendaient exercer sur le royaume de Naples. Et cependant Alexandre VII, qui régnait alors, osa réclamer l'administration de ce royaume pour tout le temps que Charles II serait mineur. Il appuyait sa prétention sur

d'anciens exemples; il rappelait ce qui était arrivé sous Innocent III, pendant la minorité de Frédéric II, etc. On lui répondit, en montrant le testament de Philippe IV, qui instituait sa veuve tutrice du jeune roi, et nommait une junte pour l'administration générale des états espagnols; ce qui rendait au moins inutile toute intervention étrangère dans le gouvernement. D'après cela, les réclamations du pontife devenaient inutiles; on ne donna donc aucune suite à l'affaire. Deux ou trois siècles auparavant, le saint pontife aurait fulminé des bulles d'excommunication, aurait mis le royaume en interdit. Il se tut.

Mais Louis XIV éleva, sur les pays de Brabant et de Flandre, des prétentions qui étaient tout autrement embarrassantes pour l'Espagne. Il les demandait comme faisant partie de la succession de la reine son épouse, née d'un premier mariage de Philippe IV. Le véritable motif de Louis était de profiter de la faiblesse actuelle de l'Espagne pour agrandir la France. Aussi porta-t-il aussitôt ses armes dans la Flandre et dans la Franche-Comté, et il eut par-tout des succès. Mais les Hollandais redoutaient d'avoir pour voisin si rapproché un royaume aussi formidable que la France : ils s'entremirent pour procurer la paix à l'Espagne; le pape,

qui voulait que la chrétienté réunît ses forces pour porter secours à Candie, assiégée par les Turcs, seconda de toute son influence les négociations entamées pour la paix. Louis, par le traité d'Aix-la-Chapelle (1668), consentit à ne pas pousser plus loin ses conquêtes, rendit la Franche-Comté, mais garda les places qu'il avait soumises dans les Pays-Bas.

Le vice-roi Pierre d'Arragon n'étant plus obligé, d'après cette paix, d'envoyer des secours aux Espagnols contre la France, expédia des forces pour la défense de Candie. Mais cette île fut prise par les Turcs avant l'arrivée des forces napolitaines au lieu de leur destination.

Dans presque toutes ses possessions sur la Méditerranée, l'Espagne était menacée de troubles et de révoltes. Comme elle les gouvernait toutes par des vice-rois qui en opprimaient presque toujours les peuples, il n'était pas étonnant qu'aucune ne restât long-temps tranquille. La Sicile, presque en même temps que Naples, et même auparavant, s'était soulevée; et, pour y rétablir le calme, il avait fallu employer de grandes rigueurs qui laissaient dans les cœurs de vifs ressentiments: la Sardaigne, à son tour, se vit en proie à des troubles intérieurs. Le vice-roi, D. Emmanuel de *Los-Covos*, y avait été assassiné; et l'on crut d'abord que c'était

pour avoir voulu exiger du parlement de ce royaume, assemblé à Cagliari, un impôt exorbitant; mais il fut reconnu depuis que cet assassinat avait été le résultat d'une vengeance particulière, et que le peuple n'y avait nullement participé. Le vice-roi de Naples, sur le bruit du meurtre du vice-roi de Sardaigne, ne s'empressa pas moins d'envoyer dans cette île, des galères chargées de troupes: mais lorsqu'elles arrivèrent, la tranquillité était rétablie; les meurtriers de Los-Covos avaient été arrêtés et punis; déja un nouveau vice-roi, envoyé par l'Espagne, avait pris le gouvernement.

Pierre d'Arragon n'avait plus à songer qu'à débarrasser le pays de Naples des brigands dont les dévastations continuaient toujours. On parvenait à en arrêter un grand nombre; mais au lieu de les faire périr sur l'échafaud, il leur laissait la faculté de se racheter par de fortes rançons. Comme au temps de la barbarie féodale, les crimes n'étaient plus guères punis que par des amendes. On a calculé que ces sortes de permutations de peines corporelles en amendes avaient rapporté au vice-roi plus de trois cent vingt mille ducats. Il n'est pas étonnant qu'il ait eu la réputation d'un ministre vénal. On disait de lui qu'il punissait les bourses et non les crimes.

Et cependant Pierre décora Naples de plusieurs nouveaux monuments. C'est ainsi que, dans ce pays singulier, on a vu souvent les arts fleurir au milieu de la plus funeste barbarie.

(1672.) Le marquis *d'Astorga* succéda à Pierre d'Arragon; et le royaume, sous son administration, ne fut ni moins agité ni plus heureux. A son arrivée, une disette extrême ravageait Naples; les Turcs et les brigands dévastaient les côtes et l'intérieur du pays. Il remédia, le mieux qu'il put, à tant de maux : des blés furent distribués; une foule de brigands périrent, et entre autres l'abbé *Ricardo*, le plus formidable de leurs chefs.

Mais, à cette époque, arriva la révolte de Messine, et Naples dut encore presque seule supporter la plus grande partie des énormes dépenses qu'occasionna la réduction de cette ville. Les causes de la révolte des Messinois sont diversement rapportées par les historiens : voici celles qui nous paraissent les plus vraisemblables. Messine jouissait, de toute antiquité, de plusieurs priviléges importants, et sur-tout de celui d'élire un sénat qui exerçait une grande autorité. Les vice-rois ne voyaient qu'avec peine cette magistrature, qui s'opposait avec vigueur à leurs vexations, à leurs injustices. D. Louis *Del-*

Hojo, vice-roi en Sicile, crut pouvoir détruire, par la ruse, cette institution qu'il ne se sentait pas le pouvoir d'anéantir par la force. Il fit répandre parmi les citoyens qui souffraient de la disette des grains, que le sénat, au lieu d'employer à leur procurer des vivres, les fonds dont il pouvait disposer, s'enrichissait à leurs dépens. Mais on ne tarda pas à découvrir que c'était le gouverneur lui-même qui, pour irriter le peuple contre ses magistrats, empêchait les blés d'arriver à Messine. L'indignation de la majeure partie des Messinois contre une si lâche conduite, n'eut point de bornes. Mais le vice-roi conservait aussi des partisans; et la ville se trouva divisée en deux factions ennemies. Les partisans du sénat s'appelaient *Malvizzi*, du nom d'un oiseau blanc; les partisans du vice-roi reçurent le sobriquet de *Merli* (merles), à cause de leur noirceur et de leurs ruses. Les deux factions en vinrent souvent aux mains; le sang coula; les *Merli*, plus faibles, succombèrent, et Messine leva l'étendard de la révolte.

Mais les *Malvizzi* sentirent qu'ils ne pourraient long-temps résister sans un secours puissant, et résolurent de se donner au roi de France, qui était toujours en guerre avec l'Espagne. Louis XIV accepta l'offre, et aussitôt fit armer une flotte qui, sous les ordres du duc

de Vivonne, parut bientôt sur les côtes de la Sicile. Malgré les vaisseaux envoyés par l'Espagne pour s'opposer à la flotte française, malgré les nombreuses galères que le vice-roi de Naples avait expédiées au secours de l'île, le duc de Vivonne parvint à entrer dans Messine et à y arborer le drapeau de la France.

Il paraît que la conduite qu'avait tenue en cette occasion le vice-roi de Naples, n'ayant eu aucun succès, fut jugée défavorablement dans le cabinet de Madrid, car on lui donna un successeur sans l'en prévenir. Le marquis de *Los-Velez*, qui devait le remplacer, arriva brusquement à Naples, et prit les rênes de l'administration (1675).

Le nouveau vice-roi continua d'expédier des troupes pour la défense de la Sicile. Les Français s'étaient en vain flattés que, maîtres de Messine, ils le seraient bientôt de l'île entière : ils ne trouvèrent dans aucune autre ville des dispositions favorables. Soit que l'ancienne haine contre leur nation se fût conservée jusqu'alors, soit que les priviléges que prétendait Messine excitassent la jalousie des autres villes, il n'y en eut point qui voulussent lier leur cause à la sienne. D'un autre côté, une flotte hollandaise vint s'unir aux forces de l'Espagne, pour

empêcher toute espèce de vivres d'entrer à Messine. Nous ne devons point rapporter les grands et mémorables combats que se livrèrent sur ces côtes les amiraux français et hollandais (Duquesne et Ruyter); tel n'est point l'objet de ces mémoires. Il suffira de rappeler ici que le cabinet de France, las de cette guerre dispendieuse et sans fruit, certain de l'impossibilité de pousser plus loin ses conquêtes, résolut d'abandonner Messine. D'après ses ordres, la flotte française s'apprêta à revenir dans le port de Toulon; mais auparavant, elle prit à bord tous les Messinois qui, par crainte des vengeances qu'exerceraient contre eux les Espagnols, se décidèrent à quitter leur patrie. Leur nombre fut de plus de dix mille.

Cette guerre coûta au royaume de Naples sept millions de ducats. Pour les payer, on vendit jusqu'aux charges publiques, sans que l'on pût relever le crédit.

Dans ce pays, tout était dépravé, avili; la noblesse, l'église, le peuple entier. Le nom de bonne foi était hors d'usage. Après avoir rogné, comme on l'avait déja fait autrefois, les espèces d'argent, on en fabriqua de fausses. Chez les orfèvres, dans les familles les plus distinguées de la noblesse, dans les couvents mêmes, on fabriquait des monnaies altérées: les moines sur-

tout étaient devenus d'habiles faux-monnoyeurs. En vain on eut recours aux punitions les plus sévères; les forçats falsifiaient les espèces dans les bagnes. Il fallut se décider à frapper une monnaie nouvelle; opération toujours dispendieuse pour un gouvernement.

(1678.) Mais enfin, la paix qui fut conclue, à Nimègue, entre la France et l'Espagne, délivra, pour quelques moments, Naples des soucis, des craintes sans cesse renaissantes, qui, depuis si long-temps l'agitaient. La paix de Nimègue fut proclamée dans cette capitale avec la plus grande solennité, ainsi que le mariage du roi d'Espagne avec Marie-Louise de Bourbon, fille du duc d'Orléans, qui en était comme le sceau et la garantie.

Cependant cette paix, tant désirée par toutes les puissances belligérantes, et que l'on avait voulu cimenter par un mariage, ne parut, aux yeux des politiques habiles, que ce qu'elle était en effet, une trève. Aussi vit-on sans étonnement les Français élever des difficultés sur les articles du traité qui fixaient les limites des pays respectifs; fournir de fortes garnisons leurs places frontières; augmenter et pourvoir de munitions leurs flottes. Ces préparatifs donnaient de vives inquiétudes à toutes les puissances; à Naples, on ne voyait point arriver,

sans défiance, des vaisseaux français dans le port.

Il y a tout lieu de croire que si le cabinet de France maintenait encore, en apparence, l'état de paix, c'était par égard pour la reine Marie-Thérèse (sœur de Charles II). Cette princesse mourut (1683); et aussitôt la guerre recommença avec fureur, pour durer plusieurs années. A l'instant même, tous les Français eurent ordre de sortir du royaume de Naples.

Cette même année, le vice-roi Los-Velez fut rappelé, et céda sa place au marquis *del Carpio*.

Rétablir dans le royaume la police et le règne des lois, ce fut presque la seule affaire de ce nouveau vice-roi. Il eut la gloire de détruire à-peu-près les brigands : d'abord il accorda une amnistie à ceux qui consentirent à rentrer dans la société ; il poursuivit ensuite à outrance ceux qui continuèrent leur infâme métier, et les personnages qui les soutenaient, quelque puissants qu'ils fussent.

Il rétablit, mais avec presque autant de difficultés, les mœurs et la loyauté dans le commerce. Les auteurs citent de lui un grand nombre de pragmatiques qui n'ont pas d'autre objet.

La plus importante de ses opérations admi-

nistratives fut l'émission d'une nouvelle monnaie, plus pure, mieux fabriquée, et dont la falsification devenait dès-lors très-difficile. C'est ainsi qu'il acheva ce qu'avait entrepris son prédécesseur. Mais la mort le surprit lorsqu'il n'avait encore qu'ébauché tout le bien qu'il voulait faire. Le marquis del Carpio mourut aussi regretté par les citoyens vertueux, que redouté par les méchants.

(1689.) Le comte de *San-Stefano*, qui le remplaça, sentit la nécessité de marcher sur ses traces; il ne pouvait choisir un plus vertueux modèle. Mais Naples fut, au commencement de sa vice-royauté, presque renversée par un violent tremblement de terre. Des édifices qui avaient résisté au temps, s'écroulèrent, et entre autres le superbe portique de l'antique temple de Castor et Pollux, modèle parfait d'architecture dans l'ordre corinthien.

Pendant tout le temps de l'administration de ce vice-roi (et elle dura près de six années), Naples fut tranquille. Les troubles de l'étranger n'arrivèrent point jusques-là.

(1689.) Le duc de *Medina-Celi* vint de Rome, où il était ambassadeur, remplacer le comte de San-Stefano; il vint avec l'intention de prendre aussi

pour modèle le marquis del Carpio, qui avait laissé de si honorables souvenirs. Comme lui, il maintint l'ordre dans les finances, et la police dans le royaume. Il fit plus, il donna à la capitale de vastes théâtres; et décorant, par de nombreuses fontaines, ce rivage de Chiaja, déjà si remarquable par sa situation, il en fit un lieu enchanteur. Il aimait les lettres. Son palais, dont la magnificence égalait celle des palais des rois les plus puissants, devint une espèce d'académie où se réunissaient les hommes les plus distingués dans la littérature et les sciences.

Ce fut pendant l'administration de ce vice-roi, que Charles II, en mourant, légua un nouveau trône à la maison de France, et une nouvelle guerre à l'Europe. Durant la longue maladie de ce prince, plusieurs puissances, voyant qu'il ne laisserait point de postérité, regardaient déja l'Espagne comme une proie qui leur était dévolue. Le roi de France, l'empereur, l'Angleterre, la Hollande et le duc de Savoie étaient convenus de partager entre eux les divers états qui composaient cette riche succession. La nation espagnole, en apprenant ce traité, fut saisie d'indignation : elle ne pouvait se faire à l'idée du démembrement de la monarchie. D'après le conseil des grands du

royaume, Charles fit un testament par lequel il institua un seul héritier de sa couronne; et ce fut Philippe d'Anjou, petit-fils puîné de sa sœur Marie-Thérèse et du roi de France. Il contrevenait ainsi au testament de son père, qui avait disposé de l'Espagne en faveur de l'empereur Léopold et de ses descendants. Mais, en prenant une mesure qui empêchait le démembrement de ses états, ce prince crut mériter la reconnaissance des Espagnols. C'est ainsi que le petit-fils de Louis XIV monta sur un trône dont la domination s'étendait sur les deux hémisphères.

PHILIPPE V ET L'EMPEREUR CHARLES VI.

Le dix-huitième siècle commence; et, avec lui, d'autres mœurs, d'autres intérêts, d'autres opinions. Les lumières et l'esprit philosophique ont pénétré dans presque toutes les classes de la société, et jusques dans les cours. Les manières sont devenues plus polies, les négociations plus faciles; les guerres même seront moins sanglantes, les haines moins longues et moins violentes. Les pontifes de Rome, plus modestes et plus sages, n'affecteront plus la domination universelle, ou dissimuleront au moins leurs ambitieux projets.

Mais un motif continuel de dissentions existera entre les puissances; et c'est le même qui divise souvent entre elles les différentes classes d'hommes qui composent une nation : la jalousie, ou, si l'on veut, la crainte qu'inspire un grand pouvoir. Toujours on s'armera contre la puissance à qui les conquêtes ou d'heureuses circonstances procureront un accroissement immodéré de richesses et de force; et jusqu'à ce que des principes plus raisonnables et plus justes soient le code des souverains, leurs cabinets chercheront toujours à établir entre les divers états cet équilibre si vanté qu'il est bien difficile, pour ne pas dire impossible, de maintenir.

Quiconque connaît les cours et sait juger des intérêts des états, n'a pu douter qu'aussitôt après la publication du testament du fils de Philippe IV, le prince qui était assis sur le trône impérial de l'Allemagne, ne protestât contre cet acte d'un roi qu'il pouvait accuser d'injustice. Mais il revendiquait moins un des premiers trônes de l'univers pour lui, que pour son second fils l'archiduc Charles, qui dès-lors se prépara à faire valoir ses droits et ceux de son père. Mesurant avec sagesse les forces du roi le plus puissant qui fût alors en Europe, et qu'un testament rendait son ennemi, le cabinet de

Vienne jeta ses regards autour de lui : il vit l'Angleterre jalouse par nécessité comme par orgueil des succès de la France et de son agrandissement ; la Hollande partageant, mais peut-être avec plus de justice, les mêmes sentiments. Entre ces trois états, l'alliance était, pour ainsi dire, commandée par les circonstances ; et ils s'associèrent sans peine le duc de Savoie, qui désirait, autant qu'eux, qu'on réprimât l'essor que semblait prendre Louis XIV vers la monarchie universelle. Ils formèrent donc une ligue puissante, et entreprirent cette guerre de la succession d'Espagne, qui devait exiler pour long-temps la paix de l'Europe.

Mais, tandis qu'à l'aide des plus grands généraux de terre et de mer, ces puissants états se portent des coups mortels ; tandis que la gloire, le talent et le génie épuisent à l'envi leurs ressources, en invoquant, dans cette lutte sanglante, les noms de justice et de devoir, revenons à Naples, qui, cette fois, éloignée du théâtre de la guerre, n'en partage pas moins les sacrifices, sans être réservée à en partager les faveurs.

Le vice-roi Medina-Celi fit publier dans Naples la mort de Charles II, et proclamer en même temps comme roi, Philippe duc d'Anjou (1701). Le peuple ne prit qu'un médiocre

intérêt à cet événement. Que lui importait tel ou tel maître, puisqu'il était destiné à n'être jamais gouverné que par des vice-rois! Il n'en fut pas de même de la noblesse : une partie de ce corps était entièrement dévouée à la maison d'Autriche, et ne voulait point de rois d'une autre famille. La cour de Vienne sut profiter de ces dispositions; elle se concerta avec D. *Giovanni Carafa*, et D. *Carlo di Sangro*, gentilshommes napolitains, qui étaient colonels dans les armées de l'empereur. Ils vinrent à Rome, où, par les conseils et les instructions de l'ambassadeur impérial près du saint-siége, ils formèrent le projet d'enlever aux Espagnols la domination des Deux-Siciles. Ils se rendirent en conséquence à Naples sous divers prétextes, y virent les partisans de la maison d'Autriche, dont plusieurs étaient gouverneurs de places, et qui promirent de seconder l'entreprise par tous les moyens dont ils pouvaient disposer. Presque en même temps, D. *Giacomo Gambacorta*, prince de *Macchia*, arriva de Barcelonne à Naples, sous prétexte d'y terminer des affaires de famille, mais, en effet, pour encourager le parti autrichien, en l'assurant que le prince Eugène, dont l'armée entrait en ce moment dans la Lombardie, allait expédier vers Naples un corps de troupes.

Dès-lors le parti se grossit d'un grand nombre de nobles. Les chefs se réunirent pour arrêter un plan, et fixer un jour pour l'exécution. Il fut convenu que le vice-roi serait poignardé, et que l'on s'emparerait aussitôt du Château-Neuf. On se flattait que la ville, sachant que des troupes arrivaient de tous côtés pour soutenir les conjurés, se déclarerait pour l'Autriche. Jusques-là tout s'était tramé dans le plus grand secret : mais les expressions de quelques lettres interceptées inspirèrent des soupçons au gouvernement, qui prit des mesures de précaution. Les conjurés s'en aperçurent, et craignant que le vice-roi n'acquît de plus amples renseignements, ils résolurent d'exécuter, sans délai, leur plan de révolution.

Le 22 septembre (le jour avait été d'abord fixé au 6 octobre), une foule d'hommes, armés par les conjurés, se répandirent dans Naples, aux cris de *Vive l'archiduc Charles!* Arrivés à la place du marché, ils renouvelèrent leurs cris avec plus de fureur; et le duc de Macchia harangua les chefs du peuple, qu'il engagea à s'unir à son parti, afin de se délivrer pour toujours du joug des Espagnols. On lui répondit que, pendant la révolte de Masaniello, les nobles ayant abandonné le peuple, le peuple était décidé à les laisser agir seuls dans cette autre révolution.

Mais les habitants des campagnes voisines, sur le bruit d'une rebellion à Naples, et excités aussi par leurs seigneurs, s'empressaient d'accourir vers la ville, dans l'espoir du pillage. Et, en effet, ils s'apprêtaient déja à saccager plusieurs maisons opulentes. Le prince de Macchia eut horreur des maux qu'il allait causer à la patrie. Il défendit, sous peine de la vie, de se livrer à des actes de violence contre les citoyens. Dès-lors il perdit la plus grande partie de ses adhérents.

Cependant les principaux citoyens s'étaient réunis au Château-Neuf, autour du vice-roi. Des troupes espagnoles en gardaient toutes les issues. On s'attendait sans cesse à quelque attaque; et l'incertitude où l'on était du nombre et des ressources des rebelles, laissait tous les esprits dans une fatigante perplexité. D'après le conseil du brave et fidèle comte de Popoli, on résolut d'envoyer quelques nobles à la tête de petits détachements de soldats, en divers quartiers de la ville, pour sonder les dispositions des citoyens. A leur retour ils racontèrent que, par-tout, le peuple s'était joint à leurs acclamations de *Vive Philippe;* que les conjurés s'étaient retirés dans quelques rues où ils s'étaient retranchés. A l'instant même on partit pour les y attaquer: le duc de Popoli marchait

à la tête des troupes. La résistance des conjurés ne fut pas de longue durée : presque tous cherchèrent leur salut dans la fuite. Les autres furent pris. Ainsi finit cette rebellion qui n'avait duré que trois jours. Ceux des chefs que l'on était parvenu à arrêter furent sévèrement punis, entre autres D. Carlo de Sangro, qui eut la tête tranchée devant le Château-Neuf.

Si l'Autriche ne réussit pas à Naples dans cette entreprise peu glorieuse, il n'en fut pas de même dans la haute Italie. Elle y avait envoyé une armée sous les ordres du prince Eugène; et de premiers succès en annonçaient de bien plus importants.

Cependant Philippe V, qui avait pris possession de ses états d'Espagne, voyait avec plaisir le peuple satisfait de son gouvernement : croyant pouvoir compter sur la fidélité de ses nouveaux sujets, il se détermina à faire un voyage à Naples, où il savait que l'Autriche, par ses intrigues, cherchait à ranimer le feu à peine éteint de la dernière rebellion. Il s'embarqua en conséquence à Barcelonne, et bientôt les Napolitains purent jouir du bonheur, dont ils étaient privés depuis si long-temps, de voir leur souverain au milieu d'eux (1702). Philippe n'oublia rien pour mériter leur attachement. Il abolit des impôts, fit remise de plusieurs millions d'arrérages dus

au fisc, distribua à un grand nombre de nobles des dignités et des honneurs, enfin amnistia plusieurs coupables. Aussi les états du royaume, assemblés dans la capitale, renouvelèrent-ils avec joie, en sa présence, leur serment de fidélité. Sa générosité, ses manières affables, la douceur de son gouvernement, lui avaient tellement gagné les cœurs, que le clergé, les barons, la cité entière, prirent la résolution de lui élever une statue équestre de bronze sur la principale place de Naples, et votèrent, cette fois sans contrainte, un don de 300 mille ducats.

Mais Philippe ne put faire, au milieu des heureux Napolitains, qu'un séjour de deux mois au plus. Il y apprit les progrès du prince Eugène dans la Lombardie : aussitôt il fit appareiller une flotte qui le transporta à Savone, d'où il alla joindre l'armée française que Vendôme opposait, dans le même pays, au général de l'empereur. En partant, il avait laissé pour vice-roi à Naples le duc d'*Ascalona*.

Après quelques combats qui, sous le nom de Luzara et de Guastalla, ne sont pas sans célébrité, et où il déploya une rare valeur, Philippe se vit obligé de retourner promptement en Espagne. Le roi de Portugal avait prêté l'oreille aux séduisantes propositions des

confédérés, et se déclarait en faveur de l'Autriche. Dès-lors les ennemis avaient, par les ports du Portugal, une entrée facile dans les états d'Espagne.

Il était difficile que la France et l'Espagne pussent, de tous côtés, faire tête à de si grandes puissances liguées contre elles. C'était beaucoup qu'elles empêchassent Charles III de s'établir solidement en Espagne. Mais, en Italie, les Impériaux avaient des succès plus marquants : le prince Eugène s'était rendu maître de tout le Milanais.

La cour de Vienne, voyant que les Français, occupés ailleurs, ne pouvaient lui disputer ce pays, crut pouvoir en tirer une partie de ses troupes pour les employer à la conquête du royaume de Naples. En conséquence, le comte Dawn, à la tête d'une division de cette armée, traversa la Romagne, et ne tarda pas à entrer dans les états de Naples, sans trouver de résistance (1708). Le duc d'Ascalona n'eut d'autre parti à prendre que d'aller se renfermer dans Gaëte avec le peu de troupes dont il pouvait disposer. Après trois mois de siége par les Impériaux, il fallut rendre cette place, et le vice-roi fut fait prisonnier. Ainsi passa paisiblement sous la domination autrichienne ce royaume que Philippe n'avait possédé que sept ans.

Charles III était alors à Barcelonne; il nomma pour son vice-roi à Naples ce même général Dawn, qui en avait fait si facilement la conquête. Le gouvernement bizarre et dur de ce vice-roi fit vivement regretter celui de Philippe. En général, les Napolitains ont toujours eu pour les Allemands une violente antipathie.

Charles III régnait à Naples depuis quatre ans, par son vice-roi, lorsque Joseph son frère aîné, qui avait succédé à l'empereur Léopold, mourut sans laisser d'enfans mâles. L'archiduc Charles fut appelé à lui succéder, et partit de Barcelonne pour aller en Allemagne, ceindre la couronne impériale (1711). Les confédérés, qui ne s'étaient ligués contre la France que pour s'opposer à sa trop grande puissance, commencèrent également à craindre que l'empereur n'unît à ses états de Germanie, l'Espagne et les Indes, et les principaux états d'Italie, comme l'avait déja fait autrefois Charles-Quint.

Ces dispositions de la plupart des puissances confédérées, et les victoires obtenues à Denain par l'immortel Villars, applanirent bien des difficultés. La reine Anne d'Angleterre fut la première à se retirer de la grande alliance, et à parler de paix. On s'entendit, et le traité d'Utrecht fut conclu. Par ce traité, Philippe V renonçait à tout droit au trône de France, et ne retenait

que l'Espagne et les Indes : la Sicile fut donnée au duc de Savoie; le duché de Milan et le royaume de Naples à l'empereur (1731). L'Europe commença à respirer, bien que ce fût encore là plutôt une trève qu'une paix solide.

On aurait dû croire terminées toutes les guerres que la succession de l'Espagne avait occasionnées entre les principaux états de l'Europe : il n'en fut rien. L'Autriche n'avait point formellement renoncé à cette succession, qu'elle voulait entière, et dont le traité d'Utrecht ne lui accordait qu'une partie : l'Espagne ne voyait pas avec moins de regret que la Sicile et les états d'Italie et des Pays-Bas lui étaient échappés. Cette dernière puissance sur-tout montrait des dispositions belliqueuses depuis qu'un ministre intrigant et ambitieux, le cardinal Albéroni, avait surpris toute la confiance de Philippe V, et gouvernait en son nom.

On n'avait pas vu, sans étonnement, l'Espagne préparer dans ses ports un armement considérable; et l'on se demandait quels états elle se préparait à envahir, lorsqu'une escadre espagnole, sous les ordres du marquis de Léede, alla descendre huit mille hommes en Sardaigne, dont elle fit, en deux mois, la conquête : cette île appartenait à l'Autriche depuis le traité d'Utrecht. Ce n'était là que le commencement du

plan de guerre arrêté par la cour de Madrid, ou plutôt par Albéroni. Une flotte bien plus considérable sortit des ports d'Espagne, alla prendre une partie des troupes espagnoles qui avaient fait la conquête de la Sardaigne, et s'avança avec ce renfort dans les mers de la Sicile. Cette île appartenait, d'après le traité d'Utrecht, au duc de Savoie, l'allié le plus fidèle et le plus zélé de l'Espagne : et pourtant les troupes espagnoles y descendirent, s'emparèrent de Palerme, et bientôt de la Sicile entière, qui n'avait pour sa défense que de faibles garnisons piémontaises (1718). Sans doute Albéroni, dans ses vastes projets de conquêtes, regardait l'occupation de la Sicile comme un préliminaire indispensable à l'envahissement du royaume de Naples.

Il était comme impossible que l'ambition excessive de l'Espagne n'alarmât pas les autres puissances. L'empereur, la France, l'Angleterre, les Hollandais même, se réunirent pour forcer le roi d'Espagne à se contenter des états que lui assurait le traité d'Utrecht : ils reconnurent aussi que la possession de la Sicile était nécessaire à l'empereur pour la défense du royaume de Naples; et il fut arrêté que le duc de Savoie recevrait en échange de cette île la Sardaigne. Ce n'était pas certainement pour ce prince un juste

dédommagement de la perte de la Sicile : mais il faut bien que la faiblesse se contente de ce que lui adjuge la force.

Le roi Philippe n'ayant point voulu accéder à ces dispositions, l'Angleterre expédia dans la Méditerranée une flotte puissante, sous les ordres de l'amiral Byng, laquelle battit complètement la flotte espagnole. En vain le marquis de Léede voulut encore se défendre dans la Sicile; en vain il obtint des succès contre les troupes impériales que la flotte anglaise y avait débarquées. Ne recevant plus de secours de l'Espagne, il dut céder.

(1720.) Philippe, vaincu, fut obligé d'accepter les conditions stipulées dans le traité de la quadruple alliance; et les puissances exigèrent de plus le renvoi de son intrigant ministre Albéroni. Le résultat de cette guerre injuste fut que l'empereur, que l'on voulait dépouiller, acquit la Sicile et put la réunir au royaume de Naples.

Mais bientôt la scène va changer; l'empereur ne gardera pas long-temps ces deux royaumes, devenus désormais inséparables : ils retourneront, pour leur bonheur, sous la domination d'un prince de la maison de France.

CHAPITRE VIII.

Dynastie des Bourbons. — Règnes de Charles III; de Ferdinand IV.

Le sort sembla vouloir dédommager Philippe V du mauvais succès de ses dernières entreprises en Italie.

Aux termes des traités d'Utrecht et de la quadruple alliance, il avait droit à la succession des duchés de Parme et de Plaisance, en cas que le souverain de ces états mourût sans enfants mâles. C'est ce qui arriva (1731). Philippe, après avoir émancipé le second des fils qu'il avait eus de son premier mariage (c'était l'infant D. Carlos, alors âgé de seize ans), s'empressa de l'envoyer en Italie, prendre possession de ses nouveaux états. Six mille Espagnols l'avaient devancé. Ainsi s'introduisit en Italie la puissance espagnole, ce que l'empereur ne vit pas sans regret et sans crainte.

Et, en effet, ce même D. Carlos, infant d'Espagne, et souverain des états de Parme et de Plaisance, eut peu à près la gloire, à l'exemple du plus grand des Bourbons dont il était issu, de se conquérir un royaume.

Lorsque tout semblait présager une longue paix à l'Europe, des événements inattendus changèrent les relations de plusieurs grands états entre eux, et rallumèrent le flambeau des discordes et des guerres. L'empereur d'Allemagne et ses alliés s'étaient fortement opposés à ce que Stanislas Leczinsky, beau-père de Louis XV, remontât sur le trône de Pologne, d'où il avait été exclu, seize ans auparavant, par le roi Auguste qui venait de mourir. Louis XV, sensible à cette injure, publia un manifeste contre l'empereur, et trouva les rois d'Espagne et de Sardaigne très-disposés à partager son ressentiment et à unir leurs armes aux siennes.

L'empereur, pour s'opposer à une ligue si puissante, s'empressa de retirer une grande partie de ses troupes du royaume de Naples. Le roi d'Espagne, jugeant que l'occasion était favorable pour s'emparer de ce royaume, fit passer dans la Toscane beaucoup de troupes espagnoles, sous la conduite du duc de Montemar. Jointes à celles qui étaient à Parme, elles formèrent une assez forte armée, avec laquelle l'infant D. Carlos traversa la Romagne, et s'approcha des états napolitains, où l'Autriche n'avait laissé qu'un assez petit nombre de soldats.

Le vice-roi de l'empereur à Naples (c'était Jules *Visconti*), étant informé de la marche des

ennemis, se retira, avec sa petite armée, dans la Pouille, où il espérait que 20,000 soldats autrichiens, dont on lui annonçait l'arrivée prochaine, viendraient se joindre à lui. Quant au général Trawn, qui commandait les troupes impériales dans le royaume, il alla se poster, avec 5,000 soldats, dans un détroit, entre *San-Germano* et *Presenzano*, dans l'espoir d'en fermer le passage à l'armée de D. Carlos. Mais le général espagnol fit marcher de nuit un détachement qui tourna le général autrichien et le força de rétrograder avec précipitation sur Capoue, où il se renferma. Le chemin étant dès-lors libre, l'armée espagnole, et ensuite D. Carlos lui-même, entrèrent dans Naples.

Le comte de Montemar songea bientôt à poursuivre les Allemands qui s'étaient retirés avec le vice-roi dans l'intérieur du royaume. Un détachement de son armée les atteignit à Bitonto, les battit, les fit pour la plupart prisonniers.

Il ne resta plus d'autres places dans le royaume, occupées par les Impériaux, que Gaëte et Capoue. L'une et l'autre capitulèrent; mais la dernière, où le général Trawn s'était retiré, ne fut remise qu'après une longue résistance, et lorsque la place manquait absolument de vivres.

La soumission de la Sicile entière coûta en-

core moins de temps et d'efforts. Les troupes impériales qui y étaient restées sentaient l'inutilité de tenter une défense; et les peuples, loin de les soutenir, voyaient avec joie s'avancer le général de D. Carlos.

Ainsi passa sous la domination d'un Bourbon le royaume des Deux-Siciles, que l'Autriche avait possédé vingt-sept ans.

Même avant que la conquête fût terminée, Philippe V avait adressé à son fils un diplôme, par lequel il renonçait aux états de Naples et de Sicile, et l'en déclarait roi. Cet acte, rendu public, combla de joie tous les Napolitains, qui, délivrés enfin du gouvernement des vice-rois, ouvrirent leurs cœurs à l'espoir d'un sort plus doux.

Ce n'était pas seulement dans ces contrées que l'Autriche avait éprouvé des revers : la France avait fait des conquêtes dans la haute Italie, où l'empereur ne possédait plus que Mantoue : sur le Rhin, les pertes de l'Autriche n'étaient pas moins considérables. Elle sentit la nécessité d'entrer en négociation.

(1735.) Des préliminaires de paix furent signés à Vienne. La France s'y montra généreuse : elle ne gardait qu'une faible partie de ses conquêtes sur le Rhin; mais elle assurait à D. Carlos la possession du trône des Deux-Siciles.

Ces préliminaires de paix étaient l'ouvrage du ministre de Louis XV, le cardinal de Fleury. Pacifique, juste, il avait cru, comme il le disait, *faire les parts égales* entre les puissances belligérantes : et pourtant presque aucune ne parut satisfaite. L'Espagne sur-tout accusait la France de lui avoir fait perdre les duchés de Parme et de Plaisance, et d'avoir disposé, à son gré, du duché de Toscane. (En effet cet état avait été donné au duc de Lorraine, en échange des duchés de Bar et de Lorraine, qu'il laissait à Stanislas, roi titulaire de Pologne.) Mais l'Espagne aurait dû observer que ses pertes étaient, et bien au-delà, compensées par la possession qui lui était assurée du royaume des Deux-Siciles.

Quoi qu'il en soit, les puissances exécutèrent, mais lentement et non sans murmure, les principales dispositions de ce traité préliminaire; et l'Italie commença à respirer.

(1736.) Ce fut alors qu'il s'éleva entre la cour de Rome et celle de Naples un différend qui empêcha l'investiture que le saint-siége devait donner à D. Carlos. L'investiture n'était plus, il est vrai, qu'une simple formalité; mais on se faisait encore une espèce de devoir de l'obtenir. Cette brouillerie avait eu pour cause des enrôlements forcés que les rois d'Espagne et de Naples avaient faits dans les états de l'Église.

Les enrôleurs furent maltraités à Rome par le peuple : on s'arma en différentes villes des états romains contre les Espagnols. D. Carlos fut obligé de faire marcher quelques troupes sur Rome. Le pape écarta l'orage en livrant quelques-uns de ceux qui avaient le plus maltraité les recruteurs espagnols. Mais la bonne intelligence entre les deux cours ne se rétablit que deux ans après, à l'époque du mariage de D. Carlos, avec Marie-Amélie, fille de Frédéric Auguste, roi de Pologne (1738). La bulle d'investiture fut signée par le pape; et la haquenée fut présentée à ce pontife au nom de D. Carlos (désormais roi sous le nom de Charles III), par par le connétable Colonne.

Au milieu des cérémonies et des réjouissances publiques qui eurent lieu à l'occasion de son mariage, le nouveau roi, pour donner au peuple un témoignage de respect pour le saint qu'il chérit le plus, et aussi pour se procurer les moyens de récompenser honorablement les seigneurs napolitains qui avaient montré le plus de dévouement pour sa cause, institua un ordre de chevalerie, sous le titre de *Saint-Janvier*, dont il se déclara le grand-maître. Cet ordre a toujours été respecté, et la décoration n'en a pas été trop prodiguée. Sa devise est *in sanguine fœdus.*

Cette même année, les préliminaires de paix, dont nous avons rapporté les principales dispositions, devinrent la base d'un traité définitif qui fut signé par toutes les puissances intéressées : il n'y fut fait que de légers changements. De ce moment, Charles III, bien affermi sur son trône, n'eut plus qu'à s'occuper de l'administration de son royaume.

Charles commença son règne par des actes de justice et de clémence. Il diminua les impôts; et au lieu des taxes *par estimation*, qui étaient alors en usage et prêtaient trop à l'arbitraire, il assit une taxe sur les biens, ce qui rendit l'imposition plus égale.

Il pardonna aux partisans de la maison d'Autriche. Une junte ou conseil avait cru devoir en condamner plusieurs à l'exil; il les rappela, déclara qu'il voulait tout oublier; et il tint parole.

Il fit retirer ensuite de la circulation toutes les anciennes monnaies, et les remplaça par de nouvelles; il accorda au commerce de plus grandes facilités; des vaisseaux devaient continuellement protéger les côtes contre les Barbaresques.

Charles fut troublé au milieu de ces salutaires travaux : il fallut prendre part à une guerre dans laquelle il ne pouvait avoir aucun intérêt,

mais où l'Espagne se trouvait engagée. On sait qu'à la mort de l'empereur Charles VI, sa fille, Marie-Thérèse, archiduchesse de Toscane, voulut prendre possession des états de la maison d'Autriche. Ses droits étaient fondés sur la *pragmatique-sanction*, dont la plupart des puissances de l'Europe s'étaient rendues garantes. Ce furent ces mêmes puissances qui, sous divers prétextes, s'opposèrent à son exécution. La Bavière, l'Espagne, la France, la Sardaigne, les Deux-Siciles, la Prusse, s'armèrent toutes contre cette princesse, qui déploya un grand courage, et finit par triompher de tous ses ennemis. Notre sujet n'exige point que nous répétions, après tant d'autres historiens, comment l'illustre Marie-Thérèse, qui n'avait pas d'abord un seul protecteur, parvint à détacher de la ligue, d'abord la Prusse, ensuite la Sardaigne, et comment elle trouva ensuite dans la puissance anglaise une formidable alliée : nous ne devons nous arrêter que sur ce qui concerne spécialement le royaume des Deux-Siciles.

L'intérêt de l'Espagne était de porter la guerre dans la haute Italie, afin de s'emparer de la Lombardie, dont elle regrettait la perte. Pour seconder les opérations de son père sur ce point, Charles avait fait de grands préparatifs, et même il avait envoyé des renforts à

son armée. Tout-à-coup, et lorsqu'on ignorait encore que l'Angleterre avait pris parti pour l'Autriche, on vit paraître, dans le golfe de Naples, une escadre anglaise de six vaisseaux de guerre, d'un brulôt et de trois galiotes à bombes (1740). Le commodore *Martin*, qui la commandait, menace de bombarder la ville, si le roi des deux-Siciles n'abandonne pas les intérêts de l'Espagne; et il ne laisse à Charles qu'une heure pour se déterminer. Le port était sans artillerie, la ville sans munitions, sans défense. Il fallut obéir à l'insolent commodore, et signer la neutralité commandée. Les troupes napolitaines qui s'étaient réunies à l'armée d'Espagne, furent rappelées. On a comparé, mais, selon nous, sans raison, le commodore Martin posant sa montre sur une table, et comptant les minutes de l'heure accordée au roi de Naples pour délibérer, à *Popilius*, traçant un cercle autour du roi Antiochus, et le sommant d'accepter ou la guerre ou la paix : ici, c'était un ambassadeur qui, fort de son seul titre, ne demandait qu'une réponse claire et franche; là, c'est un brigand qui, abusant de sa force, insulte à sa victime.

Cette neutralité forcée ne fut pas long-temps observée par le roi de Naples. A la suite des divers combats que s'étaient livrés en Italie, les

Autrichiens et les Espagnols, les deux armées s'approchèrent du territoire napolitain. Charles III dut craindre que ses frontières ne fussent envahies par les Autrichiens : pour les mettre à l'abri, il partit de Naples, à la tête de quinze mille hommes de bonnes troupes. Déja le général Lobkowitz, qui commandait une armée autrichienne, avait pénétré dans l'Abbruzze. Le roi se trouva donc dans la nécessité de rompre la neutralité qu'il avait signée, et il unit ses troupes à l'armée espagnole.

(1744.) Peu s'en fallut qu'il ne fût fait prisonnier à Vélétri, où vint le surprendre, pendant la nuit, le général Lobkowitz à la tête de deux corps de ses troupes. Mais l'armée parvint à se rallier, et battit les Autrichiens.

Cette victoire eut les suites les plus heureuses : pour éviter de plus grandes défaites, les Autrichiens abandonnèrent successivement les postes qu'ils avaient fortifiés, et se replièrent jusqu'en Lombardie. De ce moment, quoique le roi de Naples fût toujours l'allié de l'Espagne, il cessa, pour le bonheur de son peuple, de jouer un rôle bien important dans la guerre contre Marie-Thérèse, laquelle dura encore quatre années, puisqu'elle ne fut terminée que par le fameux traité d'Aix-la-Chapelle (en 1748).

Charles, dès que son royaume fut délivré de

la présence des ennemis, reprit des travaux utiles, à regret interrompus : creuser des ports, construire d'immenses greniers pour assurer l'abondance pendant les années de disette, élever des palais somptueux, qui rappelaient l'ancienne splendeur de Naples, telles étaient les occupations de ce prince. Comme Louis XIV, son illustre aïeul, il se plut à élever de magnifiques édifices; mais, comme lui aussi, il ne choisit pas avec discernement et goût la place qu'ils devaient occuper. Le palais de Caserte est peut-être encore plus malheureusement situé que celui de Versailles (1).

Tout concourait pour rendre le règne de ce prince mémorable. Les tombes illustres des trois villes infortunées qu'engloutit le Vésuve, en l'an 79 de notre ère, devaient se rouvrir à cette époque, pour prodiguer leurs trésors aux érudits étonnés, et fixer enfin les idées sur les arts et les mœurs des peuples anciens (2).

Lorsqu'un grand prince rencontre un véritable homme d'état, et qu'il sait se l'approprier, il se prépare le bonheur et la gloire. Tanucci, que Charles avait connu dans Florence, et qu'il se hâta d'appeler auprès de lui, devint à-la-fois

---

(1) *Voy.* les notes de l'éditeur (note XXV).

(2) *Voy.* la note XXVI.

son ministre et son ami. La prospérité de la nation fut le fruit de cet attachement qui ne cessa jamais d'exister entre le monarque et son sujet.

Tanucci, qui était à la hauteur de son siècle, inspira au roi le desir de renverser dans ses états la féodalité; mais ce projet aussi équitable qu'il était généreux, et qui eût associé le ministre à la gloire du monarque, ne put encore réussir; il était réservé à d'autres temps d'en voir l'exécution.

Si Tanucci ne put remporter cette victoire, il fut plus heureux dans une autre entreprise contre un ennemi non moins formidable de l'indépendance des trônes et de la tranquillité des peuples : il dépouilla le saint-siége de ses priviléges usurpés, s'opposa toujours à ses injustes prétentions. A la suite de négociations dans lesquelles il déploya autant de talent que de fermeté, le roi put jouir enfin du droit de nommer aux bénéfices ecclésiastiques de son royaume; droit imprescriptible sans doute, et que doit toujours revendiquer, s'il l'a perdu, tout souverain qui mérite ce nom. Mais ce n'était point assez que d'obtenir la nomination à des évêchés, à des prébendes; il sut forcer la cour de Rome à des concessions bien plus importantes : une pragmatique renferma dans de justes bornes la juridiction si abusive de

la nonciature. Enfin ce ne fut pas sa faute si, dès-lors, on ne supprima pas, comme on l'a supprimé bientôt après, l'hommage annuel de la haquenée blanche, établi par Charles d'Anjou en faveur du saint-siége (1).

Quelque grand que soit un prince par ses talents ou ses vertus, et quelque digne de lui que soit son ministre, la sévère postérité trouve toujours à leur reprocher quelques fautes. L'administration de Henri IV et de Sully n'a pas été à l'abri de la censure : Charles et Tanucci payèrent leur tribut à l'erreur.

Dans tous les gouvernements modernes, les finances sont le principal ressort, le mobile le plus puissant; ou plutôt sans finances bien ordonnées, il n'y a point de véritable gouvernement. Or, soit que Tanucci, ce ministre d'ailleurs doué des talents les plus variés, se perdît dans le dédale des calculs, soit qu'il ne connût point assez les produits du sol et tout ce qui fait la véritable opulence de l'état, il négligea ou méconnut les immenses ressources qu'aurait pu lui procurer une bonne administration financière; et cela, sans grever, sans opprimer la nation, en augmentant au contraire sa prospérité. Nous aurons occasion, dans une autre

(1) *Voy.* les notes de l'éditeur (note XXVII.)

partie de cet ouvrage, de nous étendre un peu plus sur ce sujet important.

Voici encore une autre erreur de l'administration de Charles. Les malheurs de la guerre pesaient, depuis des siècles, sur la nation napolitaine : le roi et son ministre voulurent éloigner d'elle pour long-temps ce terrible fléau : rien de plus humain et de plus louable sans doute. Mais comme la guerre est un de ces maux dont les sociétés voudraient en vain se préserver pour toujours, l'axiôme, *si vis pacem para bellum*, doit être la devise des sages souverains.

Par un effet du système du gouvernement de Charles, qui se bornait à la politique, l'armée, tout ce qui concerne le militaire, fut totalement négligé, et tomba dans une complète décadence: et cependant un gouvernement qui, par relâchement ou par système, croit obtenir, par la voie des négociations, ce que l'on n'obtient que par la fermeté et le courage, est souvent ou presque toujours l'objet de l'ambition de ses voisins. Toute nation n'a que trop de penchant à rester dans le calme de l'inertie; elle devient efféminée; les mœurs changent, les esprits s'accoutument à l'indolence; elle n'a plus ni vigueur ni énergie; et si par malheur la guerre devient inévitable, sa perte le devient aussi. Les événements que nous avons à rapporter par la suite

prouveront malheureusement combien le système de Charles III, continué pendant le règne de son successeur, a été funeste, et quels sont les résultats de l'extinction de tout esprit militaire. Si Charles, au lieu d'ériger de magnifiques et inutiles palais, de tant s'occuper de l'embellissement de sa capitale, avait d'abord cherché à fortifier par l'art les frontières de son royaume, en construisant des places fortes, en réparant et entretenant celles qui existaient déja; s'il eût, en même temps, organisé une armée bien disciplinée et aguerrie, dont la seule destination eût été de défendre ses états, sans autre vue d'ambition, que de maux n'aurait-il point épargnés à son peuple, et à sa famille, pendant le règne de son fils! S'il eût ensuite établi un bon système d'administration, et donné un code de lois sages, au lieu de conserver ce chaos monstrueux formé pendant tant de siècles divers et sous tant de dynasties, ce prince serait devenu le vrai régénérateur de sa nation, et la postérité eût consacré son nom.

(1759.) La mort de Ferdinand VI, successeur de Philippe au trône d'Espagne, et qui n'avait point laissé d'enfants, rappela ce monarque chez le peuple qui l'avait vu naître, et qui méritait d'avoir un tel prince pour le consoler des revers et des malheurs qu'il avait éprouvés. Naples, en

voyant s'éloigner son monarque, témoigna de vifs et sincères regrets; elle perdait ses plus chères espérances. Lui-même en songeant à tout le bien qui lui restait à faire, ne quitta point sans douleur un pays qu'il aimait, et dont il avait fait sa seconde patrie.

Ferdinand, son troisième fils, lui succéda au trône des Deux-Siciles; l'aîné était destiné à occuper un jour le trône d'Espagne; la complète imbécillité du second avait été constatée par un acte authentique.

Charles, pour combler ses bienfaits envers une nation dont il partageait les honorables regrets, voulut assurer pour toujours l'indépendance du royaume des Deux-Siciles, en déclarant, par l'acte qui réglait la succession, que jamais cet état ne pourrait retourner à la couronne d'Espagne.

La majorité des princes fut aussi fixée à seize ans : un conseil de régence fut établi pour gouverner l'état pendant la minorité du jeune roi; mais Charles ne fit pas un choix heureux en nommant le prince de San-Nicandro pour gouverneur de son fils Ferdinand (1).

(1) *Voy.* les notes de l'éditeur (note XXVIII).

FERDINAND IV.

Une ère nouvelle a commencé pour le royaume de Naples avec le règne de D. Carlos. Avant de continuer le récit des événements qui la rendront mémorable, jetons un dernier coup-d'œil sur le passé; voyons combien de révolutions a subies le gouvernement de ce malheureux pays, avant de parvenir à une stabilité qui paraissait devoir être durable. Quel état devrait plus se croire à l'abri des commotions politiques? Placé loin des grandes puissances européennes, les troubles qui les agitent, les intérêts qui les divisent, devraient lui être étrangers; le bruit de leurs désastres, de leurs bouleversements devrait expirer sur ses frontières, comme les flots de la mer sur ses rivages, sans l'entamer ni l'ébranler. D'où vient donc qu'il fût toujours ou le jouet ou la proie de leur ambition?

Ce furent les anciens Romains qui opérèrent la première révolution dans son gouvernement: ils anéantirent toutes les petites républiques qui couvraient cette contrée; républiques, au reste, peu fortunées, où l'aristocratie était dans une lutte continuelle avec la démocratie. Mais à ces maux, que substituèrent les vainqueurs! l'avilissement et l'oppression.

La seconde révolution fut l'ouvrage des barbares qui y apportèrent le gouvernement féodal, ou plutôt l'anarchie, l'ignorance et la superstition.

Les Normands parurent. Roger fonda, sur les ruines de l'anarchie, un état puissant : Frédéric lui donna des lois ; mais les papes renversèrent cet édifice social : ils y envoyèrent un usurpateur ; le pouvoir sacerdotal et un gouvernement arbitraire pesèrent à-la-fois sur les peuples. Après lui le système féodal reprit sa vigueur. Les prêtres et les barons régnèrent despotiquement.

Ferdinand-le-Catholique, en transformant le royaume en province, lui porta un coup non moins funeste. C'était le condamner à la misère, aux désordres et à la corruption.

Ainsi, plus de dix siècles de malheurs avaient précédé le règne des Bourbons. Nous avons vu comment Charles et son ministre favori eurent la gloire de réformer les plus grands abus, d'appeler la nation à une vie nouvelle, et de fonder enfin une véritable monarchie.

Charles, en quittant le trône de Naples, regrettait, comme nous l'avons dit, de laisser son ouvrage imparfait : il voulut (et faut-il, à l'exemple de quelques auteurs, lui en faire un reproche ?) continuer de régner sur ce pays, par un autre

lui-même. Il laissa à Tanucci le soin d'exécuter les améliorations qu'ils avaient projetées.

Était-ce aussi pour se faire plus long-temps regretter, et rendre son ministre toujours nécessaire, qu'il confia l'éducation du jeune prince au plus inepte, au plus borné des grands de sa cour? Cette fausse politique nous paraît indigne d'un tel roi. Il n'est que trop avéré pourtant que le prince, qui n'avait que huit ans à l'époque du départ de son père pour l'Espagne (1759), n'eut guère d'autre éducation que celle du dernier de ses sujets. La pêche, la chasse, et d'autres amusements de cette espèce, furent les uniques occupations de sa jeunesse et de son adolescence. Le goût le plus vif pour ces exercices ne l'a point quitté pendant toute sa vie; l'étude et le travail du cabinet ont toujours été pour lui une insupportable fatigue: plus d'une fois il en a gémi; à peine adolescent, il reprochait à son indigne gouverneur de ne lui avoir donné aucune instruction. Et ce prince, si négligé, avait reçu de la nature un jugement sain, un cœur droit, tout ce qu'il fallait pour devenir un excellent roi. On cite de lui une foule de traits, de mots remarquables par un grand sens, par leur énergie, ou par leur piquante originalité.

Fidèle aux engagements qu'il avait sans doute

contractés avec son maître, Tanucci ne cessa point de correspondre avec lui sur toutes les affaires du gouvernement; et jamais le cabinet de Madrid n'eut plus d'ascendant sur celui de Naples.

Ce ministre n'abandonna ni ses premiers desseins ni son système réformateur. Il persista sur-tout dans le projet d'enlever au saint-siége le fruit de ses usurpations, que réprouvaient à-la-fois la justice et l'esprit d'un siècle éclairé. Le temps était propice sans doute : ce n'était plus celui où les papes, abusant de la crainte des rois, comme ils avaient abusé de la crédulité des peuples, élevaient ou déposaient à leur gré des souverains.

C'est par une conséquence des mêmes principes que, dès qu'il eut appris que l'Espagne repoussait de son sein les jésuites, Tanucci les proscrivit à son exemple (1767); et Naples cessa de tolérer cette société, devenue aussi redoutable aux princes que dangereuse pour les peuples; qui, ambitieuse et hypocrite, dominait sur les uns, après avoir séduit les autres par de feintes vertus. Dans la nuit du 20 novembre 1767, tous les jésuites des six maisons de Naples furent enlevés, conduits à Pouzzoles, d'où ils furent ensuite transportés hors du royaume. On en agit de même avec tous les jésuites qui se

trouvaient sur le territoire des Deux-Siciles.

Alors s'élevèrent quelques contestations entre le pape et Ferdinand, duc de Parme, cousin du roi de Naples. Clément XIII, indigné de ce que son intercession en faveur de l'ordre des jésuites avait été par-tout rebutée, se promettait de lancer contre toutes les puissances ces foudres de l'excommunication, qui, depuis long-temps, reposaient inactives dans les mains des pontifes. Mais comme l'entreprise, au dix-huitième siècle, était périlleuse, et pouvait tourner à la honte du saint-siége, il voulut d'abord faire un premier essai sur un petit souverain, de l'effet que l'on pouvait encore attendre de ces armes surannées. Le duc de Parme avait, par un sage règlement, défendu d'exécuter dans les trois duchés qui composaient ses états, les rescrits de la cour papale, s'ils n'étaient munis de l'*exequatur* du souverain. Clément XIII, non-seulement l'excommunie, mais ose revendiquer Parme et Plaisance comme domaines de l'église. Aussitôt le bref du pape, qui contenait des principes attentatoires aux droits de toutes les puissances, fut supprimé par le parlement de Paris; il le fut aussi à Madrid, à Lisbonne, à Naples et à Vienne (1768). Sensible à l'injure faite à un prince de sa maison, Louis XV s'empara d'Avignon et du Comtat-Venaissin, petits

états dont on laissait jouir les papes par simple tolérance, mais sans avoir jamais reconnu leur droit de propriété. A son exemple, le roi des Deux-Siciles s'empara de Bénévent et de Ponte-Corvo. Tous ces pays ne furent rendus à la cour de Rome qu'en 1773, sous le pontificat de Clément XIV, et seulement après que ce pape eut prononcé la dissolution de l'ordre des jésuites.

Les conquêtes de Tanucci sur les usurpations du saint-siége eurent d'heureux résultats : d'abord les droits de la chancellerie de Rome se trouvèrent considérablement réduits; ensuite toute acquisition de propriétés plus étendues que celles qu'ils possédaient fut interdite aux couvents; et de plus, quatre-vingt-huit monastères furent supprimés en Sicile.

Enfin, les prétentions qu'avait Ferdinand sur les duchés de Castro et de Ronciglione comme héritier de la maison de Farnèse, furent renouvelées auprès de la cour de Rome, qu'on ne craignit pas ainsi d'attaquer de plusieurs côtés à-la-fois.

(1768.) Le roi, ayant atteint sa dix-huitième année, épousa Marie-Caroline d'Autriche, fille de l'illustre Marie-Thérèse. Ce mariage promettait à la nation napolitaine qu'on ne verrait plus désormais l'Autriche prétendre au trône de Naples, et que de long-temps cette puis-

sance ne menacerait son repos. Mais de ce moment cessa l'influence du cabinet de Madrid. L'Angleterre avait uni ses intérêts à ceux de l'Autriche : et celle-là par son commerce, celle-ci par ses alliances, avaient déja pris le plus grand ascendant sur les affaires d'Italie. L'Autriche, pour assurer le sien sur la cour de Naples, ne négligea pas le moyen puissant que lui offrait la fortune; il fut stipulé dans le contrat de mariage de Ferdinand et de Caroline, qu'après la naissance de son premier fils, la jeune reine entrerait dans le conseil, en ferait partie, et qu'elle y aurait même voix délibérative; droit qu'elle n'omit pas d'exiger lorsque le temps en fut venu. C'est alors que Tanucci reconnut, mais trop tard, la faute qu'il avait faite, en ne s'opposant pas de tout son crédit à une pareille clause. Il voulut du moins l'éluder; mais la reine, qui était aussi pénétrante qu'ambitieuse, et qui tous les jours acquérait de l'ascendant sur son époux, découvrit la cause des obstacles qu'apportait à ses vues un trop imprévoyant ministre, et résolut de s'en débarrasser. Bientôt abreuvé de dégoûts, tourmenté de regrets, Tanucci fut renvoyé du ministère (1777). Comme tant d'autres qui l'avaient précédé dans la plus dangereuse des carrières, il alla finir dans la retraite des jours que du moins il avait glorieuse-

ment employés. Si la cour fut ingrate, le peuple fut reconnaissant; et même aujourd'hui sa mémoire est en vénération. Ce fut le Sully, le Colbert de ce pays.

La reine sut trouver un homme docile, qui se prêta à ses volontés. Le marquis de Sambuca fut nommé pour remplacer le ministre disgracié; et c'est ainsi que, suivant un usage assez constant, la médiocrité supplanta le mérite. De ce moment, la puissance et le crédit de la reine furent inébranlablement établis.

Jamais un royaume n'éprouva plus le besoin d'une marine militaire que les états de Naples. Quand même elle n'y serait pas aussi importante qu'elle l'est, pour protéger le commerce et assurer les rapports entre l'une et l'autre Sicile, elle y est indispensable pour réprimer l'audace des pirates africains, pour empêcher ces barbares d'attenter à la sûreté et à la tranquillité des rivages du royaume. On sentit donc la nécessité de créer une marine, ou d'améliorer l'ancienne. Il ne s'agissait plus que de trouver un marin habile; mais on ne le voulait prendre ni en Espagne, ni en France. Le chevalier Acton avait bien servi quelque temps dans la marine française; mais il y avait éprouvé des dégoûts, et s'était éloigné. Il fut proposé à la reine, et accepté.

Cet officier commandait alors les forces navales du grand-duc de Toscane; il avait acquis quelque réputation dans diverses expéditions contre les Barbaresques, et principalement dans une entreprise contre les Algériens, où figuraient les Espagnols, les Napolitains et les Toscans réunis. Jeune encore, ambitieux, mais sans génie, et ne connaissant guères que l'art maritime, il était doué par compensation d'une grande docilité et de beaucoup d'adresse; aussi ne tarda-t-il pas à s'ouvrir ce qu'on appelle une carrière brillante, en secondant les desseins de la reine, à laquelle il devait sa fortune.

Caroline, née ambitieuse, avait l'esprit novateur de son frère Joseph, sans en avoir ni les talents, ni la philosophie. Il lui manquait et sa mâle persévérance et son impassible caractère. Elle ordonna d'abord qu'on ouvrît des routes nécessaires au commerce intérieur, et, pour en payer les frais, elle établit un impôt qui devait rapporter annuellement trois cent mille ducats; mais ces utiles travaux furent presque aussitôt suspendus que commencés; le produit du nouvel impôt fut employé à d'autres besoins; et, quoiqu'il dût être momentané, la perception en continua toujours.

Cependant Acton fut chargé du ministère de la marine. On attendait de lui la régénération

ou plutôt une création nouvelle de la marine napolitaine; et il débuta par la plus funeste méprise. L'objet d'une marine militaire à Naples devait être de protéger contre les Barbaresques le commerce, qui, en grande partie, consiste dans l'exportation des denrées du pays. Acton s'attacha tout entier à l'idée de donner des vaisseaux de haut bord et des frégates à un état qui avait principalement besoin de petits bâtiments qui prissent peu d'eau, et qui pussent conséquemment combattre les corsaires par-tout où ils se retirent, dans les anses et dans les plus petits ports. Cette erreur coûta à la nation de fortes sommes, et l'on sacrifia, avec la plus insigne imprudence, les petits bâtiments qu'elle possédait déja, et qui, armés en corsaires, s'étaient rendus redoutables aux pirates africains.

Malgré le peu de succès de ces premières opérations, la même ferveur pour les innovations, les changements, les perfectionnements, existait toujours à la cour de Naples; et l'on songea à porter la réforme dans l'état militaire. D'après les ordonnances de Charles III, l'armée ne devait pas dépasser trente mille hommes; mais comme il arrive presque toujours en temps de paix, quand le gouvernement n'y veille pas attentivement, le nombre effectif de l'armée ne

s'élevait qu'à la moitié du nombre établi, c'est-à-dire à quinze mille hommes. Le chevalier Acton, après s'être fait donner, outre le ministère de la marine, celui de la guerre, augmenta le nombre des soldats, mais ne changea point le système de dilapidation établi, et ne travailla point à introduire, parmi les troupes, le bon ordre, ni la discipline.

Mais, avant de retracer les moyens dont le ministre Acton se servit pour donner à l'armée une organisation nouvelle, jetons un coup-d'œil rapide sur les événements politiques qui occupèrent la cour de Naples pendant les huit à dix années qui précédèrent l'époque où on la verra jouer un rôle parmi les puissances liguées contre la nation française.

Sans doute le roi d'Espagne ne voyait pas sans peine que, depuis qu'une Autrichienne était entrée dans le conseil du roi son fils, il y avait perdu toute espèce d'influence; que l'Angleterre était favorisée au détriment de la France, à qui tant de motifs, et sur-tout l'intérêt du commerce, devaient si fermement lier le royaume de Naples. Mais long-temps Charles III se contenta de donner, par ses lettres ou par ses ambassadeurs, de simples avis, de faire des reproches modérés: bientôt il lui fallut parler en père irrité et presque en maître.

La France était dans l'usage d'acheter dans les Calabres des bois de construction. Sous prétexte que ces bois étaient nécessaires à la marine que l'on s'occupait à former, Acton empêcha la France d'en exporter du royaume. La cour de Versailles dissimula son ressentiment.

(1783.) Précisément à cette époque arriva cet épouvantable tremblement de terre de la Calabre, où périrent tant de milliers d'hommes, où tant d'autres restèrent sans asyle et sans pain. A la nouvelle de ce désastre, la cour de France, oubliant tous ses motifs de mécontentement, fit expédier une frégate chargée de blé, afin que le roi de Naples pût procurer promptement des secours aux malheureux habitants des pays ravagés. Le ministre fit refuser sèchement un don qui certes n'avait rien d'injurieux, et qui ne pouvait être que désintéressé. Tant la haine est déraisonnable!

Cette conduite envers la France irrita tellement le roi Charles, qu'abandonnant son système de modération, il ordonna à son fils de renvoyer un ministre qui abusait ainsi de sa confiance. Acton, soutenu par la faveur de la reine, brava le courroux du roi d'Espagne, aux ordres duquel on résista. Le favori n'en resta que plus puissant : l'Autriche et l'Angleterre devinrent les seules puissances qui furent accueil-

lies avec intérêt, considérées à la cour de Naples; les agents de l'Espagne et de la France n'y éprouvaient que des refus, et souvent des insultes.

(1785.) Cependant le roi et la reine de Naples entreprirent de voyager en Italie. La reine avait le desir de visiter sur-tout la Toscane, où régnait un de ses frères, et aussi Vienne, où son autre frère, le réformateur Joseph, s'occupait de vastes plans, tentait d'utiles améliorations. Peut-être aurait-il mieux valu que les souverains de Naples eussent parcouru leurs propres états, où ils auraient pu remédier à bien des abus, et sécher bien des larmes. Quoi qu'il en soit, ce voyage fut extrêmement avantageux au roi Ferdinand, qui put, pour la première fois, observer, juger par lui-même. Ayant toujours vécu au milieu des forêts, il ne connaissait guères les peuples, ni les rois. Ses idées s'agrandirent, son jugement se forma. Par-tout où il se montra, il laissa de lui l'opinion la plus favorable. Sa popularité lui gagnait tous les cœurs : on aimait sa franchise, sa loyauté. On cite encore, avec intérêt, en Toscane, les réponses aussi justes que piquantes qu'il faisait au souverain de ce pays, qui, fier de quelques connaissances péniblement acquises, se croyait en droit de lui donner des leçons sur l'art de gouverner.

On a lieu de croire que, pendant ce voyage,

Ferdinand avait formé le projet de s'emparer enfin de l'administration de son royaume. Avec son esprit de droiture, son attachement pour la justice, il aurait pu faire le bonheur de son peuple. Mais il revint, et, timide à l'excès, il ne se crut pas la force de régner seul; il retomba sous le joug de la reine et de son favori. Depuis-lors, cependant, leur rôle devint plus difficile: plus d'une fois ils eurent à souffrir de l'humeur du monarque, qui s'apercevait souvent de la témérité et de l'injustice de leurs opérations administratives, et qui n'ignorait pas qu'ils étaient l'objet de la haine publique.

On ne saurait trop louer toutefois la manière dont ils conduisirent une affaire assez importante avec la cour de Rome; mais le roi y prit part, et montra, dans cette circonstance, beaucoup de sagesse et de fermeté. Le saint-siége n'ayant plus à craindre l'opposition du ministre Tanucci, qui était mort depuis quelques années, crut le moment favorable pour proposer un concordat à la cour de Naples. Pie VI avait près de cette cour, en qualité de nonce, un homme très-adroit, mais peu estimé, le prélat Caleppi, qui présentait sans cesse son projet de concordat, dont les expressions, vagues en apparence, auraient cependant assuré par la suite, à la cour de Rome, des droits qu'on lui refusait obstiné-

ment. Ces droits étaient à-peu-près ceux que les papes ont toujours réclamés, non-seulement à Naples, mais auprès de plusieurs autres puissances catholiques : 1° une juridiction pour la nonciature ; 2° le droit de nomination aux évêchés. Ce qu'il y a de singulier, c'est que Caraccioli, qui, pendant si long-temps s'était distingué à Paris parmi les incrédules du siècle, et qui était alors à Naples ministre des affaires étrangères, se montrait plutôt favorable que contraire aux prétentions de la cour de Rome. Peu de temps auparavant, ce ministre, alors vice-roi en Sicile, avait fait abolir l'inquisition dans cette île, renversé les figures de la Madone, qui, à Palerme, étaient pour le peuple des objets de superstition, etc. Mais le roi résista aux sollicitations de Caleppi, aux insinuations et même aux menaces du saint-siége. Le concordat projeté ne fut point accepté. Monsignor Caleppi reçut même l'ordre de retourner à Rome (1).

Il ne restait plus au *général Acton* (c'était le nom qu'on lui donnait à Naples), pour avoir tout l'état entre les mains, que de succéder au marquis de Caraccioli dans le département des affaires étrangères. C'est ce qui arriva bientôt. Le vieux ministre mourut, et fut remplacé par

(1) *Voy.* les notes de l'éditeur (note XXIX).

le général, qui dès-lors fut reconnu pour ce qu'il était déja, mais en secret, le seul régulateur suprême du royaume.

On voyait bien encore figurer, dans les almanachs, auprès de son nom, comme ministre de la justice, un marquis *de Marco*. Mais ce marquis, homme absolument nul, était d'ailleurs une créature de la reine et de son favori; il ne voyait que par leurs yeux, n'agissait que par leurs ordres.

C'est alors que les emplois civils, les grades militaires, furent distribués presque exclusivement à des étrangers: n'y avait-il donc, dans tout le royaume, ni un homme instruit, ni un brave officier? Les Toscans sur-tout étaient les plus favorisés; les places lucratives leur étaient réservées. Cette conduite achevait d'aliéner les Napolitains, déja si peu attachés à la reine et à son ministre. Le roi seul était encore aimé, non des grands peut-être, mais du peuple qui le plaignait, et se permettait quelquefois de lui donner, dans un langage grossier mais naïf, des avis qu'il n'avait pas le courage ou le pouvoir de suivre.

Acton, depuis long-temps, travaillait à une nouvelle organisation des troupes du royaume. Déja il avait fait de grands changements dans la marine royale, et toujours d'après son ab-

surde projet de faire de ce pays une puissance maritime. Pour l'aider à organiser à leur tour les troupes de terre, il lui fallait des généraux et des officiers capables. On s'attendait que la reine en demanderait à l'Autriche; mais le baron de Salis, né Grison, qui se trouvait alors à Naples, fut choisi pour cette grande opération. Il était attaché au service de France, et y jouissait de la réputation d'un bon officier. Il accepta le périlleux emploi qui lui était proposé, fit venir de l'étranger les officiers qu'il jugea en état de le seconder, et entreprit les réformes et innovations qui lui avaient été d'avance prescrites.

Plus tard, un autre officier français, M. de Pomereul, fut aussi appelé pour organiser le corps de l'artillerie, mettre les places fortes en état de défense, etc.

Toutes les réformes que furent obligés d'effectuer ces officiers étrangers, les tentatives qu'ils faisaient pour introduire un autre ordre, une nouvelle discipline dans l'armée, excitaient de violents murmures parmi les anciens officiers nationaux. La reine le sut et en fut effrayée. (1788.) Elle voulut que tout l'odieux de ces mesures retombât sur des hommes qui n'étaient pourtant que les instruments de ses volontés. Un jour, dans un bal public, la reine Caroline in-

terpella, à haute voix, le baron de Salis, pour qu'il eût à déclarer qu'il était l'auteur de toutes les réformes et innovations qui s'exécutaient. Le baron fut assez maître de lui pour garder un respectueux silence. Cette scène eut sur l'esprit de l'armée et du public un effet tout contraire à celui que la reine s'en était promis. On resta convaincu que tout le mal venait d'elle; mais on admira son audace.

Cependant la révolution française avait commencé. L'orage qui s'était formé dans un seul pays, pouvait s'étendre sur toute l'Europe, menaçait tous les souverains. Des négociations secrètes s'ouvrirent entre les cours sur les moyens de conjurer la tempête. Chacune avait des vues, des intentions très-diverses; mais la plupart comptaient bien profiter de l'occasion pour avilir la France, et pour s'emparer des pays qui pouvaient être à leur convenance: les moins ambitieuses ne voulaient que le rétablissement de l'ancien ordre de choses dans ce pays.

La reine de Naples, sachant employer, en cette circonstance, son activité naturelle, excitait, échauffait contre la France les princes avec lesquels elle avait des relations intimes. C'est ainsi que, voyageant en Italie, avec son frère l'empereur Léopold, elle le décida à former une

première coalition avec la Sardaigne, l'Espagne et les Suisses. Mais ce traité, dont parlent quelques auteurs, et qui dut être conclu à Mantoue avec un envoyé des princes français, n'eut point d'exécution. Il n'en fut pas de même du fameux traité de Pilnitz, qui eut lieu quelques mois après, entre le même Léopold et le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume (1791).

Jusques-là le royaume des Deux-Siciles n'avait point agi d'une manière ouverte contre la France; mais il n'y eut bientôt plus à douter que son gouvernement n'adhérât et de cœur et de fait aux mesures prises pour renverser l'hydre révolutionnaire qui grandissait journellement en France, et menaçait tous les autres états. Cependant un agent de la nouvelle république avait été reçu à Naples; mais il y était abreuvé de dégoûts et d'humiliations.

(1792.) Tout-à-coup il parut une escadre française dans le golfe de Naples, dont le commandant (M. de la Touche-Tréville) força le gouvernement à signer une déclaration de neutralité. Je ne sais quelle terreur panique s'était emparée des esprits: les forces des Français étaient trop peu considérables pour qu'ils pussent, avec quelque espoir de succès, rien entreprendre contre la ville. Mais sans doute la reine, qui connaissait et peut-être s'exa-

gérait le mécontentement du peuple, craignit une insurrection.

Dans tous les états d'Italie, les principes révolutionnaires qui agitaient la France avaient sans doute un assez grand nombre de sectateurs ; les victoires que déja commençait à remporter la république naissante, y trouvaient des admirateurs enthousiastes. Mais cette sourde fermentation de quelques esprits n'avait encore rien de redoutable : et pourtant les gouvernements cherchaient à l'étouffer par des moyens que n'approuvaient pas toujours la justice et la prudence. C'est ainsi qu'à Rome, dans une émeute excitée et par des prédications violentes et par des provocateurs secrètement salariés, un agent de la république fut massacré (1793) dans sa propre maison, et que tous les Français répandus dans la ville auraient peut-être éprouvé le même sort, si la terreur qu'une simple escadre française venait d'inspirer au roi de Naples, n'eût passé dans l'ame du pape, et ne lui eût fait ajourner sa vengeance contre une nation irréligieuse qui venait d'exproprier le clergé de tous ses biens (1).

La plupart des Français, obligés de s'échapper de Rome, s'enfuirent à Naples, où ils ne trou-

(1) *Voy.* les notes de l'éditeur (note XXX).

vèrent guères plus de sûreté. La nouvelle de l'horrible supplice du meilleur des rois, ordonné, contre toute raison et justice, par un ramas de démagogues qui avait pris le nom de convention nationale ; cette nouvelle arriva peu de temps après la fuite des Français de Rome, et rendit leur position, à Naples, extrêmement périlleuse. Les noms de régicides ne leur étaient point épargnés ; et, chaque jour, on les menaçait de nouvelles vêpres siciliennes.

Cependant, comme les armées de la république faisaient d'assez rapides progrès dans la haute Italie, le gouvernement napolitain n'osait encore rompre la neutralité qu'il avait été forcé de signer. Mais à peine eut-il eu connaissance de la prise de Toulon par les Anglais, que, rêvant déja la ruine de la France, il s'empressa d'entrer dans la coalition ; et, dès le printemps suivant, il envoya à l'empereur d'Allemagne deux brigades de cavalerie.

Les victoires de Buonaparte en Italie ramenèrent bientôt les alarmes dans cette cour ; et, sans consulter la situation de ses alliés, elle s'empressa de conclure, avec le gouvernement français, une paix particulière, au moment même où l'empereur éprouvait le plus grand besoin de sa coopération.

(1796.) Le spectacle que présentait la cour de

Naples à cette époque avait quelque chose d'étrange : c'était le séjour de l'irrésolution comme de la confusion. La reine seule, constante dans ses projets d'ambition, après s'être emparée de l'esprit de son époux, s'efforçait d'usurper le peu de pouvoir qu'il conservait encore. Acton la secondait et ne négligeait rien pour dégoûter à jamais le prince des affaires publiques, et pour l'obliger à en laisser tout le soin à la reine. Celle-ci, se complaisant à écouter de calomnieuses délations, se livrait à la défiance, aux inquiétudes, aux soupçons : elle ne voyait dans tous ses sujets que de chauds partisans de la révolution française; elle les haïssait, et savait qu'elle en était haïe. Son ministre s'entoura plus que jamais d'étrangers, dont tout le mérite consistait dans une docilité envers lui, qui égalait la sienne envers la reine : les pensions, les charges, les récompenses de toute espèce, leur étaient prodiguées. Les vrais talents étaient laissés dans l'oubli, le mérite dédaigné.

Ce fut alors que, par une suite des terreurs, assez naturelles après tant d'injustices, qui tourmentaient incessamment les deux seules personnes qui gouvernaient le royaume, elles jugèrent à propos d'organiser un tribunal d'inquisition politique, auquel on donna le nom de *Junte d'état*. On prévit sans peine quelles se-

raient les terribles opérations de ce tribunal de sang. Il débuta par faire arrêter et jeter dans d'infectes prisons une foule de jeunes gens des familles les plus honnêtes. La désolation fut générale; l'inquiétude entra dans toutes les ames. Vainement quelques-uns de ces hommes qu'anime dans tous les temps le véritable amour de leur patrie, de vénérables magistrats osèrent représenter au roi que, tenir dans les fers de jeunes imprudents, la plupart innocents, n'était ni tranquilliser, ni sauver l'état; leurs remontrances ne furent point entendues: Ferdinand ne régnait plus que de nom.

A la fin les clameurs devinrent si fortes, que la junte d'état fut abolie. Mais peu de mois après on en vit s'élever une autre bien plus redoutable, à la tête de laquelle on plaça le féroce *Vanni:* il avait pour digne coopérateur un certain *Guidobaldi,* dont le nom, ainsi que le sien, échappés à l'obscurité, se placeront dans l'histoire à côté de celui des hommes qui, dans le cours des siècles passés, se sont montrés les plus sanguinaires. Puisse ce genre de célébrité n'être jamais envié! Vanni fit de nouveau jeter dans les cachots, et même accabler de chaînes des milliers d'infortunés. Aucun examen préalable, aucun interrogatoire, aucune forme protectrice, ne promettaient au prévenu que son

innocence pourrait être reconnue, et qu'il obtiendrait sa liberté. Vanni n'avait d'autre intention, d'autre but que d'augmenter les terreurs de la reine, qui, d'après lui, croyait que tout le royaume était infesté *jacobins*, de démocrates, de révolutionnaires. Bientôt les prisons, les forts et tous les lieux de détention de la capitale, furent remplis des victimes du zèle dangereux, ou plutôt de l'ambition d'un magistrat indigne de ce nom.

(1796.) Quatre années (et ce sont autant de siècles pour des hommes privés de leur liberté) étaient déja révolues, et Vanni ne parlait point encore de faire mettre en jugement les détenus; il persistait à ne vouloir ni les examiner ni les absoudre : l'indignation était générale. Le peuple, quoique l'on eût tout pratiqué pour l'irriter contre eux, ne les voyant point condamner, pensa qu'ils devaient être innocents; les clameurs publiques recommencèrent, mais plus fortement qu'autrefois; on demanda hautement, ou la liberté des prévenus, ou leur condamnation. La cour eut peur; et Vanni fut destitué de son emploi sanguinaire, et bientôt exilé. Cédant au dépit, ou peut-être à ses remords, le subalterne tyran ne tarda pas à s'arracher lui-même la vie(1).

(1) *Voyez* les notes de l'éditeur (note XXXI).

Il n'existe point de grands désordres dans une branche de l'administration, sans que toutes les autres n'en soient plus ou moins affectées. On conçoit, d'après la manière dont on dirigeait les relations extérieures, la guerre et la marine, que les finances du royaume devaient se ressentir plus fortement encore de tant d'erreurs et d'imprévoyances. C'était une chose bien remarquable que, sous le règne de Charles III, les impôts ordinaires avaient toujours suffi pour satisfaire aux besoins de l'état; que jamais le crédit national et celui des banques, consacré par le temps et les lois, n'avaient souffert aucune atteinte. Sous le règne de son successeur, il y eut d'abord peu de différence entre les dépenses et les recettes; bientôt le gouvernement vit ses besoins augmenter; et l'impôt, mal réparti, fut encore plus mal employé. On supprima des impôts indirects, pour leur substituer un droit sur l'extraction des denrées nationales; ce qui attaquait la liberté du commerce, et fermait les débouchés dans un pays essentiellement agricole. Cette désastreuse innovation n'attaqua d'abord que les propriétaires opulents; mais comme tout se tient immédiatement dans la société, et que si le riche est blessé dans ses intérêts, bientôt ceux du pauvre en souffrent également, le malaise ne tarda pas à

devenir général, ainsi que le mécontentement.

Naples possédait sept banques, riches de dépôts d'argent faits par des particuliers. Treize millions de ducats ainsi déposés, et vingt-quatre millions que le gouvernement leur avait confiés formaient un fonds qui, comme on voit, était plus que suffisant pour assurer à leur papier un crédit aussi honorable que solide.

Ces utiles établissements avaient joui jusqu'en 1793 de la plus grande considération; ils avaient été consacrés, pour ainsi dire, par la confiance publique, et jusqu'alors le gouvernement les avait respectés. La reine changea leur destination, les convertit de banques qui appartenaient au public, en banques de la cour. Elle les chargea de pensions, les obligea à des prêts considérables, les fit contribuer par des sommes exorbitantes à l'exécution des projets d'Acton; et c'était toujours sous le prétexte imposant des *besoins de l'état*. Bientôt la nation, que sa ruine, sa misère rendaient plus clairvoyante, s'aperçut de certaines opérations secrètes qui, en altérant la confiance publique, entraînent toujours avec elles une foule d'abus et de désordres. On faisait de fréquentes exportations de numéraire; il disparut, et on le remplaça par du papier-monnaie. On voulut vendre ce papier comme argent comptant; mais à peine

en eut-on émis pour environ trente-cinq millions de ducats, dont rien ne garantissait la valeur, que l'agiotage dut nécessairement s'en emparer : il s'en fit un trafic tellement onéreux, que bientôt il ne représenta plus un tiers de sa valeur nominale.

La guerre vint ajouter à tant de maux; une guerre qui ne promettait ni une prompte paix, ni la victoire. Soixante mille hommes mal disciplinés, portés ensuite à soixante-dix mille, étaient sur les frontières, et coûtaient autant qu'une armée plus forte qui eût fait la plus active et la plus longue campagne. Tout ce concours de circonstances affligeantes forcèrent la cour à demander, non des impôts nouveaux, mais des secours; et, pour cette fois, elle en obtint d'aussi abondants qu'efficaces. Les églises lui donnèrent les métaux précieux qu'elles consacraient aux pompes de la religion, les particuliers leur argenterie; tous reçurent en échange un papier sans valeur; mais ces dons, ces sacrifices ne suffirent point pour combler le gouffre où s'engloutissaient vainement les richesses de l'état; il fallut y ajouter une *dîme*, qui fut prélevée indistinctement sur toutes les propriétés territoriales.

Telle était la situation du royaume, lorsque les victoires de Nelson dans les mers d'Égypte,

et de nouvelles alliances négociées et conclues entre plusieurs puissances coalisées, firent croire au gouvernement napolitain que le moment était favorable pour rétablir l'ancien ordre de choses en Italie.

Cependant il manquait à l'armée un général habile qui fût capable de la commander; on en demanda un à la cour d'Autriche, qui envoya le général Mack. Il parut; et cet officier, qui ne possédait qu'une savante théorie, le plus souvent inapplicable dans les combats, sembla d'abord le génie tutélaire, le sauveur du royaume. Il concerta ses plans de campagne avec le cabinet d'Autriche; les troupes napolitaines devaient s'avancer de leur côté, tandis que s'avanceraient d'un autre celles de l'empereur, qui, le premier, devait attaquer l'armée française. Le roi de Sardaigne et le grand-duc de Toscane devaient s'unir à ces forces, et le général Naselli allait marcher, de Livourne, avec des troupes toscanes sur Bologne.

L'Europe, à cette époque, présentait un spectacle étonnant. D'après le traité de paix de Campo-Formio, qui avait été signé par la France et l'Autriche vers la fin de l'année 1797, on aurait dû croire que le calme allait succéder à tant d'orages; il n'en fut rien. D'un côté, les plénipotentiaires réunis à Rastadt discu-

taient longuement, et sans jamais vouloir céder, sur des objets de la plus mince importance; il n'était pas difficile de voir que, de part et d'autre, on voulait éloigner cette bienfaisante paix dont le traité avait posé les principales bases.

D'un autre côté, le directoire français soulevait la Suisse, chassait le roi de Sardaigne de son trône; et, sous prétexte de venger la mort du général Duphot, massacré à Rome au milieu d'une émeute populaire, avait envoyé dans cette ville une division de l'armée d'Italie et y avait établi une république.

Enfin le vainqueur de l'Italie, celui qui avait forcé l'Autriche à conclure l'humiliant traité de Campo-Formio, avait quitté la France à la tête d'une armée nombreuse, pris l'île de Malte, et était occupé à faire la conquête de l'Égypte.

Tous ces événements se passaient en 1798; et cette année, qui aurait dû être si paisible, si heureuse, fut une des plus agitées de la fin du XVIII[e] siècle. Ce fut l'Angleterre qui ralluma par-tout l'incendie, et parvint à former une coalition nouvelle contre la France.

Nous avons vu avec quelle facilité le roi de Naples s'était décidé à s'allier une autre fois aux ennemis de la France; cependant, avant de commencer les hostilités, il crut devoir con-

voquer un conseil : les avis y furent partagés; il y eut des opposants à cette levée de boucliers que n'excusait aucun danger réel; mais la majorité fut pour la guerre, et la guerre fut résolue. Il n'était pas étonnant que les trônes et l'autel se levassent d'un commun accord contre un peuple qui se faisait gloire de ne reconnaître plus ni l'un ni l'autre de ces pouvoirs. Une proclamation fut publiée, qui annonçait que le roi avait toujours eu le desir de conserver la bonne intelligence et l'amitié qui l'unissait à la république française; mais qu'il voyait avec peine ces liens rompus par l'occupation outrageante pour lui de l'île de Malte, qui appartenait au royaume des Deux-Siciles, et par celle des états du pape, son ancien allié et le chef souverain de l'église; que son devoir était de faire marcher son armée pour rendre le territoire de Rome à son souverain légitime; qu'il invitait donc toute force étrangère à se retirer, ou que ses armes sauraient l'y contraindre, et que la guerre serait dès ce moment déclarée.

(1798.) Cette proclamation fut publiée le 21 novembre; le 22, l'armée napolitaine partit, divisée en sept colonnes, et bientôt elle effectua son entrée sur le territoire romain par sept points différents; mais la saison plus que jamais pluvieuse, les marches forcées, les mala-

dies qui en résultèrent, et les désertions; enfin, les fausses mesures, soit d'administration, soit de tactique, la réduisirent à un nombre beaucoup moins considérable que celui sur lequel comptaient la cour et la coalition : lorsqu'elle arriva devant Rome, on avait peine à reconnaître cette brillante armée que Naples avait vue s'éloigner avec orgueil. Ce fut le 27 novembre qu'elle entra dans la capitale du monde chrétien. Elle avait franchi en cinq jours une distance qui en demandait douze.

Le général Championnet, qui commandait les Français à Rome, sur la nouvelle de la marche de l'armée napolitaine, s'était empressé de réunir tous les petits corps de sa division qui occupaient les places de l'état romain, et s'était ensuite posté à quelque distance de cette ville, en laissant toutefois une garnison dans le château Saint-Ange; mais bientôt après, connaissant la bravoure des troupes qu'il commandait, et auxquelles s'était réuni un assez grand nombre de patriotes romains, il se décida à attaquer une armée qui était quatre fois plus forte que la sienne. Les hostilités commencèrent à Civita-Castellana (l'antique Véies); la défaite des Napolitains fut complète : outre un nombre incroyable de soldats et d'officiers, ils perdirent une grande partie de leur artillerie,

leurs tentes, leurs bagages. Ce fut alors seulement (le 7 décembre), que leur bizarre général, Mack, crut devoir déclarer en forme la guerre à la France; et déja l'armée napolitaine avait éprouvé de trop grandes pertes pour qu'elle pût espérer quelques chances de succès. Deux jours suffirent pour consommer la dispersion, la perte des Napolitains. Mack, privé de toute ressource, obligé de rétrograder devant les vainqueurs avec plus de rapidité qu'il ne s'était avancé, entraîna dans sa fuite le roi de Naples, qui, s'il ne se fût hâté de quitter Rome, serait immanquablement tombé au pouvoir des ennemis. L'Europe apprit avec étonnement qu'en si peu de temps la plus belle et la plus nombreuse armée qui fût jamais sortie du royaume de Naples avait été battue, dispersée, anéantie. Les généraux Macdonald et Kellermann avaient beaucoup contribué à ce brillant succès par leur valeur et par d'habiles manœuvres. Mack, qui, quelques jours auparavant, affectait la jactance d'un libérateur et d'un conquérant, qui semblait défier toutes les puissances de l'Europe, perdit en un instant sa fierté, sa réputation; il perdit même la confiance qu'il avait en ses talents.

Quoique battu, il conservait encore des forces imposantes, de beaucoup supérieures à celles de

l'ennemi. Le comte Roger de Damas, émigré français, qui commandait une division de l'armée napolitaine, était parvenu à effectuer sa retraite au milieu des plus grands dangers. Mack pouvait donc sauver Gaëte, et résister avantageusement aux Français dans Capoue; mais il ne fit que paraître dans cette place, et la laissa se défendre elle-même comme elle l'entendrait. Cette place avait 1500 hommes de garnison, et le passage de Cajazzo était disputé avec succès; le général ne sut point profiter de ses dernières ressources : ces lieux furent témoins de l'abandon le plus déplorable et de la plus complète déroute du reste des troupes napolitaines.

Les nouvelles que l'on recevait incessamment des désastres de l'armée, jetèrent dans la consternation et des craintes très-fondées la capitale et le reste du royaume. Le gouvernement, qui partageait la terreur publique, ne prit que de fausses mesures, ne fit que de folles démarches. Il publia une proclamation par laquelle il invitait le peuple à se lever en masse pour sauver son roi et la patrie; le peuple courut aux armes : il ne demandait qu'à combattre. Le roi aurait dû se mettre à la tête de ce peuple fidèle, et profiter de ce moment d'enthousiasme : la victoire était certaine; mais il céda aux avis perfides de ses conseillers qui lui firent craindre

une insurrection prochaine de cette foule de sujets qui s'offraient à le défendre, et il se décida à passer en Sicile. Une circonstance le fit hâter son départ : un courrier, que la cour dépêchait à Nelson, fut arrêté par la populace, sur le môle, à l'instant qu'il allait s'embarquer pour gagner les vaisseaux anglais : on crut voir en lui un agent de trahison; il fut massacré, et l'on traîna son corps sous les fenêtres du palais royal. Les assassins s'imaginaient que c'était là donner au roi des preuves de fidélité; ils ne lui inspirèrent que de la crainte et de l'horreur. Le monarque se détermina dès-lors à s'éloigner précipitamment d'un peuple barbare. Plus de vingt millions de ducats en numéraire et en lingots, les plus précieux meubles des palais, les plus rares monuments de l'antiquité furent aussitôt embarqués pour être transportés en Sicile. Est-ce une fable inventée par la calomnie? le bruit courut que la reine, en partant, avait ordonné à ses agents secrets de porter la populace de Naples aux derniers excès; de lui faire incendier même cette grande ville qui la détestait, et qu'elle regardait comme un repaire de traîtres et de révolutionnaires. Ne flétrissons pas sa mémoire de cette horrible imputation; mais, et ceci paraît plus vraisemblable, ce fut par ses ordres et ceux de son ministre que l'on mit le

feu à tous les vaisseaux et barques canonnières qu'une fuite trop précipitée n'avait pas permis d'emmener en Sicile, et qui seraient devenus la proie des Français. Il ne fallut que peu d'heures pour consumer tous ces bâtiments qui avaient coûté tant d'années de travaux, qui étaient presque le seul résultat utile de tant d'impôts impitoyablement perçus. Témoin du spectacle de ce vaste incendie, un peuple immense qui couvrait le rivage, resta muet de consternation et d'horreur.

Le lendemain de la fuite du roi, on apprit à Naples, par une proclamation affichée dans les rues, que le général Pignatelli gouvernerait pendant son absence. Ferdinand y promettait de revenir bientôt avec des forces puissantes pour délivrer son peuple des ennemis.

Cependant Capoue, sortie de sa première stupeur, employait tous ses moyens de défense pour résister aux Français. Tout le royaume applaudissait à son énergie, à son dévouement; on espérait qu'elle soutiendrait l'honneur de la nation et défendrait son indépendance; mais le 12 janvier 1799, on vit affiché de toutes parts dans les rues de Naples un armistice de deux mois, conclu entre le général français et le lieutenant du roi. Les conditions de cette trêve inattendue, étaient que les Français occupe-

raient toute l'étendue du territoire situé au septentrion, sur une ligne tirée depuis Gaëte jusqu'à l'embouchure du fleuve Ofanto, en passant par Capoue, et que Naples s'obligeait à payer, dans le terme de peu de jours, la somme de dix millions et demi de francs. A la lecture de cette espèce de capitulation, le peuple se crut trahi; l'arrivée des commissaires français envoyés pour mettre le traité à exécution, augmenta ses soupçons et sa fureur. Il courut dans les forts de la ville pour en saisir les canons et les armes. Le général Pignatelli, épouvanté, prit la fuite; et Mack, lui-même, qui était campé à huit milles de la ville, à la tête d'un corps de troupes, se hâta d'aller chercher un refuge chez les Français.

Ce fut alors que tout gouvernement, tout système social fut suspendu à Naples. Cette classe du peuple qu'on nomme *Lazzaroni*, déja si grossière et brutale dans les temps les plus calmes, sembla tout-à-coup transformée en une horde de sauvages; armés et furieux, ils couraient les rues et les places en faisant retentir l'air de cris féroces. *Vive la religion! vive le peuple napolitain!* c'étaient bien là leurs exclamations les plus fréquentes; mais leurs actions étaient des crimes, leurs vœux le meurtre, le pillage. *Moliterno* et *Rocca Romana*, deux nobles, alors les idoles de la nation parce qu'ils avaient donné

des preuves de courage à Capoue et à Cajazzo, en résistant aux Français, furent choisis par la populace pour les chefs de la force armée; mais il leur eût été difficile de maintenir la tranquillité publique: aussi furent-ils forcés d'être les impassibles témoins de plusieurs déplorables excès. Deux jours après leur nomination, l'armée ennemie était presque aux portes de Naples. Tout ce que redoutait le peuple, c'était que les Français entrassent dans la ville. Il était imbu de l'idée que par-tout les armées républicaines renversaient les autels, violaient les femmes, incendiaient sans miséricorde et maisons et palais. Ainsi les représentaient depuis long-temps les prêtres et les moines dans les chaires, et une foule d'autres agents du gouvernement royal répandus dans la multitude, et chargés d'alimenter son exaltation frénétique. Comme le péril était imminent, on persuada facilement au peuple qu'il conviendrait d'envoyer au quartier-général des Français une députation chargée d'offrir une somme d'argent, pour que les troupes victorieuses s'arrêtassent dans leur marche sur la capitale. L'offre ne fut point accueillie par le général français; les députés revinrent à Naples sans avoir rien obtenu. La fureur du peuple augmenta à cette nouvelle. L'anarchie se montra dans toute son horreur: la populace ne re-

connut plus de frein; on craignit, non sans raison, que bientôt la capitale n'offrît plus qu'un monceau de cendres délayées dans le sang. Tous les citoyens qui avaient quelque fortune ou quelque éducation, tout ce qu'il y avait d'hommes sensés aspiraient après le moment où pourrait entrer l'armée française; ils l'appelaient de tous leurs vœux : c'était la seule digue que l'on pouvait opposer au torrent dévastateur d'une populace sans maître et sans lois; elle seule pouvait calmer les désordres, empêcher les crimes; mais dans le délire de leur férocité, ces tourbes sans cesse renaissantes de lazzaronis persistaient toujours dans leurs projets de se défendre, et déployaient, sinon un vrai courage, du moins la plus aveugle témérité. Ils osent se présenter devant les premiers postes de l'armée française et les insulter; l'artillerie les foudroie : ils reculent dans la ville; on les poursuit pas à pas; on en fait un horrible carnage; et cependant ils tenaient toujours : plus ils perdaient d'hommes, plus leur nombre semblait augmenter, ainsi que leur rage. Trois jours s'écoulent sans que Naples soit encore rendue; mais les Français qu'a secondés l'élite des habitants, sont maîtres des principaux forts, du château Saint-Elme, du Château-Neuf, etc. — La fougue des lazzaronis se calme; ils sentent enfin l'inutilité

d'efforts plus long-temps prolongés. Mais lorsque vaincus, et obligés de céder moins au courage qu'à l'habileté d'un ennemi savant dans l'art de combattre, il leur fallut livrer passage et se retirer, ils parurent moins humiliés de leur impuissance et de leur infortune, qu'indignés contre ceux de leurs concitoyens qui n'avaient partagé ni leurs transports ni leur dévouement, et qu'ils regardaient comme des traîtres à la patrie (1).

(1) *Voy.* les notes de l'éditeur (note XXXII).

CHAPITRE IX.

Les Français maîtres de Naples. — République parthénopéenne.

L'ARMÉE française s'empara de Naples, le 22 janvier 1799. Le premier soin du général Championnet fut d'établir un gouvernement provisoire, chargé de pourvoir aux besoins les plus pressants de la nation : il lui donna une autre attribution non moins importante, celle de préparer une constitution pour l'état. C'était, il en faut convenir, un soin bien prématuré; mais il obéissait sans doute aux instructions qui lui avaient été données par le gouvernement français, dont le système invariable était alors d'imposer de nouvelles constitutions à tous les peuples chez lesquels il portait ses armes. A Naples, les vingt-cinq personnes qui composaient le gouvernement provisoire, avaient à remplir aussi, comme nous l'avons dit, des fonctions législatives : elles se partagèrent en six comités, auxquels fut confiée chacune des parties de l'administration publique. Ces comités, lorsqu'ils étaient séparés, s'appelaient *pouvoir exécutif*; et, réunis, *assemblée législative.*

La première opération de l'assemblée fut de décréter l'abolition des fidéi-commis et de tous les fiefs. L'opinion nationale était tellement mûre pour cette opération, que le roi lui-même n'attendait depuis long-temps qu'un moment favorable pour exécuter un aussi grand changement. Les barons propriétaires des fiefs étaient résignés, consentaient à en faire le sacrifice, quelque pénible qu'il fût ; mais ils desiraient que la destruction de leurs droits ne fût pas entière et trop rapide ; qu'on ne les dépouillât qu'avec circonspection et une sage lenteur ; qu'enfin les indemnités fussent en quelque sorte proportionnées aux pertes. Les républicains, au contraire, toujours exaltés, avides de réformes, d'innovations, auraient voulu disposer de la foudre pour anéantir tout cet échafaudage gothique.

Diverses populations ou communes, qui avaient adopté les mêmes principes, ou s'étaient laissé séduire par les orateurs qui les proclamaient, se permirent des voies de fait ; et, sans attendre que la loi fût promulguée, s'emparèrent de plus d'une baronnie, dont elles firent des biens communaux ; on accéléra donc les discussions du projet de loi, afin que les gouvernés cessassent d'agir en gouvernants.

Ce fut alors même que le directoire français, payant d'ingratitude les services signalés du général Championnet, non-seulement le destitua, mais bientôt après le fit arrêter. Il paraît qu'on lui reprochait de laisser trop long-temps Naples sous le régime militaire; comme s'il eût pu sans cela contenir une immense population ignorante et exaspérée. Mais il semblait au directoire, dans son délire républicain, que toutes les nations devaient adopter sans hésitation, et même avec joie, le genre d'administration civile dont il avait tracé le plan, et qu'il croyait très-convenable pour tous les peuples et pour tous les pays, et qu'aussitôt l'ordre devait naître partout. Macdonald succéda à Championnet dans le commandement de l'armée française, et refusa de sanctionner tout ce qu'avait fait le nouveau gouvernement; il voulut qu'on attendît un commissaire dont le directoire exécutif de France annoncait l'envoi. Ces délais produisirent du refroidissement dans les esprits. Au zèle le plus ardent succéda le calme et presque l'indifférence; à la volonté forte et qui ne reconnaissait point d'obstacles, l'incertitude et les tâtonnements. On laissa échapper ainsi les moments les plus favorables.

On a fait une remarque très-juste sur la manière entièrement différente dont on procéda

en France et à Naples lorsqu'on voulut détruire dans ces pays la féodalité. En France, l'assemblée nationale opéra d'abord avec autant de sagesse que de prudence, partit des principes les plus justes et les plus modérés, pour arriver ensuite à des résultats exagérés et vexatoires : à Naples ce fut tout le contraire ; la féodalité y fut attaquée avec haine, avec violence par le gouvernement provisoire ; et l'on adopta ensuite des mesures pleines de modération. C'est qu'en France le régime féodal n'existait presque que de nom : c'était une institution plutôt avilissante qu'onéreuse ; elle eût été détruite sans trouble, sans secousse, si la vanité plus que l'intérêt n'eût formé une opposition qui irrita, et fit dépasser peut-être le but. A Naples, la féodalité pesait bien réellement sur la nation : on commença par briser le joug avec fureur ; et l'on songea ensuite à dédommager ceux à qui cette libération subite d'une grande partie de la nation causait un véritable préjudice. La justice en faisait un devoir, et leur résignation d'ailleurs commandait l'intérêt.

Le peuple napolitain est un des peuples de l'Italie le plus religieux, ou du moins qui aime le plus tout ce qui est dans la religion catholique, fêtes et spectacle. Cette religion interdisant le travail pendant les jours de fêtes, lesquels

sont en très-grand nombre dans le cours de chaque année, favorise singulièrement le goût du Napolitain pour l'oisiveté et la mollesse. Les cérémonies de l'église, les feux d'artifice que l'on tire le soir dans certains jours, à la porte des temples, l'arrachent un peu à son apathie ordinaire, l'amusent sans fatigue; et c'est tout ce qu'il veut.

On n'ignorait pas ces goûts du peuple; il fallait les respecter, et conserver ces fêtes chéries. Cependant une grande discussion qui eut lieu dans l'assemblée législative, avait pour objet de dépouiller le clergé de ses biens, et conséquemment d'ôter au culte public sa pompe et son éclat. Les républicains, toujours extrêmes dans leurs principes comme dans les mesures qu'ils prenaient, ne se bornèrent pas à vouloir renverser la fortune d'un corps qu'ils appelaient parasite, et regardaient comme dangereux dans l'état; ils attaquèrent aussi sa doctrine; bientôt après ils prétendirent que la religion ne devait avoir ni prêtres, ni temples, ni autels. Je l'ai dit, on ne pouvait rien tenter qui dût autant déplaire au peuple: on blessait ses habitudes les plus chères. Il conçut une haine implacable contre les auteurs de ces tristes projets. Quand le gouvernement s'aperçut de ses fautes, et de la pente que suivait l'opinion publique, on ne pouvait

déja plus remédier au mal. La contre-révolution était faite dans les esprits, avant même que le parti royaliste tentât de l'opérer par la force des armes.

Mais continuons l'examen de toutes les erreurs du gouvernement de la *république parthénopéenne :* c'est le nom qu'elle avait pris.

Il restait des débris de l'armée environ trente mille hommes, tous soldats d'élite, puisqu'ils avaient été les derniers à poser les armes, sans avoir jamais manifesté le desir de se rendre. On remarquait dans le nombre un corps d'Albanais qui avait combattu avec courage, et n'avait cédé la victoire aux Français que lorsque tout espoir était perdu : c'étaient eux qui, au moment de la conquête, retirés dans le fort des Carmes à Naples, résistèrent encore long-temps et furent faits prisonniers. Cette conduite, qui aurait dû leur mériter l'admiration, leur attira la haine des républicains ; au lieu de les enrôler de nouveau, ou de les renvoyer hors du pays, on les laissa à Naples en liberté, mais sans emploi. Ceux qui préparaient la contre-révolution profitèrent de cette faute, et les attirèrent dans leur parti par l'appât de l'argent. On voit combien, au sein même de la capitale, il existait d'éléments de contre-révolution. Il est vrai qu'à la fin on voulut réunir tous ces soldats dans Capoue et à

Portici, mais ce dessein ne put être exécuté.

Les Français craignaient à-la-fois et la populace et les patriotes; ils ordonnèrent un désarmement général. Mais la vénalité se mêle toujours à l'exécution de ces sortes de mesures: les employés chargés du dépôt des armes, les revendaient à quiconque pouvait les payer; tandis que l'autorité faisait désarmer par crainte les citoyens, l'intérêt les armait de nouveau à son insu.

Championnet, à son arrivée dans Naples, avait imposé à la ville une contribution de deux millions et demi payables en deux mois. Dans de telles circonstances, la somme était exorbitante; et le temps laissé pour la payer était insuffisant. C'était ainsi qu'un gouvernement qui affectait d'être le libérateur de toutes les nations, semblait n'avoir d'autre but véritable que de les piller et de les avilir. Le général Championnet se repentit d'avoir fait une demande aussi injuste qu'oppressive; mais non-seulement il ne put la révoquer, il fut même contraint d'ordonner une autre contribution sur les provinces, de quinze millions. C'était achever la ruine du pays. Mais, il en faut convenir, la France elle-même épuisée, ne pouvait lui envoyer les fonds qui lui étaient nécessaires.

Lorsqu'aux erreurs, aux fautes, aux abus qu'on veut détruire, on en substitue de non moins grands, et qu'il est d'autant plus pénible de supporter pour le peuple, qu'il n'y est pas encore accoutumé, on aliène les cœurs mêmes de ceux qui soupiraient après un nouvel ordre de choses. La cour se montra plus habile qu'elle n'avait jamais su l'être : informée par les serviteurs qui lui étaient restés fidèles sur le continent, elle envoya de Sicile en Calabre un homme que les montagnards de ce pays chérissaient comme leur compatriote, qu'ils respectaient comme prélat revêtu de la pourpre romaine. *Ruffo* représenta à cette sauvage, mais brave population, la gloire qu'il y aurait à reconquérir pour le roi, l'héritage de ses pères. Tous se réunirent à la voix de l'homme sacré, de l'envoyé de leur monarque; Ruffo se mit à leur tête, les rangea sous l'étendard royal. Dans ces mêmes lieux où, jadis, les consuls, les préteurs de Rome antique conduisaient leurs légions victorieuses, un prince de l'église guidait aux combats les descendants des Brutiens et des Lucaniens; et l'Europe apprit avec quelque surprise qu'il y avait encore à la fin du XVIII[e] siècle un prêtre qui commandait une armée.

Mais la Calabre possédait aussi des républicains. Dans Monteleone, ils opposèrent à

l'émule de Ximénès, une héroïque résistance. Cependant cette ville dut bientôt céder au torrent réactionnaire, ainsi que toutes celles où dominait le parti républicain.

Le gouvernement de Naples en apprenant ces nouvelles, ne pouvait rester oisif; il n'ignorait pas que le feu de l'insurrection s'étendait des sommets de la Calabre dans les vastes et fertiles plaines de la Pouille; que le parti royaliste comptait dans l'une comme dans l'autre de ces belles provinces, des auxiliaires puissants. Il fit marcher contre eux, sur deux colonnes, Schipani à la tête des Napolitains qu'il dirigeait sur la Calabre, et, d'un autre côté, des Français auxquels il donna l'ordre de se rendre dans la Pouille. Schipani eut d'abord quelque succès; mais à Castellucio, lorsqu'il voulut pénétrer plus loin, des villages entiers s'armèrent contre lui. Désespérant de pouvoir surmonter tant de résistance, il se disposa à une retraite; et ce fut une fuite rapide. Quant au commandant de la colonne française, plus heureux que le chef napolitain, mais moins désintéressé que lui, il fit payer cher les services qu'il rendit à la Pouille, qu'en effet il délivra en partie des royalistes; mais dont il exigea de fortes et illégales contributions.

Dans cet état de choses, que faisait le gou-

vernement de Naples? Il ne pouvait ignorer les succès de Ruffo, et les progrès du royalisme; et, comme si tout eût été tranquille autour de lui, il s'occupait, avec les autorités départementales, de l'organisation des municipalités. Le choix des magistrats qui devaient les composer fut d'abord confié à des colléges d'électeurs désignés par le gouvernement; mais, à peine établis, ces colléges furent dissous, et remplacés par des commissaires organisateurs, auxquels on transmit leur autorité. Pendant que le gouvernement se livrait à de tels soins, il en négligeait de bien plus importants pour son salut. Les divers points de communication entre la capitale où il résidait, et les provinces qui reconnaissaient ses lois, n'étaient nullement assurés : tel était le désordre, que les provinces ignoraient souvent ce qui se passait dans la métropole, et celle-ci ce que faisaient les provinces. Dès-lors tout succès dans les plans devenait impossible; dès-lors nul progrès dans l'esprit public; et, par une conséquence nécessaire, le triomphe chaque jour plus certain du royalisme.

Le gouvernement négligea même de veiller à sa propre sûreté; il aurait dû établir une bonne police : il n'en fit rien. Au contraire, il découragea les citoyens qui ne demandaient

pas mieux que d'être ses agents : ils se retirèrent mécontents. Ce fut une circonstance malheureuse pour le parti républicain ; il se trouva livré, sans défense, aux intrigues du parti contraire. Un mal non moins grand, c'est qu'il n'existait aucun accord entre les républicains et le peuple ; ils étaient divisés d'opinions. De leur côté, les chefs de l'armée française, qui ne cessaient de craindre la nation vive, bouillante, au milieu de laquelle il leur fallait vivre, éloignaient toutes les occasions où elle pouvait se réunir, celles même où elle avait l'habitude de se laisser aller à sa gaieté naturelle. Les amusements publics lui furent interdits : on ne voulut plus qu'aucun plaisir bruyant se prolongeât dans la nuit ; et c'est précisément dans la nuit que le Napolitain, attiré par la fraîcheur et l'éclat doux et voluptueux de son beau ciel, cesse d'être oisif, et jouit de la vie. Ce changement forcé dans les habitudes du peuple, influa bientôt sur son caractère. Passant rapidement d'un extrême à l'autre, il tomba de la gaieté la plus expansive, dans une sombre mélancolie.

C'est lorsque les esprits sont dans de pareilles dispositions, que se montrent les factieux, et que se forment les conspirations. On en vit éclore une dans Naples : le plan des conjurés était de livrer les îles d'Ischia et de

Procida aux Anglais, qui, introduits dans le royaume et maîtres de ces deux points de défense, pouvaient seconder leurs partisans dans la capitale, et faciliter la contre-révolution. Mais on en découvrit, et on en arrêta le chef nommé Bacher : cet homme déploya un caractère digne des anciens Italiens; car il ne révéla le nom d'aucun de ses complices. Les Anglais ne s'emparèrent pas moins des îles, et tentèrent même un débarquement sur les côtes opposées de Misène; mais ils furent repoussés par un détachement républicain, et obligés de se rembarquer.

Caracciolo, noble napolitain, officier distingué, revenait alors de la Sicile à Naples; disgracié par le roi et congédié, il en avait reçu la permission de retourner dans sa patrie. Sa présence seule ranima le courage ébranlé des républicains; tant il avait de talents et de réputation. Et, en effet, on eut aussitôt des preuves de son intrépide valeur. Avec quelques bâtiments légers, mal armés et plus mal équipés, qu'il rassemble à la hâte, il court, il ose attaquer les fiers et puissants insulaires, qui se disaient les protecteurs de *la monarchie napolitaine* : il engage avec eux un combat certainement très-inégal; mais ses talents multiplient ses ressources et ses moyens; déja la fortune

couronnait son audace, lorsque le vent qui, sur mer, assure ou ravit les plus éclatantes victoires, le força de rentrer dans le port de Naples, sans avoir pu reprendre les îles occupées par les Anglais.

La conspiration qui venait d'être étouffée, l'occupation des îles par de dangereux ennemis, les succès rapides des royalistes, manifestèrent enfin aux patriotes les dangers auxquels leur parti était exposé. Jusques-là ils s'étaient comme endormis dans une fatale sécurité; soit qu'ils eussent cru pouvoir aveuglement confier leur défense à l'armée française, leur auxiliaire (mais cette armée languissait elle-même à Naples, dans le dégoût et l'ennui), soit qu'ils ne connussent pas toute l'étendue des obstacles qu'ils avaient à surmonter. Détrompés cruellement, dans leur excusable exaspération, ils reprochèrent au gouvernement républicain sa coupable inertie, et la trop grande modération dont il avait usé jusqu'alors. Par leurs reproches et même leurs menaces, ils le poussèrent à des mesures violentes, qui ne devaient pas être moins fatales que son excessive douceur. On décréta qu'il serait établi un tribunal révolutionnaire à l'instar de celui de France. Comme en France, le résultat d'une pareille mesure devait être de multiplier, à force de rigueurs, le nombre des

ennemis du nouvel ordre de choses. A Naples, ce tribunal n'eut qu'une existence de très-peu de durée; et l'on ne cite de lui qu'une condamnation à mort, celle de Bacher.

Déja les Calabres étaient retournées sous l'antique pouvoir de la monarchie; et déja même Ruffo, poursuivant ses succès, avait établi des points de communication avec Salerne. Ce fut dans des circonstances aussi critiques, que la naissante république se vit abandonnée par les Français ses auxiliaires.

Depuis quelque temps, les armes des Français avaient cessé d'être heureuses, du moins en Italie, ce principal théâtre de leur gloire. Le vainqueur d'Ismaïl venait de leur ravir presque tout ce beau pays, qui paraît destiné à être constamment le champ de bataille des puissances de l'Europe; il l'avait ravi avec plus de rapidité encore qu'ils ne l'avaient enlevé à ses princes, à ses sénats, à ses rois. L'immortel Souworoff était accouru du fond du Nord, et avait ramené la victoire infidèle sous les drapeaux de la coalition.

Le gouvernement français avait été obligé de rappeler précipitamment l'armée de Naples, pour renforcer la grande armée qu'il opposait aux soldats venus des bords du Volga et de la Néva.

Mais, en quittant Naples, il fallait laisser au moins quelque illusion et de l'espoir à un parti que l'on allait plonger dans l'abyme du malheur; les généraux tentèrent de colorer, par des proclamations pompeuses, ce fatal abandon, d'en adoucir l'amertume. On réussit à tromper quelques infortunés, mais non les esprits attentifs et clairvoyants. Le royalisme connut les vrais motifs de ce départ précipité, et put dès-lors prévoir, proclamer d'avance ses triomphes dans la lutte sanglante qu'il avait engagée avec une démocratie incertaine et tumultueuse.

Macdonald, que nous avons vu succéder à Championnet, et si digne par ses talents et sa brillante valeur, de commander à des Français, Macdonald montra par les soins qu'il prit du peuple dont il était forcé de s'éloigner, que, parmi ses estimables qualités, il fallait encore compter l'humanité et la prévoyance. Il laissa une garnison de 700 hommes au fort de Saint-Elme, qui commande Naples, une autre de 2,000 hommes dans Capoue, une autre de 700 hommes dans Gaëte.

Ce ne fut pas sans de grands efforts, que ce général put réussir à traverser un pays dans lequel les retraites sont plus difficiles que les victoires; l'armée française n'y passa qu'en

combattant sans relâche; à Sorra et à Castelfranco, elle perdit beaucoup de ses soldats. A peine eut-elle franchi les défilés d'Itri et de Fondi, qui sont les thermopyles des états de Naples, que par-tout derrière elle, éclata le feu de l'insurrection.

Et cependant une partie des peuples de la Calabre, animés par le desir de l'indépendance, s'arma et fit des prodiges de valeur pour s'opposer à la jonction du cardinal Ruffo avec Scarpa, autre chef des royalistes; de leur côté, les nombreux habitants des bords du Cilento, empêchèrent, pendant long-temps, les soldats de ces deux commandants, de se réunir à ceux de leur parti qui occupaient Salerne.

Foggia, ville considérable de la Pouille, et par sa population et par son opulence, était remplie de patriotes qui, comme ceux de Naples, voulaient un gouvernement démocratique. Cette ville, doublement importante en ce qu'elle communiquait, d'un côté, avec la portion des Abruzzes où la liberté comptait un grand nombre de partisans, et de l'autre, avec la province de Barri où il n'en existait pas moins, pouvait devenir le centre des opérations de ce parti, et former une barrière inexpugnable aux royalistes. Les républicains avaient encore, comme on voit, non-seulement des

moyens de défense, mais de succes même, s'il y eût eu plus d'ensemble dans leurs opérations.

Ruffo continuait de triompher dans la Calabre. Revenu, comme nous avons vu, presque seul de la Sicile, où il avait fui avec la cour, et débarqué au pied du roc de Scylla, il lui avait suffi de se montrer à ceux de ses compatriotes, qui, parce qu'ils ne voulaient pas de la république, étaient proscrits et fugitifs, pour les intéresser à sa cause, et les armer pour le royalisme. Son nom seul ralliait autour de lui une foule de gens de toute espèce, des vagabonds, des misérables, condamnés par les lois pour plus d'un crime, et auxquels il promettait le pardon de leurs anciens forfaits (1).

Nul état en Europe n'est infesté, autant que celui de Naples, de ces hommes, le rebut et la terreur de toute société. Cette foule de brigands forma, sous les ordres du prélat guerrier, une espèce d'armée, qui bientôt s'étendit et inonda toutes les Calabres. Après s'être emparé de Monteleone, il attaqua et prit successivement Cattanzaro, Cosenza, Rossano et Paola, qui fut incendiée par le vainqueur, irrité d'une longue résistance. Le projet de Ruffo

(1) *Voy.* les notes de l'éditeur (note XXIII).

était de pénétrer dans la Pouille; mais Altamure était un obstacle à ses desseins. Cette ville était citée pour le républicanisme de ses citoyens : le cardinal attaqua ce boulevard de la liberté expirante; les habitants se défendirent avec autant de bravoure que leurs ennemis mirent de rage à les soumettre. Ils succombèrent; il leur fallut céder au nombre. Ruffo, soit qu'il fût naturellement inhumain, soit que, comme général d'armée, il crût qu'un grand exemple de sévérité lui était nécessaire pour faciliter le triomphe de son parti; Ruffo, un prêtre, un prélat, livra Altamure au pillage, et les habitants, ses compatriotes, au glaive des brigands qu'il appelait ses soldats.

Dans la Basilicata, province limitrophe des Calabres, et de la conquête de laquelle s'était chargé Scarpa, la cause de la liberté n'eut ni moins de défenseurs, ni plus de succès; là aussi, elle succomba.

Dans le même temps, quatre cents Russes, conduits par Micheroux, vinrent par l'Adriatique, faire un débarquement dans la Pouille, et occupèrent Foggia : alors, se tenait une foire annuelle, qui avait réuni dans cette ville des milliers d'hommes de diverses contrées voisines; aussi le bruit de l'arrivée inattendue de ces soldats du Nord se répandit de toutes parts avec une

promptitude extrême : la renommée en grossit le nombre ; la terreur s'empara de tous les esprits : ce furent autant de circonstances utiles au royalisme.

Le comté de Molise fut bientôt perdu pour les compatriotes qui succombèrent en combattant à Campobasso.

Un parti qui s'épouvante, quand même il conserverait encore des forces réelles, est vaincu. Il ne sait ni choisir les moyens, les ressources qui lui restent, ni les employer avec discernement : les patriotes ne songèrent pas, dans leur détresse, à s'emparer des nombreuses positions que la nature semble s'être plu à multiplier dans le royaume, pour assurer sa défense. Leur négligence ou leur oubli fit la fortune de leurs ennemis, dont bientôt la ligne d'opérations prenant un développement immense, s'étendit jusqu'aux portes de Naples.

Mais si les patriotes étaient justement effrayés, leur gouvernement ne l'était pas : beaucoup trop confiant dans sa fortune, il ne voulait point sortir de son assoupissement : *Manthoné*, son ministre de la guerre, soit qu'il affectât une sécurité qu'il croyait politique dans les circonstances, ou qu'il se fît véritablement illusion sur la situation des affaires, assurait que l'ennemi n'était pas à craindre, et il ne prenait que des

demi-mesures, ne tentait rien de grand, rien d'héroïque. On croit facilement ceux qui nous déguisent nos maux : le gouvernement ajouta foi à Manthoné, qui s'abusait au point de croire que les Russes débarqués en Pouille étaient des galériens travestis en soldats par ordre de la cour de Sicile.

Et cependant l'orage réactionnaire était près de fondre sur la capitale. Déja un parti considérable de royalistes était à la *Torre del Greco*, gros bourg à 6 milles de Naples; Micheroux, avec les Russes, à Cardinale; et Ruffo, à la tête de ses sanguinaires Calabrois, à Nola. La ville d'Averse avait secoué le joug de la république, et interrompait la communication entre Capoue et la métropole; et toujours Manthoné affirmait que toutes ces forces n'étaient qu'une poignée de brigands qui n'oseraient attaquer la ville.

Les colonnes que ce ministre avait envoyées dans les provinces pour en soutenir les habitants et combattre les royalistes, avaient été détruites; celle de Schipani seule s'efforçait d'effectuer une retraite sur la capitale; mais Ruffo, qui s'avançait sur Portici, l'arrêta, et lui coupa toute communication avec Naples.

Il approche le dénoûment de l'un des plus déplorables drames politiques dont l'Italie ait été le théâtre.

Le 13 de juin 1799, au pont de la *Maddalena*, un des faubourgs de Naples, les patriotes engagèrent un combat avec les soldats de Ruffo; il fut malheureux, et ils durent chercher leur sûreté dans les forts, à l'exemple des membres du gouvernement, qui déja s'étaient retirés dans la forteresse du Château-Neuf. Les royalistes pénétrèrent dans la ville, et s'emparèrent du fort des Carmes, qui, n'étant destiné à défendre Naples que du côté de la mer, ne pouvait résister, étant attaqué par terre.

Ce fut alors qu'une populace effrénée s'unit aux bandes des royalistes (et nous avons dit comme elles étaient en grande partie composées). Le crayon de l'histoire voudrait vainement retracer le tableau des horreurs qui, dès cet instant, commencèrent à ensanglanter la plus malheureuse des cités. Quelque utile, quelque nécessaire que puisse être la vérité aux hommes, l'historien balance à la présenter sous de si sanglantes couleurs; il lui semble, à lui-même, que ce ne sont pas les annales d'une société d'hommes qu'il retrace, mais de tigres à face humaine.

Tout ce qui était patriote, ou soupçonné et désigné comme tel, par des esprits vindicatifs ou intéressés, fut immédiatement attaqué, égorgé, massacré. Ni le sexe, ni l'âge, ni la vertu,

ni le malheur, ni la fortune, ni le génie, rien ne fut épargné. Il n'y avait plus, dans cette grande cité, que deux classes d'habitants, des bourreaux et des victimes; les assassins raffinaient sur le choix, la variété et la cruauté des supplices : le riche était immolé sur le seuil de son palais, le pauvre sur les degrés des églises; ceux-ci étaient déchirés en lambeaux par une foule de cannibales qui dévoraient leurs chairs palpitantes; d'autres, après avoir été traînés dans les rues, étaient jetés, ou morts ou mourants, dans les bûchers allumés sur les places publiques.

Ruffo vit toutes ces horreurs, et n'osa point ou ne voulut pas arrêter ce torrent de crimes.

Les cris des mourants et des blessés retentissaient aux oreilles des patriotes renfermés dans les châteaux; ils ne doutèrent plus du sort qui les attendait, et préférèrent de mourir les armes à la main, à l'horreur de tomber sous les coups des assassins de leurs compatriotes; ils résolurent donc de se défendre jusqu'à la dernière extrémité; et, en effet, ils soutinrent, avec une rare vigueur, les diverses attaques des royalistes; mais bientôt réduits à un assez petit nombre d'hommes faibles et souffrants, manquant de munition, il leur fallut se rendre. Ils obtinrent du moins une honorable capitulation.

Cet acte, daté de la fin de juin, devait être pour eux une inviolable garantie. Il contenait d'abord un armistice : il y était ensuite stipulé que chacun aurait la liberté de quitter le royaume ou d'y rester : la sûreté des personnes et des propriétés étaient également assurées par le lieutenant du monarque vainqueur.

Cette capitulation fut signée, non-seulement de Ruffo et de Micheroux, un des généraux du roi, mais encore du commodore Foode, commandant l'escadre anglaise, de tous les chefs des troupes alliées, et de Méjean, colonel, commandant celles des Français, au nom de son gouvernement, protecteur de la république napolitaine. Enfin Ruffo donna des ôtages pour garantie de l'exécution du traité. La politique et l'humanité avaient dicté toutes les clauses de cette solennelle convention ; l'honneur, le droit des gens, ne permettaient pas d'en violer une seule. Qui le croirait ? Ce fut la fille de Marie-Thérèse, une reine, une femme qui, moins humaine que des guerriers, plus inflexible qu'un prêtre, désapprouva un acte qui épargnait le sang de ses sujets.

Caroline était dans Palerme avec son époux. A peine la capitulation y fut-elle connue, que cette reine, jouissant toujours d'un pouvoir absolu sur le cœur du roi, jura que les condi-

tions n'en seraient point observées. Lady Hamilton, femme du ministre d'Angleterre, et maîtresse reconnue de l'amiral Nelson, n'avait point quitté Caroline dans sa retraite en Sicile; elle vivait dans son intimité: la reine obtient d'elle qu'elle se rendra avec toute la promptitude possible près de son illustre amant, qui pour lors se trouvait sur les vaisseaux anglais en station devant Naples; qu'elle usera de tout son ascendant sur lui pour qu'il ne sanctionne pas, ou rompe la capitulation.

Ce guerrier, que sa valeur et la fortune avaient fait le héros de sa nation, se dégrada, dans cette circonstance, par une inexcusable faiblesse, par sa coupable complaisance pour une femme qu'il devait cesser d'aimer, puisqu'elle exigeait son déshonneur. Quoique séduit par les prières de sa maîtresse, il balança quelque temps; mais entraîné par une folle tendresse, il lui sacrifia la gloire de son pays, la sienne, les intérêts de l'humanité, et s'attira le blâme de son souverain, de sa nation, du monde civilisé.

Cet amiral déclara, que le traité conclu, sans qu'il l'eût ratifié, était nul, et qu'il n'en souffrirait point l'exécution. Et déja, lui-même, en vertu de l'un des articles de cette convention qu'il refusait de reconnaître, avait autorisé le commodore placé sous ses ordres, à prendre

possession des forts de Naples. On a peine à concevoir tant de perfidie dans un héros, une violation si éclatante de la foi jurée.

Bientôt le ministre Acton arriva avec le roi, sur quelques vaisseaux anglais, et n'omit point d'appuyer la funeste déclaration de l'amiral. On commença par faire arrêter et saisir dans Naples, les patriotes qui, sur la foi du traité, étaient rentrés dans leurs maisons, au sein de leurs familles. Un assez grand nombre, moins confiants envers les vainqueurs, avaient résolu d'abandonner leur patrie et déja étaient embarqués; on différa leur départ. Les patriotes avaient perdu tous leurs défenseurs, leurs appuis: un seul aurait dû leur rester; c'était le commandant de la garnison française qui occupait le fort de St.-Elme. Cet officier pouvait, graces à la situation de cette forteresse, et avec les forces dont il disposait encore, exiger hautement que la capitulation, dont il était garant, fût ponctuellement exécutée: et il ne s'opposa point à sa violation! et il resta spectateur immobile de toutes les mesures menaçantes que prenait le gouvernement royal: il laissa même, pendant l'armistice, les ennemis établir des batteries sous son fort. On ne lui vit pas faire une seule sortie; à peine tira-t-il un coup de canon, et se rendit.

Il avait signé une capitulation particulière, très-honteuse, puisqu'il y promettait de rendre les patriotes qui s'étaient réfugiés auprès de lui; déja il avait remis les ôtages qui lui avaient été confiés d'après la capitulation. Il fit plus : quelques patriotes napolitains, pour échapper à leurs persécuteurs, avaient pris l'uniforme des Français, et s'étaient glissés dans leurs rangs. On le vit faire une revue scrupuleuse de ses troupes, rechercher lui-même et livrer tous ceux qui n'en devaient point faire partie.

Bientôt après *Mejean* (c'est le nom de cet homme qui ne mérite ni le titre d'officier, ni l'honneur d'appartenir à une grande nation), Mejean fut embarqué avec ses troupes, sur des bâtiments anglais, et partit pour la France; il partit sans témoigner la moindre sensibilité, sans pitié, comme sans remords!

La capitulation étant méconnue, les Français éloignés, les patriotes arrêtés, tout se trouvait prêt pour la vengeance: on établit une junte d'état, à l'instar de celle qui s'était déja signalée à Naples d'une manière si funeste avant la révolution. Cette nouvelle junte était chargée, non de jeter dans les cachots, mais de faire aller au supplice tous ceux qui étaient soupçonnés d'avoir pris une part active à l'établissement de la république. Déja un tyran subalterne, le nommé

Speciale, préludant à ces jugements dans l'île de Procida, avait condamné à la mort plusieurs malheureux artisans dont le crime était d'avoir fait des uniformes républicains. Mais, cette fois, dans la junte, il se trouva quelques hommes qui, ayant des sentiments d'humanité, n'étaient pas dignes de siéger dans ce tribunal inquisiteur. On vit ces magistrats bravant le danger, oser dire la vérité au roi, représenter qu'il était de la justice comme de la prudence que la capitulation fût exécutée, afin d'éviter des réactions, des vengeances. Il est juste, dirent-ils, que cet acte ait son exécution, parce que le délégué du souverain, qui l'a signé, était muni de ses pleins pouvoirs; prudent, parce que le peuple ne doit jamais se méfier de la parole donnée au nom de son roi. S'il en était autrement, où s'arrêteraient les haines? ne doit-on pas craindre que les révolutions ne succèdent aux révolutions? Si la nation est une fois trompée par le gouvernement, elle se croira trompée en toute occasion. Le gouvernement sera discrédité dans l'esprit de ses sujets. Ils n'obéiront plus que par la force.....

Ces sages avis ne furent point écoutés. La junte eut ordre de ranger par classes les personnes arrêtées, dont le nombre s'élevait à trente mille; elle s'y opposa, en alléguant qu'elle

ne pouvait considérer comme coupables les accusés qui avaient embrassé le parti des républicains après le départ du roi pour la Sicile, et qui dès-lors pouvaient être regardés comme ayant obéi à une force majeure. De pareils principes dans les membres d'un tribunal sur la docilité duquel on avait compté, déplurent extrêmement au ministre. Il ne balança pas à remplacer ces magistrats par des hommes sanguinaires. *Fiori*, *Guidobali*, *Damiandi*, *Sambutti* et le féroce *Speciale* furent nommés membres de la junte. Dès-lors l'innocence accusée fût sans espoir ; le plus pur patriotisme était un crime aux yeux de ces monstres qui ont acquis dans toutes les contrées du royaume une horrible célébrité, et dont les noms doivent être livrés à l'exécration des races futures.

La junte ainsi réformée, reçut l'ordonnance ou loi qui devait lui servir de règle pour le jugement des accusés. L'esprit de cette loi épouvanta même les plus féroces; le sens en était obscur, les expressions vagues et générales. Elle rendait toute instruction, toute procédure à-peu-près inutile, puisque déterminant des classes nombreuses, des *catégories* de coupables, pour toutes elle prononçait toujours la mort; il était presqu'impossible qu'un prévenu quelconque ne se trouvât pas compris dans l'une ou

l'autre de ces catégories. Du reste, nulle exception ni pour le rang, ni pour le sexe, ni pour l'âge; nulle forme protectrice en faveur des prévenus; les témoins à décharge n'étaient point admis; ou lorsque le courage, l'amitié, le besoin de rendre hommage à la vérité conduisait devant les juges quelques hommes généreux, ils étaient menacés, quelquefois accusés eux-mêmes; et ils allaient partager le supplice de ceux qu'ils avaient voulu sauver. Des jeunes gens de seize ans furent condamnés à mort; des enfants de douze ans au bannissement. Quand la justice la plus rigoureuse ne pouvait pas même trouver de prétextes pour condamner un accusé et qu'elle l'absolvait au nom de la loi, la victime à peine échappée, était saisie de nouveau, et condamnée au nom du roi.

Il est peu d'histoires de révolutions, soit anciennes, soit modernes, qui offrent autant que celle de Naples, des exemples d'un grand courage, d'un noble mépris de la vie. Manthoné, Cirillo, Palomba, Caracciolo, Pagani, tant d'autres victimes montrèrent, au moment de leur supplice, un caractère, une intrépidité qui faisait pâlir leurs juges, mais qui n'attendrissait que leurs bourreaux.

Les flots de sang qui coulaient, plongèrent la ville de Naples dans le deuil, dans la con-

sternation. Elle perdit, en quelques jours, tout ce qu'elle avait d'hommes distingués par leurs talents, par leur génie, par leurs vertus, par leur industrie. L'ennemi le plus acharné de la gloire et de la prospérité de ce royaume, aurait frémi de lui souhaiter autant de mal que lui en faisaient ceux que la fortune appelait de nouveau à le gouverner (1).

Ce système de sévérité se prolongea encore quelque temps avec plus ou moins de rigueur. La politique, bien plus que l'humanité, força la cour de Naples de revenir à des principes plus justes, moins désastreux. Elle apprit la victoire des Français à Marengo : elle en redouta les suites. On la vit recourir humblement à des négociations, pour fléchir la colère des vainqueurs Elle réussit à la calmer. Une paix, ou du moins une armistice fut conclue en 1801. La France stipulant pour les partisans de ses prin-

(1) Il n'entre point dans le plan de l'auteur de retracer en détail ces scènes d'horreur dont *Cuoco*, auteur napolitain, a offert l'exact et épouvantable tableau dans l'ouvrage qui a pour titre : *Saggio storico sulla rivoluzione di Napoli*. Si des lecteurs desirent quelques particularités de plus, et surtout de fidèles renseignements sur les auteurs de tant de barbaries, et sur leurs victimes, nous tâcherons de les satisfaire dans les notes placées à la fin de ce volume *Voy*. la note XXXIV. (*Note de l'Éditeur.*)

cipes et de son gouvernement, exigea une amnistie pour tous les révolutionnaires napolitains. Alors cessèrent les fonctions de la junte d'état; et là s'arrêta le glaive des vengeances. Le gouvernement royal embrassa enfin le parti de la modération; il lui restait d'ailleurs peu de victimes à immoler.

(1800.) Mais le royaume était sans police, et le pays infesté de brigands de toute espèce (c'est le résultat ordinaire des troubles civils): et même dans cette capitale, désolée, et fumante encore du sang de ses citoyens, la populace se livrait encore à des excès qui n'étaient point réprimés. Le duc d'Ascoli fut chargé de rendre à sa patrie le bon ordre, des mœurs et de la sécurité. Digne de ce ministère, il prit de si sages mesures, qu'il ramena la justice et la paix exilées du sein des familles, arrêta le pillage et comprima l'anarchie.

Les *lazzaroni*, nom vulgaire de la populace de Naples, lequel désigne, comme on sait, des gens sans propriétés, sans domicile, qui, de même que les prolétaires de Rome, sont à qui veut les acheter ou les vendre; qui, l'année précédente (en 1799), avaient été les fauteurs des incendies, des vols, des massacres, les lazzaroni furent enfin comprimés dans leur élan continuel vers le crime et la désorganisation de la société.

Ce fut à cette époque que l'influence d'Acton commença à décliner. Le chevalier *Medici*, homme aussi habile qu'éclairé, et doué de sentiments libéraux, avait dû, à cause de ces qualités même, trouver un persécuteur dans cet intrigant ministre; mais Medici lui avait opposé une réputation sans tache et son crédit naissant. Il fut nommé ministre des finances, poste important et difficile dans tous les temps, encore plus lorsque les révolutions ont paralysé les recettes, centuplé les dépenses, desséché enfin le trésor de l'état. Il méditait des réformes, des améliorations utiles, qu'il n'eut pas le temps de mettre à exécution; mais il rétablit du moins une espèce d'ordre dans cette partie si essentielle de l'administration publique.

La paix de Florence, qui développait et consolidait le premier traité de paix, fut signée par le général Murat, qui alors commandait en chef l'armée d'Italie. Il vint, peu après, à Naples, où il fut accueilli avec des honneurs éclatants, et reçut des présents magnifiques.

Une des clauses du traité eut bientôt son exécution; une armée française ne tarda pas à paraître, et occupa la partie orientale du royaume, sans que le calme et la paix dont on avait commencé à jouir en fussent nullement altérés. En exigeant que ses troupes restassent

ainsi dans ce royaume, le gouvernement français témoignait d'une manière bien évidente combien il suspectait les intentions de la cour de Naples.

Divers ambassadeurs, ou agents français, vinrent successivement résider près de cette cour. Ils n'avaient pas besoin d'une grande perspicacité pour s'apercevoir que la crainte seule l'empêchait de manifester combien leur présence lui était importune; mais ils dissimulèrent, et se contentaient d'informer leur gouvernement des véritables sentiments de la cour. La bonne harmonie semblait donc régner entre la France et Naples.

A cette époque, un double hymen vint resserrer les nœuds qui unissaient déja les familles royales de Naples et d'Espagne : l'héritier présomptif de la couronne de Naples épousa une infante d'Espagne, et le prince des Asturies une princesse napolitaine. La cour de Madrid, qui était alors l'alliée du gouvernement français, demanda, et n'eut pas de peine à obtenir que la neutralité de la cour de Naples fût complètement reconnue par la France. Ce fut l'objet d'un traité que conclut, à Paris, le marquis de Gallo, et en exécution duquel le gouvernement français retira toutes ses troupes des états de Naples.

(1805.) Mais un voyage de la reine, à Vienne, fit changer tout-à-coup la politique de la cour de Naples. Cette princesse accéda à la nouvelle coalition qui venait de s'armer contre la France. Peu de temps après le traité de Paris, par lequel le roi de Naples s'était engagé à fermer ses ports aux ennemis de la France, il les ouvrit à une armée anglo-russe, composée de 34,000 hommes. Elle y fut reçue, non-seulement sans difficulté, mais avec une espèce d'enthousiasme.

Cet événement indigna l'homme, qui, sous le le nom d'empereur, gouvernait alors la France; sa déclaration de guerre au roi des Deux-Siciles portait que *la dynastie des Bourbons, à Naples, avait cessé de régner.*

Cependant, le sort des armes était par-tout favorable à ce nouvel empereur : en Allemagne, comme en Italie, les plus puissantes armées se montraient à peine devant les troupes françaises, que déja elles étaient dissipées. La coalition fut obligée de rappeler les troupes qu'elle avait dans le royaume de Naples, et lui laissa le soin de se défendre par ses propres forces : c'était lui ordonner de subir le joug. De ce moment, on prévit le retour des troubles qui avaient naguères agité ce malheureux pays; de ce moment, se manifestèrent les symptômes d'une

sanglante anarchie; mais la bonté de Ferdinand, jointe à la vigilance, à l'activité du duc d'Ascoli, prévint les nouveaux désastres qui menaçaient le royaume. Ce vertueux patricien, fidèle à son prince, parvint, sans recourir à des mesures oppressives et cruelles, à conserver jusqu'au dernier moment, dans Naples, le bon ordre et la tranquillité. Il agit toujours avec une sagésse, une modération qui lui gagna les cœurs, même de ceux qui n'étaient pas attachés à la cause du roi; conduite dont ce prince a recueilli, dans la suite, des fruits précieux, comme nous le verrons, lorsqu'il nous faudra raconter comment, après avoir été contraint de nouveau d'abandonner son trône ébranlé, Ferdinand y a été rappelé pour rendre à ses sujets des jours plus heureux, et au gouvernement une stabilité qu'il avait perdue.

CHAPITRE X.

Occupation militaire du royaume de Naples par les Français. — Règne de Joseph Buonaparte.

UNE armée française traversa rapidement l'Italie, et parut aux portes de Naples; toute la cour en était partie pour la Sicile. La régence qui lui avait succédé, voulant éviter à la capitale les sanglants désordres qui avaient eu lieu en 1799, arma tous les citoyens qui se montrèrent bien décidés à contenir une populace cruelle dont on connaissait l'immoralité et l'ardeur pour le pillage.

L'avant-garde des Français entra dans la ville sans nul obstacle, en prit possession, ainsi que des forts; la garnison laissée par Ferdinand, déposa les armes et se rendit prisonnière de guerre; et, comme si le sort eût voulu se montrer en tout favorable à la cause des Français, dans ce moment même, une frégate et une corvette napolitaines qui cinglaient, chargées d'émigrés et d'effets précieux, vers la Sicile, furent repoussées par une tempête, sous le canon du Château-Neuf, ancienne résidence des

rois arragonais, et pareillement obligées de se rendre aux vainqueurs.

Le lendemain, le canon de la ville, déja soumise aux Français, annonça l'arrivée de Joseph Buonaparte, qui fit une entrée solennelle dans ce pays, dont bientôt après il devait occuper le trône : il parut, à la tête de toute l'armée, que commandait le général Masséna. Une foule immense de peuple, avide en tous les temps de spectacles, mais plus avide encore de voir de nouveaux maîtres, remplissait les rues, les places publiques où passait le cortége.

Tandis que ce grand changement s'opérait à Naples, le prince héréditaire, qui s'était retiré en Calabre à la tête de l'armée napolitaine, se disposait à défendre cette vaste province contre l'aggression des Français. Les généraux Duhesme et Regnier, auxquels on donna trente mille hommes, marchèrent bientôt contre ce prince; un autre corps d'armée se porta devant Gaëte pour veiller sur cette forteresse; point militaire auquel les Français n'attachaient point alors un grand prix, mais dont ils sentirent dans la suite toute l'importance.

A peine arrivés en Calabre, les Français livrèrent plusieurs combats à l'armée napolitaine, dans lesquels la fortune resta plus ou moins fidèle à leurs drapeaux. Mais la bataille livrée

à Campo-Tenèse fut décisive : les Napolitains ayant été battus, dispersés, le prince obligé de s'embarquer pour la Sicile, la Calabre se soumit aux vainqueurs.

La cour de Sicile voyant que le sort des armes la privait d'une province dont la conservation était importante à cause de sa proximité de l'île où elle résidait, dirigea toutes ses vues sur Gaëte. De là elle pouvait, en effet, inquiéter sans cesse l'ennemi : les puissances coalisées n'ayant jamais cessé, grâce à l'Angleterre, d'être les maîtresses de la mer, il ne lui était pas difficile de faire entrer dans cette place toutes les troupes dont elle pouvait disposer. Aussi des vaisseaux anglais et napolitains furent incessamment employés à transporter dans Gaëte, des forces, des munitions, tout ce qui paraissait devoir rendre inexpugnable une place que la nature avait déja pris soin de fortifier. Enfin elle nomma pour y commander en chef, le prince de Hesse-Philipstadt; et nul n'était plus digne de ce poste, par sa fidélité au roi, sa constante intrépidité, et une infatigable activité.

Les Français reconnurent alors, mais trop tard, la faute qu'ils avaient commise, lorsqu'après être entrés en vainqueurs dans le royaume ils passèrent devant cette forteresse, sans daigner s'en emparer. La prise, qui en eût

été si facile, devenait désormais presque impossible. Ils ne se contentèrent plus de la cerner comme ils avaient fait jusques-là; ils transformèrent ce blocus en siége régulier. Dix mille hommes l'investirent, et on commença par la battre en brèche. Les assiégés se défendaient d'autant mieux qu'ils recevaient par la mer des secours continuels : ils opposaient la plus vigoureuse résistance à la plus opiniâtre attaque. Le siége devint long, et sur-tout très-dispendieux des deux côtés : tout y fut prodigué, temps, peines, travaux et le sang humain.

Joseph, pendant ce temps, s'occupait à organiser les différentes branches de l'administration publique; il ordonnait des réformes et jetait les fondements de lois et d'institutions nouvelles. Il se décida ensuite à visiter les différentes provinces du royaume, et particulièrement la Calabre, qui venait de passer sous le pouvoir des Français; il y fut reçu aux applaudissements de toutes les classes des habitants.

(1806.) Ce fut lorsqu'il était au fond de cette province, qu'il reçut de France le sénatus-consulte de l'empire qui le nommait roi de Naples et de Sicile. A son retour dans la capitale de ses récents états, il fit une seconde entrée triomphale; et le peuple le revit avec de nouveaux transports. Le cardinal Ruffo-Scilla, ar-

chevêque de Naples, le reçut sous le dais qui avait servi aux rois angevins dans une pareille solennité; mais lorsqu'il fut appelé avec toutes les autorités à prêter serment de fidélité au souverain, il le refusa, en alléguant pour motif que le Pape n'avait point accordé l'investiture à Joseph. Comme il persista dans son refus, il eut ordre de quitter Naples, et fut banni du royaume.

Joseph était en possession de toutes les provinces et villes du royaume, à l'exception de Gaëte, devant les murs de laquelle venaient toujours échouer les efforts des assiégeants. Le nouveau gouvernement s'irrita de cette longue résistance, qui devait en effet contrarier l'ardeur ordinaire, l'impétuosité des Français; bientôt le maréchal Masséna partit de Naples avec un renfort composé de l'élite de son armée, afin de hâter la reddition de la place.

De son côté, la cour de Sicile sentit plus que jamais, combien il était important de ne pas laisser tomber dans les mains de son ennemi, ce boulevard de sa puissance, l'appui de ses espérances. Elle jugea qu'une diversion devenait nécessaire; et le général anglais Stuard effectua une descente en Calabre, à la tête de plusieurs milliers d'Anglais, auxquels se réunirent spontanément des masses considérables

d'habitants, qui se déclarèrent pour le roi Ferdinand. A peine Regnier, qui commandait une partie de l'armée française, fut-il instruit du débarquement du général anglais, qu'ayant réuni à ses troupes quelques régiments de milice civique, que Joseph venait de former dans tout le royaume, il marcha à l'ennemi, et lui offrit la bataille à Maida, près du golfe de Ste.-Euphémie. Là complètement battu, il fut obligé d'abandonner les Calabres, qui furent aussitôt occupées par le général Stuard. De nouvelles masses armées se soulevèrent en faveur du roi Ferdinand, et s'avancèrent jusqu'à *Lago-Negro*. Le péril augmentait journellement; et déja Joseph eut à craindre d'être obligé de descendre du trône aussi promptement qu'il y était monté. Mais Gaëte se rendit, et consolida la puissance de ce nouveau roi. Après plusieurs jours de tranchée ouverte, un pan de muraille à laquelle on avait fait une brèche, étant tombé, blessa dangereusement le prince de Hesse. Privée des conseils et de la bravoure de son intrépide commandant, la garnison cédant dès-lors à sa douleur, plus qu'aux forces de l'ennemi, cessa de combattre, et la ville de se défendre: huit mille hommes déposèrent leurs armes, et se retirèrent en Sicile.

Cette acquisition importante fit renaître le

courage du nouveau gouvernement, et lui fournit les moyens de tenter, avec la presque certitude du succès, une seconde conquête des Calabres. Il fit, dès cet instant même, des dispositions pour y envoyer la plus grande partie de ses troupes; et ce fut Masséna, lui-même, qui marcha à leur tête. Ce général partit pour les Calabres, où son nom, le nombre des soldats qu'il conduisait avec lui, imposèrent à la prudence du général anglais, le devoir de renoncer, sans combattre, à sa récente conquête; et il abandonna ces provinces.

Mais les mécontents soulevés ne posèrent point les armes. Formant des masses aussi aguerries que nombreuses, connaissant parfaitement tous les chemins, les défilés du pays de l'Italie où la guerre offre le plus de difficultés; habitués à la faim, à la soif, à l'ardeur du climat, ces guerriers disputèrent long-temps, et pas à pas le terrain aux soldats de l'Europe les mieux exercés. Ce fut alors que Masséna, irrité de tant d'obstacles, et de ce que des hordes sans discipline osaient lui disputer la victoire, redoubla d'activité; dévoré du besoin de vaincre, il employa tout ce qu'un général, tel que lui, savait créer de ressources et d'art pour s'assurer des succès. Mais il devint impitoyable. Les habitants furent traités avec la plus grande rigueur;

des villages considérables, des pays entiers furent livrés sans pitié au fer et aux flammes. Ces provinces ravagées durent céder à la force, à la nécessité; elles rentrèrent sous la domination de Joseph.

Quelques mois s'écoulèrent dans le calme. Les Calabres commençaient à peine à respirer après tant de malheurs, tant de désastres, lorsque le prince de Hesse, l'héroïque défenseur de Gaëte, rétabli de ses blessures, vint de nouveau se mesurer avec ceux qui lui avaient arraché cette ville et la victoire Il débarqua en Calabre à la tête de troupes réunies en Sicile; le but de son expédition était de reconquérir le royaume; et son armée ne tarda point à être renforcée par de fortes colonnes d'habitants qui s'armèrent de tous côtés pour la cause du roi Ferdinand.

Les efforts que faisait encore la cour de Sicile, pour disputer le royaume de Naples aux Français, se liaient avec le système de défense des coalisés; et certes, dans cette circonstance, on ne pouvait lui reprocher de n'avoir pas de motifs plausibles. Napoléon, fortement occupé par la guerre qu'il soutenait avec la Prusse et la Russie, avait été obligé de rappeler Masséna, ainsi que la plus grande partie de ses troupes: ce qui laissait des chances très-favorables aux

ennemis de son pouvoir et de celui de son frère en Italie.

Mais le prince de Hesse fut moins heureux cette fois contre les Français qu'il ne l'avait été dans Gaëte. Regnier, brûlant du desir de réparer l'échec qu'avait souffert sa réputation aux rivages de Ste.-Euphémie, attaqua l'armée ennemie dans la forte position de Melito; il la battit complètement; et le prince de Hesse, lui-même, ne se sauva qu'avec peine. Ce guerrier fugitif alla ensevelir sa douleur dans les rochers de la Sicile.

Le château de Scilla, occupé par les Anglais; la ville de Reggio qui gardait une garnison Sicilienne, ne partagèrent ni la défaite, ni la terreur du prince de Hesse. Ils résistèrent encore long-temps au vainqueur, et ce ne fut qu'en 1808 que les troupes françaises parvinrent à s'en emparer.

Pendant que le sang coulait en Calabre pour raffermir son pouvoir, Joseph était à Naples, continuant de s'occuper de l'organisation de son nouveau royaume, mais bien plus encore d'amours et de plaisirs. Il laissait en grande partie, à ses ministres, le fardeau des affaires publiques. Deux étrangers qui l'avaient suivi à Naples, Salicetti et Roederer, étaient ceux qui avaient le plus d'influence sur son esprit.

Salicetti, corse comme son maître, homme aussi souple qu'ambitieux, était chargé du ministère de la police. Pour se rendre nécessaire, pour captiver les regards d'un souverain autrefois son collègue, il parut mettre le plus grand zèle à découvrir les piéges, à prévenir les complots des mécontents. La plupart de ces complots étaient imaginaires; ou lui-même les avait fomentés. Il faisait ensuite punir avec une excessive sévérité, les malheureuses victimes de sa perfidie; les fréquentes exécutions qui eurent lieu pendant le règne de Joseph, le firent considérer comme un homme cruel et sanguinaire. Et, en effet, des accusés furent punis pour des crimes dont ils n'étaient pas coupables; d'autres le furent pour des délits réels, mais avec trop de rigueur. Ces injustices portèrent la désolation, le désespoir dans un grand nombre de familles, qui ne respirèrent plus que vengeance. Elles jurèrent de punir le machiavélique ministre, et eurent recours à un moyen qui rappelle l'ancienne conspiration des poudres. Salicetti, qui savait si bien pénétrer tous les secrets des mécontents, ne connut rien de celui-ci, à la découverte duquel pourtant il était personnellement intéressé. Au milieu de la nuit, une espèce de mine, pratiquée au-dessous de son palais, en fit sauter une partie dans les airs; il ne périt pas,

mais il reçut, ainsi que ses deux filles, des blessures qui mirent leur vie en danger.

Le ministre le plus influent, après Salicetti, était Roederer. Ce Français, qui s'était fait un nom dans sa patrie par des talents en littérature et en finances, et qui possédait à-la-fois de la fermeté, de l'esprit et du goût, fut de tous les hommes distingués que la France envoya à Naples, celui qui sut se rendre le plus utile à ce royaume. Il proposa des réformes salutaires, des plans d'organisations bien combinés; mais il n'eut pas le temps de les mettre entièrement en exécution. D'ailleurs des réformes, presque générales, blessaient beaucoup d'intérêts; aussi quelque talent qu'eût ce ministre, il ne sut pas se faire aimer. Il était brusque, manquait d'urbanité, mettait de la dureté dans ses procédés et dans ses relations avec des hommes qu'il fallait ménager, et sur-tout attacher à un gouvernement nouveau. Il s'attira leur haine; et cette haine rejaillit sur son maître.

L'arrivée de la famille de Joseph à Naples; les opérations de son gouvernement, tout devait faire croire que le nouveau roi était destiné par son frère à posséder pour toujours le trône dont il lui avait fait don. Ce ne fut pas sans surprise que l'on apprit, peu de temps après, que Napoléon l'appelait à Bayonne, et qu'il vou-

lait ceindre son front d'un diadême plus brillant encore. Joseph, en faisant connaître sa nouvelle destination, annonça en même temps que son successeur, au trône de Naples, serait Joachim Murat, son beau-frère (1808).

Mais il ne voulut point quitter le royaume sans lui donner une constitution, qui devait servir de règle aux souverains futurs. C'était bien peu connaître les hommes que de croire qu'on obéirait aux lois qu'il avait projetées, lorsqu'il ne serait plus là pour les faire exécuter.

Nous avons exposé les faits les plus importants qui eurent lieu pendant la courte durée de la domination de Joseph Buonaparte. Les changements qui furent opérés dans l'administration publique de ce royaume mériteraient aussi notre attention. Mais, d'après la marche que nous nous sommes imposée, nous en rendrons compte dans la partie de cette histoire, qui concerne spécialement l'administration.

Les talents et le bonheur de son frère avaient appelé ce jeune Joseph à jouer un rôle brillant dans le monde; mais il ne se rendit pas digne des faveurs que lui prodiguait la fortune. Il avait reçu à Pise une éducation soignée, avait acquis des connaissances utiles, il ne manquait ni de talents, ni d'esprit, et sa figure était inté-

ressante. Pendant son ambassade à Rome et dans ses négociations à Lunéville, il avait montré des moyens, il était parvenu à passer pour un homme d'état. Mais sorti de sa sphère, monté à un rang trop élevé pour lui, il ne mérita, dans aucune circonstance de sa vie, l'estime ni la bienveillance des peuples que le sort soumettait à ses lois. Ses mœurs furent dissolues, sa conduite imprudente. Aujourd'hui qu'il est retombé dans l'obscurité d'où il n'aurait jamais dû sortir, son nom serait condamné à l'oubli, s'il ne se rattachait à l'histoire de son frère et à celle de plusieurs nations (1).

(1) *Voy.* les notes de l'éditeur (note XXXV).

CHAPITRE XI.

Règne de Joachim Murat.

Par une proclamation, datée de Bayonne, Joseph Buonaparte annonça aux Napolitains l'abandon qu'il faisait du trône de Naples, et le choix que son frère Napoléon avait fait de lui pour occuper le trône des Espagnes. Il leur annonçait en même temps que Napoléon destinait à le remplacer sur le premier de ces trônes, Joachim Murat, époux d'une de leurs sœurs. En effet, Naples vit presqu'aussitôt paraître le nouveau souverain qu'on lui imposait. (1808.)

Le peuple de cette capitale, habitué, depuis huit siècles, à changer indifféremment de maîtres, à voir ses anciens rois céder la place à d'autres, la reprendre, la quitter pour la reprendre encore; partisan de la nouveauté par goût, quelquefois par besoin, plus encore par habitude, accueillit le roi Joachim avec de vifs transports de joie. Ce monarque ne pouvait compter d'illustres aïeux; né dans les dernières classes de la société, il devait sa fortune à l'hymen qui l'unissait à la sœur de Napoléon. Mais beau de stature, dans la fleur des ans, et brave

jusqu'à la témérité; vif, enjoué, sans profondeur dans les idées, il ne déplut nullement à la nation la plus ardente et la plus légère de l'Italie. Il était aussi actif que Joseph était indolent, se livrait au plaisir par tempérament, aimait le pouvoir par orgueil, la gloire avec passion. Il sentit qu'il fallait signaler, par quelque acte éclatant de valeur et d'audace, son avènement au trône, afin de se faire aimer du peuple, redouter des mécontents, et pour imposer aux ennemis de son autorité.

Le golfe de Naples était comme asservi aux Anglais, qui occupaient l'île de *Capri*, tandis que tout dans le royaume, hors les brigands, était soumis à sa puissance: il résolut de commencer par chasser les Anglais de ce poste important. Aussitôt, réunissant autour de lui un corps de troupes françaises et napolitaines, il fait attaquer une île qui, par sa situation, et une forte garnison, devait faire craindre une longue résistance. Mais les Anglais cédèrent Capri sans qu'il fallût employer de grands efforts, ils demandèrent à capituler, et ne firent plus dès-lors d'autres tentatives pour reprendre cette conquête (1).

Les côtes étendues du royaume étant sans

(1) *Voy.* les notes de l'éditeur (note XXXVI).

cesse exposées aux invasions de ses ennemis, au facile accès de leurs émissaires, d'autant plus dangereux qu'ils entretenaient une continuelle fermentation dans les provinces; Joachim s'empressa de former les légions provinciales, dont l'organisation avait été commencée sous son prédécesseur. Cette institution, qui donne des défenseurs à l'état, sans les enlever aux travaux des campagnes et des villes, rendit au nouveau roi les plus grands services, et n'offrit d'autres inconvénients que ceux dont nous aurons bientôt à parler.

La cour de Sicile n'avait point renoncé au trône de Naples. Pour le reconquérir, elle se détermina à de nouvelles tentatives. Une escadre anglo-sicilienne, d'une force considérable, ne tarda point à se présenter dans le golfe de Naples, et menaça la sécurité dont le nouveau prince s'apprêtait à faire jouir ses états. Après avoir enlevé les îles d'Ischia et de Procida, elle se présenta devant la capitale, et l'on craignit, non sans raison, qu'à la vue de ce puissant secours, les Napolitains, toujours excités par les mécontents, ne se soulevassent encore une fois. Mais en vain le prince Léopold, fils puîné du roi légitime, animait par sa présence, les marins et les soldats; Murat fit des dispositions si heureuses et si prudentes

qu'il parvint à détourner l'orage prêt à fondre sur lui. Il garnit de troupes le coteau de Pausilippe, qui domine la ville : tous les corps eurent ordre de se porter avec rapidité sur tous les points de débarquement. Il fut au reste secondé par les circonstances (1). En effet, les souvenirs de la sanglante époque de 1799 n'étaient point effacés; les affreux excès de la populace étaient tellement redoutés, que les classes les plus distinguées de citoyens, tous les gens honnètes et paisibles se rallièrent autour de lui. Chacun s'arma pour défendre ses propres foyers et la capitale. Un corps de volontaire fut presque spontanément formé, et se chargea particulièrement de maintenir l'ordre public et la police.

Tout Naples fut alors témoin d'un trait d'audace et de bravoure digne des fastes militaires des peuples les plus intrépides. Une frégate napolitaine était bloquée dans le port de Baja. Son commandant prévoit qu'elle deviendra la proie des ennemis, soit qu'il combatte ou qu'il reste dans le port. Il se décide donc à éviter les Anglais par une fuite aussi audacieuse que l'aurait été un combat. Il lève l'ancre, il part, et secondé par un vent propice, se fait jour à travers les vaisseaux de l'ennemi, qui le pour-

(1) *Voy.* les notes (note XXXVII).

suivent et l'accablent de boulets. Bausan arrive, à la vue de tout un peuple, que tant de valeur étonne et électrise, dans le port de Naples, après avoir perdu ses agrès, un de ses mâts, et, ce qui était plus malheureux, un assez grand nombre de ses intrépides compagnons.

Il ne faut qu'une belle action pour en produire beaucoup d'autres, et qu'un brillant exemple pour multiplier les actes de dévouement. L'événement que nous venons de rapporter, assez peu important par lui-même, rassura les faibles, encouragea les timides, et inspira la confiance la plus aveugle aux soldats et aux citoyens.

L'armée ennemie était venue pour effectuer un débarquement, ou pour obliger Murat à garder, près de lui des forces qui, s'il eût joui d'une tranquillité parfaite, seraient peut-être allées combattre sous les drapeaux de Napoléon. Contente de les avoir rendues nécessaires dans le royaume, et n'ayant probablement pas eu d'autre but que d'inquiéter le nouveau gouvernement, la flotte partit, et quitta des parages qu'elle n'avait troublés que momentanément par sa présence.

Certes, la situation dans laquelle se trouvait Murat, sur ce trône mal affermi, était embarrassante : des ennemis sans cesse renaissants à

combattre; les besoins de l'état devenus excessifs, et peu de moyens pour y pourvoir; des peuples à ménager pour prévenir les révoltes toujours prêtes à éclater : ce sont là, sans doute, bien des causes de perplexité; mais rien ne lui donnait plus d'inquiétudes que le genre de relations qu'il se voyait obligé d'entretenir avec la France. Tous les états qui avaient embrassé la cause de cette puissance étaient devenus solidaires de sa fortune ; en partageant ses succès, ils partageaient ses dangers; ils devaient tous donner des armées ou des contingents. Joachim s'occupa donc de former une armée nationale qu'il voulut lui-même instruire au métier des armes. Les intérêts de sa sûreté le lui prescrivaient, et ses devoirs, en qualité de secret vassal de Napoléon, le lui commandaient également. Il se crut obligé d'établir une conscription militaire, d'après le système français, laquelle frappait toutes les classes de la nation.

Un prince qui eût connu ses véritables intérêts, qui eût agi d'après les principes d'une saine politique, n'aurait pas cherché, à peine assis sur un trône étranger, à fonder des institutions auxquelles la nation n'était point préparée, et qui pouvaient blesser ses habitudes ou ses opinions, il eût senti que la première et la plus importante des mesures à prendre, était de for-

mer entre lui et ses sujets des liens indissolubles, et de rendre ainsi son existence nécessaire à leur bonheur. Cédant donc aux vœux précédemment exprimés de la nation, il lui eût donné des institutions sages par lesquelles les droits des citoyens auraient été assurés; il lui eût sur-tout donné de bonnes lois, dont il eût surveillé la stricte exécution. C'est ainsi qu'il serait parvenu à créer ou à perfectionner l'esprit public, qu'il eût habitué ses sujets à ne pas méconnaître le juste pouvoir du chef suprême de l'état, à respecter cette garantie du bon ordre et de leur existence civile et politique. C'est alors aussi que Murat aurait pu facilement former une armée dont l'esprit eût été dirigé vers ses devoirs les plus sacrés, ceux de défendre les intérêts de la patrie, toujours inséparables de ceux du souverain; que ce soit le droit de la naissance ou celui de la conquête qui l'ait placé sur le trône. En résumé, pour affermir sur sa tète une couronne chancelante, il fallait, et des lois vigoureuses mais justes, et une armée vraiment nationale; mais, loin d'avoir le désir ou la volonté d'être le premier magistrat de sa nouvelle patrie, Murat ne songea qu'à la dominer en roi absolu. Il crut qu'il lui suffirait, pour conserver un pouvoir illimité, de combler d'honneurs, de priviléges, de richesses,

la partie de la nation qu'il avait destinée à porter les armes, et qu'il l'attacherait ainsi à ses intérêts. Soldat lui-même, il crut qu'il ne pourrait régner qu'avec des soldats; qu'il ne devait y avoir qu'un pouvoir dans l'état, le pouvoir militaire. C'était le système d'un autre guerrier plus grand, plus fort que lui; mais dont la puissance colossale devait durer encore moins que la sienne. Murat, pour flatter sa jeune armée, la laissa se livrer, à son exemple, à toutes les passions, à tous les excès. Les plaintes se multiplièrent; il n'y avait aucun égard. D'intolérables vexations et les désordres de toute espèce restaient impunis. L'armée et la cour étaient comme étrangères à la nation au milieu de laquelle elles vivaient. On les craignait, mais on les haïssait encore plus.

J'ai parlé des désordres commis par l'armée de Murat; je vais en donner une idée. Dans les provinces, les commandants militaires étaient de vrais despotes; leurs volontés, leurs caprices étaient des lois; les officiers des légions récemment organisées, se rendaient journellement coupables des plus atroces violences envers leurs concitoyens. On eût dit qu'ils voulaient faire regretter les temps si désastreux où ces pays étaient sous la domination des anciens barons.

Dans la capitale même, sous les yeux de

Murat, sa garde se livrait aux plus déplorables excès : elle ressemblait au corps indiscipliné des janissaires. On vit des officiers de police, assaillis à leur poste par des officiers de la garde, liés par eux, traînés à travers les rues les plus peuplées, jusques sous les fenêtres du palais royal, insultés enfin, outragés d'une manière si cruelle, parce qu'ils avaient ordonné l'arrestation d'un des frères d'armes de ces officiers, lequel troublait, par ses insolences, une fête et le repos public. Sans cesse la tranquillité de la ville était menacée par des combats de la garde avec les autres troupes de la garnison, et il y eut même du sang de répandu de part et d'autre. Cette aveugle condescendance de Murat pour ses troupes fut un des plus grands maux de son gouvernement; elle établit dans Naples le despotisme militaire.

Dès qu'un souverain a des troupes assez nombreuses, il songe aux conquêtes; d'ailleurs il fallait imiter Buonaparte; il fallait, de force ou de gré, servir son système d'envahissement, l'aider dans ses projets. Murat voulut ou feignit de vouloir conquérir la Sicile : je dis qu'il feignit, car il serait possible que, vassal de Napoléon qui sacrifiait tout à son ambition, et ne souffrait pas qu'un autre capitaine acquît de

la gloire s'il n'y participait, il se pourrait, dis-je, que Murat n'eût pas osé faire sans lui une aussi importante conquête.

Toutes les troupes eurent pour rendez-vous commun la Calabre ultérieure, dans laquelle bientôt elles se réunirent, les unes par la voie de la mer, les autres par celle de terre. Un grand nombre de bâtimens de transport, escortés par des chaloupes canonnières, doublèrent, à la faveur de la nuit, le cap Vaticano. Vers la pointe du jour ils furent attaqués par les Anglais; mais, après un combat assez vif, ils parvinrent à leur échapper.

Murat, déja arrivé à Scylla, vis-à-vis de Messine, imitant les manœuvres de Buonaparte lorsqu'il menaça l'Angleterre, faisait embarquer et débarquer les corps de son armée, afin de ne les exercer pas moins sur mer que sur terre, et les préparer à l'invasion de la Sicile. Bientôt la flotille napolitaine, attaquée par les Anglais et les Siciliens réunis au nombre de quatre-vingts voiles, eut encore à soutenir dans les rades de Bagnara et du Pizzo, un combat opiniâtre, mais sans résultat bien funeste pour elle. Cependant la Sicile, témoin de tous ces préparatifs pour l'envahir, ne négligea aucun moyen de défense. Elle n'avait presque pas vu d'ennemis depuis les efforts

multipliés que firent autrefois, tantôt pour la conquérir, tantôt pour la conserver, les princes de la maison d'Anjou. Le petit et célèbre détroit qui divise cette île de la Calabre, était le seul espace qui se trouvât entre elle et le camp des ennemis; aussi une grêle de boulets et de balles ne cessait de pleuvoir pendant tout le jour et même la nuit sur la mer du détroit; et une mort presque certaine atteignait quiconque était assez hardi pour tenter de le traverser. Murat était avec quarante mille hommes, tant Français ou Corses que Napolitains, sur les hauteurs qui dominent le château de Scylla; de l'autre côté les troupes des Anglais, alors les maîtres de l'île (le roi Ferdinand y était plutôt prisonnier que souverain), ces troupes sous le commandement de sir John Stuart, s'étendaient depuis Messine jusqu'à la pointe du Faro.

(1810.) Après plusieurs mois de travaux et d'attente, le débarquement en Sicile fut ordonné. Le vent, d'abord propice, poussait les voiles napolitaines vers le rivage de l'île, au sein d'une nuit obscure; le détroit était couvert de chaloupes canonnières, et les Anglais malgré leur vigilance n'avaient pu empêcher le débarquement furtif d'un corps assez considérable de soldats, lorsqu'un calme subit arrêta l'armée

déja en partie embarquée, enleva l'espoir de la victoire à Murat, toute la crainte à l'ennemi, et laissa la Sicile sous les lois de son ancien monarque ou plutôt des Anglais.

Cette expédition infructueuse coûta neuf cents hommes de troupes napolitaines et françaises, qui formaient l'avant-garde du débarquement, et qui, surpris à-la-fois par le calme de la mer et par l'ennemi, ne put rétrograder : elle coûta aussi des sommes considérables à la nation; et ce fut pour Murat un désagrément bien sensible d'avoir échoué dans une entreprise dont il attendait de la gloire.

L'armée dut quitter la Calabre quelque jours après la vaine tentative du débarquement en Sicile. Des ordres de Napoléon avaient prescrit à Murat de tenir seulement en échec l'ennemi pendant quelques mois; il avait rempli sa mission. Voilà du moins ce qu'il donna à entendre dans une proclamation qu'il fit (le 30 octobre) en annonçant que l'expédition en Sicile était terminée. Une des choses les plus étonnantes, fut sans doute de voir un ennemi profiter aussi peu de sa victoire ou de son bonheur. La flotte anglaise laissa passer, sans les attaquer, sans les poursuivre, quelques chétives barques canonnières, faibles protectrices des bâtiments de transport qui rame-

naient tout le bagage de l'armée à Naples (1).

A peine l'armée fut partie que les brigands inondèrent le pays qu'elle venait de quitter. Joachim cédant aux vœux et aux besoins de la nation, résolut de les réprimer, de les détruire. Il fit choix pour son lieutenant dans les Calabres, avec mission d'y rétablir l'ordre et la paix, du général *Manhès*, qui avait déja rempli avec succès des missions importantes et difficiles dans les provinces des Abruzzes et du Cilento.

A peine arrivé dans les montagnes des Calabres, qui, presque inaccessibles, recelaient, depuis des siècles, des bandes innombrables de brigands, le général dut employer contre eux des mesures extraordinaires, terribles : c'était une hydre toujours renaissante dont il fallait couper à-la-fois toutes les têtes. Les opinions politiques n'entraient pour rien dans la guerre continuelle que faisaient ces brigands : pour eux le pillage était un besoin ; le meurtre, une habitude, une jouissance. Il n'épargnaient pas plus leurs compatriotes que les étrangers, ni les propriétaires paisibles, ni les cultivateurs, ni les ministres de la religion, ni le sexe, ni l'âge.

Le général Manhès combina ses moyens

---

(1) *Voy.* les notes.

d'attaque avec tant d'adresse et d'énergie que tous durent tomber sous le glaive des soldats ou sous celui des lois, ou mourir de faim dans leurs antres. Les populations entières de ces pays, jadis tremblantes, toujours épouvantées, furent armées par ses soins. Encouragées, dirigées par lui, elles poursuivaient par-tout les bandes de brigands qui, à leur tour, connurent la terreur. Tous ceux qui étaient pris les armes à la main, étaient conduits devant des tribunaux extraordinaires, composés de procureurs du roi, d'intendants civils, etc., qui, après les avoir examinés et classés suivant la gravité de leurs crimes, les renvoyaient devant des commissions militaires composées d'officiers supérieurs. Beaucoup de sang coula; mais de tous les brigands arrêtés, aucun ne périt sans jugement. Le général Manhès acquit dans tout le royaume une réputation de rigueur et de sévérité, qui a survécu à l'expédition. Mais, sans cela, aurait-il réussi à purger pour la première fois cette terre des brigands qui l'infestaient? Il n'est, au reste, personne qui ne rende justice à son incorruptible désintéressement (1).

Cependant Napoléon, à qui tout succédait alors au gré de ses desirs, était parvenu à la

(1) *Voy.* la note XXXIX.



plus haute fortune où jamais ambitieux ait osé prétendre. Devenu l'allié de l'Autriche par les traités et par un hymen, il forma le dessein de se réconcilier avec un ennemi jusque-là implacable; et il ouvrit une correspondance avec la reine Caroline, épouse du roi Ferdinand. Murat en eut à peine connaissance qu'il craignit que ce rapprochement extraordinaire n'entraînât des conséquences funestes à son pouvoir. Il croyait avoir à redouter de perdre sa couronne, de se la voir enlever par la même main qui l'avait placée sur sa tête; et il résolut de prendre toutes les mesures pour se préserver d'un tel revers de fortune.

Dès-lors presque tous les Français qui étaient dans le royaume lui inspirèrent des soupçons : il ne les vit plus que comme des agents secrets de son beau-frère; et c'est ce motif qui dicta le fameux décret par lequel il ordonnait aux Français résidant à Naples de se faire naturaliser Napolitains, sous peine d'être privés de leurs places.

Quelques-uns n'attendirent pas que cet ordre leur fût signifié; ils se désistèrent de leurs emplois, et retournèrent dans leur patrie. D'autres se refusèrent aussi au devoir qu'on leur imposait, et furent expulsés. En vain l'épouse de Murat et le ministre de la guerre voulurent s'opposer à cette mesure. Joachim, irrité, ordonna

la destitution du ministre, et lui fit signifier l'ordre de quitter ses états. Des discussions très-vives entre Joachim, sa femme et Buonaparte lui-même, furent le résulat de cette conduite, qui aurait probablement eu des suites fâcheuses pour Murat, si des événements d'une plus grande importance n'eussent appelé l'attention sur d'autres objets (1).

(1812.) Elle est arrivée l'époque à jamais mémorable dans les fastes de l'histoire, où le plus audacieux des usurpateurs, abjurant la raison comme la justice, possesseur des deux tiers de l'Europe par droit de conquête et par la terreur de ses armes, résolut, quoiqu'il eût déja ouvert le volcan de l'Espagne, d'envahir le puissant empire qui s'étend au nord de l'Europe et de l'Asie.

Cette grande et belle Russie, dont le souverain et la nation sont unis par les mêmes intérêts et les mêmes sentiments, a repoussé une invasion aussi formidable qu'elle était injuste. Elle a eu la gloire de rendre le repos à l'Europe sans qu'on ait pu compter un seul traître à son prince et à sa patrie dans aucune des classes du peuple. La Providence semble avoir béni ses

(1) *Voy.* la note XL.

armes; elle lui a accordé les succès les plus éclatants : le droit le plus juste a triomphé. Combien je me sens heureux d'avoir été témoin d'un si grand événement, et fier d'être né au sein de cette grande et belliqueuse nation! Mais reprenons le fil de l'histoire.

Murat, parent et vassal de Buonaparte, fut obligé de le suivre dans une expédition qui devait être si funeste, et d'y conduire un corps de 10,000 hommes, qui tous, à l'exception d'un très-petit nombre, étaient autant de victimes dévouées à la mort. Il commanda la cavalerie de la grande armée rassemblée par son beau-frère, et ne cessa de donner des preuves de sa rare intrépidité. Il se distingua sur-tout à Smolensk, dans la brillante, mais désastreuse journée de la Moskowa. Bientôt, lorsque le temps des revers fut arrivé, cette même cavalerie éprouva un violent échec, et ensuite, comme le reste de l'armée, fut assaillie et par le froid et par la faim. Buonaparte ayant abandonné, comme c'était sa coutume, une armée qui avait cessé de vaincre, en laissa les débris sous les ordres de Murat, qui du moins réussit à en ramener une partie sur les bords du Rhin. Et cependant Buonaparte crut, ou feignit de croire que Murat avait commis des fautes. Par un décret flétrissant, il lui retira le commandement pour le donner au

prince Eugène, qui, disait le décret, *entendait mieux l'administration de l'armée.* Murat sentit cette injure, et s'empressa de retourner à Naples, en rappelant ce qui restait encore de son contingent de troupes.

Dès-lors, il entra dans quelques négociations avec l'Autriche, et lui fit proposer de se joindre à elle; mais les premiers événements de la campagne de Saxe (en 1813) paraissant annoncer, pour la suite, des succès à la France, il se décida à obtempérer encore à l'appel de Buonaparte, et on le vit, avec surprise, retourner sous des drapeaux qu'après l'injurieux décret qui l'avait privé du commandement, il avait tant de raisons d'abandonner.

Mais la célèbre bataille de Leipsick le fit bientôt changer de système. Pour la seconde fois, il quitta l'armée française, détacha ses intérêts de ceux de Napoléon, et, de retour dans ses états, il ouvrit ses ports aux Anglais. Il recommença aussi des négociations avec l'Autriche, et elles ne furent point sans succès. Dans le traité qu'elle conclut avec Murat, cette puissance lui garantissait la souveraineté de son royaume, et promettait de lui faire obtenir cette garantie des grandes puissances alliées, la renonciation de Ferdinand IV à ses droits sur les états de Naples, et, pour comble de faveur, une

augmentation de territoire dans les anciens états du pape, alors soumis à la domination française; ce qui lui donnait une frontière militaire.

Tout souriait à Murat; il conclut, de plus, un armistice avec l'Angleterre, par l'entremise de lord William Bentinck, chargé des pouvoirs nécessaires pour cet objet. D'après cet autre traité, toute hostilité cessait; les relations commerciales étaient rétablies, et un plan d'opérations commun contre les Français devait être arrêté entre lui et les généraux des puissances coalisées.

(1814.) Pour cette fois, le gant était jeté: Joachim se présentait, armé, dans une arène nouvelle, sous des drapeaux dont on le voyait avec surprise le défenseur. Son armée partit de Naples, franchissant en toute hâte la frontière de ses états, entra dans ceux de Rome, assiégea successivement le château Saint-Ange et les villes d'Ancône et de Civita-Vecchia. Il rejoignit bientôt son armée, et s'étant mis à sa tête, il l'excita, par une proclamation, à servir la cause des rois dont il était devenu l'allié, à ne jamais abandonner cette cause, enfin à combattre avec vigueur contre la France. C'est alors qu'il reçut la nouvelle que le cabinet de Saint-James ratifiait l'armistice conclu avec lord William Bentinck, à la condition que lui, Murat, renonce-

rait à toute prétention sur la Sicile. Quant à l'indemnité qui lui était promise, et qui consistait en un agrandissement de territoire, elle était fixée à une population de 400,000 ames, qui serait détachée des États-Romains. On le prévenait, au reste, que cette convention avait été arrêtée par les souverains alliés.

Joachim ne balança pas à accepter les propositions de l'Angleterre, et son adhésion fut sans délai envoyée aux alliés. Aussitôt il s'empara de toute la Marche d'Ancône, qu'il a conservée jusqu'au moment où il perdit la couronne. L'État-Romain et la Toscane furent simultanément envahis par une division de l'armée autrichienne, que commandait le général Nugent, sous les ordres de Joachim. Les hostilités commencèrent de tous côtés; mais la défiance qu'inspirait un allié tel que Murat, sur le caractère et la sincérité duquel on ne pouvait guère compter, devint un obstacle puissant à ce que les opérations de la campagne eussent tout le succès qu'on en devait attendre; elles trompèrent l'espoir des cours coalisées.

De pareilles craintes agitaient aussi Joachim; elles redoublèrent sur-tout lorsque lord William Bentinck, débarquant à Livourne avec une armée anglo-sicilienne, demanda qu'un corps de troupes napolitaines, qui occupaient cette ville,

lui en remissent la possession. Dès-lors, il suivit plus que jamais une politique équivoque et vacillante : ami secret de Napoléon, il le combattait en apparence ; ennemi secret des alliés, il affectait, pour ne pas paraître infidèle aux traités, d'avoir pour leur cause un zèle qu'il craignait de justifier. Étrange politique! puisqu'il n'avait pas voulu s'unir aux destinées de la France, et ayant jugé l'alliance de la coalition européenne plus utile aux intérêts de sa nation, il aurait dû, par une conduite noble et loyale, dissiper tous les soupçons qui pouvaient naître, et, se confiant entièrement à ses nouveaux et puissants alliés, s'assurer ainsi le trône. Cependant, il en faut convenir, sa position était délicate, difficile. Pouvait-il croire que les rois alliés, s'ils étaient vainqueurs, consentiraient à reconnaître franchement pour leur égal, un homme sans aïeux, sans droits héréditaires, un soldat parvenu? Jusqu'alors ils n'avaient point donné la preuve (depuis lors ils l'ont donnée par un exemple authentique) de cette loyauté, de cette louable soumission aux clauses des traités. Si, au contraire, les Français sortaient avec gloire de la lutte qu'il leur fallait soutenir, à quel châtiment terrible ne l'exposait pas sa lâche ingratitude?

Les alliés entrèrent en France ; leurs victoires

les conduisirent jusque dans la capitale de ce royaume, et ils y furent reçus comme des libérateurs qui venaient arracher tout un peuple au joug d'un usurpateur. Les souverains vainqueurs, après avoir rendu la paix à la France, se déterminèrent à se réunir à Vienne, où ils formèrent un congrès, pour régler les destinées de l'Europe, ébranlée dans les plus profondes bases de sa prospérité. C'est là que devait être débattue, mais après plusieurs autres affaires plus importantes, la question de savoir si Murat serait admis au rang des souverains. Déja les ministres français et anglais s'étaient fortement prononcés pour la négative : le premier, parce qu'un Bourbon étant remonté sur le trône de France, il paraissait conséquent de replacer sur le trône de Naples le Bourbon qui en avait également été le légitime possesseur; le ministre anglais, parce que, d'après les pièces qu'il produisait, il était hors de doute que Murat n'avait nullement rempli les conditions auxquelles on avait consenti à lui laisser la couronne.

Mais cette assemblée de rois et de plénipotentiaires avait à peine prononcé sur le sort des nations, qu'elle apprit que le despote qui avait été relégué dans l'île d'Elbe, avait furtivement débarqué sur les côtes de la France, et compromettait de nouveau le salut et le re-

pos de ce royaume et de l'Europe entière (1815). Le glaive, à peine remis dans le fourreau, en fut tiré : le cri de la guerre se fit entendre; tout s'arma : un seul homme allait encore troubler le monde; un homme qui, pour assouvir sa rage de gloire, avait déja inondé de sang plusieurs vastes contrées du globe.

Murat n'avait point ignoré les nouveaux projets qui occupaient Napoléon dans sa retraite. Loin de l'empêcher de les réaliser, il l'y avait excité, encouragé. Suspectant, non sans raison, les dispositions des alliés à son égard, il croyait avoir besoin d'un protecteur puissant. Aussi n'avait-il jamais cessé d'entretenir avec l'exilé de l'île d'Elbe une correspondance active, avant que celui-ci eût quitté Porto-Ferrajo; bien plus, il lui avait fait passer de fortes sommes d'argent par l'entremise de sa belle-sœur Pauline. D'un autre côté, comme il avait des émissaires dans le Milanais, où Buonaparte ne manquait pas de partisans, il avait cherché à faire soulever en sa faveur cette vaste et riche province; mais le maréchal autrichien comte de Bellegarde n'avait point tardé à découvrir ses intrigues.

Murat apprit donc sans surprise l'évasion de son beau-frère de l'île d'Elbe; et la nouvelle de ses succès et de son arrivée, d'abord à Lyon, ensuite à Paris, fit prendre enfin à son carac-

tere un aplomb, une volonté, que jusqu'alors il n'avait point montrés. Il jeta le masque dont il s'était couvert; et, soit qu'il sentît véritablement quelque remords d'avoir abandonné Buonaparte, lorsqu'il eût pu l'aider efficacement, et qu'il voulût effacer sa prétendue faute; soit plutôt qu'il crût que la fortune de cet aventurier allait reprendre son premier ascendant en Europe, il donna ordre de marcher à son armée, forte d'environ 40,000 mille hommes, assigna à ses généraux, pour rendez-vous commun, la Lombardie, et partit bientôt sur leurs traces: il les guida successivement dans les villes de Césène, de Forli, de Rimini et d'Imola, où il entra en vainqueur: de là, passant à Bologne, il s'empressa de publier dans cette ville, un des anciens foyers de la liberté italienne, un appel à tous les amis de l'indépendance de leur patrie. Il invitait tous les peuples de la péninsule à secouer le joug de l'Allemagne et à se réunir sous ses drapeaux.

Murat, ainsi que Buonaparte, tous deux usurpateurs des droits des nations, croyaient que dès qu'ils voudraient avoir recours aux Italiens, ces peuples embrasseraient avec empressement leur cause. C'était bien se faire illusion. Murat, sur-tout, ne pouvait en être craint ni estimé, et certes, ne méritait point leur confiance. Ils

l'avaient jugé; ils savaient que l'ambition ou la nécessité le forçait d'implorer leur aide. Ils savaient que celui qui les appelait à l'indépendance et à la liberté, avait toujours ou négligé ou évité de donner à la nation napolitaine une constitution qu'elle réclamait depuis long-temps.

La proclamation de Murat ne produisit donc qu'un très-faible effet sur les Italiens; et même ce fut une occasion de remarquer les diverses teintes qui distinguaient les opinions et l'esprit public des peuples de la péninsule : les Romains, par exemple, restèrent indifférents; les Toscans, loin de se laisser séduire par les promesses de Murat, manifestèrent leur opposition à ses projets. Peut-être eût-il trouvé plus de partisans, s'il eût passé le Pô, et s'il eût pu pénétrer dans le cœur de la Lombardie, plus rapprochée de la France, et pendant plusieurs années le théâtre de sa gloire. Cependant tout annonce que les peuples étaient las de combattre infructueusement pour de nouveaux maîtres; ils n'auraient consenti à tenter encore de repousser l'Autriche victorieuse, que dans le cas où le capitaine qui se déclarait l'apôtre et le soutien de leur indépendance, leur eût offert des gages certains de son habileté, de sa bonne foi, et quelque espoir fondé de succès.

Murat s'avançait toujours, et le 4 d'avril, il

était sur le Panaro. Les Autrichiens occupaient la rive opposée du fleuve, rangés en bataille sous les ordres du général Bianchi, et déterminés à en disputer le passage. Le signal de l'attaque fut donné; les deux armées s'élancèrent pleines d'ardeur, l'une pour passer le pont, l'autre pour le défendre. Le général napolitain Filangieri, à la tête de sa troupe, se précipita sur le pont; il en prit possession, et, vainqueur aussi brave qu'habile, il allait profiter de ce premier succès, lorsqu'il tomba; et, ce ne fut qu'avec peine qu'on le transporta, percé de coups, hors de la mêlée. La douleur des Napolitains, à l'aspect de leur général expirant, fut extrême; mais elle n'éteignit point leur courage. Ils redoublèrent même d'efforts, et, s'animant à l'envi, ils repoussèrent les Autrichiens, qui avaient repris quelque avantage, et les forcèrent enfin d'abandonner le pont, et même la ville de Modène, où ils entrèrent en vainqueurs, ayant leur roi à leur tête.

Murat marcha ensuite sur Ferrare, dont il fit bloquer la citadelle, défendue par une garnison nombreuse, pour se diriger sans perdre de temps sur les Autrichiens qui étaient à Occhiobello.

C'est là que devait l'abandonner la fortune; là que finirent ses succès. Il avait déja éprouvé des pertes qu'on pouvait regarder avec raison

comme très-considérables, puisque parmi ses généraux dangereusement blessés, il en était un sur-tout, le brave et expérimenté Filangieri, qui ne pouvait être que difficilement remplacé. Il avait à regretter, en outre, les plus fidèles, les plus intrépides de ses officiers et soldats; d'un autre côté, la garde royale, qui formait l'élite de son armée, fut mal dirigée dans la Toscane, et elle éprouva un échec en combattant contre la division du général Nugent.

Tel était le degré d'affaiblissement des troupes de Murat: et cependant les Impériaux, accourant de toute part de la haute Italie, se réunissaient à Occhiobello, tandis que lord William Bentinck débouchait, avec toutes ses forces, des hauteurs des Apennins qui commandent Gênes, et menaçait de tourner à-la-fois les Napolitains, et de les prendre en flanc. Murat, aussi faible politique qu'il était soldat courageux, ne s'était point attendu à devoir combattre cet autre ennemi: il croyait bonnement l'avoir enchaîné par un armistice dont un des articles portait que les hostilités ne pouvaient commencer entre Naples et la Grande-Bretagne que trois mois après qu'elles seraient dénoncées. Confiant envers le cabinet de S.-James, il ne pouvait penser que l'armistice serait violé, et sur-tout par le chef même qui l'avait signé. Ce fut alors qu'il

reconnut, mais trop tard, la faute qu'il avait faite d'occuper un pays trop étendu, relativement à la force de son armée, sans être assuré des dispositions des habitants en sa faveur. Une retraite était donc le seul parti qui lui restait à prendre; et rien de plus dangereux et de plus difficile lorsqu'ou a devant et derrière soi une armée ennemie. Il ordonna bien une marche rétrograde, mais perdit un grand nombre de soldats avant d'arriver sur les bords du Ronco, où il fut contraint de s'arrêter pour s'opposer à l'ennemi, qui ne cessait de l'inquiéter, et de le poursuivre vivement.

Les champs de Tolentino devaient être témoins du dernier de ses revers. C'est là que l'inconstante fortune arracha violemment de sa tête une couronne qu'elle semblait n'y avoir placée que pour apprendre au monde qu'il ne suffit pas aux rois, pour se maintenir, d'avoir du courage; qu'il leur faut un sens droit, des lumières, de la loyauté, et sur-tout de la justice et de l'humanité. Le 2 de mai, une bataille aussi sanglante que décisive changea les destinées de Joachim et celles de tout un peuple.

L'armée napolitaine, quoiqu'inférieure, et n'ayant plus de vivres, soutint d'abord avec courage les attaques des Autrichiens. Le général Bianchi, à la tête de ces derniers, réussit à la

troisième charge de sa cavalerie, à rompre les carrés de l'armée de Joachim; en même temps, un renfort de troupes fraîches lui arrivait, et rendait le combat encore plus inégal. La confusion se mit dans les rangs des Napolitains, et il devint dès-lors impossible de rétablir l'ordre. Entraîné par ses propres soldats, Murat, qui voulait en vain résister au torrent, fut obligé de se retirer, le désespoir dans l'ame, et d'abandonner à ses heureux adversaires un champ de bataille où il s'était distingué par des prodiges de valeur et d'intrépidité.

Déja une division autrichienne qui avait pénétré dans les Abruzzes, occupait Aquila; et le général Nugent, avec le corps d'armée qu'il commandait, était entré dans le royaume par la terre de Labour, d'où la marche sur Naples était aussi directe que facile. Le général Macdonald, ministre de la guerre, partit de cette capitale, à la tête d'un corps de réserve, pour s'opposer, s'il en était temps encore, aux progrès ultérieurs d'un ennemi victorieux. Mais rien ne pouvait fléchir le sort qui voulait la perte de Murat. Par un de ces funestes hasards dont l'histoire des guerres offre de fréquents exemples, la cavalerie du corps de réserve, qui, plus tard, aurait pû forcer l'ennemi à des conditions avantageuses, attaqua, au milieu d'une nuit

sombre; l'infanterie qui marchait avec elle, croyant avoir affaire avec l'ennemi; elle la chargea avec vigueur; et cette méprise entraîna une confusion non moins générale que celle dont la bataille de Tolentino avait offert le triste tableau. Ainsi s'anéantirent en peu d'instants les dernières ressources du roi Joachim; ainsi il perdit et son trône et tout espoir.

Le général Nugent n'eut pas de peine à chasser devant lui les restes du corps d'armée dont Macdonald avait voulu faire le rempart de la capitale, et bientôt les portes en furent ouvertes aux vainqueurs.

Toutefois lorsque l'ennemi n'avait point encore passé le Garigliano, Murat, qui était arrivé à Capoue, chercha, en réunissant quelques faibles débris, de lui faire tête, de tenter un dernier effort, et de faire payer cher du moins sa dernière défaite. Mais, il faut le répéter, la fortune était lasse de lui. L'armée autrichienne avait déja paru sous les murs de Naples, lorsque ce prince s'efforçait d'en tirer encore des moyens de combattre. Alors désespérant sans retour de vaincre le sort, il envoya le duc de Gallo traiter avec le général des Autrichiens. Celui-ci, pour première condition, exigea l'abdication de Joachim, en lui promettant, au nom des souverains alliés, une retraite assurée et

un traitement sur les revenus du royaume de Naples. Murat refusa tout, et se rendit dans cette capitale.

Le général Carascosa, par qui il s'était fait remplacer dans le commandement de l'armée, ou du moins des restes de l'armée napolitaine, conclut la capitulation connue sous le nom de Casalanza, de l'endroit où elle fut signée. La sagesse et l'humanité en dictèrent les conditions: en rendant le trône à son ancien maître, on accordait une amnistie pleine et entière et l'oubli du passé, à tous ceux qui avaient eu des emplois pendant l'occupation française, ou professé des opinions révolutionnaires. Cette capitulation rassura les esprits alarmés; on ne redouta plus une réaction qui n'aurait pu qu'être des plus funestes, et perdre à jamais l'état lorsque le moment approchait de sa délivrance et de son bonheur.

Mais pendant que l'on se battait et que l'on négociait tour à tour, rien n'était plus effrayant que l'aspect de la ville de Naples, de cette ville si populeuse et si dangereuse en de semblables circonstances, pour ses propres citoyens, du moins pour ceux qui ont quelque propriété. La terreur glaça d'abord tous les courages. Le souvenir des excès commis par les lazzaroni en 1799, était encore présent à la mémoire;

on se retraçait douloureusement ces tableaux de dévastation, d'incendie et de carnage; et l'on craignait de les voir se renouveler. Mais bientôt les gens de bien, la classe aisée du peuple, se ralliant de sa propre volonté, et se réunissant à la garde nationale, s'organisèrent par détachements, et firent des patrouilles continuelles, le jour comme la nuit, et ne cessèrent de maintenir la tranquillité dans la plus turbulente et la plus orageuse des capitales.

Aucune troupe régulière n'était restée dans cette ville. Ce ne fut que le 19, lorsque Murat y rentra au milieu de la nuit, pour mieux cacher sa honte, que quelques compagnies de grenadiers de sa garde, qui le précédaient, traversèrent les rues pour se retirer dans leurs casernes. L'apparition de ces soldats, la tristesse et l'humiliation qu'on lisait sur leurs traits, l'obscurité de la nuit, tout contribua à redoubler l'inquiétude et la consternation des habitants. Les lazzaroni s'agitèrent, mais sans but bien déterminé. Quoique tout régime leur soit indifférent, et que le meilleur serait pour eux celui sous lequel ils pourraient se livrer au pillage et à tous les excès, ils affectèrent une conduite patriotique : on eût cru, à les voir, que leur intention était de défendre le roi Joachim et leur chère Naples. Mais ce feint dé-

vouement était aussi redoutable qu'une vraie sédition.

Murat s'enfuit dès le matin. Travesti en matelot, il se rendit secrètement dans l'île d'Ischia; à peine avait-il eu le temps de dire un douloureux adieu à sa femme et à ses enfants. Bientôt une légère embarcation le transporta, avec quelques amis, aux rivages de la France.

Un petit détachement de cavalerie hongroise entra le même jour dans la ville; mais avant qu'elle fût occupée par le gros de l'armée autrichienne, et par les Anglais, dont une flotte considérable était à l'ancre dans le golfe, la confusion qui régna dans Naples fut extrême; rien n'égale les efforts que fit la populace pour briser le joug sous lequel on essayait de la retenir. Enfin un régiment d'infanterie anglaise débouchant de l'arsenal de la marine, empêcha que le crime et la misère n'en vinssent aux mains avec la probité et l'opulence, et que l'on ne vît se répéter des scènes désastreuses.

Murat, au moment même de son départ, avait fait afficher, dans toutes les rues, une *constitution*, en 188 articles, pour le royaume de Naples. C'était un don bien tardif qu'il faisait à un peuple qui, depuis si long-temps, lui demandait ce gage d'une administration li-

bérale. A côté de sages principes, on trouvait dans cet acte vraiment curieux tous les éléments du despotisme militaire : tant les rois de la fabrique de Napoléon craignaient, ainsi que lui, de compromettre leurs intérêts en accordant aux peuples une liberté raisonnable; tant ils redoutaient eux-mêmes ces peuples de qui ils tenaient cependant leur puissance et leurs couronnes! (1)

---

(1) *Voy.* la note XLI.

CHAPITRE XII.

Restauration de Ferdinand IV.

A peine on eut appris que Joachim avait quitté Naples, que tout ce qu'il y avait d'honnête et de sensé parmi les habitants s'empressa de nommer une députation, qui fut chargée de se rendre sans délai auprès du général en chef de l'armée autrichienne, pour le prier de hâter son entrée dans la capitale, la recommander à sa vigilance, et la mettre sous sa protection.

De son côté, Caroline Murat, qui, pendant l'absence de son mari, était restée régente du royaume, traitait avec le commandant de la flotte anglaise, qui menaçait de commencer les hostilités. Elle conclut une convention avec le commodore Campbell, dont les conditions étaient qu'elle remettrait à cet officier les bâtimens de guerre et les arsenaux. Elle obtint de lui un vaisseau de son escadre, destiné à l'emmener de Naples, elle, ses enfants, qu'elle avait d'avance envoyés à Gaëte, et les personnes qui lui avaient été le plus attachées.

Mais elle ne voulut pas cependant partir avant l'arrivée des Autrichiens, afin d'arrêter, s'il était possible, les désordres dont la ville était menacée, et dont l'explosion eût été certaine s'il n'y fût pas au moins resté une ombre du pouvoir expirant. Caroline ne monta sur le vaisseau que dans la nuit qui précéda l'entrée des vainqueurs.

Le bâtiment n'ayant pu mettre à la voile, le lendemain elle dut voir les Autrichiens entrer dans Naples; elle entendit les cris approbateurs de la populace, qui saluait la restauration de son ancien maître.

Ce fut le 22 mai que l'armée autrichienne entra dans cette capitale, ayant à sa tête le prince Léopold, second fils du roi Ferdinand. Ce prince, jeune encore, et déjà un modèle de bonté, parut, comme une divinité tutélaire, au milieu de ce peuple avide de le voir, et qui se précipitait en foule sur ses pas. A peine rentré dans le palais de son père, il publia, au nom du roi, un édit plein de sentiments de bienveillance et de principes généreux. L'effet en fut aussi prompt qu'utile. Il calma les esprits encore irrités. Rien n'était plus nécessaire dans les circonstances. Les moments qui avaient précédé l'arrivée du prince et de l'armée avaient été terribles; la classe indigente avait commencé

à réaliser ses projets de carnage et de dévastation; l'effervescence était au comble, et déja les citoyens qui marchaient sous les drapeaux de la garde nationale avaient dû combattre les lazzaroni, qui ne respiraient que le meurtre et le pillage.

Le roi Ferdinand, qui était resté en Sicile pendant que l'armée lui aplanissait le chemin du trône, apprit les succès de ses défenseurs, et s'empressa de quitter son asile. Un vaisseau anglais le conduisit dans la rade de Naples en peu de jours. Débarqué à Portici, où s'élève, sur les ruines d'Herculanum, un palais qui jadis lui servit de résidence, il le trouva presque entièrement reconstruit sur un meilleur plan, remeublé avec autant de goût que de magnificence.

Ce monarque fit son entrée solennelle peu de temps après dans une capitale qu'il revoyait après un pénible exil de neuf années. L'armée des alliés, unie à la sienne, bordait les rues qu'il devait traverser. Le peuple l'accueillit avec les démonstrations de la joie la plus vive; et une nouvelle proclamation parut, qui, confirmant les promesses déja faites par le prince Léopold, son fils, promettait l'oubli du passé, et donnait l'espoir d'un heureux avenir.

La sagesse et la modération signalèrent la

restauration de l'ancienne dynastie : une des premières opérations du monarque, à peine remonté sur son trône, fut de maintenir provisoirement toutes les institutions du gouvernement renversé. La plus grande partie des employés furent conservés dans leurs places; tous eurent la liberté de rester dans Naples; il n'y eut d'excepté qu'un très-petit nombre, et ce furent ceux qui avaient accompagné Murat et sa famille, ou qui avaient fui, craignant des vengeances ou des excès de la part du peuple.

Peu de mois après la restauration, et quand déja la paix succédait aux alarmes, aux malheurs de la guerre et des factions, le gouvernement reçut l'avis que Murat tramait de nouveaux projets contre le royaume de Naples.

A peine arrivé sur le sol de sa patrie, ce roi sans trône, et désespéré d'avoir perdu une couronne qu'il était si peu digne de porter, fut témoin d'une chute semblable à la sienne, de celle de l'usurpateur du trône en France, des victoires des alliés, et du retour du souverain légitime.

Qui n'aurait cru qu'éclairé par son malheur et par la catastrophe plus récente encore de son beau-frère, Murat éloignerait de son cœur tout vain desir d'ambition, et qu'il renoncerait de bonne grace à une couronne que le sort lui

avait si violemment arrachée? Les alliés s'occupaient de son avenir, et l'Autriche, prenant à cœur les intérêts d'une famille naguères puissante, lui garantissait des jours doux et tranquilles. Un passeport même lui fut envoyé pour qu'il pût jouir, dans les états de l'empereur, d'une inviolable hospitalité.

Mais une destinée invincible semblait pousser cet homme du trône au supplice. Retiré en Corse, il réunit une poignée de mécontents dont plusieurs avaient servi sous lui dans le royaume de Naples, et qui, comme lui, brûlaient du desir d'y retourner. Il les anime, les arme, et leur assure des honneurs plus grands que ceux qu'il leur avait autrefois accordés. Tous, au nombre de trois cents, jurent de ne point l'abandonner; et Murat s'embarque avec eux pour exécuter un projet insensé.

Cinq petits bâtiments composaient son étrange flotille : elle cingla vers les côtes des états napolitains pour débarquer en Calabre ou près de Salerne, où il y avait un dépôt considérable d'officiers. Murat espérait y trouver des mécontents qui se leveraient à sa voix et le suivraient où il voudrait les guider.

Une tempête dispersa la flotille, et Joachim resta avec un seul de ses bâtiments, qui, par hasard, se trouva porter ceux de ses compa-

gnons sur lesquels il comptait le plus pour le succès de son entreprise.

Bientôt il paraît à la vue de la Calabre ; et tandis qu'en Europe on le croyait voyageant vers l'Allemagne, ou se retirant chez quelque puissance barbaresque, il débarque sur une terre qui devait bientôt lui servir de tombeau.

Le gouvernement napolitain était fidèlement instruit de toutes ses démarches; et quoiqu'il n'eût paru faire aucun préparatif important, il avait cependant pris toutes les précautions, toutes les mesures pour paralyser ses projets. Le 15 septembre 1815, Murat descendit sur un coin de terre de la Calabre ultérieure, appelé Pointe de Pizzo ; et, à la tête de sa petite troupe, il se fit imprudemment précéder des cris mille fois répétés de *vive Joachim !*

La ville de Pizzo, un des plus petits ports du royaume de Naples, sur la Méditerranée, n'avait pas plus oublié que toute la Calabre les cruautés naguères commises au nom du roi Murat. Le souvenir de ces événements suffisait seul pour réveiller toutes les haines, appeler toutes les vengeances; et ce fut là que l'imprudent Murat, trop confiant dans une fortune qui l'avait abandonné, osait se présenter avec audace. A peine a-t-il mis le pied sur le rivage et avancé jusques dans la ville, qu'il est assailli avec im-

pétuosité par les habitants. Il veut leur échapper : étonné d'un accueil si différent de celui que, dans sa vaine crédulité, il avait espéré, il s'efforce de retourner vers le bâtiment qui l'avait amené et qu'il croyait encore près du rivage. Mais le vaisseau s'était éloigné ; ceux que l'on y avait laissés avaient sans doute jugé qu'une prompte retraite pouvait seule les mettre à l'abri du danger.

C'est alors que, cerné de toutes parts et saisi, après s'être défendu avec courage, dépouillé des superbes vêtements dont il avait cru devoir se vêtir, Murat allait succomber sous les coups d'une horde acharnée à sa perte, quand parut un détachement de troupes réglées envoyé par le commandant de la province. Les soldats l'arrachèrent des mains d'un peuple en furie, lui et les compagnons de son entreprise et de son infortune.

Murat fut conduit au château-fort de la ville. Le télégraphe annonça à-la-fois au gouvernement son débarquement, sa défaite et son arrestation. Par un édit du roi, rendu sans délai, une commission militaire fut nommée pour le juger, et (chose remarquable sans doute) elle fut composée de juges et d'un procureur royal que lui-même, au temps de sa puissance, avait élevés à ces mêmes fonctions.

L'accusé parut bientôt devant ceux qui allaient irrévocablement prononcer sur son sort. Il fut jugé comme perturbateur de l'ordre public et réfractaire aux lois sanitaires du royaume : et c'était encore lui-même qui avait fait pendant son règne cette loi sanitaire. Condamné à mort, il entendit sa sentence avec fermeté et courage ; demanda, avant de la subir, qu'il lui fût permis d'écrire à sa femme et à ses enfants, et reçut le plomb meurtrier avec la même intrépidité qu'il l'avait bravé dans les batailles (1815). Son corps fut enseveli dans la cathédrale de la ville.

Ainsi périt un homme qu'une révolution sans exemple dans les annales du monde avait pu seule élever au rang éminent où l'Europe le vit monter. Soldat courageux, mais sans caractère et sans génie, il ne possédait aucune des qualités qui doivent appartenir à un chef, à un prince. Sa légèreté, son faste asiatique, comme celui de son beau-frère, autre soldat couronné ; ses dépenses, ses prodigalités achevèrent d'épuiser une nation qu'au moins il eût dû s'efforcer de rendre heureuse pour expier l'audace qu'il avait de la gouverner. Bien qu'il eût peu de lumières, il eut le bon esprit de continuer les améliorations commencées sous l'administration de son prédécesseur ; voilà pourquoi l'on peut dater de son règne la des-

truction de cet édifice féodal et gothique de l'ancienne administration, lequel existait, il est vrai, depuis plusieurs siècles, mais ne pouvait plus se soutenir à l'époque où nous vivons.

L'entreprise sans succès de Murat, le jugement et le supplice de ce célèbre aventurier, rien ne fut caché à la nation napolitaine. Lorsque la relation en fut publiée par la voie officielle dans tout le royaume, les partis (si toutefois il en existait encore) restèrent frappés d'étonnement. Malgré l'authenticité de tout acte promulgué par le gouvernement lui-même, cette mort fut presque réputée pour fabuleuse dans une grande partie du royaume.

Cependant on suivait toujours le système de modération par lequel le roi Ferdinand avait cru devoir consommer la restauration. Asseoir le trône sur les seules bases qui puissent le consolider, l'humanité, la droiture, la fidélité aux promesses données, tel était le but du nouveau gouvernement royal. Il avait totalement abjuré les funestes mesures réactionnaires, et tâchait d'effacer, par sa conduite présente, le souvenir de la fatale époque de 1799. Personne ne fut inquiété pour ses opinions, recherché pour sa conduite politique, quelle qu'elle eût été; peu d'employés furent

renvoyés, quoique placés pendant le régime précédent, auquel le gouvernement crut devoir donner le nom d'*occupation militaire*. Ces fonctionnaires, qui n'avaient été d'abord que maintenus, furent depuis confirmés dans leurs places, à l'exception des ministres et de quelques intendants de provinces.

Deux hommes, revenus de la Sicile, et qui jouissaient de la confiance publique, furent appelés par le monarque au ministère : c'étaient le chevalier Medici, et le marquis Tommasi (1816.) De concert avec le prince Léopold, qui, comme nous l'avons vu, avait été le premier à rapporter la paix au peuple napolitain, ils cherchèrent à fermer les plaies de l'état, et méritèrent et obtinrent l'attachement des peuples.

Mais est-il pour les nations de repos durable, de bonheur dont elles puissent jouir sans mélange? Parmi les amis du roi, qui avaient partagé son exil, et avaient été récompensés de leur fidélité, on comptait le prince de Canosa. Sa conduite imprudente, irréfléchie, menaça le royaume de nouveaux troubles.

Le prince de Canosa, nommé au ministère de la police, à peine saisi d'un pouvoir qui peut devenir aussi dangereux qu'il est utile, conçut le projet funeste de faire abandonner le système de modération si sagement adopté. Il fit ac-

corder, à la plus basse classe du peuple, le port d'armes, qui jusqu'alors lui avait été sévèrement défendu; il arma des hommes toujours avides de sang, toujours prêts à s'enrichir des dépouilles des honnêtes-gens. Mais ces honnêtes-gens lui paraissaient des ennemis, parce qu'ils professaient des sentiments entièrement opposés aux siens. Homme de parti, il protégeait les partis. Des bandes de brigands s'organisaient et parcouraient déja les campagnes en armes, se faisant passer pour les agents du ministre de la police, se disant sous l'égide de sa protection spéciale. Les malheurs produits par la révolution et les changements de gouvernement avaient établi dans le royaume des partis opposés entre eux, et qui, malgré le retour du roi légitime, subsistent encore aujourd'hui, et préparent peut-être une nouvelle source de malheurs à ce pays qui, depuis tant de siècles, n'a guères cessé d'être cruellement agité. Nous ne croyons pas pouvoir nous dispenser d'entrer à ce sujet dans quelques détails, d'examiner sur-tout comment se sont formés, et pourquoi se maintiennent ces partis.

En 1812, les émissaires de la reine Caroline (d'Autriche) jetèrent les fondements d'une association connue sous le nom de *Carbonari* (charbonniers). Cette secte, qui se répandit

rapidement dans les Calabres, les Abruzzes et ensuite dans tout le royaume, comptait, à l'époque historique où nous sommes arrivés, plus de deux cent mille initiés. Le but de cette association était, dans l'origine, de saisir les occasions d'attaquer et de renverser l'autorité de Murat.

La révolution que lord William Bentinck opéra en Sicile, où dominaient les Anglais, sous les yeux même de la cour de Naples, ayant obligé la reine à s'éloigner, les *Carbonari* demeurèrent isolés, et sans moyens d'union. Alors les propriétaires les plus recommandables par leur caractère et leur fortune, virent avec effroi que des bandes composées en partie d'hommes féroces, qui s'étaient signalés par leurs excès en 1799, menaçaient l'ordre public des plus grands dangers, qu'il était facile de prévoir; ils entrèrent dans l'association pour en diriger l'esprit et les mouvements. Neuf d'entre eux, sous le nom de *Capi de Vendite*, furent mis à la tête des *Vendite* ou *Baracche*, dénominations sous lesquelles étaient désignées les différentes réunions particulières qui composaient la *Carbonaria*. Ainsi organisée, cette association ou plutôt cette secte réunissait dans son sein des hommes de tous les partis: on y voyait des républicains, des constitutionnels, des amis de

Murat, et des partisans des Bourbons; et c'est aux sentiments hétérogènes dont elle était animée que l'on peut attribuer la division que l'on y vit éclater dans la suite.

En 1813, pendant la campagne de Saxe, la reine Caroline Murat, restée régente en l'absence de son mari, crut voir dans les *Carbonari* des hommes dont on ne pouvait tolérer l'existence sans compromettre la stabilité du système alors établi. Elle commença contre eux quelques persécutions; Murat leur donna suite, lorsqu'après la bataille de Leipzig, il fut de retour à Naples; et peut-être est-ce à ces mesures impolitiques que l'on doit rapporter en partie la défaveur publique dans laquelle son gouvernement était tombé pendant la dernière année de sa domination.

Ce fut dans ce même temps que s'opéra la division de la secte. Le nombre des initiés s'était accru hors de mesure : les chefs, voyant la difficulté de diriger cette multitude, firent le plan d'une réforme, et l'exécutèrent avec secret et célérité. Les membres conservés continuèrent à porter le nom de *Carbonari*, tandis que ceux qui furent éliminés prirent le nom de *Calderari* (chaudronniers); et une haine implacable s'éleva entre ces deux sectes rivales. Des désordres en furent la suite; la

tranquillité publique fut souvent menacée. Murat, effrayé, flotta quelque temps entre les deux partis, et se décida enfin à promettre son appui aux *Carbonari*, qui étaient en plus grand nombre. Mais il n'était plus temps : les dispositions du congrès de Vienne étaient soupçonnées ou connues; on ne voulait rien faire pour un homme dont la chute paraissait inévitable; et Murat méprisé des *Carbonari*, haï des *Calderari*, vit son trône s'écrouler sans qu'aucun parti fît le moindre mouvement en sa faveur.

Le chevalier de Medici, chargé par interim du portefeuille de la police à la restauration du roi, parut attacher peu d'importance à ces divisions intérieures. Livré tout entier au soin important des finances, il traita les deux sectes avec indifférence; ce que les *Carbonari* attribuèrent à la crainte, et les *Calderari* à la protection dont ils allaient jouir. Ces derniers avaient vu la restauration avec plaisir : elle les vengeait de l'homme qui avait été leur ennemi. Les Carbonari, au contraire, redoutant pour l'avenir des persécutions que pouvaient leur susciter leurs rivaux, jugèrent nécessaire de prendre des précautions pour leur sûreté. Ils resserrèrent leurs liens, et renouvelèrent le serment de s'assister et de se défendre mutuellement et toujours.

Telle était la situation de ces deux sectes au moment où le prince de Canosa devint ministre de la police. Il adopta, relativement aux deux associations mystérieuses, une conduite différente de celle de son prédécesseur. Persuadé que les Carbonari, qui pendant les derniers moments du règne de Murat, avaient été protégés par lui, étaient pour le roi Ferdinand des ennemis irréconciliables, il forma contre eux un plan d'attaque qui ne pouvait réussir que par la subversion de l'ordre social. Il commença par composer des listes de tous les brigands qui avaient joué un rôle dans les scènes sanglantes de 1799, et les créa membres d'une nouvelle association dont il devint le chef, et à laquelle il donna le nom de *Calderari del Contropeso*. Il y fit entrer tous les anciens Calderari à cause de leur inimitié contre les Carbonari. Il exigea de tous les initiés un serment dont les principaux articles étaient : l'obéissance passive à ses ordres ; et l'engagement d'exterminer, par tous les moyens possibles, les *Carbonari* et les *Francs-Maçons.* La nouvelle secte fut divisée en *Curies.* Dans chaque province une curie centrale fut chargée de correspondre avec toutes celles qui étaient placées dans son arrondissement. Le ministre prit des mesures pour une communication

prompte et secrète. Il recommanda aux chefs de faire des prosélytes, et leur distribua vingt mille fusils qu'il avait tirés des arsenaux, ou achetés de divers particuliers. Ce plan inouï marchait vers son exécution, et portait déja la terreur dans les provinces, quand le roi ayant été instruit de ce qu'un de ses ministres avait osé faire à son insu, et apprenant à voir Canosa sous son véritable aspect, le destitua de ses fonctions et l'exila. C'est ainsi que se termina une trame qui aurait pu ramener de nouveaux malheurs, des scènes sanglantes, et qui, bien qu'elle n'ait pas eu un résultat immédiat, n'a pas été sans suites, encore inquiétantes au moment où nous écrivons.

En effet, les Carbonari, la secte opposée aux Calderari, se sont multipliés et se multiplient encore dans le royaume. Les deux sociétés sont toujours en présence l'une de l'autre ; la moindre étincelle pourrait développer un incendie ; et du milieu des ruines qu'il aurait produites, s'éleverait immanquablement quelque ambitieux adroit ou hardi qui mettrait en danger le gouvernement (1).

L'abus qu'un ministre de la police venait de faire de son pouvoir, donna lieu de rechercher

(1) *Voy.* les notes de l'éditeur (note XLII).

et d'employer les moyens de limiter les attributions de ce ministère, de les circonscrire, de manière à ce que, malgré l'arbitraire auquel il est quelquefois forcé d'avoir recours, il ne pût nuire à l'ordre public, et renouveler des événements désastreux. Cette preuve de la bonté et de la justice du roi, lui obtint la reconnaissance de la nation, et contribua à consolider la tranquillité du royaume et la sienne propre.

La paix, si long-temps bannie de l'Europe, était enfin venue consoler ce continent; toutes les grandes nations, lasses de se combattre et de se déchirer, avaient mis un terme à leurs cruelles dissensions.

Il ne nous reste plus qu'à faire connaître, en peu de mots, les événements qui ont eu lieu à Naples pendant cette heureuse période.

Le roi Ferdinand, veuf depuis peu de temps, desira de former de nouveaux nœuds. Une dame illustre de la Sicile, veuve du prince Partanna, rattacha son cœur à la vie. Il l'épousa, mais sans cependant partager le trône avec elle.

Bientôt d'autres liens unirent la princesse fille aînée de l'héritier présomptif de la couronne au duc de Berry, et le prince Léopold à l'archiduchesse Clémentine, fille de l'empereur d'Autriche. Le prince François, fils aîné de Ferdi-

nand, reçut, par un édit du roi, le nom de duc de Calabre, et le prince Léopold celui de prince de Salerne.

Mais le royaume de Naples fut encore menacé du plus terrible des fléaux : on ne tarda pas à découvrir que la peste était dans une ville de la Pouille nommée *Noja*. Elle avait été apportée, dit-on, par un vaisseau turc. On craignit, non sans raison, qu'elle ne s'étendît dans toutes les provinces. Des dispositions aussi promptes que sévères arrêtèrent ce mal dans les murs mêmes de cette ville. On la séquestra; un cordon de troupes la ceignit de toutes parts, et des fossés immenses en défendaient la sortie comme l'entrée : 800 hommes tombèrent seuls en sacrifice, dans une population de 4,000 ames.

Un fléau d'un autre genre vint désoler la nation : une disette presque générale, suite d'une mauvaise récolte, en 1816, se fit sentir dans tout le royaume. La faim et les mauvais aliments dont la classe indigente dut se nourrir, produisirent des maladies épidémiques, qui se répandirent au loin, et occasionnèrent une mortalité effrayante.

Le clergé réclama de nouveau l'attention du gouvernement. Jadis si puissant, il avait été soumis, non sans peine, à Naples, comme dans tout le reste de l'Europe, à des restrictions, à

d'utiles changements. A peine la restauration fut-elle consolidée, qu'il crut ce moment propice pour rétablir son ancienne puissance ; les prêtres voulurent faire revivre leurs prétentions turbulentes et préjudiciables aux droits de la souveraineté ; mais l'esprit public et l'intérêt du gouvernement ne leur étaient plus favorables, et le ministre chargé des affaires ecclésiastiques, imposant silence à l'archevêque de la métropole, obligea son clergé à rester calme, à se soumettre à la seule véritable autorité.

Cependant les négociations avec la cour de Rome, sur un concordat, continuaient toujours, mais sans succès. Le saint-siége persistait à ne point se désister de ses prétentions surannées, qui ne pouvaient plus être admises, et auxquelles le roi et son ministère s'étaient constamment opposés, dès le commencement de son règne. Tantôt c'est le droit de nomination aux évêchés et bénéfices, que réclame le pape ; tantôt il veut qu'on rétablisse et dote les communautés religieuses supprimées. Là, comme dans tous les pays catholiques, il existe une lutte continuelle de l'autorité royale avec le saint-siége ; aucun concordat ne la pourra terminer. Avec la cour de Rome, quand ce n'est pas sur le fond même des conventions que l'on discute, c'est sur les expressions de ces actes ;

que les rédacteurs ont toujours soin de choisir très-vagues et ambiguës.

L'organisation du pouvoir civil et judiciaire devint l'objet des soins du gouvernement. Divers réglements furent publiés ; et toujours d'après les principes introduits pendant l'occupation militaire des Français. Nous les ferons connaître dans la seconde partie de cet ouvrage, et nous y parlerons aussi de la création de la suprême chancellerie d'état.

Mais l'opération la plus importante du gouvernement a été la réunion de la Sicile avec le royaume de Naples et l'abolition de la constitution de la Sicile. D'après l'important décret qui a fixé les destinées de ces deux états, le monarque prend le titre de *Ferdinand Ier, roi du royaume uni des Deux-Siciles*.

Il ne nous reste plus qu'à mentionner un fait qui a fixé l'attention de la nation napolitaine et de l'Europe entière. Ce pays a vu se renouveler, dans le XIXe siècle, une de ces transactions du moyen âge, de ces temps d'anarchie où de simples soldats élevés, par leur audace, encore plus que par leurs talents, au commandement d'hommes indisciplinés ; et, sous le nom de *condottieri*, plutôt brigands que soldats, traitaient, quoique sujets, avec leurs souverains. Les ravages commis par de tels hommes, leurs

excès, leurs crimes étaient si funestes à la patrie, qu'il fallut encore renoncer à l'action régulière des lois pour les poursuivre, et qu'ils réduisirent le gouvernement à violer ces lois pour obtenir leur destruction. Une des bandes de ces scélérats, qui avaient survécu aux supplices subis par leurs nombreux complices, exerçait, sans remords comme sans pudeur, malgré le retour de la paix et du pouvoir légitime, toutes sortes de brigandages et de crimes. Commandée par trois frères, connus sous le nom, honteusement célèbre, des *Vardarelli,* elle arrêtait les voyageurs, les courriers, les voitures publiques, mettait à contribution des villages, des communes et des possessions seigneuriales. Le gouvernement napolitain ne pouvant sans doute réprimer par la force, les vexations qu'ils faisaient éprouver à des provinces entières, s'est décidé à traiter avec ces brigands. Il a fait plus, il a conclu avec leur chef une convention, d'après laquelle toute la troupe, obtenant pleine amnistie et pardon, a passé au service du roi, qui leur a accordé une solde, en les chargeant du soin de délivrer plusieurs provinces d'autres bandes de brigands qui les infestent, et de veiller en même temps à leur sûreté.

Le royaume de Naples, comme le reste de l'Europe, jouit aujourd'hui du bienfait de la

paix, heureux fruit des efforts et de l'héroïsme des grandes puissances coalisées (1).

Il reste encore à ce royaume des plaies profondes à cicatriser : ce sera l'ouvrage de quelques années de tranquillité. Lorsque les contributions livrées aux Autrichiens, et d'autres dépenses extraordinaires auront été acquittées, les finances se rétabliront, et la nation ne sera plus condamnée à de continuels et pénibles efforts pour remplir les engagements que le gouvernement a contractés.

Puisse le ciel prolonger cette paix du monde, si nécessaire à Naples, à l'Italie, à l'Europe entière! Puissent les peuples ne connaître plus d'autre rivalité, d'autre ambition que celle d'atteindre au plus haut degré de la civilisation!

SUPPLÉMENT *aux Mémoires historiques sur le royaume de Naples, par* L'ÉDITEUR.

L'auteur de ces *Mémoires* m'a laissé le soin de compléter son travail. Je vais donc continuer le tableau historique du royaume des Deux-Siciles, depuis 1816 jusqu'en 1820, c'est-à-dire jusqu'à l'époque de cette révolution

(1) L'auteur écrivait tout ceci en 1816.

éphémère sur laquelle on trouvera quelques détails dans la seconde partie de notre ouvrage (1).

Le royaume, après tant de vicissitudes et des malheurs si récents, commençait à respirer sous le sceptre pacifique de Ferdinand IV (1816, 1819). Le commerce, trop long-temps interrompu, reprenait quelque activité, lorsque les éternels ennemis de la prospérité de l'Italie, les Barbaresques, vinrent troubler un repos si nécessaire aux Deux-Siciles, et qu'elles avaient chèrement acheté. Ils menaçaient continuellement les côtes, enlevaient les vaisseaux qui sortaient des ports, et, suivant leur coutume, réduisaient les hommes qui en formaient l'équipage, à la plus dure servitude. On n'avait point encore, comme on le fit peu de temps après, rigoureusement châtié leur audace. Ferdinand sentit la nécessité d'acheter de nouveau la paix à prix d'or. Lord Exmouth, qui commandait une escadre anglaise dans la Méditerranée, se chargea de négocier un traité avec Alger. Je ne rapporterai point les termes mêmes de cet acte qui, publié dans tous les journaux, est connu de l'Europe entière. Il était à-la-fois humiliant pour Naples, et, de

(1) *Voy.* à la fin du tome III, le *Supplément* intitulé : *Révolution de Naples.*

plus, ruineux pour ses finances déja si obérées: le roi s'y engage à payer chaque année, à la régence d'Alger, 24,000 pièces d'Espagne, sans compter les présents d'usage. Les sujets napolitains, alors en captivité, devaient être rendus, mais au prix de mille de ces pièces par tête.

Un traité à-peu-près semblable fut conclu avec le bey de Tripoli.

Trois cent cinquante-sept Napolitains captifs furent, en conséquence, rachetés, et revinrent dans leur patrie. Ce fut un spectacle touchant de voir tous ces malheureux, encore couverts de leurs vêtements d'esclaves, défiler dans les rues de Naples, au milieu des acclamations d'une immense multitude, pressés dans les bras de leurs femmes et de leurs enfants, qui versaient des larmes de joie.

Mais que de tristes réflexions cette longue procession de captifs ne fit-elle pas naître dans l'esprit des hommes qui savent penser! C'étaient là, parmi tant d'autres, les victimes du plus odieux brigandage! Combien n'est-il pas honteux pour les nations civilisées, de laisser exister presque au milieu d'elles, ces ramas de voleurs et d'assassins par qui elles sont méprisées, impunément trompées, qui ne conservent la vie des hommes, que pour tirer de leur vente d'excessifs bénéfices; de brigands à qui l'on ne fera

jamais concevoir la valeur des mots de justice et d'humanité. Et l'on traite avec eux; on les fléchit par des présents; on achète avec de l'or une paix qu'ils violent dès que la guerre leur paraît plus avantageuse! L'Europe entière, il y a quelques siècles, s'entendit, se coalisa pour aller conquérir à grands frais, les débris d'une ancienne croix, et peut-être aussi pour venger des outrages faits à quelques dévots pélerins; et au dix-neuvième siècle, à cette époque que l'on appelle siècle *des lumières*, on ne saurait s'unir, se liguer pour forcer des barbares, soit à prendre de nouvelles mœurs, soit à s'enfoncer dans les déserts de l'Afrique, en abandonnant aux Européens ces pays fertiles dont ils ne savent pas même tirer avantage; ces pays autrefois habités par des peuples policés, qui jouissaient de la liberté, exerçaient le commerce, cultivaient les arts de la paix!... Ainsi parlaient et parleront toujours les amis de l'humanité.

Ce n'étaient pas seulement les Barbaresques qui tourmentaient le nouveau gouvernement: presque en même temps, une puissance qui certes n'a rien de barbare, vint augmenter ses embarras et ses alarmes. On vit un jour, paraître inopinément dans le golfe de Naples, une escadre des États-Unis d'Amérique. Il en descendit un ministre qui alla demander à la cour, en

termes menaçants, une somme considérable (quatre millions de dollars), montant des propriétés américaines confisquées par Murat.

Cette réclamation n'était pas sans fondement. En 1809, le marquis de Gallo, alors ministre des affaires étrangères, avait déclaré par une note authentique, au consul des États-Unis, que les vaisseaux américains seraient admis librement dans les états de Naples. Sur cette assurance, trente bâtiments des États-Unis, s'empressèrent d'aborder successivement, chargés de marchandises, dans les ports de ce royaume. Le gouvernement de Murat commença par les forcer de déposer leurs chargements dans les magasins publics; et ensuite, conformément aux ordres de Buonaparte, il fit vendre les marchandises aux enchères, ainsi que les bâtiments: ce fut avec l'argent qui en provint, que le roi Murat pourvut aux frais de son inutile entreprise contre la Sicile. Si un gouvernement est tenu au paiement de toutes les dettes contractées par celui qui l'a précédé, nul doute que Ferdinand devait satisfaire aux réclamations des Américains.

Le ministre (M. Pinckney) demandait, en cas de non-paiement de la somme et à titre d'indemnité, la permission de former, soit dans un port (et de préférence à Messine), soit dans

une île du royaume, un établissement particulier pour les vaisseaux américains qui commercent dans la Méditerranée. Ce n'était point la cession en toute propriété, comme on le publia alors dans tous les journaux de l'Europe, de ce port ou de cette île que desiraient les Américains. Ils ne voulaient qu'y placer un entrepôt commercial, avec l'autorisation d'y bâtir un arsenal, un hôpital, etc. Un établissement de ce genre pouvait, sous plusieurs rapports, être utile non-seulement aux états de Naples, mais à toutes les puissances qui ont des ports sur la Méditerranée; il eût facilité leur commerce et leurs relations avec les Américains. Mais une nation, et c'est celle qui prétend dominer sur toutes les mers, était grandement intéressée à ce qu'on n'accédât pas à de pareilles demandes. Aussi le ministre du roi de Naples se contenta-t-il de répondre que les Américains pouvaient, comme toutes les puissances avec lesquelles on était en paix, aborder librement dans les ports de Naples, y faire le commerce, y avoir même des magasins particuliers; mais il ne consentit à aucune prérogative spéciale. Il n'accorda point non plus la somme réclamée; il se contenta seulement de faire restituer trois des vaisseaux américains confisqués, qui n'avaient point encore été vendus.

On s'attendait, d'après cela, à quelque acte d'hostilité de la part des Américains; Naples craignit même un instant, d'être bombardée par les vaisseaux qui étaient dans le golfe; mais ils se retirèrent paisiblement. Sans doute, les instructions qu'avaient reçues de leur gouvernement le ministre américain et le commandant de l'escadre, ne leur prescrivaient pas d'employer la force en cas de refus.

Peu de temps après cette affaire, la cour de Naples conclut un traité de commerce avec l'Angleterre. Peut-être la puissance britannique n'aurait-elle pas dû être la première avec laquelle il convenait que le gouvernement de Naples formât des relations intimes de commerce et d'amitié?...

Après ces deux affaires assez importantes, celle qui, durant le cours des quatre années dont nous retraçons l'histoire, a le plus occupé le cabinet de Naples, est la conclusion du concordat avec le pape. Nous avons déja fait remarquer, dans ces Mémoires, qu'aussitôt après le rétablissement de Ferdinand IV sur son trône, la cour de Rome avait songé à récupérer au moins une partie des droits surannés dont elle a toujours prétendu jouir sur toute la chrétienté, et principalement dans le royaume de Naples, droits dont elle a été presque par-tout

dépouillée. Mais elle ne trouva pas dans les ministres napolitains toute la condescendance qu'elle espérait. D'abord, on refusa de la manière la plus formelle, le rétablissement des jésuites dans le royaume; on ne voulut point de ces adroits et zélés partisans du système de la suprématie pontificale, que le pape envoie ordinairement, en qualité de précurseurs ou comme avant-garde, dans les pays sur lesquels il veut étendre ou reprendre sa domination. Plus tard (en 1817), le roi de Naples défendit par une ordonnance, de s'adresser, sans sa permission expresse, au saint-père, pour en obtenir des dispenses, brefs ou rescrits.

Dans ces circonstances, la cour de Rome fut obligée de se borner à la conclusion d'un concordat, sur les dispositions duquel les deux cours négociaient depuis quelque temps. Un concordat est toujours (et nous l'avons déja observé), une source intarissable de difficultés. Les ministres napolitains en firent bientôt l'expérience. Tout récemment encore (en 1818), les papiers publics nous apprenaient qu'il s'est élevé de longues et difficiles discussions sur la dotation des églises et maisons religieuses qui doivent être rétablies; et probablement ces débats ne sont point terminés au moment où nous écrivons.

Au milieu de toutes ces négociations et de ces traités, le gouvernement napolitain ne laissait pas de s'occuper d'objets qui ne devaient pas moins intéresser les peuples. Il lui parut inconvenant ou dangereux de laisser à la Sicile, la constitution libérale que les Anglais avaient donnée à cette île, lorsque le roi de Naples y était comme en exil, et sous leur dépendance. Cependant comme la Sicile était accoutumée depuis long-temps à se régir d'après des lois particulières, il fallut rédiger pour elle une autre espèce de constitution. C'est ce qu'exécuta le gouvernement de Naples. La constitution actuelle des Français servit de base à celle qui fut destinée aux Siciliens. Même système de libéralité; les institutions féodales y furent aussi proscrites. C'était un hommage de plus, rendu à l'esprit du siècle. Malheureusement, cette constitution n'a point été mise à exécution; elle n'a jamais été qu'un *projet*..... Quand les gouvernements seront-ils convaincus qu'il est de leur intérêt de ne pas laisser desirer trop long-temps aux peuples certaines concessions qu'il faudra finir par leur faire tôt ou tard? Pourquoi ne pas donner de bonne grace ce qu'on ne pourra pas un jour refuser?

Il fallait aussi de nouveaux codes de lois aux états de Naples; les ministres s'en occupèrent

avec activité. Ils réunirent autour d'eux les jurisconsultes les plus éclairés, et profitèrent de leurs avis. Au reste, il n'y avait que des modifications peu nombreuses à faire aux lois civiles que les Français, pendant leur domination, avaient déja mises en vigueur. Tiré presque en totalité des lois romaines, le code français ne paraîtra jamais étranger à aucune nation, et méritera d'être le plus souvent pris pour modèle dans la rédaction des autres codes.

Les substitutions, un des grands abus que consacrait l'ancienne jurisprudence de Naples, furent abolies; les justices seigneuriales et communales eurent le même sort. Ce pays dut espérer d'être désormais régi par des lois justes, impartiales, communes à tous les sujets.

La police de l'état fut aussi améliorée; mais on n'a encore pu parvenir entièrement à délivrer le royaume des brigands : le temps seul et une plus grande prospérité dans la nation, amèneront ce desirable résultat. En attendant, on réorganisa des colonnes mobiles, chargées de la poursuite de ces bandes de brigands; c'est le plus sûr moyen de les réprimer, sinon de les détruire.

Peut-être n'a-t-on pas lu sans surprise, dans les autres pays, le decret par lequel le roi de Naples prenait des mesures d'une grande rigueur

contre les associations secrètes, (les *carbonari*, les *calderari*, les francs-maçons même). Ailleurs qu'à Naples, on a peine à concevoir que de pareilles sociétés puissent être redoutables à un gouvernement, s'il est fort et bien organisé. Mais il ne faut pas oublier pourtant que ce royaume sortait de plusieurs crises terribles; qu'il y existait sans doute un grand nombre de mécontents et d'ennemis de l'ordre; que ces sociétés étaient pour eux des centres de réunions; qu'enfin, elles s'étendaient, se multipliaient dans l'Italie entière, avec autant de rapidité que de succès. Tous les gouvernements de la péninsule croient devoir se mettre en garde, aujourd'hui même, contre leurs projets vrais ou supposés; par-tout on persécute ces sociétés qui forment des espèces de sectes, qui ont des symboles religieux, et dont les membres se reconnaissent à des signes, à des mots ignorés de quiconque n'est pas initié. Il reste à savoir si les persécutions sont un bon moyen d'éteindre les sectes? Nous ne voyons pas que l'intolérance, que la hache des bourreaux, ni le feu des bûchers aient empêché les sectes de Luther et de Calvin de s'établir et de prospérer.

Mais il est temps de rendre une justice entière au ministre éclairé et philosophe, auquel le roi de Naples accorda sa confiance. C'est à

lui, sans doute, que l'on dut le rappel de tous ces personnages distingués qui, sous le précédent gouvernement, ayant exercé des fonctions importantes soit dans l'administration, dans la magistrature ou dans les armées, avaient cru devoir s'éloigner de leur patrie, à l'époque de la restauration, pour se mettre à l'abri des vengeances et des persécutions. En rentrant dans leurs foyers, ils retrouvèrent leurs biens, leurs honneurs à la cour; plusieurs même reprirent leurs emplois.

Par une conséquence du même système de justice ou de prudence, presque aucun employé subalterne, presque aucun agent du gouvernement détruit ne fut, comme nous l'avons observé plus haut, destitué ni réformé. A Naples, les mots, *pardon, oubli du passé,* prononcés par le souverain, n'ont pas été, comme dans tel autre pays que je pourrais citer, une vaine formule de déception, un infâme leurre. On a véritablement pardonné, oublié. Cette conduite aussi noble que politique, désarma les partis, consolida le gouvernement, facilita ses opérations: elle lui garantit l'attachement des peuples; et l'historien qui aura été obligé de consigner dans ses annales l'énorme faute, le crime que commit le gouvernement napolitain, en 1799, pourra désormais ajouter que, plus tard, il

l'effaça, l'expia, autant qu'il était possible, par des actes de clémence et d'équité.

Cependant s'il fallait prêter l'oreille à quelques détracteurs, nous craindrions de lui donner ici des éloges peu mérités. A les en croire, cette générosité, ce libéralisme ne fut qu'une vaine apparence. Rien ne changea dans les principes qui ont toujours dirigé la cour de Naples : rétablir l'ancien despotisme, tel était son but et son vœu. Mais, sans chercher à pénétrer les intentions, continuons de rapporter des faits.

Convaincu que l'instruction est un besoin des peuples civilisés, le gouvernement napolitain multiplia les écoles publiques. L'un des premiers, il accueillit cette nouvelle méthode d'enseignement mutuel, dont on ne peut contester aujourd'hui les avantages. Par des considérations d'un ordre encore plus élevé, il protégea la culture des sciences et des lettres, et s'efforça de donner aux anciennes académies une réputation, une considération dont elles ne jouissaient pas même autrefois. Si la révolution avait dévoré un grand nombre de savants, d'hommes recommandables dans tous les genres, on devait s'attendre à les voir renaître, se reproduire à la voix et par la protection de Ferdinand et de son ministre.

Pour augmenter, en même temps, les maté-

riaux, les trésors de la science et des beaux-arts, le gouvernement, non-seulement fit continuer avec activité les fouilles entreprises à Pompeï; mais il en ordonna de nouvelles à Pouzzoles. Les dépenses qu'exigent ces travaux ne sont point perdues; elles tournent à l'avantage du pays. Les étrangers affluent de toutes les contrées du globe pour contempler et admirer ces chefs-d'œuvre de l'art que recelait depuis tant de siècles le sol conservateur des champs phlégréens. Nous apprenons chaque jour que des découvertes nouvelles enrichissent les musées de Naples; que l'on voit s'y accumuler une foule d'objets qui peuvent fournir ou des modèles aux artistes, ou des sujets de méditations savantes à l'antiquaire et au philosophe.

Ce n'est pas dans les gazettes que l'historien doit ordinairement prendre l'opinion qu'il peut se former de l'administration d'un état. L'adulation ou la crainte dicte presque toujours ces articles bénévoles dans lesquels on ne trouve rien à reprendre dans tout ce qu'ordonnent ou exécutent les ministres, tant qu'ils sont en place. Et cependant, c'est dans une feuille publique que nous puiserons ce qui nous reste à dire du gouvernement de ce royaume pendant les deux premières années qui suivirent la restauration; mais nous y joindrons ensuite des observations

qui prouveront bien que notre intention n'est pas d'aduler le gouvernement.

« Dans l'espace de deux ans, disait un journal de Naples (en 1817), la machine de l'état a été réorganisée, sans qu'on se soit ressenti des suites inséparables des grands changements. Le gouvernement a tout reconstruit, mais par un mouvement lent; ce qui, selon Platon, est le témoignage de la vraie sagesse. Les muses voient renaître les beaux jours d'Alphonse et de Frédéric. L'ancienne université de Naples, élevée au rang des plus grandes universités de l'Europe; les académies scientifiques et littéraires multipliées, encouragées et dotées par la munificence souveraine; les découvertes utiles récompensées; les hommes à talent honorés et distingués; les arts favorisés et excités à des travaux avantageux; l'agriculture et le commerce protégés et dirigés vers le but le plus utile; voilà ce que les Napolitains doivent à la haute sagesse qui préside à la prospérité nationale. »

En réduisant à sa juste valeur cet éloge hyperbolique de la situation du royaume de Naples, en 1817, on pourra s'arrêter à cette idée : Qu'en effet le gouvernement du roi chercha, par sa modération et par des améliorations en tout genre, sinon à faire oublier, du moins à ne pas faire regretter le gouvernement auquel

il succédait; gouvernement qui avait déployé, quoi qu'on en ait pû dire, des intentions bienveillantes, de l'activité sur-tout, et qui avait efficacement travaillé à la prospérité du pays. Il fallut donc non-seulement suivre, presqu'en tout, son système d'administration, mais paraître même occupé des moyens de le perfectionner. De-là ces mesures avantageuses à l'agriculture, au commerce, aux arts en général, que les ministres de Ferdinand s'empressèrent d'abord d'adopter; de-là l'espèce d'éclat qui, pendant les deux premières années, signala leur administration.

Mais à Naples, moins encore qu'en tout autre pays, les hommes chargés de régir l'état, persevèrent long-temps dans leurs projets d'amélioration, de perfectionnement : l'attention suivie, les efforts qu'exigerait l'exécution de ces projets, fatiguent leur indolence. Tout, ou du moins à-peu-près tout ce que les ministres semblaient vouloir établir pour le bien de leur pays, fut bientôt oublié, abandonné. L'ancienne méthode d'administration reparut avec tous ses abus : la discipline militaire fut négligée; les passe-droits fréquents; le trésor public dilapidé; la police sans vigueur, etc. L'état, ou plutôt la nation, retomba dans sa langueur accoutumée. Quant à Ferdinand, il continuait de se livrer à

ses occupations ordinaires, la chasse et la pêche, sans prendre aucune part au gouvernement de l'état.

Cependant il existait dans la nation un bon nombre d'hommes, sur-tout dans la classe mitoyenne et parmi les officiers de l'armée, qui étaient imbus d'idées *libérales*, (mot que l'on tente vainement de flétrir en lui donnant une acception qu'il n'a pas); qui, par leur commerce avec les Français, deux fois dominateurs dans leur pays, avaient appris à connaître tout le prix des institutions par lesquelles sont reconnus et garantis les droits imprescriptibles des peuples : ils gémissaient en secret sur la dégradation, l'avilissement de leur belle patrie. En 1820, ils crurent trouver une occasion favorable pour fonder la liberté et le bonheur du royaume de Naples. Leur tentative, qui réussit d'abord au-delà peut-être de leurs espérances, n'eut pour résultat que de grands désastres.... Mais ce n'est point ici, comme je l'ai dit plus haut, que doit se trouver l'histoire de cet essai de révolution.

Terminons cette première partie de nos Mémoires sur Naples, par quelques considérations générales.

Le royaume de Naples, par sa situation géographique, aurait dû toujours être le pays le

plus calme de l'Europe; il en a été un des plus agités. Rappeler les causes de ses malheurs, c'est lui apprendre à s'en garantir. Toute son histoire prouve que ce fut toujours pour les intérêts privés de ses maîtres, qu'il vit ses champs ravagés, ses peuples égorgés. On se disputait sa possession, en vertu ou d'un prétendu droit d'hérédité, ou d'après les clauses d'un testament, d'une donation. Tantôt les papes la réclamaient, tantôt les empereurs d'Allemagne, tantôt les rois de France et d'Espagne. Eh! quel est au reste le pays en Europe où de pareilles prétentions n'aient pas été presque les uniques causes des guerres?

Il est bien temps que chaque état fixe enfin, par de sages institutions qui auront pour garants tous les autres états, comment et à quelles conditions il doit être gouverné, et sur-tout par quelles familles. Le droit de gouverner les hommes ne peut plus raisonnablement être assimilé au droit de propriété d'une terre, d'un domaine utile. Les rois eux-mêmes reconnaissent que l'exercice du pouvoir exécutif ne peut être qu'une charge publique, un honorable emploi, que, pour éviter les troubles, le danger des fréquentes élections, les peuples ont confié pour toujours à quelques familles privilégiées. Mais, certes, ces familles n'ont nul droit de dis-

poser de cette importante prérogative, de la léguer, de la concéder à d'autres, à quelque titre, et sous quelques conditions que ce soit.

Une autre cause des malheurs de la nation napolitaine, et cette cause dérivait de la première, c'est que ses princes ont cru pouvoir employer ses trésors et ses forces au gré de leurs passions. Durant la terrible période de la révolution française, presque tous les souverains de l'Europe s'armèrent pour la défense des autels et des trônes, *pro aris et sceptris*. Presque toujours obligés de céder aux armes victorieuses des Français, ils proposaient des traités de paix pour conserver leurs états; et peu de temps après, dès qu'ils avaient réparé leurs forces épuisées, ils s'unissaient de nouveau et recommençaient la sanglante lutte. Le royaume de Naples n'aurait jamais dû entrer dans la lice : le danger n'existait pas pour lui; et cependant il fut, pour son malheur, engagé dans presque toutes les coalitions. La reine Caroline se fit gloire d'en être plus d'une fois la principale instigatrice. Si des lois fondamentales eussent donné à la nation quelque part au gouvernement; si, par exemple, elle eût pu refuser tels impôts, telles ou telles charges extraordinaires, l'exaltation d'une femme n'eût pas causé la mort de quelques cent mille Napolitains, et la ruine

complète d'un plus grand nombre. D'après des exemples si récents, les peuples ont-ils tort de demander, de toutes parts, des garanties contre les erreurs ou les passions de ceux qui les gouvernent, de vouloir, en un mot, des constitutions!

Désormais la politique des souverains de Naples, doit être de rester neutres dans toutes les divisions qui pourront encore troubler l'Europe; ils ne peuvent y avoir aucun intérêt réel. Il faut qu'ils oublient les alliances du sang et leurs propres affections. Plus que pour tout autre pays, l'état de guerre est funeste au royaume de Naples; rien ne peut le dédommager des sacrifices que la guerre exige. Serait-ce pour s'étendre qu'il combattrait? Mais la mer l'entoure de presque tous les côtés; et du côté de la terre, il est borné par les états d'un souverain dont le domaine paraît être aussi sacré que la personne, puisqu'on n'ose l'en dépouiller; d'un souverain qui peut susciter des guerres, lancer les nations les unes contre les autres, sans avoir à craindre aucun résultat funeste à sa puissance; enfin d'un prêtre-roi, qui, s'il est obligé d'abandonner momentanément à quelque ennemi ses états, est bien sûr de les recouvrer, après la lutte, plus riches, plus florissants qu'il ne les avait laissés.

Qu'il serait peu raisonnable le système qui tendrait à conserver une armée dans le royaume de Naples, à dépenser des sommes énormes pour rassembler et entretenir d'inutiles soldats! Veiller à ce que les forteresses qui bordent le royaume du côté de terre, soient toujours en bon état; mettre les côtes à l'abri des insultes des Barbaresques par les moyens que l'expérience a fait reconnaître pour les plus avantageux, telles sont les seules précautions à prendre pour la défense du royaume. On peut, au reste, s'en reposer du soin de garder les forts et les côtes, sur la fidélité et le courage des habitants. Ils ont prouvé, tout récemment encore, que, pour conserver leurs lois et leur liberté, ils étaient bien préférables à ces brillantes armées formées et instruites à si grands frais, composées presque entièrement d'étrangers.

Toute l'attention du gouvernement napolitain doit donc se porter sur le commerce et les arts. Ils y prospèreront si l'état est calme. Est-il un pays au monde plus avantageusement placé pour s'enrichir par le commerce? Il peut établir les relations les plus avantageuses avec les peuples du Levant dont il est le plus proche voisin. — Mais ce n'est ni le temps, ni le lieu de se livrer à des considérations de ce genre.

Tout ce que j'ai voulu prouver ici, c'est qu'il est dans les destinées du royaume des Deux-Siciles, si son gouvernement le veut, de devenir un des plus florissants pays de l'Europe; un asyle toujours calme, un port toujours assuré au milieu des tempêtes révolutionnaires qui peuvent encore troubler le monde; le dernier refuge de la civilisation, si, à la suite de quelques violentes catastrophes, le flambeau des lumières venait à s'éteindre dans les autres contrées.

NOTES ET ADDITIONS

PAR L'ÉDITEUR DES MÉMOIRES SUR LE ROYAUME DE NAPLES.

NOTE XXI. (CHAP. VII, pag. 7.)

Vains efforts des rois et des papes pour introduire à Naples le tribunal de l'inquisition.

FERDINAND-LE-CATHOLIQUE, pour premier bienfait, tenta d'établir dans le royaume de Naples, le tribunal de l'inquisition, tel qu'il florissait en Espagne. Les rois, alors, pensaient que l'art de gouverner était de soumettre même les consciences, et qu'on ne pouvait jamais employer trop de moyens pour enchaîner les peuples.

Mais déja, dans toute l'Italie, les mystérieuses formes observées par le sanguinaire tribunal, et ses rigoureuses sentences avaient été hautement désapprouvées par tous les hommes instruits, par cette classe de la société qui a tant d'influence sur l'opinion publique. Les Napolitains, lorsqu'ils apprirent que, sous prétexte de bannir des royaumes de Naples et de Sicile quelques Maures et quelques Juifs qui s'y étaient refugiés, Ferdinand se proposait d'y introduire l'inquisition, témoignèrent leur indignation en se sou-

levant de toutes parts. « L'an 1504, disent les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* (1), le grand-inquisiteur d'Espagne ayant envoyé à Naples, par ordre de Ferdinand, l'archevêque de Palerme, avec commission d'inquisiteur, le peuple se souleva, le chassa honteusement du royaume, et fit représenter au monarque espagnol que, pour expulser quelques Maures et quelques Juifs refugiés, il n'était pas nécessaire d'employer des moyens si violents, puisqu'il y en avait de plus simples qui pouvaient suffire. Le roi, persuadé qu'il ne parviendrait pas à soumettre les Napolitains à ses volontés, abandonna son dessein, et se contenta de publier contre les Juifs une pragmatique qui appaisa le tumulte; il promit même aux Napolitains qu'en faveur de leur zèle pour la foi catholique, il ne permettrait jamais l'établissement de l'inquisition chez eux. »

Les successeurs de Ferdinand ne se regardèrent point comme liés par cette promesse; à différentes fois, ils essayèrent, d'accord avec les papes, d'introduire l'inquisition dans le royaume de Naples. D'Égly (2) raconte, en détail, l'histoire des troubles violents qu'occasionnèrent, et la première tentative et celles dont elle fut suivie, lesquelles n'eurent pas plus de succès. Nous renvoyons à son ouvrage les lecteurs qui seraient curieux d'observer la marche tortueuse et perfide de la cour de Rome, son opiniâtre constance dans ses projets de domination.

---

(1) Tome III, p. 851.

(2) Histoire des rois des Deux-Siciles, t. IV, p. 147 et suiv.

Les Napolitains seraient certainement le peuple le plus religieux, on pourrait dire le plus superstitieux de l'Europe, si le peuple espagnol n'existait pas; et cependant ils ont toujours eu une aversion insurmontable pour tout ce qui peut avoir quelque rapport avec le tribunal de l'inquisition. En 1793, il existait encore à Naples une commission anciennement instituée pour empêcher toute tentative qui tendrait à l'établissement de ce tribunal. Elle était composée de vingt nobles, élus par les *sedili*, de deux députés du peuple et d'un secrétaire. Cette commission, qui s'appelait *Deputazione contro al S. Officio*, n'avait d'autre attribution que de surveiller la conduite des prêtres, de telle sorte qu'ils n'entreprissent rien qui pût même rappeler de loin le tribunal abhorré. — J'ignore si cette commission, qui pourra paraître inutile aujourd'hui, et qui le serait peut-être beaucoup moins qu'on ne pense, a été rétablie après la restauration de Ferdinand IV.

NOTE XXII. (CHAP. VII, p. 63.)

Des SEDILI (*siéges ou places*) *de la cité de Naples.*

En parcourant la ville de Naples, le voyageur s'arrête avec intérêt devant des espèces de portiques, décorés dans l'intérieur de peintures et d'écussons sculptés, qui s'élèvent dans presque tous les quartiers. Ce sont les *sedili* ou *seggi*, dont il est fait très-souvent mention dans l'histoire de cette ville.

L'origine de ces *sedili* ou *siéges* remonte à la plus haute antiquité. Lorsque les villes de la Grèce et de ses colonies étaient démocratiquement gouvernées, il y avait ordinairement près et hors de leurs portes des lieux réservés, où se réunissaient les magistrats et les principaux citoyens, pour s'entretenir des intérêts communs, ou de leurs propres affaires. Autour de ces petites places ou lieux de réunion étaient des siéges en marbre. On voit encore de grands siéges circulaires de cette espèce à la porte de Pompéi.

Comme ville grecque et comme république, Naples avait à ses portes de ces lieux de réunion, de ces *portiques*, qu'elle conserva lorsqu'elle eut passé sous la domination des Romains; et même, plus tard, lorsqu'elle eut perdu presque toute liberté, sous les rois normands, par exemple, les Suabes, les Angevins. On en comptait vingt-neuf au temps de Charles Ier, dans le XIIIe siècle. Mais les nobles seuls se réunissaient dans ces *seggi*. Ils y délibéraient sur les demandes d'impôts, sur les dons à faire, enfin sur leurs propres intérêts. Il y avait en outre des parlements de la nation, qui étaient convoqués par les rois, et les *seggi* y envoyaient des députés.

L'admission dans les *seggi* était d'abord assez facile; les roturiers distingués n'en étaient pas exclus; on devint ensuite très-rigoureux envers les nouvelles familles qui se présentaient pour être inscrites sur les registres des *seggi*. Dans quelques-uns on ne voulait admettre que des nobles de quatre quartiers au moins.

Peu-à-peu tous ces *seggi*, soit que les familles qui y étaient inscrites se fussent éteintes, soit par toute autre cause, se fondirent les uns dans les autres; et il n'y en eut bientôt plus que cinq, dont les prérogatives devinrent de plus en plus limitées. Cependant ils avaient conservé le droit de coopérer par des commissaires à la nomination des *élus*, qui formaient une espèce de corps municipal. Ces élus étaient au nombre de sept, desquels un seul était nommé par le peuple, car le peuple avait aussi un *seggio*, où étaient représentées vingt-neuf *ottine* ou quartiers. C'était là tout ce qui lui restait de ses anciennes prérogatives.

On pense bien que le gouvernement royal avait grand soin de ne s'adresser jamais à tous ces *seggi*, et de les laisser dans la plus parfaite inaction. Aussi n'étaient-ils plus comptés pour rien dans l'administration générale. Comme les rois ne convoquaient plus les parlements, ces espèces de corps électoraux devenaient de plus en plus inutiles.

Si l'on desirait de plus amples renseignements sur ces *sedili*, *seggi*, ou *places* (car tous ces noms sont synonymes), on pourrait consulter les ouvrages suivants : *Dell'Origine e fundation de Seggi di Napoli; Discorsi di don Camillo Tutini Napolitano*. Naples, 1644, in-4°. — *Breve Descrizzione di Napoli, da Giuseppe Galanti*. Naples, 1792, in-8°, page 180. — Histoire des Deux-Siciles, par d'Egly, t. I, p. 173. — Voyage en Italie; par de Lalande, édition de 1786, t. VII, p. 152, etc.

NOTE XXIII. (CHAP. VII, p. 76.)

Sur la participation que le duc d'Ossone peut avoir prise à la conjuration du marquis de Bedmar contre Venise.

La fameuse conspiration du marquis de Bedmar contre la république de Venise, est un de ces faits qui, comme tant d'autres, aurait grand besoin d'être éclairci et prouvé. On sait qu'il y a des auteurs, et entre autres le savant académicien *Grosley*, qui pensaient que cette prétendue conjuration était l'ouvrage même du gouvernement vénitien, qu'il voulait par-là se procurer un motif de se débarrasser du marquis de Bedmar, qui, malgré son titre d'ambassadeur, n'était qu'un dangereux et malveillant espion. Mais, dans cette hypothèse, pourquoi le vice-roi de Naples, le duc d'Ossone, aurait-il envoyé des forces à Venise? Pour l'avantage de qui aurait-il ordonné cette expédition? Il est bien prouvé aussi que ce vice-roi entretenait avec le marquis de Bedmar une correspondance secrète : quel eût pu en être l'objet, si un grand intérêt n'eût uni ces deux ambitieux ministres du même roi? Mais voulaient-ils se rendre indépendans, devenir souverains, l'un de Naples, l'autre de Venise; et s'étaient-ils promis de s'aider mutuellement dans ces grandes entreprises? La raison répugne à croire des projets gigantesques, insensés, qui présentaient toutes les chances de non-succès : et pourtant ce n'est pas toujours d'après les règles

de la raison qu'il faut juger les actions des hommes.

L'histoire intéressante, mais romanesque, que l'abbé de Saint-Réal nous a donnée de la *Conjuration contre Venise*, ne peut nullement servir à dissiper les nuages qui entourent ce fait historique, bien que cet auteur prétende avoir puisé, non-seulement dans l'histoire de *Nani*, mais dans plusieurs mémoires manuscrits qui se trouvent à la bibliothèque du Roi. Il est assez facile sans doute de suivre tous les développements de la conspiration; d'en connaître, même en détail, les malheureux résultats: on possède sur tout cela de nombreux documents, des pièces authentiques. Mais le véritable plan, et sur-tout le but des chefs de la conjuration quels qu'ils soient; voilà, je l'avoue, ce qui m'a semblé jusqu'à-présent on ne peut plus obscur et incertain.

L'auteur de la grande et belle *Histoire de Venise* (M. le comte Daru), a employé tout le XXXI[e] livre de son ouvrage en recherches sur le *Mystérieux Événement de la Conspiration de Venise*. Il s'était procuré beaucoup de pièces et d'actes inconnus aux historiens qui l'ont précédé (telle est, par exemple, la correspondance de l'ambassadeur de France à Venise, en 1618): il lui a été plus facile d'arriver à une solution au moins très-vraisemblable de ce problème historique.

Après avoir comparé attentivement, discuté tous les documents qu'il avait sous les yeux, voici l'opinion à laquelle il a cru devoir se fixer.

La conspiration était connue du gouvernement de

Venise; loin de l'empêcher, il la secondait pour ainsi dire, ou du moins ne s'y opposait pas. On va en sentir le motif.

Le duc d'Ossone avait dessein de s'emparer du trône de Naples; le conseil des Dix, à Venise, était dans la confidence, et approuvait un projet dont l'exécution eût été favorable à la république, en ce que l'Espagne dont elle redoutait la puissance, eût perdu sa plus riche possession en Italie.

Ce n'était qu'à l'aide d'une brouillerie simulée avec les Vénitiens que le vice-roi de Naples pouvait conserver sa flotte, augmenter ses troupes, et tenir le royaume dans une espèce d'agitation toujours nécessaire pour faciliter un grand changement. Aussi, malgré les ordres contraires qu'il recevait de sa cour, envoyait-il des vaisseaux dans l'Adriatique, et semblait-il vouloir inquiéter sans cesse le commerce vénitien.

Mais il n'était pas moins important aussi de tromper le marquis de Bedmar, ambassadeur d'Espagne à Venise, qui n'aurait pas manqué de trouver fort étrange la conduite du duc d'Ossone, et aurait fini par pénétrer ses véritables projets. Le vice-roi lui dépêcha secrètement des émissaires qui lui dévoilèrent le plan d'une conspiration contre Venise, dont le but était de faire passer, en un seul jour, cette république sous la domination de l'Espagne. Ce projet sourit à l'imagination ardente, aventureuse de Bedmar. Tout prouve qu'il entra avec franchise dans la conspiration qu'il crut avantageuse à son pays; et que, malgré sa

sagacité, il ne découvrit jamais qu'elle n'était qu'un jeu, une feinte destinée à couvrir les mesures hardies, les préparatifs d'un ambitieux qui voulait usurper un trône.

Cependant le conseil des Dix acquit la certitude que l'Espagne avait découvert le but réel des armements du duc d'Ossone; que ce vice-roi allait être incessamment arrêté et puni. Il craignit que l'Espagne irritée de la participation qu'il y avait prise, n'accusât la république de perfidie, et ne lui déclarât de nouveau la guerre. Pour se mettre à l'abri de tout soupçon, le conseil, feignant d'avoir tout-à-coup découvert la conspiration, fit arrêter tous ceux qui y avaient pris part; même ceux qui, depuis plus d'un an, lui dénonçaient tout ce qui se passait entre le marquis de Bedmar et les conjurés. Il ne voulut laisser aucune trace de cet événement, afin qu'on ne pût remonter à l'origine, et connaître le but de cette noire intrigue. Toutes les personnes arrêtées périrent; les unes étranglées dans les prisons, les autres pendues pendant la nuit à des gibets sur la place Saint-Marc. Le conseil des Dix sauva son honneur, en sacrifiant six cents victimes, la plupart innocentes. — Voilà ce qu'on appelle des mesures de *haute politique!*

NOTE XXIV. (CHAP. VII, P. 109.)

Masaniello. — Gennaro Annese. — Le duc de Guise.

On ne verra pas sans surprise ces trois noms figurer

ensemble à la tête de cette note; mais on ne peut les séparer, puisqu'ils désignent trois hommes qui furent successivement les maîtres absolus de Naples, l'un pendant neuf jours, les autres pendant quelques mois.

J'ajouterai ici, sur chacun de ces personnages, quelques détails à ceux que l'on trouve dans le chapitre VII de notre ouvrage.

I. Masaniello a eu l'honneur d'être le héros de beaucoup de mémoires, dont plusieurs ont été écrits de son temps. A l'aide de tous ces documents, un professeur allemand, M. Meisner, publia en Allemagne, il y a une trentaine d'années, un ouvrage intéressant, intitulé : *Masaniello* ou *la révolution de Naples*, et qui prouve que toutes les histoires de Masaniello s'accordent assez bien entre elles sur les faits principaux, mais qu'elles varient extrêmement sur les causes et dans les détails de ces faits.

Par exemple, un de ces historiens raconte que Masaniello mit dans le secret de son plan de conspiration deux bandits, à qui il fit promettre, dans une église, au pied de l'autel, de l'aider et de ne jamais l'abandonner. Cette circonstance est tue par tous les autres.

Voici, d'après plusieurs, un portrait de Masaniello. Agé de vingt-cinq ans environ, il était d'une taille moyenne, d'une physionomie agréable, mais avait le regard sinistre. Son esprit, son courage, son éloquence naturelle, le plaçaient au-dessus du commun des hommes. Les uns en font un pêcheur, et di-

sent qu'il avait beaucoup de peine à vivre du produit de sa pêche; d'autres disent qu'il n'était que le valet d'un poissonnier; d'autres enfin, et Giannone à leur tête, qu'il se tenait ordinairement dans les marchés, près d'un marchand, et qu'il vendait des cornets de papier à ceux qui achetaient de petits poissons.

Avant d'exciter la grande sédition dans laquelle il se montra avec tant d'éclat, notre pêcheur avait déja donné plus d'une preuve de sa haine contre le gouvernement espagnol, et de son audace. Il paraît qu'il avait composé des chansons, ou au moins des refrains satiriques, que le peuple retenait et répétait d'autant plus facilement qu'ils étaient plus indécents et plns grossiers. Un jour il traversait la ville, à la tête d'une foule de jeunes garçons qu'il s'était chargé de préparer à exécuter un de ces combats simulés dont il était alors d'usage d'offrir le spectacle, les jours de certaines fêtes religieuses; il aperçut le vice-roi au milieu d'une nombreuse compagnie sur un balcon du palais : aussitôt il fait arrêter sa troupe, lui ordonne de baisser les pantalons, et de tourner le dos au balcon. Cette grossière bouffonnerie fut accompagnée, comme on le pense bien, de *lazzi*, de grimaces, de cris injurieux. Le vice-roi fut assez sage pour en rire; mais peut-être aurait-il dû faire surveiller l'auteur de l'insulte.

Voici comme les auteurs les plus dignes de foi rapportent l'aventure qui donna lieu à la révolte. Le 7 juillet 1647 (c'était le troisième et dernier jour des fêtes et jeux dont nous venons de parler), Masaniello

et sa troupe d'enfants se trouvaient de bonne heure sur la place du marché où peu de vendeurs de fruits s'étaient rendus. Une dispute s'éleva entre un jardinier de Pouzzoles qui avait apporté des figues et un homme qui les avait marchandées. Il s'agissait de savoir qui des deux devait payer l'impôt. On a prétendu que ce jardinier était un beau-frère de Masaniello ; dans ce cas on peut croire que cette scène avait été concertée d'avance. Quoi qu'il en soit, le jardinier contre qui l'*eletto* (magistrat préposé à la police) avait prononcé, renversa, avec fureur, ses figues sur le pavé, en vociférant des injures contre les percepteurs. Aussitôt le bruit augmente : les uns ramassent les figues, les autres accourent par curiosité. Masaniello perce la foule, et crie : *Plus d'impôts, plus d'impôts!* Cette voix est répétée par tous les assistants. Le magistrat veut parler ; on l'insulte, on tombe sur lui et sur tous les commis : ils ont peine à se soustraire à la fureur publique. C'est alors que Masaniello harangue, pour la première fois, le peuple avec toute la véhémence de son caractère. Il électrise, il enflamme ; il est élu chef. — On s'arme de tous côtés, on pille les maisons, on en brûle même ; mais personne ne détourne le plus mince objet ; tout est religieusement apporté au milieu des places publiques ; or, tableaux, statues. Le vice-roi est obligé de se retirer, non sans danger, dans une forteresse. C'est là que l'on négocie avec lui, pendant plusieurs jours ; là que, forcé par la situation critique dans laquelle il se trouve, il accorde l'abolition des impôts, tout ce qu'on exige de lui, mais

dans la ferme intention de ne pas tenir une seule des clauses qu'il signait, et de se venger, dès que l'occasion s'en présenterait, de l'humiliation qu'on lui faisait éprouver. Au reste, une pareille concession ne pouvait être valable qu'après l'approbation du roi d'Espagne. Il fut convenu qu'en l'attendant, le peuple resterait armé, et le vice-roi dans sa forteresse et sur la défensive. C'est ce qui prolongea l'insurrection.

Dans ces négociations, et en général dans toutes les mesures qu'il adoptait, et les ordres qu'il expédiait, Masaniello avait pris pour conseils et pour seconds un des brigands, qui s'étaient engagés par serment, dans une église, à le servir de tous leurs moyens (il se nommait *Perrone*), et un vieux prêtre, nommé *Genuino*, qui, comme on l'a observé dans les Mémoires, avait joué précédemment un grand rôle dans une révolte. C'était bien mal placer sa confiance. L'un aspirait déja à le renverser et à prendre sa place; l'autre, le prêtre, quoiqu'il fût âgé de quatre-vingts ans, se laissa séduire par les sommes énormes que lui fit offrir le vice-roi, duc d'Arcos, et ne travailla plus qu'à perdre son ami. L'ame pure et simple de Masaniello ne pouvait soupçonner tant de noirceurs.—Ce furent ces perfides qui, pour le perdre dans l'esprit même du peuple, le portèrent aux horribles excès dont il se souilla pendant sa courte domination; qui lui firent condamner au feu plus de soixante des plus beaux palais de Naples, lesquels appartenaient aux nobles ou aux partisans de la cour. Cependant vingt-quatre seulement furent détruits : il épargna les autres,

C'est une chose admirable que la promptitude, la soumission avec laquelle lui obéissait l'innombrable populace dont il était devenu le chef. A peine donnait-il un ordre qu'il était exécuté : et au milieu du peuple le plus loquace, le plus criard qui existe au monde, d'un geste il obtenait le plus profond silence.

Pendant les premiers jours de la sédition, Masaniello avait donné, sans doute, bien des ordres d'une rigueur excessive, comme font toujours les hommes des dernières classes, qui se trouvent tout-à-coup placés dans un rang élevé; bientôt il va prononcer des jugements, non-seulement injustes, mais bizarres. L'aliénation de son esprit se fit remarquer dès qu'il eut la conviction qu'il était entouré de traîtres. Perrone osa attenter publiquement à sa vie; il avait fait venir à Naples, des environs, une foule de brigands avec lesquels il correspondait. Masaniello leur échappa, par une espèce de miracle. Perrone arrêté, avoua son crime dans les tortures.

Parmi les preuves de l'aliénation mentale de Masaniello, nous citerons une scène qui est rapportée dans plusieurs auteurs. — Depuis quelques jours, le malheureux ne dormait plus : on le voyait souvent courir dans les rues, la tête découverte, les vêtements en désordre. Un jour qu'il s'était présenté dans ce désordre chez l'archevêque de Naples, le prélat qui seul avait le pouvoir de le calmer, lui propose de se distraire par une promenade au Pausilipe. Cette promenade eut lieu. Masaniello monte dans une gondole, que suivent quarante barques remplies de musiciens;

Ce malheureux était encore honoré, aimé du peuple : plus de trente mille personnes rassemblées sur le rivage voyaient passer ce cortège; l'air retentissait d'acclamations. Dans cette partie de plaisir, cet homme qui jusques-là avait été d'une sobriété remarquable, acheva de perdre toute raison par l'usage immodéré du vin. Il courait çà-et-là sur le Pausilipe, dans un délire presque complet. Mais une idée dominait dans son esprit : il voulait abdiquer le pouvoir. Déja il l'avait annoncé plusieurs fois à l'archevêque, au vice-roi. L'insensé, il comptait et sur le traité conclu, et sur l'amnistie jurée par le vice-roi ! à son retour à Naples, il envoya chercher un des meilleurs architectes, et lui ordonna d'élever un monument où l'on inscrirait : « *Masaniello*, *chef et capitaine-général du peuple fidèle de Naples*, veut que désormais on ne lui obéisse plus, mais uniquement au duc d'Arcos. (1) »

Malgré les effets trop visibles de sa folie, le peuple conservait pour ce malheureux de la considération et de l'attachement. Mais déja sa mort avait été convenue entre le vice-roi et *Genuino*, qui avait répondu de trois autres complices. Masaniello, lorsque par intervalles il reprenait sa raison, pressentait qu'il avait peu de temps à vivre. Nous rapporterons ici avec un peu plus de détails qu'on ne l'a fait dans les Mémoires, le dernier acte de la vie de Masaniello.

C'était la fête de *Santa Maria del Carmine*. Masaniello sut se dérober, on ne sait comment, à la vigilance de

(1) Meisner. — Vie de Masaniello, *in fine*.

ses gardes, et courut à l'église. Il y attendit l'archevêque, qui avait coutume de célébrer la grand'messe ce jour-là. Il avait écrit (ou plutôt dicté) une lettre pour le duc d'Arcos ; et lorsqu'il vit arriver l'archevêque, il courut à sa rencontre, et lui parla ainsi : « Je vois bien que le peuple m'a trahi et abandonné : je prévois qu'il m'en coûtera la vie ; mais du moins, avant que je meure, je prie S. E. le vice-roi d'ordonner dans la ville une marche solennelle, après laquelle je lui remettrai toute mon autorité ; je mourrai ensuite plus tranquille. » Le vénérable prélat, qui n'avait nullement trempé dans la sanglante conjuration tramée contre lui, envoya sur-le-champ sa lettre au Château-Neuf, forteresse où, comme nous l'avons dit, le vice-roi était toujours sur la défensive ; et, en attendant la réponse, il loua Masaniello sur ses sages intentions, et le consola par de douces et attendrissantes paroles. A peine l'eut-il un peu calmé qu'il célébra la messe. Plus de huit mille personnes y assistaient. Masaniello monta en chaire, après que le cardinal en eut descendu ; là, un crucifix à la main, il parla à la multitude, dans les termes les plus pathétiques, parut avoir retrouvé sa première éloquence, conjura les Napolitains, par tout ce qu'il avait tenté pour eux, de ne pas l'abandonner pour le livrer à ceux dont son dévoûment à l'intérêt de la patrie lui avait fait d'implacables ennemis. Il leur rappela sa courageuse entreprise, son désintéressement, les dangers qu'il avait courus, et les grands avantages qu'il leur avait acquis. C'est alors que s'animant de

plus en plus, il déchire ses vêtements, montre son corps flétri, décharné par les inquiétudes, les peines; par tant de jours périlleux et de nuits sans sommeil... Le peuple l'écoutait avec attendrissement, avec intérêt. Mais tant de zèle, d'enthousiasme lui devint fatal. Sa tête se troubla, sa raison s'enfuit. Son discours ne fut plus qu'une suite de pensées incohérentes, d'images bizarres, de métaphores ridicules : la multitude, qui d'abord était pénétrée de compassion, finit par éclater de rire, et quitta l'église.

Le cardinal l'envoya prier, par quelques moines, de descendre de la chaire. Il obéit; et, se jetant de nouveau aux pieds de l'archevêque, il le conjura de faire porter, à l'instant même, par un prêtre, au vice-roi, la démission qu'il donnait de toute sa puissance. Le cardinal promit, et fit partir aussitôt un prêtre pour cette commission. Dans sa généreuse pitié pour un homme qui en était bien digne, il ordonna à quelques moines de le conduire dans une cellule, et de le changer de linge, car la sueur ruisselait de tout son corps. L'archevêque sortit ensuite de l'église; et, avec lui, le bon génie qui veillait encore sur les jours du malheureux chef que le peuple s'était donné.

Masaniello, ayant reçu des moines tous les soins qui leur étaient prescrits, s'assoupit pendant quelques instants. Ce peu de repos lui fit retrouver des traces de mémoire et de raison. Il se mit à la fenêtre d'une salle, d'où il pouvait voir cette mer qu'il avait si long-temps parcourue, qui était autrefois pour lui

comme un empire..., et il se laissa aller à de mélancoliques rêveries.

Cependant les quatre conjurés qu'avait armés le vice-roi, cherchaient Masaniello, pour lui donner la mort. Ils apprirent qu'il étoit à l'église, et ils y coururent. En y entrant, ils crièrent : « Vive le roi d'Es« pagne ! Que personne n'obéisse à Masaniello. » Ils entrèrent ensuite dans l'intérieur du couvent, et s'avancèrent vers la salle où Masaniello rêvait sur sa destinée; ils l'appelèrent à haute voix. Masaniello vient aussitôt au-devant d'eux. « Me cherchez-vous? leur dit-il; je suis ici : le peuple a-t-il besoin de moi? » Pour toute réponse, les assassins déchargent leurs armes sur la victime qui ne peut prononcer que ces mots : *Ingrati! traditori!* et tombe à leurs pieds (1).

Dans tous les auteurs qui ont écrit sur la révolution de Naples, la mort de Masaniello est racontée presque avec les mêmes détails : on peut donc les regarder comme authentiques.

II. *Gennaro Annese*, qui fut, après Masaniello, le chef du peuple de Naples, n'avait rien des qualités qui distinguaient son prédécesseur. Il dut son élévation à un crime.

Après la mort de Masaniello, et les vains regrets dont elle fut suivie, le peuple sentit le besoin de se donner un autre chef; et cette fois, il choisit un homme d'une haute naissance, qu'il croyait opposé

---

(1) Meisner, *loc. cit.*

par principes et par circonstances, au vice-roi et aux Espagnols : c'était *D. Francesco Toralte, prince de Massa.* Le prince accepta, malgré lui, cette dangereuse fonction. N'ayant point réussi dans les tentatives qu'il fit pour reprendre plusieurs postes qu'occupaient les Espagnols, on commença à suspecter son attachement à la cause populaire, et bientôt après on ne douta plus qu'il n'entretînt des liaisons avec les ennemis. Des murmures on en vint aux menaces : il entendit la populace demander sa tête. Il se cacha; mais bientôt il fut découvert. Comme il avait autrefois rendu de nombreux services, il s'était fait beaucoup d'amis; il avait d'ailleurs de l'éloquence, et parvint à persuader à la troupe qui l'entourait qu'il était innocent. Mais « Gennaro Annese arrivant, se « mit à crier que « c'était un traître, qu'il fallait lui « couper la tête et le traîner par les rues. » Ce conseil « étant appuyé des voix des Lazzaroni, qui ne deman- « daient que de semblables occupations, l'arrêt aussi « injuste que violent fut exécuté sur-le-champ; on « lui coupa la tête, le cœur fut arraché, et porté « dans un bassin d'argent à sa femme; son corps fut « impitoyablement traîné par les rues. Et, au milieu « des menaces que cette canaille fit d'aller brûler « dans leurs maisons tous ceux qui voudraient s'op- « poser à ses volontés, elle proclama tumultuairement « Gennaro pour général (1). »

Ce Gennaro Annese, dit un autre historien, « était

(1) Mémoires du duc de Guise, liv. I, p. 56.

d'un tempérament vigoureux et sain, quoiqu'il fût d'un âge assez avancé; comme il avait acquis du bien et de la réputation dans le métier de maître arquebusier, il avait beaucoup d'amis dans la basse populace.... D'une humeur atrabilaire qui le rendait brutal, rustique, opiniâtre, et non moins avare et cruel que défiant et orgueilleux, il avait un esprit hardi, entreprenant (1). »

D. Gennaro, comme Masaniello, ne savait ni lire, ni écrire : on aurait peine à retracer la confusion dans laquelle se trouvèrent les affaires de la cité, lorsqu'elles lui eurent été confiées. On pillait, sans attendre ses ordres, les maisons des personnes suspectes : plus de police dans la ville. Mais bientôt, faute de précautions, on manqua de vivres : alors le peuple murmura, et l'*intrépide* Gennaro commença à trembler. Il eut le bon esprit de sentir que le rôle de maître unique d'un peuple était difficile et dangereux. Il réunit près de lui, dans la *tour des Carmes*, forteresse qu'il habitait, les principaux de la ville. Cette assemblée, sous le nom de *consulte*, prit, dans les circonstances, les mesures qui lui parurent les plus sages. Elle établit d'abord la *république;* et ce nom donné au gouvernement produisit un effet magique sur le peuple, quoiqu'il ne le comprît pas; mais il s'imaginait que, sous la république, tout frein était ôté, toute licence autorisée; il n'en demandait

(1) Révolutions de Naples, par le comte de Modène, t. II, p. 107.

pas plus. La consulte songea ensuite aux moyens de se procurer des blés ; et, de plus, elle chercha, dans les puissances étrangères, quelque souverain qui consentît à protéger et défendre la nouvelle république; mais, sur ce point, on eut peine à s'accorder.

Ici l'histoire de Gennaro Annese se confond avec celle d'un prince dont nous allons nous occuper.

III. *Henri de Lorraine, duc de* Guise, petit-fils du *Balafré*; si célèbre dans nos guerres de religion, avait hérité du génie et de l'audace de ses ancêtres. Son caractère ardent, impétueux ne lui permettait aucun repos. Idolâtré des femmes, il s'y attachait d'abord avec fureur, et les abandonnait bientôt.

A l'époque de la révolte de Masaniello il était à Rome, s'occupant des moyens de faire rompre le mariage qu'il avait contracté en Flandre, avec une comtesse de Bossu, afin de pouvoir s'engager, par un autre hymen, avec une demoiselle de Pons, dont il était éperduement amoureux. Voyant que cette affaire traînait en longueur, il paraissait décidé à retourner en France; mais les nouvelles qu'il reçut de la situation de Naples, éveillèrent l'ambition dans son ame, et il retarda son départ.

Le comte de Modène, qui lui était attaché, et qui l'avait suivi à Rome, raconte, dans l'histoire qu'il nous a laissée des *Révolutions de Naples*, comment le desir vint au duc de Guise, de monter sur un trône qu'il devait croire vacant. La révolte de Masaniello et ses suites excitaient, comme on le pense bien, la curiosité

générale en Italie. En se promenant un soir, sur les bords du Tibre, le comte de Modène aperçut une barque chargée de très-beaux fruits, qui approchait de terre. Ayant demandé d'où elle venait, il sut qu'elle était conduite par des mariniers de la petite île de Procida, près de Naples, qui venaient vendre à Rome les productions de leur pays. Il saisit cette occasion d'apprendre ce qui se passait de nouveau à Naples. Leur récit l'intéressa; et, voulant amuser de ces nouvelles le duc de Guise, il recommanda à ces mariniers de venir porter leurs fruits à ce prince qui certainement les acheterait. Ils vinrent. Lorsqu'ils virent le duc, et qu'ils apprirent que c'était un descendant de leurs rois de la maison d'Anjou, ils se jetèrent à ses pieds; les baisèrent, en disant qu'aussitôt qu'ils seraient de retour dans leur patrie, ils apprendraient aux Napolitains qu'il y avait à Rome un rejeton de ces rois Angevins, qui avaient été si chéris de leurs pères. « Le duc, en les faisant relever, les embrassa l'un après l'autre, les remercia avec sa grace accoutumée de leurs sentiments pour lui.... Il voulut ensuite apprendre de leur bouche tous les effets du premier soulèvement : ils lui rendirent un compte exact, dans lequel pourtant ils exagérèrent l'intrépidité de Masaniello et des lazaronni, la consternation des Espagnols en cette occasion; et ils finirent en disant que si le peuple avait un prince comme lui à sa tête, le duc d'Arcos se verrait bientôt chassé de la ville et du royaume. A cela le duc leur répondit que, quelque péril qu'il y eût à courir, il serait ravi d'exposer son bien, ses amis

et sa vie pour les aider à rompre les fers de leur horrible servitude; qu'ils pouvaient transmettre, de sa part, ces sentiments au peuple napolitain. Les ayant ensuite congédiés, ses caresses furent suivies d'une ample collation, et de la remise d'une somme fort au-dessus de la valeur de leurs fruits; ce qui acheva de les lui acquérir si puissamment, que l'on peut dire avec vérité que ces mariniers furent les premiers instruments du passage du duc à Naples (1). »

Le duc recherchait par goût les aventures extraordinaires, et d'ailleurs était dévoré d'ambition. Amours, plaisirs, il oublia tout pour ne plus songer qu'aux moyens de devenir maître du royaume de Naples. Plusieurs émissaires qu'il expédia avec des lettres pour ceux qui étaient à la tête de la républiqne napolitaine, furent arrêtés par les Espagnols, et périrent dans les tourments; mais il sut bientôt que le peuple le désirait, l'appelait. Des députés lui apportèrent des lettres tant de la *consulte*, que de Gennaro Annese, qui s'intitulait *généralissime et chef du très fidèle peuple de Naples;* par ces lettres, le peuple le suppliait, *ayant aux yeux des larmes de sang* (ce sont les expressions des lettres), de vouloir être son défenseur, *comme M. le prince d'Orange l'était du peuple hollandais.*

Jusque alors les ministres français à Rome avaient vu, avec assez de froideur, la grande entreprise du duc de Guise; peut-être la regardaient-ils comme insensée. Cette fois, ils la secondèrent avec un peu

(1) Le comte de Modène, *Révolutions de Naples*, t. II, p. 84.

plus de zèle. D'un autre côté, le duc avait fait présenter des mémoires au cardinal Mazarin, en France, pour en recevoir une autorisation formelle et des secours. Le cardinal avait répondu que, puisque le prince voulait s'exposer à de si grands périls, le roi lui en donnait la permission; qu'on lui accorderait même tous secours et assistance. Mais la vérité est qu'à la cour de France, on regardait cette tentative comme une témérité, une folie.

Cependant les ministres français à Rome, répondirent d'une somme de 40,000 francs, que le duc emprunta pour commencer l'expédition. Il trouva d'autres ressources dans la générosité d'une femme qui, comme il le dit lui-même, « lui apporta ce qu'elle avait de pierreries et de bijoux, et dix mille écus en billets sur les banques. C'était tout le bien qu'elle avait amassé en plusieurs années, avec assez de fatigues et de peines (1). »

Il faut lire dans les Mémoires même du duc de Guise, tous les obstacles qu'il eut à surmonter dans sa traversée par mer, de Rome à Naples. Les Espagnols l'attendaient sur son passage : grâces à son courage et à sa présence d'esprit, il sut leur échapper.

Le jour même de son arrivée, il put voir combien il s'était mépris sur l'état des affaires de la prétendue république, qu'il venait défendre. Sans doute il fut accueilli avec enthousiasme. Mais que trouva-t-il? une populace sanguinaire et affamée; des chefs inep-

(1) Mémoires du duc de Guise, liv. I, p. 73.

tes et divisés d'opinions. voici comme il décrit le *généralissime*, Gennaro Annese : « C'était un petit homme, de fort méchante taille, très-noir, les yeux enfoncés dans la tête, les cheveux courts, qui lui découvraient de grandes oreilles, la bouche très-fendue, la barbe rase, qui commençait à grisonner; le son de voix gros et enroué, ne pouvant dire deux paroles de suite, sans hésiter; continuellement en inquiétude et si rempli d'appréhension, que le moindre bruit le faisait tressaillir. Il était accompagné d'une vingtaine de gardes dont la mine n'était pas plus relevée que la sienne. Il avait un collet de buffle, des manches de velours cramoisi, des chausses d'écarlate, un bonnet de toile d'or de même couleur sur la tête, qu'en saluant il eut assez de peine à m'ôter, une ceinture rouge, garnie de trois pistolets de chaque côté, etc. (1). »

Ce fut dans la tour des Carmes (*Torrione de' Carmini*), espèce de citadelle et demeure du généralissime, que le duc de Guise dut passer la première nuit. Mais il faut laisser parler le duc lui-même : « M'étant informé du lieu où l'on m'avait préparé un lit, je fus assez surpris quand j'appris de Gennaro qu'il voulait que je couchasse avec lui. A quoi m'étant opposé autant qu'il m'était possible, ne voulant point donner d'incommodité à sa femme en prenant sa place, il me dit qu'elle coucherait sur un matelas devant le feu avec sa sœur ; mais qu'il importait à sa sûreté qu'il me donnât la moitié de son lit, sans quoi ses ennemis

(1) *Ibid.*, p. 113.

lui viendraient couper la gorge; le respect seul pour ma personne, pouvant le préserver de ce péril, dont il paraissait si préoccupé, qu'il se réveilla la nuit vingt fois en sursaut, et, m'embrassant les larmes aux yeux, me conjura de lui sauver la vie, et de le garantir de ceux qui voulaient l'assassiner.

« La chambre à coucher était la cuisine; au pied du lit, dans un berceau, était un petit esclave noir, âgé de deux ans, tout couvert de petite-vérole. Force vaisselle d'argent, et blanche et vermeille dorée, qui était en pile au milieu de la place, plusieurs cassettes à demi-ouvertes, dont sortaient des chaînes, des brasselets et autres pierreries, quelques sacs d'argent et d'autres de sequins, à demi-répandus, des meubles fort riches et quantité de tableaux jetés confusément, faisaient assez voir combien il avait profité dans les pillages des maisons les plus riches et les plus qualifiées de la ville. (1) »

Ce début ne devait pas donner de grandes espérances de succès au duc de Guise. Mais sa conduite, en de telles circonstances, fut vraiment admirable, et n'a point été assez louée par les historiens. En moins d'un mois, il parvint à maîtriser le peuple, à établir l'ordre, à se former une espèce d'armée disciplinée, à balancer les forces de l'Espagne. S'il eût reçu de la France les secours promis, si cette puissance se fût bien franchement déclarée en faveur de l'entreprise, nul doute qu'elle eût réussi; et peut-être aujourd'hui

(1) Mémoires du duc de Guise, liv. I, p. 122.

la maison de Lorraine occuperait le trône de Naples. C'est donc avec un juste orgueil qu'il dit dans ses Mémoires :

« Il est surprenant, sans doute, et toutes les histoires n'ont jamais fait voir rien de semblable, qu'au milieu des assassinats, du poison et des tumultes, sans avoir personne en qui prendre confiance, non pas même en mes domestiques qui ne m'ont pas la plupart servi suivant mes intentions, *ni en ceux qui s'étaient attachés à suivre ma fortune, qui n'ont pas fait leur devoir* (1); dans les ministres d'un grand royaume pour qui je travaillais, et qui ont le plus contribué à ma perte; dans la cour, dont les ordres m'ont été retenus, et que l'on avait prévenue par des rapports aussi malicieux que peu véritables; enfin, dans un peuple léger, cruel, séditieux et emporté; il est surprenant, dis-je, que j'aie fait la guerre sans poudre, sans munitions et sans argent, avec des milices nouvelles et mal armées, sans canons, ni bagage; et qu'enfin j'aie fait vivre une ville cinq mois entiers, dont les ennemis tenaient toutes les hauteurs fortifiées, serrée du côté de la mer d'une puissante armée, en ayant aux environs, une de terre, forte de cavalerie et d'infanterie, les vivres m'étant donc coupés de tous côtés, tous les éléments contraires, battu continuellement de trois châteaux; et que, nonobstant

(1) Cette phrase semble regarder le comte de Modène, qui avait accompagné le duc à Naples, et avec lequel il s'était brouillé.



toutes ces choses, j'aie maintenu un grand peuple dans le respect et l'obéissance, j'aie fait cesser le désordre, les meurtres, les brigandages, et rétabli l'ordre, la justice, la police et le gouvernement, et enfin ramené le repos et la tranquillité dans un lieu où l'on voyait, avant mon arrivée, le sang innocent couler incessamment par les rues, la violence autorisée, les incendies et les saccagements, non seulement soufferts, mais commandés, et dont les funestes aventures ne pouvaient être vues sans compassion, sans crainte et sans horreur. (1) »

La trahison de quelques chefs du peuple, et surtout de cet inepte, mais vindicatif Gennaro Annese, fut la seule cause du non-succès de l'entreprise du duc de Guise. Il se vengea de ses ennemis ; car du fond de la prison où les Espagnols le retenaient à Gaëte, il eut l'art de persuader au vice-roi que le royaume ne serait jamais tranquille, tant que vivraient un certain nombre de personnes dont il envoya les noms. Annese était des premiers sur cette liste ; il fut pendu. C'est par une erreur peu importante, puisée dans quelques autres histoires, et entre autres dans celle de d'Égly, que, dans nos *Mémoires*, on retarde le supplice de cet homme jusqu'à l'époque de la seconde expédition du duc de Guise. Annese n'existait plus alors.

Il paraît que le duc de Guise eut à se plaindre du comte de Modène qui l'avait suivi à Naples, et qu'il

(1) Mémoires du duc de Guise, liv I, p 31 et suiv.

n'en parlait pas avantageusement. Celui-ci fit paraître, quelques années après la mort du duc, une *Histoire des révolutions de Naples*, que nous avons citée, et où nous avons quelquefois puisé des faits. C'était sans doute pour effacer les traces qu'avaient pu laisser dans les esprits, les imputations verbales du duc, qu'il se décida à publier cet ouvrage. Mais presque en même temps le secrétaire du duc publiait ses *Mémoires*, que l'on peut regarder comme une réponse à l'histoire du comte de Modène. Les mémoires du duc de Guise sont pleins d'intérêt, et donnent la plus favorable idée de son caractère et de son esprit. Mais sont-ils véritablement de lui? On crut dans le temps que Saint-Yon, son secrétaire, les avait rédigés. Dans tous les cas, il ne l'avait pu faire que sur des notes très-détaillées du prince. Mais d'autres (et nommément les journalistes de Trévoux) ont assez bien prouvé que le duc seul pouvait être l'auteur des Mémoires. La question pourtant est encore indécise.

NOTE XXV. (CHAP. VIII, p. 149.)

Des nombreux édifices élevés sous le règne et par les ordres de Charles III.

Les principaux édifices que Charles III fit élever tant à Naples que dans les environs, sont :

1°. Le château ou plutôt le palais de *Capo di Monte*. Il fut construit, en 1738, presque sur le sommet d'une montagne très-pittoresque, au nord de Naples, d'où

il domine toute la ville. Vaste, mais d'une architecture lourde, il donne une très-défavorable idée des talents des deux artistes qui en firent agréer et exécuter le plan. Il est bon de savoir que l'un d'eux, Angelo Caresale, était un maréchal ferrant, parvenu, je ne sais comment, à captiver la confiance du roi. Ce grand édifice a dévoré des sommes énormes à l'état. On avait d'abord bâti, sans s'en douter, sur un terrain creux et miné par des carrières; il fallut y pourvoir par des substructions si considérables, qu'elles coûtèrent autant que le château (1). Et pourtant il ne put servir à l'habitation, parce qu'il est, par sa position, d'un très-difficile accès, et que l'eau manque dans les environs. Long-temps il a servi de dépôt pour des objets de curiosité, tels que statues, tableaux, livres, médailles et échantillons d'histoire naturelle.

2°. *Le théâtre de Saint-Charles.* C'était un des plus grands théâtres, et le plus richement décoré de l'Italie. Il touchait, pour ainsi dire, au palais du roi, à qui on ne pouvait donner un plus dangereux voisinage. Les constructeurs, je ne puis me décider à les appeler des architectes, qui avaient élevé l'inutile palais de Capo di Monte, avaient été chargés, presque en même temps, des travaux du théâtre Saint-Charles. Aucune façade n'annonçait à l'extérieur un tel monument. Joachim Murat, pendant son règne, en fit construire une de la plus grande magnificence. Mais

(1) De Lalande, *Voyage en Italie*, t. VII, p. 591,



ce théâtre si célèbre a été tout récemment la proie des flammes ; et déjà s'élève à sa place un théâtre de meilleur goût.

3°. *Le Palais-Royal de Portici.* — On ne pouvait choisir un lieu plus délicieux pour la construction d'un palais. Du rivage sur lequel il s'élève, la vue se promène sur tout le golfe de Naples : en face, l'île Capri ; d'un côté, les côtes riantes de Sorrento ; de l'autre, la ville de Naples, le Pausilipe ; et, dans le lointain, les îles qui semblent jetées dans la mer, comme des sentinelles qui veillent à la sûreté du golfe. Mais le Vésuve domine le palais ; les cendres, pendant les trop fréquentes éruptions du volcan, tombent sur ses toits, pénètrent dans les appartemens ; souvent des laves brûlantes coulent jusque dans les jardins ; et j'ai vu la cour obligée alors de fuir et de revenir en toute hâte dans la capitale.

Ce fut sur les dessins de Cannavari, architecte romain, que l'on éleva, en 1738, cet édifice : il manquait de noblesse et de majesté, et les décorations intérieures en étaient d'assez mauvais goût. Les architectes français, que Joachim Murat avait amenés avec lui, exécutèrent là, comme ils avaient exécuté dans les autres palais des rois de Naples, de si heureux changements, qu'à son retour, Ferdinand IV n'a pas voulu qu'on en fît rien disparaître. Il a même conservé, m'a-t-on dit, tels ornements qui auraient pu le choquer, puisqu'ils étaient propres à lui rappeler l'époque de la conquête de son trône et de ses états. Mais il n'a pas la ridicule prétention

de vouloir faire oublier que, pendant un assez long intervalle de temps, il a été absent de ses états, ni de faire croire qu'il régnait, quand un autre occupait son trône.

4°. *Le château et l'aquéduc de Caserte.*—Caserte est à cinq lieues de la capitale. Le palais qui y fut élevé, en 1752, par le célèbre Vanvitelli, est très-certainement le plus régulier et le plus beau qui soit en Europe. C'est le Versailles des rois de Naples. Je ne le décrirai point: c'est un soin qu'ont pris tous les voyageurs. Il suffira de savoir qu'aucun palais au monde n'offre, en si grande abondance, des marbres plus rares, et d'espèces plus variées, tant de statues antiques, tant de tableaux précieux, etc.; mais, il faut l'avouer, on ne conçoit pas ce qui put porter Charles III à placer un si magnifique palais dans le lieu le moins agréable et l'un des plus insalubres des environs de Naples. La plaine sur les confins de laquelle il s'élève est féconde sans doute; mais n'a point cet aspect pittoresque et riche qu'offrent ordinairement les campagnes de cet heureux pays; les montagnes qui le dominent au nord sont arides et pelées : c'est du milieu de l'un de ces tristes monts, qu'à force de peines et de dépenses, on est parvenu à faire couler une assez grande masse d'eau, qui descend ensuite dans les jardins où elle entretient un peu plus de fraîcheur et de vie.

L'aquéduc qui amène ces eaux, de sources qui sont à plus de douze mille au levant de Caserte, est, certainement, un chef-d'œuvre qui égale, s'il ne sur-

passe, les plus admirables ouvrages des anciens en ce genre. Il traverse trois vallées et cinq montagnes, qu'il a fallu percer à grands frais. Les arches que l'on a construites dans les vallons, pour soutenir le canal, sont, en plusieurs endroits, très-exhaussées, et ont jusqu'à trois et quatre rangs : l'exécution en est si pure, si soignée, qu'après plus d'un demi-siècle d'existence, elles paraissent bâties de la veille.

C'est une chose vraiment prodigieuse que, dans un état dont les revenus sont très-bornés, et dont il ne voulait pas, d'ailleurs, mécontenter les habitants par des impôts excessifs, Charles III ait trouvé le secret de construire tant de magnifiques palais, de faire exécuter de si étonnants travaux, tandis que, dans un royaume bien plus vaste, plus opulent, et qui présente d'inépuisables ressources, Louis XIV n'exécuta des travaux du même genre, et peut-être moins difficiles, qu'en épuisant le trésor public, qu'en surchargeant ses peuples d'impôts, ce qui lui attira la haine générale.

NOTE XXVI (CHAP. VIII, p. 149.)

Découverte d'Herculanum et de Pompéi.

Personne n'ignore comment le hasard fit découvrir, à Portici, dans l'année 1720, en creusant un puits, l'antique ville d'*Herculanum*, enfouie depuis près de dix-sept siècles, sous les laves du Vésuve, et sur la position de laquelle les savants ne cessaient de

disputer. Ce fut un grand événement pour le monde littéraire. Les statues, les ustensiles de toute espèce, les peintures vraiment curieuses que procurèrent les fouilles, devinrent l'objet de l'intérêt général.

On savait, d'après les ouvrages des anciens, que deux autres villes voisines, *Stabia* et *Pompéi*, avaient été couvertes de cendres dans la même éruption; on ne tarda pas à connaître la place qu'elles devaient occuper; mais ce ne fut qu'en 1750, sous le règne de Charles III, qu'on y fit des fouilles régulières.

Ce prince ou du moins son ministre aimait les arts et les lettres. Il eut la gloire d'instituer une académie, pour l'explication de tous les monuments (inscriptions, peintures, statues, bas-reliefs, manuscrits, etc.) qu'on retirait chaque jour de ces villes antiques. Il les fit aussi graver; et c'est à ces généreux soins que l'on doit la publication du grand ouvrage qui a pour titre: *Le Antichità di Ercolano*. Napoli, 1757—1792; 9 vol. in-folio.

On peut observer que la découverte de ces villes antiques a produit dans nos arts une révolution complète. Nos artistes se sont empressés d'imiter les chefs-d'œuvre, en tout genre, qui sortaient de ces ruines; et nos meubles les plus communs, comme les plus riches, les ustensiles de nos cuisines, comme les décorations de nos palais et de nos boudoirs, ont reçu d'autres formes, ont été fabriqués et façonnés avec plus de goût et de perfection; mais sur-tout nos idées sur la manière de vivre, sur les mœurs des anciens, se sont, de ce moment, rectifiées et étendues. Je suis surpris

qu'aucune académie n'ait proposé pour sujet de prix, de rechercher quelle a été l'influence de la découverte des villes antiques englouties par le Vésuve sur les arts modernes, et plus encore sur les progrès des sciences archéologiques.

NOTE XXVII. (CHAP VIII, p. 151.)

Sur l'abolition de l'hommage au pape, d'une haquenée blanche.

Le hasard m'a rendu témoin de l'une des dernières présentations de la haquenée au pape. Comme cette cérémonie n'aura sans doute plus lieu, je tâcherai de rappeler ici les souvenirs qu'elle a laissés dans ma mémoire, et l'impression qu'elle produisit sur moi.

En 1786 ou 1787, le gouvernement napolitain s'était décidé, ~~je ne sais par quel motif~~, à faire présenter encore une fois la haquenée, quoique son intention fût depuis long-temps de discontinuer cet antique hommage. La veille ou le jour même de la fête de Saint-Pierre, dans l'après-midi, la haquenée sortit du palais Colonne, entourée d'un brillant cortége de troupes, de voitures, de valets en grande livrée. Elle fut conduite, au bruit de l'artillerie du château Saint-Ange, jusqu'à l'église de Saint-Pierre, où Pie VI l'attendait. Vêtu de ses habits pontificaux et la tête couverte de la brillante tiare, le pontife se plaça sur un siége élevé, que des prêtres prirent aussitôt sur leurs épaules. On le transporta ainsi, au milieu de

tous les cardinaux, jusque vers le milieu de la nef. De chaque côté du pontife, on portait, au bout de longs bâtons, deux de ces grands éventails en plumes, qui paraissent uniquement destinés à chasser les mouches. Je croyais voir une parodie de quelque cérémonie mexicaine ou péruvienne. Cependant on avait fait entrer la haquenée dans l'église; et, lorsqu'elle fut arrivée en face du saint-père, on la força de s'agenouiller devant lui; et l'ambassadeur de Naples en fit la remise, ainsi que du tribut en or qu'elle portait. La musique ne cessa de se faire entendre pendant cette burlesque cérémonie.

Cette pompe, cette majesté que l'église catholique, m'avait-on dit, déployait dans ces solennités, je ne la pus trouver dans aucune. Le matin de ce même jour, j'avais assisté à une messe solennelle, dans laquelle le pape officiait; et j'avais été scandalisé de ne voir à personne l'air grave ni religieux. Les cardinaux et les autres prêtres causaient et riaient entre eux; le peuple se promenait, courait, se livrait presque à des bouffonneries dans cette immense église, et sans paraître songer qu'il était sous les voûtes d'un temple sacré, et sous les yeux du souverain pontife.

Revenons à la haquenée. En 1788, la présentation ne s'en fit point, au grand étonnement, disent les auteurs de *l'Art de vérifier les dates* (1), de la cour de Rome et des Romains. « La suppression de cet

(1) T. III, p. 863.

hommage donna lieu à un discours prononcé par le saint-père, dans la basilique de Saint-Pierre, après les premières vêpres de la fête du saint apôtre, en présence du sacré collége, de la prélature, de l'officialité et d'un concours nombreux de peuple. Le lendemain, le fiscal-général lut au public, le pape présent, entouré de cardinaux et de toute sa cour, une protestation formelle dont le saint-père avait déclaré qu'il confirmait et approuvait tous les points.

« Le roi de Naples, en supprimant, cette année, la présentation de la haquenée au saint-siége, avait envoyé la somme de 7155 écus d'or, qu'il était dans l'usage de faire passer, à la même époque, à la chambre apostolique. Celle-ci l'ayant refusée, le roi de Naples fit protester contre ce refus et contre son motif, en déclarant que la somme envoyée tous les ans en son nom, était une offrande dictée par sa piété et sa dévotion aux apôtres S. Pierre et S. Paul, et non pas un tribut. (1) »

Il paraît donc que les rois de Naples se sont affranchis pour toujours de ce honteux hommage et de ce tribut. Mais je ne serais pas surpris que les papes osassent de nouveau les réclamer. Ils peuvent, il est vrai, faire valoir un titre, qui date de la fin du XIII[e] siècle : Charles d'Anjou crut légitimer son usurpation des états de Naples, en se déclarant vassal de l'Église, et en s'imposant l'obligation d'un tribut an-

(1) *Art de vér. les dates*, t. III, p. 863.

nuel. Mais les papes ont-ils rempli, à l'égard de leurs vassaux les souverains de Naples, les obligations de seigneurs suzerains? Les ont-ils, dans l'occasion, efficacement secourus, protégés contre leurs ennemis? Non; diverses familles sont venues, par droit de conquête, s'asseoir sur le trône de Naples. Dès-lors tous les droits du pontife n'ont plus été valables. Et puis, il faudrait examiner si le titre primitif était bien légal... Mais ce serait là une discussion aujourd'hui très-superflue.

NOTE XXVIII. (CHAP. VIII, p. 154.)

Sur le roi Charles III, et son ministre Tanucci.

L'HISTOIRE, si je ne me trompe, réduira beaucoup les éloges que les contemporains ont accordé à Charles III. Ce roi, que l'on a représenté comme le protecteur des lettres, était d'une excessive ignorance, ne s'occupait nullement des affaires publiques, a sacrifié aux plaisirs de la chasse tous les moments de sa longue existence. Cette passion le rendait inhumain, comme l'observe l'auteur des *Mémoires secrets sur les Cours d'Italie* (1), et il cite, à ce sujet, des anecdotes qu'on ne lit point sans frémir. Par exemple, il défendit, sous peine de la vie, que l'on gardât aucun chat dans l'île de Procida, parce que cet animal mange les lapins. Qu'arriva-t-il? les

(1) Gorani, *Mémoires*, t. I, p. 238.

rats et les souris (1) se multiplièrent à tel point, qu'ils dévoraient les enfants dans leurs berceaux, et que les habitants se préparèrent à s'expatrier, ne pouvant plus vivre dans l'île. A cette nouvelle, Charles sentit pourtant la nécessité de révoquer son terrible édit.

En général, on cite de ce roi peu de traits de bonté; mais sa vie en offre plusieurs d'une probité scrupuleuse: par exemple, à son départ de Naples, il fit restituer, dans le Musée de Portici, quelques petits objets qui provenaient des fouilles d'*Herculanum*, et entre autres, une bague, ou camée, qu'il avait coutume de porter au doigt. Il regardait comme une propriété publique tout ce que l'on découvrait dans ces fouilles.

Si les lettres furent encouragées sous son règne, il faut en faire honneur à Tanucci, qui gouvernait en son nom. Ce ministre n'avait point oublié qu'il devait aux lettres son élévation, et il ne se montra point ingrat. Du reste, il paraît que lui-même ne méritait pas plus que Charles la haute réputation dont il jouissait en Europe parmi les hommes d'état. Écoutons ce qu'écrivait à son sujet, en 1767, un bon observateur qui l'avait vu de près, et était capable de l'apprécier.

« Le marquis Tanucci, principal ministre de Naples, est bien loin de soupçonner les vrais principes de l'administration. Né d'une famille honnête dans la bour-

(1) Gorani, par erreur, avait cité les *taupes* au nombre des animaux dont la multiplication devint si incommode. C'est qu'ayant trouvé dans les mémoires italiens qu'il avait sous les yeux, le mot *topi* (souris), il l'aura traduit par le mot *taupe*.



geoisie, il était professeur de droit, à Pise, dans le temps où don Carlos, aujourd'hui roi d'Espagne, était en Toscane (1). Un criminel s'étant réfugié dans un couvent, on n'osa violer l'asyle; mais on le fit bloquer de manière que les moines, ne pouvant recevoir aucune provision, furent obligés de livrer le prisonnier : ils crièrent au scandale; et tous leurs pareils faisant chorus, on voulut faire examiner la nature du droit d'asyle, et l'on chargea de cette commission le professeur Tanucci. Il y a des droits que l'examen seul devrait anéantir, et M. Tanucci n'eut pas de peine à prouver l'abus de celui des moines. Don Carlos fut si content de l'ouvrage sur les asyles, que, passant sur le trône de Naples, il emmena l'auteur avec lui, et en fit son ministre. Étant, depuis, monté sur le trône d'Espagne, en 1759, en cédant à son fils celui de Naples, il y a laissé M. Tanucci, chargé de toute l'administration; de sorte que jusqu'ici, en 1767, rien ne se fait à Naples que par les ordres de l'Espagne, sur les conseils du même ministre. Je le crois un honnête homme, avec les meilleures intentions; mais je doute fort qu'il ait les talents du ministère. Il pourrait bien n'être qu'un légiste; et l'expérience prouve que ceux qui n'ont chargé leur mémoire et occupé leur esprit que du positif des lois, sont de tous les hommes les moins propres au gouvernement.

(1) Tanucci était né en 1698, à Stia, village de Toscane. Il fut ministre à Naples, ou plutôt gouverna ce royaume pendant plus de cinquante ans. Il ne quitta le ministère qu'en 1777, et mourut en 1783.

« On peut lui reprocher la mauvaise éducation qu'il fait donner au jeune roi. Son gouverneur, le prince de Saint-Nicandre, l'homme le plus borné de la cour, le fait élever dans la plus grossière ignorance. Il semble même que ce soit le plan qu'on s'est fait. On lui ôta un jour des mains un livre dangereux, les *Mémoires de Sully*, qu'un honnête imprudent lui avait procurés, et qui en fut réprimandé. C'était un jésuite allemand qui lui apprenait le français; ainsi du reste. Ce jeune prince ne parle encore que l'italien du peuple, par l'habitude d'entendre plus souvent que d'autres les valets qui le servent. Or, le napolitain est mélangé de quantité d'expressions des différents peuples qui ont occupé cet état. (1) »

Ferdinand IV régnait, à cette époque, depuis huit ans, en vertu de la transmission que son père, Charles III, lui avait faite, en 1759, des états de Naples. Dans cet acte, qui fut sans doute l'ouvrage de Tanucci, on doit remarquer avec quelle prudence et habileté tous les intérêts des puissances étrangères sont ménagés; comment on y a évité, pour l'avenir, tout sujet de contestation et de troubles. C'est dans ces sortes d'opérations qu'un légiste, comme Tanucci, devait principalement exceller. Nous mettrons, parmi les *Documents* et *Pièces historiques*, l'acte dont il s'agit. Voyez le *N° XIV*.

(1) Duclos, *Voyage en Italie*, t. VII, p. 130, des œuvres complètes, publiées à Paris en 1806.

NOTE XXIX. (CHAP. VIII, p. 169.)

Sur les projets de concordat entre Naples et la cour de Rome en 1788. — Quelques mots sur le ministre Caraccioli; et, par occasion, sur l'abbé Galiani.

L'AFFAIRE d'un concordat proposé et non conclu, en 1788, aurait aujourd'hui bien peu d'intérêt, si elle ne servait à prouver cette ambition sans cesse renaissante de la cour de Rome, cette opiniâtreté qu'on lui reproche avec raison dans nos Mémoires : je vais donc entrer, à ce sujet, dans quelques détails qui me sont parfaitement connus.

Après de longues et nombreuses conférences entre les ministres du roi de Naples et monsignor Caleppi, nonce du pape, on était convenu de 22 articles principaux du concordat projeté; monsignor Caleppi ne faisait de difficultés que sur deux de ces articles : l'un relatif aux droits du nonce, à qui il prétendait que l'on devait donner une *juridiction quelconque;* l'autre relatif au droit attribué au roi de nommer les prélats: le monsignor voulait qu'on exprimât la condition que le roi choisirait ces prélats *degni et accettabili*, et que, de plus, on ajoutât la formule, *ex judicio*, ou au moins, *ex conscientiâ papæ.* On sent bien que les ministres du roi rejetaient et devaient rejeter une formule qui anéantissait, pour ainsi dire, l'objet essentiel de l'article.

Quant à la juridiction demandée pour les nonces, les ministres prirent la détermination immuable de

ne leur en accorder aucune, d'autant plus qu'il y avait plus de vingt-six ans qu'on leur avait ôté toute juridiction. Il y aurait eu plus que de la faiblesse à rétablir des prérogatives dont les deux derniers nonces n'avaient jamais joui. Cependant, pour faciliter l'accommodement, la cour de Naples fut assez complaisante pour assigner au nonce, *pro tempore*, une abbaye de 6000 ducats de revenu annuel, de le reconnaître, de plus, pour ambassadeur, et de lui accorder toutes les distinctions dont jouissent les ministres les plus considérés des autres puissances.

Sur l'article de la nomination aux évêchés et abbayes, il fut convenu que, sans blesser les droits de S. M., on tâcherait de prendre quelque expédient propre à tranquilliser *la conscience du pape*.

Les choses en étaient là lorsqu'on fit insinuer à monsignor Caleppi d'aller lui-même à Rome présenter à S. S. le projet de concordat ainsi amendé; on lui faisait entendre qu'il serait plus en état que personne d'applanir les difficultés que pourrait élever encore la cour de Rome. Il en convint, et partit.

Peu de jours après, il revint, et informa les ministres du roi que sa cour adhérait à vingt des articles convenus, et n'y fais[illegible] de légers changements: la cour de Naples [illegible] de les admettre; mais i[illegible] que la co[illegible] S. S. répugnait à app[illegible] icle de [illegible] n aux évêchés et abb[illegible] y joind[illegible] dont on a parlé ci-de[illegible] un a[illegible] continuait d'insister p[illegible] onnâ[illegible] une certaine juridic-

tion, et qu'en conséquence, on révoquât les anciennes déterminations qui avaient pu être prises à ce sujet.

La cour de Naples, voulant donner encore toutes les facilités possibles pour la conclusion du traité, crut trouver un moyen de tranquilliser la conscience du saint-père, et de conserver en même temps les droits dus à la souveraineté, en proposant à monsignor Caleppi de rédiger un article séparé du concordat, dans lequel il serait dit que S. M. recevrait toujours avec intérêt les observations que le pape aurait à lui faire sur la qualité des sujets par elle nommés, et qu'elle y aurait tous les égards que lui conseilleraient sa justice ou sa piété. Au reste, on faisait observer que la nomination aux évêchés et abbayes ayant été concédée aux ducs de Milan et de Mantoue avec la seule condition de choisir des sujets *dignes et acceptables*, mais sans la clause *ex judicio et conscientiâ papæ*, employée dans les anciens concordats, S. M. le roi de Naples ne voulait pas être plus défavorablement traité.

Quant à l'article sur le nonce, on ne voulut y rien changer.

L'agent de la cour de Rome sembla adhérer au moyen terme proposé, et se réserva toutefois de demander l'approbation du pape. Le projet de concordat fut, en conséquence, remis en 22 articles, et expédié de nouveau à Rome.

Le pape ne le renvoya qu'après l'avoir gardé cinquante jours. Non-seulement il n'avait point admis les 20 premiers articles sur lesquels on était tombé

d'accord ; mais, rejetant tout ce que lui-même avait précédemment approuvé, il avait rédigé un contre-projet très-différent de l'autre. Lorsque monsignor Caleppi vint le présenter, le roi et ses ministres restèrent stupéfaits. Tous les articles étaient rédigés avec un tel choix de mots, que la substance en était entièrement altérée; on y employait, de plus, des expressions dont on ne s'était jamais servi avec la cour de Naples, et qu'un suzerain pourrait tout au plus employer avec un vassal.

Le roi, indigné de cet indécent procédé, scandalisé de la mauvaise foi de la cour de Rome et des détours dont elle ne rougissait point de se servir, rejeta totalement le contre-projet, et fit savoir à l'agent de la cour de Rome, que si, dans huit jours, S. S. n'accédait pas au premier projet, il regardait toute négociation comme rompue; ce qui rendrait le séjour d'un nonce, à Naples, absolument inutile.

Le prélat sentit la nécessité de tâcher d'adoucir la cour, et voulut reprendre les négociations. On lui demanda s'il pouvait offrir une déclaration de S. S., portant abandon du contre-projet; il n'avait rien à présenter de semblable, et il fut congédié.

Le ministre qui traita particulièrement avec monsignor Caleppi, fut le fameux marquis de Caraccioli, alors ministre des affaires étrangères. On lui reprocha, non sans quelque raison, de n'avoir pas montré, dans l'affaire du concordat, autant de fermeté qu'il aurait dû, et qu'on en attendait d'un homme qui avait pris,

pour ainsi dire, rang, en France, parmi les philosophes, et paraissait partager l'indépendance de leurs opinions.

J'ai connu peu d'hommes sur qui l'âge eût produit plus de ravages que sur ce ministre. Je l'ai vu dans les dernières années de sa vie, et je n'ai pas même trouvé l'ombre de ce personnage aimable et brillant, dont on m'avait raconté, en France, tant de spirituelles saillies et d'éclatantes aventures. La saleté de ses habits, la décrépitude de ses traits, le cynisme de ses expressions, en faisaient, dans sa vieillesse, un objet peu attrayant. Il voulait encore *conter*: c'était une ancienne habitude; mais ses histoires étaient si longues, si pesamment racontées! C'était un vrai supplice de l'entendre.

Il en était à peu près de même d'un autre Napolitain, qui avait eu long-temps, à la même époque, un succès inoui dans les sociétés de Paris, et qui était aussi venu terminer à Naples sa comique carrière: je veux parler de l'abbé *Galiani*, espèce d'arlequin, ou de singe, que l'on ne pouvait regarder sans rire, ni entendre sans hausser les épaules de pitié. Je me demande encore aujourd'hui comment on avait pu trouver quelque esprit à cet insupportable bavard: elle résonne toujours à mon oreille, sa voix aigre, glapissante; je vois, après plus de trente ans, sa petite et roide personne marcher, tousser, cracher avec prétention; je l'entends raconter, avec complaisance, de vieilles et crapuleuses anecdotes, connues du monde entier, et exiger une attention suivie.... Non, je ne

puis croire que plusieurs ouvrages raisonnables sur des matières d'économie publique et d'antiquités, qui portent son nom, soient vraiment sortis de sa plume. Un esprit de cette trempe ne pouvait raisonner juste sur rien. Quant à ses *Lettres*, qu'on s'est donné la peine d'imprimer tout récemment, elles sont bien de lui; mais qu'est-ce aussi que ce fatras, où quelques bonnes plaisanteries sont noyées dans un déluge de rébus, de lazzis, de grossièretés? — Voilà donc celui devant qui s'agenouillaient, pour ainsi dire, les Diderot, les Suard, les Morellet; que les femmes s'arrachaient, malgré sa repoussante laideur; celui, enfin, que les diplomates craignaient, que les philosophes regardaient comme un profond penseur; dont Voltaire cite un ouvrage assez ridicule sur les blés, comme un modèle de la manière d'écrire dans les matières d'économie publique! Quelle idée cette prévention, cet engouement pour un homme qui n'atteignait pas même à la médiocrité, ne nous donnent-ils pas de la société de ce temps-là! Aujourd'hui, Galiani, cette chenille étrangère, transportée dans nos cercles, ne parviendrait à s'y faire remarquer que par ses ridicules, et ne paraîtrait que ce qu'il était vraiment, un être superficiel, un important sans solidité, un importun à fuir.

~~~~~~~
~~~~~~~

NOTE XXX. (CHAP. VIII, pag. 174.)

Premières mesures employées par les cours de Rome et de Naples, contre l'introduction des principes révolutionnaires.

Une crainte commune réunit souvent les puissances les moins disposées à former entre elles des liaisons, à confondre leurs intérêts. Les cours de Rome et de Naples étaient brouillées, comme nous l'avons vu dans la précédente note; et rien n'annonçait une réconciliation, lorsque la révolution française commença. Aussitôt elles s'entendirent pour repousser, s'il était possible, la contagion des principes de liberté, promulgués par le gouvernement de la France. Jusques-là rien de blâmable : il est bien permis aux gouvernements de se mettre à l'abri des dangers dont ils se croient menacés; mais il faut que les moyens qu'ils emploient pour y parvenir soient avoués par la justice et l'humanité, et c'est ce qui n'arrive pas toujours.

Par exemple, le gouvernement romain faisait prêcher publiquement dans les églises contre les Français, déchaînait contre eux les passions les plus haineuses. Des espèces de cantiques qui provoquaient au meurtre, à l'assassinat, se chantaient à la fin de 1792, dans les rues, sur les places. Il ne faut plus s'étonner que *Bassville*, envoyé de la république française, ait péri au milieu de Rome, presque sous les yeux du pape, par le poignard d'un assassin.

Je fus témoin et victime de ce déplorable événement; et, si c'était ici le lieu, je pourrais relever quelques erreurs contenues dans les relations qui en furent publiées dans le temps. Mais je ne dois m'occuper que de ce qui est lié directement à l'histoire de Naples.

Après l'assassinat de Bassville, il n'y avait plus à Rome de sécurité pour les Français : ils n'en trouvèrent pas davantage à Naples, quoiqu'ils y eussent un appui, un défenseur dans le ministre de leur nation (M. Mackau). Mais la cour de Naples, qui venait naguères de promettre solennellement de rester neutre, animait sourdement contre les Français, contre des individus innocents, qui ne pouvaient empêcher les erreurs ou les crimes de leur gouvernement; excitait, dis-je, toute la nombreuse et sanguinaire population de la capitale, laquelle se range toujours du côté de ceux qui persécutent. Les négociants français et les refugiés de Rome, vécurent, pendant plusieurs mois, dans des transes continuelles; ils n'osaient sortir de leurs maisons; chaque jour on leur annonçait que, dans la nuit suivante, tous les Français seraient assassinés à un signal que devait donner une cloche du château Saint-Elme. Aussi, dès que l'obscurité était venue, ils allaient se réunir dans la maison de l'un ou de l'autre d'entre eux, où d'avance ils avaient fait porter des armes, décidés à vendre cher leur vie. Que de tristes nuits j'ai passées dans ces secrètes réunions!...

Il faut dire, sinon pour la justification, du moins



pour l'excuse de la cour de Naples, que c'était précisément l'époque où le malheureux Louis XVI venait de périr sur l'échafaud. Quelle funeste impression ne devait pas produire sur l'esprit du roi et de la reine de Naples un jugement si illégal, si injuste! Le nom de Français leur inspirait de l'horreur.

Aussi, sans les victoires des armées républicaines, dont la renommée apportait, à Naples, les brillantes relations, peut-être en les exagérant, le massacre des *vêpres siciliennes* aurait bien pu se renouveler dans cette ville. Tout était préparé pour le crime.

NOTE XXXI. (CHAP. VIII, p. 178.)

Persécutions contre de prétendus révolutionnaires. — De l'accusateur Vanni.

La cour de Naples, par ses persécutions et ses tribunaux de sang, appelait, pour ainsi dire, dans ses états, au lieu de l'en éloigner, le génie de la révolution. Un peuple est toujours porté à juger favorablement des maximes que proscrit un gouvernement auquel il est rarement attaché, parce que rarement il le voit occupé de son bonheur. Aussi ne douté-je point que le nombre des partisans des principes français augmenta dans le royaume de Naples, quand on vit employer contre eux une rigueur excessive. S'il est avantageux de punir les *actions*, il est très-dangereux de sévir contre de simples *opinions*. Dans le premier cas, l'exemple du châtiment prévient quelquefois le

crime; dans le second, l'excessive rigueur, ou plutôt l'injustice appelle la vengeance, irrite les esprits, produit le fanatisme. A Naples, dans les commencements de la révolution, quelques jeunes élèves des écoles publiques, qui avaient lu des livres de politique et de philosophie, étaient peut-être les seuls qui se nourrissaient de l'espoir de voir un jour leur patrie libre et puissante; peut-être conversaient-ils entre eux avec intérêt des grands et utiles changements qui s'opéraient dans le gouvernement de la France; mais jamais l'idée de conspirer contre le roi, de chercher à établir un autre ordre de choses, quand aucun élément de révolte n'existait autour d'eux, quand ils n'avaient et ne pouvaient avoir pour servir leur cause, le peuple, sans lequel on ne peut rien faire en révolution; jamais, dis-je, une pareille idée ne leur fût venue à l'esprit, ou le plus simple raisonnement la leur aurait fait rejeter comme chimérique, inexécutable. D'un autre côté, on n'avait nullement à craindre que les Français vinssent jusque dans Naples chercher à révolutionner le pays; il n'employaient cette arme que contre les puissances qui se montraient leurs ennemies; et tout prouvait qu'ils avaient, au contraire, l'intention de maintenir avec Naples des liaisons de commerce et d'amitié. Ce fut donc, de la part du gouvernement de Naples, une double faute, et de persécuter ses sujets pour des opinions, et de rompre avec la France, lorsque celle-ci ne voulait que la paix.

Que de malheureux furent immolés sur les écha-

fauds, par les *juntes* extraordinaires, sans qu'on pût acquérir de preuves d'une véritable conspiration! A l'un d'eux, *Emmanuele de Deo*, on offrit la vie, s'il voulait avouer son prétendu crime et révéler ses complices : soit qu'il n'eût rien à dévoiler, soit qu'il préférât la mort à l'infamie, il garda un silence obstiné.

Et, voyez comme les supplices, les incarcérations étaient utiles! *Vanni*, l'accusateur, disait hautement qu'il y avait encore plus de vingt mille arrestations à faire; et déja il avait dénoncé au roi, comme coupables, tous les juges, les avocats, tout ce qu'il y avait d'hommes recommandables dans le royaume par leur probité et leurs lumières.

Ce Vanni fut le *Fouquier-Tinville* de Naples. Jamais, peut-être, deux monstres semblables n'ont pesé sur la terre; mais je vois encore, dans un ouvrage italien (1), dont jusqu'à présent personne n'a accusé l'auteur de calomnie, le nom d'un troisième personnage que, pour la cruauté, il assimile à Vanni; et pourtant cet homme est, aujourd'hui, revêtu de la confiance de sa cour, dans une importante mission!...

Ce Vanni n'avait été qu'un instrument d'Acton. Lorsque le ministre vit qu'il devenait plus dangereux qu'utile aux intérêts de la cour, il s'empressa de le sacrifier. Le terrible Vanni fut destitué, exilé. Trompé dans ses projets d'ambition, il tomba dans une mélancolie profonde. L'inquiétude vint encore aggraver

(1) Cuoco, *Saggio sopra la rivoluzione di Napoli*, p. 49, 50, et *passim*.



sa déplorable situation, lorsqu'il vit que les Français, victorieux, approchaient de Naples : Vanni les redoutait; il demanda à la cour, alors refugiée en Sicile, la permission d'aller chercher un asyle auprès d'elle. On le refusa; il résolut de se tuer. Voici la lettre qu'il écrivit avant de se porter le coup fatal : « L'ingratitude d'une cour perfide, l'approche d'un ennemi « redoutable, le refus que l'on me fait d'un asyle, me « déterminent à m'ôter une vie que je ne puis plus sup« porter. Que l'on n'accuse personne de ma mort; et « puisse mon exemple rendre plus sages les autres in« quisiteurs d'état! » Les autres *inquisiteurs d'état*, ces dignes collègues du tigre napolitain, ne profitèrent nullement de la leçon; ils continuèrent leurs viles et odieuses fonctions, avec la même fureur, jusqu'au jour où l'armée française entra dans Capoue (1).

NOTE XXXII. (CHAP. VIII, p. 193.)

Sur la prompte défaite de l'armée napolitaine.—Sur l'entrée des Français à Naples. — Championnet.— Mack.

Les lecteurs qui voudraient connaître les détails de la fameuse expédition de l'armée napolitaine à Rome; de sa défaite sur tous les points; de la marche des Français sur Naples, marche que rendit extrême-

(1) Cuoco, *Saggio storico sulla rivoluzione di Napoli*, Milano, 1806, p. 51.

ment pénible l'insurrection des paysans dans les états napolitains; de la capitulation de Capoue; enfin, de la prise de Naples, les trouveront dans les tomes 9 et 10 de l'ouvrage publié à Paris, sous le titre : *Victoires, conquêtes, désastres, revers et guerres civiles des Français, de* 1791 *à* 1815. Les relations qu'on y lit se distinguent autant par l'exactitude que par l'impartialité. J'ai extrait, tant de cet ouvrage que de quelques mémoires particuliers, les faits et observations qui vont suivre.

I. On se ferait difficilement une idée de la joie, du délire de la cour de Naples à la vue de ses 70,000 hommes commandés par l'illustre Mack. La reine elle-même, vêtue en amazone, assista à la revue de cette belle armée, quelques jours avant son départ : du geste et de la voix, elle cherchait à animer les soldats, à leur inspirer l'ardeur dont elle-même était dévorée. Lorsque l'armée partit, les acclamations, les chants guerriers se firent entendre; on eût dit qu'elle marchait à la conquête de l'Italie, du monde. On doutait si peu du succès, qu'on ne voulut point attendre, comme on en était convenu avec l'Autriche, pour se mettre en campagne, que l'armée de l'empereur eût paru en Italie. La cour de Naples voulut avoir seule la gloire d'anéantir les 16,000 Français disséminés dans les états de l'Église. Comment croire, en effet, que cette poignée d'hommes songeraient à opposer la moindre résistance? Aussi quelles furent la consternation et la terreur, quand, un mois après, on vit revenir les faibles restes de l'armée na-



politaine, sans canons, sans bagages; le roi qui l'avait suivie, cherchant un asile dans Caserte; le général Mack, courant d'une place à l'autre, donnant dans une heure vingt ordres différents, ne sachant à quoi se déterminer!

II. Dans les grandes crises, certains corps politiques, dont on ne sent pas l'utilité dans les moments paisibles, parce que les gouvernements, presque toujours défiants, envieux d'autorité, trouvent moyen d'annuler leurs attributions; dans les moments du danger, dis-je, ces corps reprennent leurs droits, et deviennent souvent la sauvegarde de l'état. Ainsi, à Naples, après le départ du roi et de la cour pour la Sicile, les six élus des *sedili* nobles, et l'élu du peuple, formèrent une espèce de corps municipal, qui eut toute la puissance. S'il avait su en user convenablement; s'il eût, par exemple, cherché à calmer l'effervescence du peuple; s'il se fût proclamé gouvernement provisoire, en invitant le peuple à se faire représenter dans l'assemblée par des députés librement choisis; s'il eût empêché, sur-tout, les lazzaroni d'aller attaquer inopinément le camp français, ce qui rompait l'armistice conclu, armistice que le général Championnet comptait observer fidèlement, il eût empêché bien des désordres, un grand carnage: les Français, ou ne seraient pas entrés à Naples, ou n'y auraient paru que comme des protecteurs et des amis. Mais, quoique le corps municipal ne fit pas tout ce qui aurait pu sauver sa patrie, il rendit de grands services. *Moliterno*, qui en était membre,

sauva plusieurs victimes qui lui étaient amenées par le peuple; feignant une rigueur extrême, et promettant qu'elles seraient promptement traînées au supplice, il les faisait conduire en prison, d'où elles s'échappaient bientôt après, par les soins du conseil ou corps municipal. Mais il ne put cependant sauver de la fureur du peuple, entre plusieurs autres, deux hommes très-recommandables, les frères *Filomarino*, dont l'un était un naturaliste, l'autre un poëte distingué. C'était contre la classe éclairée et aisée que le peuple se déchaînait avec le plus de furie; et, comme on savait que, dans l'esprit de la reine, toute cette classe passait pour être infectée de jacobinisme, et que cette reine avait exprimé le desir insensé de la persécuter et de la punir, on regarda alors comme très-vraisemblable le bruit qui courut, qu'elle avait désigné aux poignards de la populace toute la classe mitoyenne des habitants de Naples, depuis les notaires jusqu'aux juges, aux banquiers, etc.

Il était assez naturel, d'après cela, que tous les hommes de cette classe se réunissent pour se défendre d'une si affreuse proscription; mais les partisans même de la cour se joignirent à eux, tant ils trouvèrent le danger menaçant pour quiconque avait un nom et quelque fortune. Ce fut là le noyau de l'assemblée qui, depuis, s'occupa d'une constitution quand le gouvernement républicain eût été proclamé.

III. Sans le secours que prêtèrent aux Français les patriotes napolitains, qui, comme nous venons de le voir, étaient opposés au peuple, jamais leur armée,

quoique aux portes de Naples, ne se serait peut-être emparé de cette ville. Deux fois les lazzaroni prirent les canons des Français, et l'on ne put les reprendre sans se résigner à une perte d'hommes d'autant plus sensible, pour le général, que son armée était très-faible. Pour avancer dans la principale rue d'une capitale si vaste et si populeuse, il fallait aussi se résoudre à se faire jour au travers de milliers d'hommes, à marcher sur des monceaux de cadavres. Championnet, rebuté par tant de résistance, était sur le point de renoncer à l'entreprise; mais les patriotes éperdus vinrent le conjurer de ne point les abandonner; ils lui promirent de s'emparer des forts, sur-tout du château Saint-Elme, d'où les lazzaroni, qui en étaient maîtres, faisaient un feu continuel sur les Français. Et, en effet, pour prendre ce fort, ils imaginèrent une ruse qui leur réussit : ils se déguisèrent en hommes du peuple, et se présentèrent devant le fort, comme s'ils étaient poursuivis par les patriotes. Les lazzaroni, trompés, s'empressèrent de baisser le pont-levis pour leur donner asyle. Et c'est ainsi que les patriotes pénétrèrent dans le château, où bientôt ils mirent aux fers les lazzaroni qui l'occupaient. Un signal convenu en avertit Championet, qui aussitôt avança sans crainte, mais non sans combat, dans les rues de la ville. Parmi les patriotes déguisés, qui parvinrent à pénétrer dans le château Saint-Elme, était une femme d'un noble et beau caractère, *Eleonora Fonseca*, qui venait de se sauver des prisons de la *Vicaria*, où elle avait été enfermée

pour cause d'opinions politiques. J'aurai occasion de parler ailleurs de cette femme bien digne d'intérêt (1).

IV. M. Lacretelle, dans son *Précis historique de la révolution française* (2), dit que Championnet tomba dans la disgrâce du directoire exécutif, et fut mis par lui en état d'accusation, parce qu'il avait laissé trop long-temps Naples sous le régime militaire ; c'est ce que nous faisons entendre aussi dans nos mémoires sur Naples. Mais cela est très-invraisemblable, et l'on serait plutôt tenté de croire qu'en faisant la conquête de Naples, ce général avait agi contre les intentions du directoire. En effet, lorsqu'il l'entreprit, la France avait trop peu de forces en Italie pour ne pas les employer toutes contre les armées autrichiennes qui s'apprêtaient à y entrer : peut-être n'aurait-il fallu, après avoir battu et dispersé l'armée napolitaine, que songer à bien s'établir dans les états de l'Église ; la conquête du royaume de Naples aurait été ajournée à des temps plus favorables. Mais les auteurs de l'ouvrage sur *les conquêtes des Français* (3), me semblent avoir indiqué la vraie cause des procédés du directoire envers un général qui avait si bien mérité de la république. Cette tourbe de fonctionnaires civils, qui, sous différents noms et sur-tout sous celui de *commissaires du directoire*, suivaient les armées

(1) Voyez l'un des derniers articles de la note suivante.
(2) Directoire exécutif, t. II, p. 183.
(3) T. X, p. 35.

conquérantes en Italie, vinrent à Naples percevoir des impôts exorbitants, voler, piller, comme ils l'avaient fait à Rome. « Les Napolitains firent entendre des plaintes semblables à celles des Romains. Les palais, les maisons des riches particuliers, les édifices publics étaient devenus la proie des spéculateurs déhontés que protégeaient ouvertement les commissaires du directoire français : Championnet ne put rester tranquille spectateur de ces coupables dilapidations. Religieux observateur de la promesse qu'il avait faite aux Napolitains d'assurer leur bonheur et leur tranquilité, il se déclara hautement l'ennemi des exacteurs. Dès ce moment il s'engagea une lutte scandaleuse entre les commissaires civils qui soutenaient les hommes qu'ils appelaient *leurs employés*, et le général intègre qui voulait les punir. Dans l'excès de son indignation, oubliant trop, peut-être, l'obéissance qu'il devait à son gouvernement, et emporté par son zèle pour la gloire du nom français, Championnet prit un arrêté, par lequel il chassait de Naples la commission et tous ses agents, et il se crut en droit d'employer les moyens militaires pour l'exécution de cette mesure.

« Il n'en fallut pas davantage pour exciter toute la colère du directoire français, qui trouvait enfin l'occasion de punir légalement, en quelque sorte, le général qui avait déja manifesté des sentiments d'indépendance. (1) »

(1) *Ibid*

Le rappel de Championnet jeta dans la consternation toute la ville de Naples. Il y était aimé du peuple, qui savait que ses intérêts lui étaient chers, qu'il avait en lui un défenseur. Voici comme le Napolitain *Cuoco* déplorait plusieurs années après, et lorsque Championnet n'existait plus, l'aveuglement du directoire français, qui persécuta un général aussi probe que brave.

« O Championnet, tu ora più non esisti; ma la « tua memoria riceva gli ommaggi dovuti alla fer- « mezza ed alla giustizia tua! che importa che il « direttorio abbia voluto opprimerti! egli non ti ha « però avvilito. Tu divintasti allora l'idolo della na- « zione nostra.

« Il richiamo di *Championnet* fu un male per la « reppublica napolitana. Io non voglio decidere del « suo merito militare, ma egli era amato dal popolo di « Napoli; e questo ira un merito ben grande (2). »

Les mémoires que Championnet publia pour sa justification sont sur-tout précieux en ce qu'ils font voir quelle était la rapacité, la profonde démoralisation des agents que le directoire envoyait dans les pays conquis, et expliquent ainsi l'extrême facilité avec laquelle on reprenait souvent ces conquêtes. Les peuples opprimés, ruinés par les Français, pouvaient-ils les défendre, et ne pas se voir, au contraire, avec joie délivrés d'un tel joug!

V. Lorsque Mack, éperdu, se sauva dans le camp

(1) *Saggio sulla rivoluzione di Napoli*, p. 198.

des Français, pour se soustraire à la fureur de lazzaroni, il présenta son épée au général Championnet, qui la refusa. « Gardez-la, général, lui dit Championnet en souriant; mon gouvernement m'a défendu de recevoir des présents de fabrique anglaise. » On sait qu'il ne considéra jamais Mack comme prisonnier de guerre, et qu'il lui donna même un passeport et une escorte pour se rendre à Milan; mais le directoire français l'y fit arrêter et conduire à Paris. On l'y avait laissé libre sur parole; violant la foi promise, il en partit pour l'Allemagne, emmenant avec lui une courtisane.

Chose inexplicable! ce Mack, qui, d'après sa conduite comme général en chef de l'armée napolitaine, aurait dû perdre à jamais sa réputation, n'en obtint pas moins dans la suite les premiers grades dans les armées de l'Allemagne. En 1804, il avait le commandement de l'armée de Bavière. A l'approche des Français, il recula, s'enferma dans Ulm, dont Napoléon fit aussitôt le siége. Après deux mois de blocus, Mack accepta la capitulation la plus ignominieuse dont les annales militaires aient jamais fait mention. Toute son armée, lui et son état-major exeptés, resta prisonnière de guerre.

Voilà le général que le roi de Naples avait opposé aux Macdonald, aux Championnet, aux Kellermann, etc., qui commandaient la petite armée de Rome! Ses revers ne doivent plus paraître étonnants.

NOTE XXXIII. (CHAP. IX, P. 210.)

Sur le cardinal-général Ruffo et les bandes royalistes qu'il avait sous ses ordres.

On a beaucoup blâmé la cour de Naples de s'être réfugiée en Sicile, à l'approche des Français, au lieu d'avoir cherché à défendre d'abord la capitale, et ensuite ses provinces du continent. Le reproche me paraît peu fondé. Il lui fut bien plus facile, étant à l'abri des attaques de l'ennemi dans une île défendue par les vaisseaux anglais, de procéder à l'exécution des plans qui devaient la remettre en possession de ses états. Soulever les Calabres, et s'avancer ensuite de province en province jusque sur la capitale, c'était là sans doute ce qu'il y avait de mieux à entreprendre dans les circonstances. Le comte *Roger de Damas*, en organisant dans les provinces des mouvements assez semblables à ceux de la Vendée, en France, et sur-tout le cardinal Ruffo, en marchant le glaive d'une main, et un crucifix dans l'autre, à la tête de troupes de brigands qu'il avait facilement ralliés par l'espoir du pillage, et par la promesse de l'absolution de leurs crimes; ces deux chefs, dis-je, ne pouvaient manquer de faire triompher la monarchie dans sa lutte contre une république qui n'était point encore organisée. Il faut pourtant que ces mots de liberté, de constitution, de gouvernement populaire, aient un grand pouvoir sur l'esprit même des hommes les plus ignorants, puisque les deux généraux royalistes trouvèrent tant de villes qui leur

opposèrent une vigoureuse résistance. Mais les ravages que firent leurs bandes, dans les pays qu'ils réduisaient à l'obéissance, ne peuvent être racontés sans horreur: qu'attendre, au reste, d'hommes tels que ceux à qui Ruffo commandait! Pour donner une idée de leur barbarie, je ne parlerai que d'un seul, de *Mammone Gaëtano*. D'abord meûnier, il était devenu par ses hauts faits, c'est-à-dire ses crimes, général en chef des insurgés de *Sora*. On pourrait difficilement citer un monstre de cette espèce. Pendant deux mois qu'il commanda dans une très-petite étendue de pays, il fit fusiller 350 hommes; le double au moins avait été tué par ses satellites. Je ne parle point des pillages, des viols, des incendies qu'il ordonna ou vit exécuter avec joie; je ne détaillerai point le nombre incroyable de personnes qu'il jeta dans d'horribles cachots. Il avait imaginé de nouveaux genres de supplices, qui rappelaient ceux qu'inventèrent les Procuste et les Mézence. Son goût pour le sang était tel, qu'il buvait toujours un peu de celui des malheureux qu'il faisait égorger. « Je l'ai vu, dit l'auteur de qui j'emprunte ces détails, je l'ai vu moi-même boire le sang qu'il s'était fait tirer, et demander avec avidité celui de quelques autres personnes qui avaient été saignées ainsi que lui. Lorsqu'il dînait, il avait sur sa table une tête nouvellement coupée, et un crâne lui servait de coupe.... C'est à de tels monstres, ajoute mon auteur, que le roi écrivait de Sicile, *mon général et mon ami* (1). »

(1) *Saggio sulla rivoluzione di Napoli*, p. 255, à la note.

Malgré de tels défenseurs, il est fort douteux que la cour de Sicile eût réussi à reprendre la couronne de Naples, si le général Macdonald, qui avait remplacé Championnet, n'eût été forcé de retirer les Français qui étaient sous ses ordres, et de les conduire dans la haute Italie.

Le cardinal Ruffo, né en 1744, était déja vieux et même infirme lorsqu'il se chargea d'une entreprise aussi périlleuse. Il faudrait admirer son zèle et son courage, s'il n'eût permis que des atrocités de toute espèce souillassent ses victoires.

Après la conquête, en 1801, le roi de Naples le nomma son ministre à Rome. Après l'enlèvement du pape, il vint à Paris, où il avait été appelé par Napoléon, qui l'y accueillit avec distinction, et lui donna la croix d'officier de la Légion-d'honneur. Mais bientôt après, je ne sais par quel motif, il l'éloigna de sa cour, et l'exila dans un village près de Paris. « Ce cardinal, disent les auteurs de la Biographie moderne, passe pour avoir de l'esprit, de l'instruction et des connaissances très-variées. Il a écrit sur les manœuvres des troupes et les équipages de la cavalerie, sur les fontaines, sur les canaux, et sur les mœurs des différentes sortes de pigeons. Il a le défaut d'être un homme à projets; mais il n'en conserve pas moins la réputation méritée d'être le plus habile économiste de l'Italie..... Les étrangers recherchent le cardinal Ruffo. Quant à lui, il paraît maintenant aimer les Français avec prédilection. Il a recouvré des terres dans le royaume de Naples, où il passe la plus grande partie de son temps à planter des arbres rares,

et à mettre en pratique ses connaissances en agriculture et en économie domestique (1) ».

NOTE XXXIV. (CHAP. IX, page 223.)

Auteurs des vengeances exercées à Naples en 1799 : la reine Marie-Caroline, Acton, lady Hamilton, Nelson. — Leurs principales victimes : Caracciolo, Cirillo, Baffi, Pagano, Eleonora Fonseca, etc.

La révolution de Naples, l'établissement d'un gouvernement démocratique dans ces contrées, avaient été le résultat nécessaire de l'invasion et de la conquête des Français. Le roi avait été vaincu ; il avait abandonné ses états : dès-lors, tous les sujets étaient déliés de leur serment de fidélité; ils pouvaient et devaient même contribuer, de tous leurs moyens, à maintenir l'ordre public par l'établissement d'un gouvernement quelconque. Le gouvernement, une fois établi, leur devoir était encore de le défendre, de concert avec les conquérants, leurs protecteurs, contre l'aggression de toute puissance étrangère, même contre celle de leur ancien souverain, devenu étranger pour eux. Par cette même raison, ils avaient tout droit de traiter avec ce souverain, de capituler, s'il était vainqueur. Leur traité, garanti d'ailleurs par les représentants de tant d'autres puissances, devait être sacré, inviolable.

(1) Biographie des hommes vivants, au mot *Ruffo*.

Jamais peuple ne fut donc moins coupable envers son roi que le peuple napolitain ; jamais traité ne mérita plus d'être exécuté que la capitulation en vertu de laquelle les patriotes rendirent, en 1799, les forts où ils s'étaient refugiés. Ce fut un grand crime, un crime que la postérité ne pardonnera point à ses auteurs, que la violation de ce traité solennel. Disons d'abord quelle en était la teneur ; nous livrerons ensuite à l'indignation des lecteurs les personnages qui, sous les plus révoltants prétextes, et par de misérables intrigues, parvinrent à le faire annuler.

Capitulation.

« Article Ier. Le *Château-Neuf*, et le *château de l'Œuf*, seront remis au commandant des troupes de S. M. le roi des Deux-Siciles, et de celles de ses alliés, le roi d'Angleterre, l'empereur de toutes les Russies, et la Porte-Ottomane, avec toutes les munitions de guerre et de bouche, l'artillerie et les effets de toute espèce existants dans les magasins. Il en sera fait inventaire par des commissaires respectifs, après la signature de la présente capitulation.

« II. Les troupes qui composent les garnisons resteront dans les forts jusqu'à ce que les bâtiments, dont on parlera ci-après, destinés à transporter les individus qui voudront se rendre à Toulon, soient prêts à mettre à la voile.

« III. Les garnisons sortiront avec les honneurs de la guerre, armes, bagages, tambour battant, mèche allumée, bannières déployées, et chacune avec deux

pièces de canon. Elles déposeront les armes sur le rivage.

« IV. Les personnes et les propriétés, tant mobilières qu'immobilières, seront respectées et garanties.

« V. Tous les individus napolitains pourront choisir ou de s'embarquer sur les vaisseaux parlementaires qui leur seront donnés pour les conduire à Toulon, ou de rester à Naples, sans crainte d'être inquiétés, ni eux, ni leurs familles.

« VI. Les dispositions contenues dans la présente capitulation sont communes à toutes les personnes des deux sexes renfermées dans les forts.

« VII. Les mêmes dispositions seront observées à l'égard de tous les prisonniers faits sur les troupes républicaines par les troupes de S. M. le roi des Deux-Siciles, et de ses alliés, dans les divers combats qui ont eu lieu avant le blocus des forts.

« VIII. MM. l'archevêque de Palerme, Micheroux, Dillon, et l'évêque d'Avellino, seront remis au commandant du fort Saint-Elme, où ils resteront comme ôtages, jusqu'à ce qu'on ait connaissance de l'arrivée à Toulon des individus qui y seront transportés.

« IX. Tous les autres ôtages et prisonniers d'état renfermés dans les forts seront remis en liberté aussitôt après la signature de la présente capitulation.

« X. Tous les articles n'en pourront être exécutés qu'après avoir été entièrement approuvés par le commandant du fort Saint-Elme. »

Telle fut la fameuse capitulation que signèrent le cardinal Ruffo, lieutenant-général du roi à Naples;

Micheroux, général de ses armées; l'amiral russe, le commandant des forces turques; Food, commandant des vaisseaux anglais devant Naples, et Méjean, au nom de la république française. Certes, si jamais il y eût un traité régulier et obligatoire, ce fût bien celui-là; mais la reine Marie-Caroline déclara que « elle aimerait mieux perdre tous ses états que de capituler avec des rebelles. » Ce mot de *rebelles* n'était applicable, comme je l'ai prouvé, à aucun de ceux qui, durant la conquête, avaient obéi aux vainqueurs. D'ailleurs n'était-ce pas une déloyauté insigne de rompre le traité, lorsqu'il était déja en partie exécuté, lorsque les forts étaient remis, que les républicains avaient déja déposé les armes, que les uns étaient rentrés dans le sein de leurs familles, et les autres déja montés sur les vaisseaux qui devaient les transporter à Toulon? Et, en admettant même que le roi ne crût pas de sa dignité de signer une capitulation avec ses anciens sujets, n'était-il pas d'une justice rigoureuse d'accorder du moins la vie à ceux qui s'étaient fiés à la parole de ses généraux et de ses alliés? Combien il se serait honoré par cette conduite! Il eût paru clément, généreux; il n'eût été que juste.

Mais la reine était altérée de vengeance; elle attribuait à la classe éclairée de la nation, à celle qu'elle croyait entièrement imbue des *principes français*, tous les malheurs qu'elle venait d'éprouver; et, pour inspirer une grande terreur à ses sujets, elle ne trouva rien de mieux que d'user, en cette occasion, d'une excessive sévérité.

C'était une femme dont l'histoire aura peine à tracer un fidèle portrait, tant elle réunissait de qualités contraires. Sans être aussi belle que sa malheureuse sœur Marie-Antoinette, elle avait de la majesté, un bras superbe, qu'elle déployait avec complaisance, l'œil vif, mais dur; la démarche noble, mais un peu guindée; elle parlait beaucoup, et avec facilité, dans plusieurs langues, disait des choses spirituelles, et, presque en même temps, des choses tout-à-fait déraisonnables. Elle se plaisait à écrire: j'ai vu d'elle de longs mémoires, rédigés en français, et presque sans ratures, dans l'espace de quelques heures de temps. Elle était à-la-fois prudente et étourdie, douce et arrogante, réservée et coquette, philosophe et superstitieuse. Toute sa vie, elle a passé pour avoir des mœurs très-dissolues; et l'apparence même des mauvaises mœurs paraissait la blesser, et elle élevait ses enfants dans les principes de la plus rigoureuse décence et honnêteté: je l'ai vue plusieurs fois, au théâtre, détourner l'attention de ses filles, dès qu'elle prévoyait quelque scène d'amour. Généreuse jusqu'à la prodigalité, elle donnait toutes les semaines à de pauvres familles le fruit de ses épargnes; mais en même temps elle comblait de bienfaits des personnes qui en étaient tout-à-fait indignes, et son ministre favori, et ses espions, et les plus vils délateurs. Elle croyait sans examen tous les rapports qu'on lui faisait sur les mauvaises dispositions du peuple à son égard, et ne pouvait ajouter foi même à la reconnaissance de ceux qu'elle avait obligés.

Pour lui plaire, il fallait lui dire sans cesse, lui prouver qu'elle était haïe.

Sa confidente, lady Hamilton, lui avait d'abord été odieuse, lorsqu'elle n'était que miss Harte. Peut-être l'extrême beauté de cette étrangère avait-elle excité en elle un sentiment de jalousie; plus d'une fois, elle avait exprimé son mécontentement de ce qu'un homme honoré d'une importante mission, un ministre anglais vivait publiquement avec une prostituée qui sortait tout récemment des mauvais lieux de Londres; de ce qu'elle habitait sa maison, de ce qu'il la conduisait en triomphe dans les théâtres, les *académies*, les promenades publiques, et jusque dans les bosquets de Caserte. Mais ce ministre épousa cette maîtresse chérie, et la présenta à la cour. Dès-lors, par une inconséquence qui était bien dans son caractère, la reine s'en fit une amie. La favorite, fière de se voir admise dans l'intimité d'une reine, se gardait bien de chercher à adoucir son implacable caractère : semblable à ces esclaves que leurs maîtres élèvent jusqu'à eux, elle se plaisait à exciter ses passions haineuses et sanguinaires, et paraissait partager ses fureurs (1).

(1) La vie de lady Hamilton (*Emma Lyon ou Harte*) est toute romanesque. On ne sait précisément ni le lieu, ni la date de sa naissance. On la croyait fille d'une pauvre domestique; et elle-même, dès l'âge de seize ans, avait été servante à Londres. Elle devint peu après femme-de-chambre d'une dame, chez qui elle lut beaucoup de romans, fréquenta les spectacles, et prit l'habitude de peindre parfaitement, par ses gestes et par ses attitudes,

Le ministre Acton, qui, comme elle, occupait une place qu'il ne méritait, ni par son éducation, ni par

---

les différentes passions de l'ame. Disgraciée par sa maîtresse, elle tombe dans la misère et prend le métier de fille publique. Sa beauté la fait distinguer par un charlatan, qui l'offre, pour de l'argent, comme modèle aux artistes. Un peintre célèbre (Romney) en devient amoureux, la reproduit dans ses tableaux sous toutes les formes. Elle parvient bientôt à attirer dans ses filets lord Grenville, neveu du chevalier Hamilton, et en a plusieurs enfants. En 1789, Grenville ruiné, l'envoie à Naples pour solliciter des secours de son oncle. Le chevalier Hamilton, épris de ses charmes, la garde auprès de lui, perfectionne son éducation, et finit par l'épouser en 1791 (elle pouvait avoir, à cette époque, vingt-six ans, et le chevalier en avait soixante-un).

La reine de Naples la reçut alors dans ses fêtes dont elle faisait l'ornement. Elle était admise dans ses soupers avec Acton, et souvent couchait dans la chambre de la reine.

Ce fut à Naples qu'elle vit, pour la première fois, Nelson. Leurs amours sont trop connus pour qu'il soit besoin de les rappeler ici.

Elle passe pour avoir été la principale instigatrice des cruautés qui accompagnèrent la première restauration en 1799. En effet, comme elle avait été en butte au mépris d'un grand nombre de personnes, même lorsqu'elle était favorite de la reine, il put paraître doux à une ame si dépravée, de trouver un moyen facile de satisfaire sa vengeance. Aussi lui attribue-t-on généralement le supplice de Caracciolo, et de plusieurs autres victimes d'un haut rang.

L'ambassadeur Hamilton ayant été rappelé par sa cour en 1800, Nelson porta l'oubli de ses devoirs et des convenances jusqu'à se démettre de son commandement, pour suivre sa maîtresse en Angleterre. La présence de ces trois personnages à Londres fut un objet de scandale.

Hamilton mourut en 1803, et sa veuve se retira dans une maison de campagne que lui avait donnée Nelson.

Mais Nelson fut tué, comme on sait, à Trafalgar; et dès-lors

son mérite, n'usa jamais de l'influence qu'il avait sur l'esprit de la reine, pour la porter à des actions nobles et louables. Rien de grand, de vertueux n'occupa sa pensée. Haï, méprisé de toute la nation, il avait, comme la reine, des vengeances à exercer; l'occasion de se baigner dans le sang de ses ennemis était trop belle pour qu'il la laissât échapper (1).

Tels furent les auteurs, les ordonnateurs du massacre de Naples, en 1799. Jetons maintenant un coup-d'œil sur les principales victimes immolées par leurs ordres : toutes étaient distinguées par des talents et

---

son indigne amante se livra à toute la dépravation de ses anciens goûts. Elle eut bientôt dissipé tous ses biens, et n'eut plus pour subsister qu'une modique rente. Elle se retira alors en France, dans une petite ferme près de Calais, où elle est morte le 16 janvier 1815.

(1) Acton était né à Besançon, en 1737, d'un médecin irlandais qui s'était établi dans cette ville. Il servit d'abord dans la marine de France, où il éprouva des désagréments. Le grand-duc de Toscane l'employa ensuite dans une expédition contre les Algériens; et c'est de là que date sa fortune. Le gouvernement de Naples l'accueillit; la reine le distingua, l'aima : et dès-lors il jouit d'une puissance sans bornes.

Il avait des formes polies, peu de connaissances solides; mais de la souplesse dans l'esprit. Il flattait les passions dominantes de la reine, partageait sa haine pour l'Espagne et la France, et régnait sous son nom, en lui persuadant qu'elle seule avait le pouvoir.

Au reste, il n'avait nulle idée des intérêts des puissances, de la politique de l'Europe, du pays même qu'il gouvernait. C'est le ministre qui a fait le plus de bévues dans le royaume de Naples, et qui lui a causé le plus de maux.

Il est mort en 1808.

des vertus; elles périrent du supplice des malfaiteurs, sur des potences élevées près du rivage de la mer. Les vaisseaux anglais étaient en présence; et c'est de là que la cruelle lady Hamilton contemplait avec délices le massacre d'une foule d'hommes de mérite, qu'elle avait connus, dont plusieurs avaient été ses amis, dont quelques-uns avaient célébré ses charmes dans leurs vers, peut-être vanté sa douceur et son humanité. Voici, avec leurs noms, quelques détails sur les plus célèbres et les plus regrettables d'entre eux.

Manthoné. — C'est celui qui avait été ministre de la guerre sous le gouvernement républicain. Quand le juge *Speziale*, l'interrogeant, lui demanda ce qu'il avait fait au temps de la république, il répondit : *J'ai capitulé.* A toutes les autres questions, il ne voulut jamais faire d'autre réponse. On l'avertit de préparer sa défense : « Si la capitulation, dit-il, ne me défend pas, je rougirais d'employer, pour me sauver, d'autres moyens. »

Cirillo. — On lui demanda quelle était sa profession. « *Médecin.* — Et pendant la république? — *Représentant du peuple.* — Et devant moi, lui dit Speziale, qu'es-tu? — *Devant toi, un héros.* (1) »

---

(1) Dominico Cirillo était un médecin connu dans toute l'Europe, par ses ouvrages. Il jouissait d'une grande fortune, qu'il employait noblement à l'avancement des sciences. Son superbe jardin botanique réunissait les plantes les plus rares, les plus utiles.

Plus d'une fois, il avait prêté les secours de son art à lady

Pasquale Baffi. — C'était peut-être le plus habile helléniste de l'Europe; il a publié une traduction, avec le texte, des manuscrits grecs de *Philodémus*, trouvés sous les cendres d'Herculanum.

Lorsqu'il eut été condamné par la junte, un ami lui offrit de l'opium. Il refusa, et bientôt prouva que ce n'était point par lâcheté qu'il ne voulait point se donner lui-même la mort; mais, à l'exemple de Socrate, il pensait que tout homme est sur la terre comme un soldat à son poste, et que l'abandonner volontairement, c'est être coupable.

Francesco Caracciolo. — Le meilleur officier de la marine de Naples. Son vœu et son projet était de donner à la nation napolitaine une marine respectable. Le roi l'estimait et l'aimait.

Lorsqu'on vint lui lire sa sentence de mort, il se promenait sur le pont d'un vaisseau, expliquant à quelques marins qui l'entouraient la construction d'un bâtiment anglais qui se trouvait près d'eux. Il reprit tranquillement son entretien. On le pendit ensuite à une vergue, et son corps fut jeté à la mer. Ce corps vint flotter le lendemain près du vaisseau de l'amiral Nelson, où se trouvait le roi qui l'aperçut, et reconnut, sans doute avec horreur, son ancien ami.

Francesco Conforti. — Le plus habile jurisconsulte du royaume. C'était le *Giannone*, le *Sarpi* de notre

Hamilton, à Nelson lui-même; et cependant il périt!.... Il est vrai qu'on lui offrit sa grace; mais c'était à des conditions qui lui parurent déshonorantes. Il préféra la mort.

siècle; il avait rendu les plus importants services à la cour de Naples, en combattant par de savants mémoires les prétentions de la cour de Rome, et en faisant rentrer dans le trésor royal plus de cinquante millions de ducats.

Francesco-Mario Pagano. — Poëte, publiciste, jurisconsulte; il fit, pour la république qui s'établissait dans sa patrie, un *Projet de Constitution* qui a été plusieurs fois imprimé, et qui a mérité d'être l'objet de plusieurs dissertations critiques (1).

---

(1) *Mario Pagano* était, à l'époque où je l'ai connu (en 1790), un des plus savants légistes de Naples, et professait dans l'université de cette ville le droit criminel. Il avait déja publié, sur la *procédure criminelle*, un très-bon ouvrage, qui a été traduit en français par M. de Hillerin.

Pagano cultivait en outre la poésie et l'art dramatique. Parmi plusieurs pièces de théâtre qu'il a composées, on distinguait surtout une tragédie de *Corradino* (Conradin), qui offrait des situations d'autant plus intéressantes pour les Napolitains, qu'elle était tirée de l'histoire de leur pays.

Mais ses goûts le portaient vers la politique. Il me prédit presque tous les malheurs qu'entraînerait la révolution.

La seconde édition de ses *Saggi politici* (Essais politiques) parut pendant cette funeste période, et fit sensation dans une ville où l'on ne lit presque point, où la méditation est une fatigue. Le système qu'il y développe trouva, je l'avouerai, bien des contradicteurs, eut peu de partisans. On lui reprocha, avec quelque raison, de s'être trop livré à son imagination, d'avoir pris ses *autorités* dans des passages peu concluants d'auteurs anciens. *In quest' opera!* m'écrivait un de ses amis, qui était aussi le mien, *la fantasia supera il giudizio.* « Dans l'ouvrage de notre ami, il y a plus d'imagination que de raison. » Cela est vrai; mais il ne l'est pas moins qu'il contient une histoire, sinon

Ignazio Ciaja. — Jeune littérateur et poëte, dont les compositions étaient pleines de douceur, de grace et de philosophie. Son humanité fut peut-être la cause

---

exacte, du moins ingénieuse, et, en plusieurs points, vraisemblable, des sociétés humaines; que les principes de l'auteur sont sages, modérés; qu'il y expose, avec la même force de raisonnement, les dangers de la démagogie et du despotisme.

J'avais commencé, sous les yeux de l'auteur, et dans une maison qu'il possédait sur une de ces délicieuses collines qui entourent Naples, la traduction de cet ouvrage. Dans nos promenades philosophiques sur ces bords chéris, nous cherchions ensemble les moyens de perfectionner le système politique qu'il avait développé dans ses *Essais;* il écoutait mes objections sans dépit, et je profitais de ses réponses. C'étaient pour moi d'utiles leçons : bien plus jeune que lui, je me regardais comme son élève, et je l'étais en effet. Mais il me fallut partir, abandonner mon ami, revenir dans ma patrie agitée, malheureuse. Quelques années après, j'appris que l'auteur des *Essais politiques* avait péri sur l'échafaud, ainsi que le célèbre docteur Cirillo, ainsi que dix autres savants estimables, qui faisaient la gloire de la ville de Naples. J'appris qu'une femme, dont j'avais admiré la beauté, les talents (lady Hamilton), avait profité de son influence sur la reine *Caroline*, pour fermer son cœur à l'indulgence ou plutôt à la justice; qu'elle avait voulu être elle-même témoin du sacrifice de ces illustres victimes. Et quel était leur crime? d'avoir accepté des fonctions que la plupart n'avaient pas été maîtres de refuser; d'avoir administré l'état à l'époque désastreuse où les armées françaises vinrent établir à Naples, comme à Rome, un fantôme de république.

C'est là, c'est alors que j'ai perdu mon maître et quelques amis de ma jeunesse. Je ne me suis plus senti le courage de continuer la traduction des *Essais politiques*. La vue seule de ces feuilles écrites dans des temps plus heureux, m'inspire trop de douloureux souvenirs et de regrets.

de sa perte et de celle de ses compagnons d'infortune. Ils auraient pu, lorsqu'ils n'étaient pas encore entièrement bloqués dans les forts de Naples, en sortir les armes à la main et s'enfuir jusque dans les États de Rome : c'était l'avis de la majorité. *Ciaja* s'opposa à l'exécution, ne voulant pas, disait-il, laisser sans défenseurs, dans les forts, une foule de femmes et d'enfants qui y avaient cherché un refuge contre la fureur populaire.

Vincenzio Russo. — Auteur estimé de *Pensées Politiques*, et qui en préparait alors une édition bien plus étendue. Par son éloquence, il exerçait sur la multitude un pouvoir irrésistible. Arrivé au lieu de son supplice, il parla long-temps au peuple, et produisit dans tous les esprits une vive impression. « Près de cinq mois après son supplice, dit *Cuoco* (1), j'ai vu des officiers, qui y avaient assisté, redire encore, avec émotion, ses dernières paroles. »

Eleonora Fonseca Pimentel. — Dans son extrême jeunesse, cette femme avait mérité par ses vers les éloges de Métastase; mais il faut à peine compter la poésie au nombre des talents dont elle était ornée : elle réunissait, en plus d'un genre, des connaissances étendues; à l'époque de la république, elle rédigea le *Moniteur napolitain*, journal dans lequel respire le plus ardent amour de la patrie. Ce fut la cause de sa mort. Avant d'aller au supplice, elle demanda et but une tasse de café, puis marcha à l'échafaud, non-seulement avec courage, mais avec indifférence.

---

(1) *Saggio sulla rivoluzione di Napoli*, p. 298.

Plusieurs autres femmes périrent comme elle (car on ne faisait grâce ni au sexe, ni à l'âge), et, entre autres, la malheureuse *Santa-Felice*. Jamais cette respectable femme ne s'était mêlée d'affaires politiques; mais ayant eu connaissance de la conspiration tramée par *Bacher* contre la république, elle regarda comme un devoir de la révéler au gouvernement : les conjurés avaient projeté de livrer Naples à l'incendie, au pillage, au massacre; elle en fut tellement épouvantée qu'elle ne crut pas devoir garder l'horrible secret. Ce fut là tout son crime auprès du gouvernement royal.

Cette note deviendrait trop longue si je continuais de donner ainsi quelques détails seulement sur les personnages marquants qui ont péri dans la contre-révolution : je ne citerai plus guère que des noms; mais, comment oublier les braves *Vitagliani*, *Carlomagno*, *Granale*, *Palomba*, *Grimaldi*, *Logoteta*, *Albanese*, *de Filippis*, *Fiorentino*, *Bagni*, *Neri*? Comment ne pas dire que là moururent, par le dernier supplice, des rejetons des plus nobles familles de l'Italie : les *Ettore Carafa*, *Giovanni Riarj*, *Giulano Colonna*, *Serra*, *Torella*, *Ferdinando*, et *Mario Pignatelli di Strongoli*, *Pignatelli Vaglio*, *Pignatelli Massico*, etc.? Plus de vingt autres familles nobles furent presque entièrement détruites; et, parmi les autres, il n'en est point qui n'ait à déplorer quelque perte. L'état ecclésiastique ne fut pas plus épargné que la noblesse et la magistrature : trente à quarante prêtres, ou évêques périrent, parmi lesquels *Marcello*

Scotti, auteur d'un excellent *Catéchisme Nautique*, et d'un ouvrage sur la *Monarchie Papale*, le vertueux évêque de Vico, celui de Troise, etc.

Dans les provinces, grâce au zèle des émissaires de la junte, qui les parcouraient sous le nom de *visiteurs*, le massacre des patriotes eut lieu comme à Naples. On y compte plus de quatre mille victimes, choisies toujours parmi les personnages les plus nobles, les plus sages, les plus éclairés de la nation.

Les échos répétaient encore les cris de tant d'innocents égorgés, de tant de familles décimées, lorsque la cour, sous les auspices de l'infâme lady Hamilton et de son amant, rentra en triomphe dans la capitale. Jamais il n'y eut de plus brillantes fêtes. Un voyageur anglais, qui se trouvait à Naples à cette époque, a employé plusieurs pages du lourd Voyage qu'il a publié (1), à décrire les illuminations, les bals, les spectacles, qui eurent lieu dans cette occasion solennelle. Les Anglais étaient comblés de faveurs, de distinctions; le roi leur devait, il est vrai, sa couronne, comme Naples devait à Nelson le crime de la capitulation rompue, et à la reine les massacres ordonnés par la junte. En effet, c'était de Palerme qu'on expédiait les listes des personnes qui devaient être condamnées, quels que fussent leurs moyens de défense.

La Providence, cette fois, ne différa guère la pu-

(1) *A Classical tour throug Italy. By The Rever. J. C. Eustace*, 2 vol. in-4°.

nition du crime : le roi, la reine, quelques années après, furent encore obligés de descendre de leur trône, que vint occuper un étranger; et, loin que leurs sujets fussent retenus par le souvenir du vaste carnage qui avait suivi leur première défection, on les vit accepter avec joie de nouveaux souverains, les servir avec zèle. Et ces Anglais, à qui l'on croyait devoir et à qui l'on avait témoigné tant de reconnaissance, le roi, la reine, lorsqu'ils furent une seconde fois dans leurs mains, purent juger, apprécier leur politique. Jamais cette malheureuse cour n'avait éprouvé autant d'humiliations qu'elle en eut à souffrir, quand elle se fut placée sous leur joug.

NOTE XXXV. (CHAP. X, page 241.)

Sur Joseph Buonaparte.

De tous les frères de Buonaparte, Joseph, son aîné d'une année seulement, fut celui qui se prêta, avec une plus aveugle confiance, aux calculs de son ambition. Il ne parut être dans ses mains qu'un instrument : il le fit passer successivement par divers emplois honorables; lui donna d'importantes missions diplomatiques avant d'en faire un roi. En 1797, Joseph était ambassadeur à Rome, où il se conduisit avec assez de mesure et de fermeté; l'année suivante, membre du conseil des cinq-cents; après le 18 brumaire, conseiller d'état; puis ministre plénipotentiaire près du gouvernement des États-Unis d'Amérique. En

1802, il conclut la paix d'Amiens; et ce traité, s'il eût été observé, eût procuré le bonheur à la France, eût épargné bien du sang et bien des larmes à l'Europe. Lorsque le gouvernement impérial fut établi en France, Joseph devint prince et grand-électeur; deux ou trois ans après il était assis sur le trône de Naples; un peu plus tard, sur le trône ébranlé des Espagnes.

Joseph, d'un caractère calme et réfléchi, passait pour être le sage, le philosophe de sa famille. Son administration à Naples, qui, à la vérité fut de très-courte durée, ne peut fournir aucun indice ni d'incapacité, ni de génie. Il laissa agir des hommes de mérite qu'il avait près de lui, et ne s'occupa guères que de plaisirs.

C'était une idée bien peu réfléchie de Buonaparte, de croire consolider son trône en s'entourant de rois nouveaux.

Qu'il eût cherché à renverser dans les autres états, les anciennes constitutions politiques; qu'il eût ensuite laissé ces états s'en donner de nouvelles à eux-mêmes; qu'il eût eu l'art de se faire alors demander ses frères, ses fils adoptifs, même ses beaux-frères, pour chefs de ces gouvernements, quels qu'eussent été leurs formes et leurs noms; cela se conçoit, et, en vérité, rien ne lui aurait été plus facile: très-probablement cet ordre de choses aurait pu exister long-temps, et le but qu'il se proposait il l'eût plus sûrement atteint.

Mais imposer de force à des peuples de nouveaux

rois, à la place de ceux qu'on a chassés; leur rendre de nouveaux comtes, des barons, des marquis, etc.; ne changer enfin que des noms, n'était-ce pas repousser toutes les affections et la confiance, s'aliéner tous les cœurs? Ces philosophes, ces politiques de cabinet, dont Buonaparte ne parlait qu'avec un si superbe dédain, lui auraient appris que les peuples ne s'attachent véritablement qu'aux institutions dont ils retirent un fruit, une utilité réelle; qu'à celles qui les rendent ou plus libres ou plus riches; que ce sont ces institutions seules qu'ils défendent avec énergie; que si, après les avoir conquis ou délivrés du joug, on leur donne de nouveaux maîtres, ils verront, dans la suite, sans regret et souvent avec plaisir, les anciens reprendre leur place : ils n'avaient rien gagné au changement.

NOTE XXXVI (1). (CHAP. XI, p. 243.)

Prise de Capri.

Le fameux Sir Hudson Low, qui, depuis, a été gardien de Napoléon dans l'île Sainte-Hélène, commandait Capri lorsque Murat conçut le projet de s'en emparer, il était alors colonel du régiment royal corse, composé de déserteurs et transfuges de l'île de

(1) J'ai tiré cette note et les quatre suivantes de quelques mémoires qui m'ont été communiqués par des officiers supérieurs de l'armée de Murat.

ce nom; lui-même avait créé et organisé ce régiment, qui formait, avec le régiment Royal-Malte, la garnison de Capri. — Le trop célèbre prince de *Canosa* occupait en ce temps l'île de *Ponza*. C'était dans ces deux îles qu'étaient établis les ateliers de la discorde; là que se réunissait l'essaim des émissaires que les Anglais envoyaient pour entretenir la fermentation dans l'Italie méridionale, et sur-tout dans le royaume de Naples. Là, aussi, avait été conçu, peu de temps auparavant, le projet de faire sauter en l'air, par le moyen d'une machine infernale, la maison de *Salicetti*, alors ministre de la police à Naples.

Il n'est pas exact de dire, comme on l'a fait dans nos Mémoires, que Hudson Low ne se défendit point à *Capri*. — Le lieutenant-général *Lamarque*, qui commandait l'expédition des troupes franco-napolitaines, se distingua par sa valeur et par les dispositions qu'il fit pour l'exécution des ordres qu'il avait reçus de Murat; et celui-ci, de la marine de *Massa*, où il avait établi son quartier-général, dirigeait lui-même cette expédition. Sir Hudson Low, après avoir fait de vains efforts, après avoir perdu le régiment Royal-Malte en entier, lequel fut pris dans *Ana-Capri*, position la plus importante de l'île, fut obligé de se rendre prisonnier avec toutes ses troupes.

NOTE XXXVII. (CHAP. XI, p. 245.)

Expédition anglo-sicilienne sous les ordres de sir John Stuart.

L'ESCADRE anglo-sicilienne, en partant des eaux de Melazzo, en Sicile, côtoya le littoral des Calabres, pour exciter les peuples à la révolte. Elle jeta l'ancre dans le golfe de *Policastro;* et, sous le prétexte de faire de l'eau, y débarqua un grand nombre d'assassins et de brigands, qui se mirent en communication avec toutes les bandes de la *Basilicata.* Les habitans du *Cilento* se rappelleront long-temps les malheurs qui, dans cette funeste circonstance, désolèrent leurs contrées!..... Les villages de *Montano,* de *Roffiano,* et plusieurs autres, furent mis à feu et à sang; plusieurs syndics et commandants de gardes civiques furent impitoyablement égorgés!..... La nouvelle de ces horribles excès, qui précéda à Naples l'arrivée de la flotte anglo-sicilienne, empêcha, il n'en faut point douter, toute espèce de mouvement en faveur de Ferdinand. D'ailleurs, Joachim avait encore la meilleure partie des troupes françaises, dans les Calabres, sous les ordres du général *Partouneaux.* Elles avaient été appelées, à marches forcées, au secours de la capitale; mais elles reçurent contre-ordre à *Castrovillari :* ces troupes n'étaient plus nécessaires, l'expédition anglo-sicilienne ayant repris la route de la Sicile, après avoir perdu la plus grande partie des chevaux destinés à l'expédition.

NOTE XXXVIII. (CHAP. XI, p. 252.)

Expédition contre la Sicile.

NAPOLÉON avait expressément défendu que l'expédition contre la Sicile fût sérieusement tentée; il était trop jaloux de la gloire de Murat, pour lui procurer les moyens de faire la conquête importante de cette île : aussi envoya-t-il pour commander les troupes françaises dans le royaume de Naples, M. le lieutenant-général *Grenier* (officier de mérite que l'on a vu jouer depuis un grand rôle comme chef d'état-major d'Eugène Beauharnais en Italie), avec des instructions pour empêcher, disait-on tout bas, que le roi de Naples ne compromît par sa témérité les troupes françaises qui lui étaient confiées. Voici comme des témoins oculaires et dignes de foi expliquent le débarquement du général Cavagniac sur les côtes de Sicile.

Le but qu'on s'était proposé, en menaçant la Sicile, était rempli, puisqu'on avait forcé les Anglais à abandonner les projets qu'ils avaient sur l'île de Corfou; la levée du camp du *Piale* et le départ du roi pour Naples furent donc arrêtés. Mais pour calmer en partie la mauvaise humeur de Murat, qui aurait voulu absolument tenter l'expédition, il fut convenu entre lui et le général *Grenier*, qu'avant la dislocation de l'armée dans ses cantonnemens, on ferait, de nuit, un simulacre de descente en Sicile; ce qui, d'ailleurs, pourrait fournir, pour des projets

ultérieurs des données certaines sur le temps nécessaire pour embarquer un corps d'armée, et pour corriger mille incidents qui pourraient survenir dans une opération pareille, exécutée pendant une nuit obscure; on voulut enfin procéder à la répétition d'un drame que l'on croyait pouvoir représenter réellement plus tard, c'est-à-dire lorsque Napoléon voudrait bien le permettre. Pour bien concevoir l'exécution du projet concerté entre Murat et Grenier, il est bon de donner un petit aperçu de la situation des troupes dans le détroit de Messine.

Les divisions françaises commandées par les généraux *Partouneaux*, *Lamarque* et *Pactod*, composées des meilleures troupes françaises et de la garde royale napolitaine, occupaient les hauteurs depuis la batterie appelée *Torrecavallo* jusqu'au village de la *Catona*. Sur le littoral étaient toutes les embarcations destinées à transporter ces trois divisions.

La division napolitaine sous les ordres du général *Cavagniac*, composée de plusieurs bataillons d'élite de troupes napolitaines et du régiment Royal-Corse au service de Naples, occupait Reggio et son littoral, jusqu'à la batterie de *Pentimela*, et se trouvait par conséquent éloignée de l'armée française de huit à neuf milles. MM. les généraux reçurent l'ordre que, tel jour, à telle heure de la soirée, toutes les troupes fussent rendues au bord de la mer, embarquées et prêtes à mettre à la voile à un signal convenu, qui leur serait donné du camp royal du *Piale*.

Mais la division *Cavagniac*, qui se trouvait, comme

nous l'avons dit plus haut, éloignée du centre des opérations, et qui était sans doute destinée à faire une attaque diversive, reçut des instructions particulières. On ordonna au général *Cavagniac* d'être embarqué vers les dix heures du soir, et de se porter, avec sa division, sur la plage opposée entre la *Scaletta* et Messine; on lui recommandait, sur-tout, dans ses instructions, d'être très-attentif aux signaux qu'on lui ferait de la tour du camp du *Piale*, et que s'il apercevait le feu de deux ou trois fusées (on ne saurait bien déterminer le nombre), il devrait arrêter sa marche, et rentrer à *Pentimela*, lieu d'embarquement; parce qu'alors ce signal signifiait que l'armée n'avait point mis à la voile, et qu'il devait attendre, après être rentré à Reggio, de nouveaux ordres.

Avant deux heures du matin, toute l'armée était embarquée, le roi et tout son état-major étaient à bord de la superbe gondole *royale*, tout le monde croyait à l'expédition; chacun préparait ses armes et n'attendait que le dernier signal (tant le secret avait été bien gardé); les chefs seuls savaient que tous ces préparatifs annonçaient un départ et non une expédition.

Mais, ô fatalité incompréhensible! et à qui en attribuer la faute? on oublia de faire au général *Cavagniac* les signaux convenus et qui devaient le rappeler à *Pentimela*. (On assure que l'officier-général chargé de faire lancer les fusées pendant la nuit, s'étant endormi, ne se réveilla qu'au jour, et lorsqu'il n'était plus temps ni possible de faire le signal

de rappel.) L'armée française ne bougea point, resta dans ses embarcations jusqu'au jour; et la malheureuse division napolitaine débarqua seule en Sicile! Ce qui arriva alors au général *Cavagniac* et à cette faible division est assez connu, nous nous abstiendrons d'en parler ici; mais nous avons la satisfaction de penser que nous donnons ici la solution d'une énigme, qui, jusques à ce jour, avait paru inexplicable.

NOTE XXXIX. (CHAP. XI, p. 255.)

Sur le général Manhès *et son expédition contre les brigands des Calabres.*

Le général Manhès, né à Aurillac en 1777, d'une famille honnête, était un officier très-distingué de l'armée française, dans laquelle il était parvenu aux premiers grades par sa bravoure et ses talents militaires. Lorsque Murat partit pour aller occuper le trône de Naples, le général Manhès fut un des officiers français désignés pour le suivre, et continua à remplir auprès de lui les fonctions d'aide-de-camp. Le nouveau roi, qui avait su depuis long-temps apprécier son mérite, lui donna d'abord le commandement d'une division, et des pleins pouvoirs pour rétablir le calme dans les Abruzzes. Trois mois lui suffirent pour cette expédition, qui eut un plein succès. Le gouvernement et les habitants de ces provinces, satisfaits de sa bonne conduite, lui décernèrent le titre de *premier citoyen et de libérateur des Abruzzes.*

En 1810, il fut appelé à l'expédition contre la Sicile, dont il a été fait mention dans la note précédente.

Il fut ensuite désigné au roi par le conseil des ministres, comme l'officier le plus capable de rétablir le calme dans les Calabres, depuis si long-temps infestées par les brigands. Sa mission dans les Abruzzes avait donné une haute idée de la force de son caractère et de son intégrité. Il justifia pleinement dans cette nouvelle expédition la confiance du gouvernement. « A sa voix, » dit un des officiers de son état-major, qui a publié sur ce général, en 1817, une intéressante *notice historique*, « les populations se levèrent en masse, dirigées par toutes les autorités « civiles et religieuses. Les intendants des provinces « le secondèrent de tous leurs moyens. L'ordre le « plus parfait fut établi; l'honneur des familles, les « propriétés publiques et particulières, furent assurés; « les communications devinrent aussi sûres dans les « Calabres, que dans les pays les plus civilisés de « l'Europe, et le commerce fit en quelque sorte, la « conquête de ces riches contrées. (1) »

Il fallut, pour amener un tel résultat, user d'une rigueur inflexible; jusques alors les demi-mesures, les moyens de douceur, n'avaient eu aucun succès. Soutenus le plus souvent par les barons et les riches propriétaires, les brigands à peine dispersés revenaient

(1) Notice historique sur le lieutenant-général comte Manhès; par M. de G***, officier employé à son état-major. Paris, 1817.

exercer avec plus de fureur leurs ravages et leurs déprédations. Lorsque ces hommes puissants furent reconnus coupables, ils n'obtinrent point grace du général; aussi fut-il accusé de cruauté. Mais j'ai examiné avec attention les reproches qui lui ont été faits dans plusieurs ouvrages donnés comme *historiques*; je n'y ai trouvé aucune preuve de ses prétendues cruautés, et dans tous, on rend hommage à sa probité. S'il est vrai, comme quelques relations le feraient croire, que le brigandage a recommencé dans ces pays, peut-être y reconnaît-on qu'à un mal de cette espèce il faut des remèdes violents; et peut-être y est-on moins porté à blâmer les moyens qu'employa le général Manhès; moyens qui, il faut en convenir, parurent dans le temps, d'une excessive sévérité, pour ne pas dire d'une atroce cruauté.

J'aurai occasion de parler encore de ce général dans la note où je me propose de retracer les derniers actes de la vie de Joachim Murat.

NOTE XL. (CHAP. XI, p. 257.)

Sur la reine Caroline Murat.

L'AMBITION démesurée de la reine de Naples fut la cause principale des mésintelligences qui éclatèrent entre Buonaparte et Murat. Cette femme, à laquelle on ne peut refuser des talents et un grand caractère, voulait régner à quelque prix que ce fût, et aurait désiré de faire jouer à son mari le rôle que *Bacciocchi*

jouait en Toscane (1). Napoléon, qui accorda toujours à son beau-frère beaucoup de courage, l'avait mal jugé sous tous les autres rapports; il crut pouvoir faire de lui ce qu'il avait fait de son frère Louis en Hollande. Il avait imaginé que le *Garigliano* devait être comme l'*Elbe*, une des artères du grand empire.... Mais le frère et la sœur s'étaient bien trompés dans leurs calculs; Murat voulut être roi, et roi indépendant.

Si Napoléon eût mis de la bonne foi dans sa conduite avec Murat; si, en 1813, au lieu de lui ordonner d'envoyer toute son armée napolitaine à *Eugène Beauharnais*, il lui eût donné le commandement de l'armée française en Italie; Murat aurait alors tout sacrifié, même sa couronne, pour soutenir les intérêts de la France (il n'est pas un seul des officiers français alors au service de Naples qui ne puisse attester ce fait). Murat aurait conduit dans la Haute-Italie toute son armée; et que n'aurait-on point dû attendre pour lors d'une concentration de forces aussi considérables. Les trois armées, française, italienne et napolitaine réunies, auraient donné les plus grandes craintes sur

(1) Voici ce que je lis dans une brochure qui a pour titre : *Mes Souvenirs sur Napoléon*, par madame *Durand*. — Paris, 1819.

« M. de Talleyr. disait de madame Murat qu'elle avait la tête de Cromwel sur le corps d'une jolie femme. Née avec un grand caractère, une tête forte, de grandes idées, un esprit souple et délié, de la grace, de l'amabilité, séduisante au-delà de toute expression, il ne lui manquait que de savoir cacher son amour pour la domination; et quand elle n'atteignait pas son but, c'était pour vouloir y arriver trop tôt » P. 36.

le sort même de la capitale de l'*Autriche;* et la France était sauvée.

Mais que Napoléon eût la prétention injuste et ridicule, après tous les torts qu'il avait envers Murat, de forcer celui-ci à envoyer toute son armée, qui n'était composée que de Napolitains, à *Eugène Beauharnais*, et qu'il restât presque seul à Naples, exposé aux attaques des Anglo-Siciliens, c'était une vraie folie : l'étoile de Napoléon avait pâli, la fortune et la raison l'avaient abandonné.

NOTE XLI. (CHAP. XI, p. 275; et CHAP. XII, p. 282.)

Quelques détails sur Joachim Murat. — Son élévation. — Sa chûte.

Le nom de *Joachim Murat* ne sera point oublié dans l'histoire de nos jours : j'ai donc cru devoir réunir sur ce personnage fameux diverses particularités et renseignements qui pourront servir à le mieux faire connaître des historiens à venir.

I. Joachim Murat naquit en 1771, d'un aubergiste de Cahors, dans le Quercy. Son père, qui jouissait de quelque aisance, voulant en faire un prêtre, l'envoya étudier à Toulouse. Le jeune homme se dégoûta bientôt des études, quitta le collége avant d'avoir fini ses cours, et revint à la maison paternelle, où, pendant plusieurs années, mêlé parmi les domestiques de la maison, il en partagea les occupations et les travaux.

Ce genre de vie l'ennuya encore, et il s'enrôla dans un régiment, s'y conduisit assez mal, déserta, et vint se réfugier à Paris, où il exista quelque temps des secours que lui envoyait son père.

La révolution éclata. Murat trouva moyen de se faire admettre dans la garde constitutionnelle de Louis XVI. Lorsque ce corps fut supprimé, il obtint une sous-lieutenance dans le 12e régiment de chasseurs à cheval. Là commence véritablement sa carrière militaire.

Ayant montré de l'aptitude et de l'audace, et l'avancement étant alors très-rapide dans les armées, il devint, en peu de temps, lieutenant-colonel.

Comme Buonaparte, il fut destitué, après le 9 thermidor, sans doute comme *terroriste;* mais, comme lui, il rentra au service après les événements du 13 vendémiaire, et passa à l'armée d'Italie, où il se trouvait lorsque Buonaparte en vint prendre le commandement. En diverses actions, il se fit remarquer du général en chef, qui l'admit au nombre de ses aides-de-camp. Ayant continué à se distinguer dans toute cette guerre, il obtint rapidement les grades de chef et de général de brigade.

Dans toutes les autres campagnes, jusques en 1798 (il serait trop long de les détailler), il montra toujours une intrépidité fougueuse, n'éprouva presque jamais de revers. On le vit combattre et vaincre en Italie, en Suisse, en Allemagne.

Il voulut être de l'expédition d'Égypte, s'embarqua avec Buonaparte, et partagea, dans cette mémorable

entreprise, tous ses dangers et ses succès. Il revint avec lui en France, et l'aida à renverser le gouvernement directorial, dans la fameuse journée du 18 brumaire an VIII (novembre 1799).

Buonaparte, ou pour récompenser tant de services, ou pour s'attacher de plus en plus un homme qui lui paraissait si dévoué, lui donna pour lors en mariage une de ses sœurs (Marie-Annonciade-Caroline), âgée de 17 ans, et le nomma commandant de la garde consulaire.

Depuis cette époque, dans les nombreuses batailles livrées pour reconquérir l'Italie, dans toutes les plus brillantes affaires, en Allemagne, on voit figurer en première ligne le nom de Murat. Aussi Buonaparte accumula-t-il sur lui les honneurs. En 1804, il le nomma gouverneur de Paris, avec le rang de général en chef, et, dans la même année, maréchal de l'empire. En 1805, il l'éleva à la dignité de prince, et dans les négociations qui suivirent la bataille d'Austerlitz, il trouva moyen de lui faire céder le duché de Berg. De là au trône il n'y avait plus qu'un pas à faire; Murat, graces à son beau-frère, ne tarda pas à le franchir.

Mais, auparavant, Buonaparte l'envoya en Espagne, avec le titre de lieutenant-général des armées de l'empereur; et Murat eut le honteux honneur de faire abdiquer la couronne à Charles IV, et de l'attirer, ainsi que sa famille, dans les piéges que leur tendait Buonaparte. Ce fut ainsi qu'il prépara la voie par laquelle Joseph devait arriver au trône d'Es-

pagne; il eut pour récompense la couronne de Naples.

Il faut en convenir, Buonaparte n'a jamais été secondé par personne, dans ses gigantesques projets, avec plus d'audace et d'aveuglement que par Murat: c'était, dans ses mains, un instrument docile. Il faut croire que, s'il savait exécuter, il était peu propre à concevoir de grands desseins; qu'enfin c'était un excellent soldat, mais non un homme de génie.

Murat avait beaucoup de vanité; et cependant on cite un trait de lui qui prouverait qu'une fois, au moins, il eut de la modestie: « Murat, ayant été nommé prince, se rendit dans le département où il était né, et où était encore sa famille. Il en réunit tous les membres, riches ou pauvres, dans un dîner qu'il leur donna. Il se fit rendre compte de la situation de chacun: plusieurs étaient très-misérables; mais le nouveau prince eut le bon esprit de ne rougir de personne; tous, jusques aux plus petits cousins, trouvèrent dans ses bienfaits une existence douce et heureuse. (1) »

Suivons maintenant Murat sur le trop brillant théâtre où le sort le plaça pour quelques années.

II. Si le droit que donne la conquête est légitime, l'empereur des Français, ou plutôt les autorités constituées de la France, pouvaient disposer de la couronne de Naples. On n'en lit pas avec moins d'étonnement le décret du 15 juillet 1808, daté de Bayonne, par lequel Napoléon envoie son *cher*

(1) *Mes Souvenirs sur Napoléon*. Paris, 1819, in-12.

et bien aimé cousin le prince Joachim Napoléon, en possession du trône *de Naples et de Sicile*, et règle pour un long avenir la succession à ce trône. Aujourd'hui, que toute cette famille de parvenus est tombée dans l'abaissement, on se demande où ils avaient puisé tant d'impudence; comment l'un croyait pouvoir parodier, dans ses actes, les formes et le style de l'ancienne diplomatie; comment les autres, à son exemple, osaient se composer de brillantes cours, suivre, jusque dans les détails les plus minutieux, les prescriptions de la gothique étiquette des anciens souverains. Français, ne craignaient-ils point le ridicule, ce fouet vengeur dont cette nation sait si bien frapper et punir les prétentions non fondées et le charlatanisme. Si ces souverains de nouvelle date avaient eu un véritable mérite; s'ils avaient été dignes du haut rang qu'ils occupaient, on les eût vus suivre une route tout opposée : ils auraient accoutumé les peuples à leur domination, par degrés, en affectant des manières simples, mais franches et loyales. L'absurde et humiliante étiquette, en usage dans les cours des autres rois, et qui, aujourd'hui, n'impose plus, même aux dernières classes du peuple, les dénominations bizarres, les formules de l'ancienne servitude, auraient été remplacées par un code de politesse et par des formules raisonnables. Au lieu d'être de grotesques copistes des rois, ils auraient aspiré à devenir pour eux des modèles. Mais ils n'avaient bien jugé ni de leur position, ni de leur siècle.

Avant d'arriver à Naples, Murat se fit précéder par

une proclamation dans laquelle, après avoir fait, en style de monarque, quelques compliments à la glorieuse nation qu'il allait gouverner, il annonçait qu'il serait, dans quelques semaines, au milieu de *ses peuples, avec son auguste épouse, le prince royal Achille Napoléon, et sa petite famille qu'il lui était doux de confier à leur amour et à leur fidélité* (1).

Il y promettait aussi d'observer la constitution proclamée par son *auguste prédécesseur* (Joseph). Mais c'est précisément ce qu'il oublia de faire pendant les six années de son règne. Ce ne fut que deux ou trois jours avant sa chûte complette, qu'il se ressouvint que, si une constitution fait ordinairement le bonheur d'un peuple, elle est aussi la sauve-garde des rois. Il en publia alors une, qui est un nouveau monument de sa vanité comme du système d'astucieuse tyrannie dont son *auguste* beau-frère lui avait sans doute donné des leçons. Les grandes prérogatives attribuées au roi y sont longuement détaillées; il y a aussi tout un titre réservé aux *grands-officiers de la couronne*, lesquels sont : *le grand-aumônier, le grand-chambellan, le grand-écuyer, le grand-maréchal, le grand-veneur, le grand-maître des cérémonies*. Le fils de l'aubergiste de Cahors n'aurait pas cru pouvoir régner sans cette escorte! Je regrette de ne pouvoir insérer ici cette pièce, vraiment curieuse, mais qui y tiendrait trop d'espace.

---

(1) Voyez le décret et la proclamation dans les DOCUMENTS HISTORIQUES, n°. XV.

Un roi de l'école de Buonaparte devait aimer le faste, les cérémonies. Murat, toujours habillé comme un roi de théâtre, se plaisait à se montrer en spectacle dans les grandes solennités. Sa cour était brillante, somptueuse; mais cette pompe, ce luxe, coûtaient cher à la nation. Il fallut augmenter les taxes, afin de pourvoir à ces folles dépenses, et le peuple murmura. C'était le plus sûr moyen de lui faire regretter son ancien gouvernement.

Cependant, graces à quelques hommes de mérite dont il s'entoura, l'administration de Murat fut, en quelques parties, digne d'éloges.

Nous avons dit, dans nos *Mémoires*, comment il fut entraîné dans de grandes fautes par sa trop grande prédilection pour tout ce qui concernait le militaire; mais, dans les autres branches de l'administration, il fit des changements utiles, réforma des abus, comme nous l'observerons dans une autre partie de cet ouvrage.

Il sentit que, pour jeter de l'éclat sur son règne, il fallait paraître protéger les lettres, et il fit beaucoup pour leur encouragement. Pendant quelques années, des milliers de bras furent employés au déblaiement de Pompéi. La reine, sa femme, s'intéressait singulièrement aux découvertes que l'on faisait dans cette ville antique; elle aimait les monuments de l'art, en décorait ses palais, les payait avec générosité.

Mais, en politique, Murat se montra d'une faiblesse, d'une versatilité qui causa sa ruine. Fougueux, obstiné dans ses idées, il ne voulut point suivre la

marche que lui avaient sans doute tracée ses plus intimes conseillers. Lorsqu'il pressentit la ruine prochaine de Buonaparte, ce fut une conduite, sinon louable, du moins politique, de se rapprocher de l'Autriche et de l'Angleterre. On ne saurait donc, sans trop de rigueur, lui faire un reproche du traité d'alliance conclu avec l'empereur d'Autriche, le 11 janvier 1814, ni de la convention avec l'Angleterre, du 3 février de la même année (1). Est-il bien certain que, même en les observant avec loyauté, il serait parvenu à conserver le trône? J'ai peine à le croire; mais il en serait du moins descendu avec dignité, je ne dis pas avec honneur.

Dans tout le reste de sa vie, Murat ne nous offre plus que des preuves de l'indécision de son caractère, n'est plus qu'un exemple des malheurs qu'entraînent la témérité et l'irréflexion.

III. Lorsque, sous prétexte de rendre l'Italie à l'indépendance, Murat partit de Naples, à la tête de son armée, il n'y eut pas un homme sensé dans cette capitale qui ne prévît les désastres qui devaient être la suite d'une expédition aussi téméraire qu'inconsidérée. Des lettres écrites par un Génevois, bon observateur, qui se trouvait, en ce moment, à Naples, font un tableau plein de vérité de l'état d'anxiété de ses habitants (2). La reine Caroline avait

(1) Voyez ces deux pièces sous le n°. XIV des DOCUMENTS HISTORIQUES.

(2) Voyez dans le tome II de *la Bibliothèque universelle*, année 1816, *plusieurs lettres sur Naples.*

voulu elle-même retenir son mari ; elle dit plus d'une fois, à un homme qu'elle affectionnait : « N'est-ce point assez pour un paysan du Quercy d'occuper le plus beau trône d'Italie ? Non ; il voudrait toute la péninsule. »

On ne lut point sans étonnement la proclamation de Murat et son ordre du jour, datés de Rimini, le 30 mars 1815, par lesquels il invitait l'Italie entière à se lever pour briser ses fers. Aucun état, aucune ville, n'étaient préparés à recevoir le bienfait de la liberté ; et, d'ailleurs, la main qui le leur présentait n'inspirait point de confiance. Aussi le manifeste des Autrichiens, en réponse à ces deux pièces, qui parut douze jours après (le 11 avril 1815), produisit une bien plus grande sensation : on y retraçait, par ordre de dates, toutes les inconséquences de Joachim ; sa perfidie paraissait au grand jour, et sans recourir à d'oiseuses déclamations, on citait des faits, on n'employait que des raisonnements (1).

Naples apprit bientôt les désastres de Murat. Ici, nous allons rapporter, jour par jour, d'après le témoin oculaire que nous venons de citer, les circonstances qui ont accompagné la chûte de Joachim et le rétablissement de Ferdinand IV (2).

« 11 *Mai* 1815. — Le parti de Murat est bien malade. On s'efforce en vain de ranimer l'esprit public... On dit que de grands revers ont suivi quelques suc-

(1) Voyez ces trois pièces sous le n° XVII des DOCUMENTS HISTORIQUES.

(2) Voyez *Bibliothèque universelle*, t. II, p. 62—85.

cès remportés le 2 et le 3. Les actions ont eu lieu à Tolentino et à Macerata, dans la Marche d'Ancône. Murat, forcé à une retraite précipitée, est rentré dans le royaume de Naples, vivement poursuivi par le général Bianchi.

« 13 *Mai.* — La catastrophe approche; l'armée du roi seconde mal son courage; elle fuit et se débande; il n'ose plus la mettre aux mains avec les Autrichiens. Tandis qu'il s'efforce de la réunir, de l'encourager, de prendre de bonnes positions et d'arrêter la marche rapide des ennemis, ses affaires sont, ici, en très-mauvais état. Une croisière anglaise, qui s'est peu-à-peu approchée, est maintenant devant la ville; elle demande impérieusement la reddition des forts et des deux vaisseaux napolitains, le *Joachim* et le *Capri*.... Depuis deux jours, on s'attend, à chaque instant, à être attaqué. Ce que l'on craint bien plus que quelques bombes, c'est l'agitation du peuple : aux premiers coups de canon, on verra, dit-on, une foule de lazzaroni sortir de leurs demeures, se répandre dans les rues et sur le port, en poussant des hurlements, et choisir ce moment pour se livrer au désordre. Le souvenir des excès que la populace a commis, dans la dernière révolution, glace d'effroi tous les habitants aisés de la capitale; chacun tremble pour sa famille et pour ses propriétés....

« 15 *Mai.* — Les vaisseaux anglais sont, depuis hier, à l'ancre, dans une position très-pacifique. Une convention a été signée, au moment où le commandant allait commencer les hostilités. On dit qu'on lui re-

mettra les vaisseaux, les forts, et que la reine sera transportée en France....

« La reine a reçu, ce matin, les officiers de la flotte. Ce soir, nous l'avons vue sortir de son palais; elle était en calèche attelée de six chevaux blancs; sa contenance était ferme : elle saluait gracieusement à droite et à gauche; elle était suivie des cavaliers de la garde nationale, dont l'uniforme de hussard, bleu et argent, est très-brillant. En perdant sa puissance, la reine s'est fait remarquer par son affabilité et les grâces de ses manières. Elle aimait les arts, et protégeait les artistes : aujourd'hui, elle déploie un grand caractère; elle a envoyé ses enfants à Gaëte : elle est restée seule, sans troupes de ligne, dans une ville où il est si facile d'exciter de sanglantes révolutions. Naples lui doit le calme dont elle a joui jusqu'à présent. La reine a donné une nouvelle existence à la garde nationale; elle l'a passée en revue, il y a quelques jours : elle était à cheval, en uniforme aux couleurs de sa garde : elle a dit un mot aimable à chaque officier, a rassuré tout le monde, et a excité des acclamations universelles. Il est impossible de ne pas s'intéresser au sort d'une femme belle et malheureuse.

« 18 *Mai.* — Le roi est à Caserte, maison de plaisance à quelques lieues de la ville, où il fait des proclamations pour rallier l'armée; mais il n'y a plus d'armée.... Ses malheurs sont au comble. Voilà donc le résultat de cette brillante expédition, qui devait le rendre maître de toute l'Italie; expédition si témérairement concertée !

« 20 *Mai.* — Il a paru une proclamation de Murat, dans laquelle il se plaint des bruits alarmants que l'on se plaît à répandre, et cherche à rassurer les esprits... Malgré le ton de tranquillité qu'il s'efforce de prendre, bien des gens ont cru voir un adieu dans cette proclamation. On a été fort étonné, le lendemain, de voir affichée une constitution, en plusieurs centaines d'articles, que Murat donnait à son peuple : il l'avait promise depuis long-temps. Voilà le moment qu'il choisit pour la présenter! Les ministres vont et reviennent journellement de Caserte aux avant-postes; il paraît qu'on négocie..... On croit que l'armée autrichienne est prête à passer le Volturno, seule ligne qui puisse arrêter sa marche sur Naples.

« 21 *Mai.* — Les beaux jours de la famille de Murat sont finis; elle a quitté, en fugitive, ce pays sur lequel elle a régné six ans; son pavillon a été enlevé du palais; le peuple se décore avec enthousiasme de la cocarde rouge, couleur des Bourbons; le nom de Ferdinand est répété partout.

« Le 19, au soir, Joachim rentra dans la ville, escorté de dragons; il fut reconnu par le peuple, et quelques lazzaroni le suivirent, en le saluant de leurs acclamations. Il descendit au palais, et se rendit auprès de la reine; il l'avait quittée, il y avait deux mois.... Murat n'a pas même été nommé dans la convention (de Casalanza) conclue entre les généraux allemands et napolitains.... (1).

---

(1) Cette convention, du 20 mai, ainsi que celle que la reine

« Joachim s'est embarqué secrètement sur la côte, vis-à-vis de Nisida. Caroline est restée à Naples. Aujourd'hui, on a lu une proclamation qui annonçait qu'elle abandonnait le titre de régente, et qu'elle quittait la ville. Elle s'est embarquée à bord du *Tremendous.*

« 22 *Mai.* — Ce matin, de bonne heure, quelques corps de cavalerie allemande sont entrés ; on a reçu les proclamations de Ferdinand et de Léopold, son second fils, toutes les deux dictées par un sentiment paternel. On a appris que l'armée arriverait à Naples dans la journée, et que Léopold ferait son entrée avec elle.....

« La malheureuse Caroline est encore sur le *Tremendous.* Son départ est retardé. De sa prison, elle a entendu les coups de canon qui ont célébré l'entrée du maître qui vient se replacer sur le trône qu'elle a occupé; elle a entendu les cris, les transports de ce peuple qui l'avait souvent applaudie elle-même. Le soir, elle a vu Naples illuminée, et les feux répétés dans toutes les villes de la côte; elle a vu, livrée à la joie, cette ville, où elle n'est plus rien : le jour de son départ est un jour de fête. A combien d'illusions il faut renoncer, en descendant du trône! Le diadême a son bandeau, qui, en tombant, dévoile bien d'amères vérités.

Caroline avait conclue, comme régente, le 13, avec le commodore Campbell, se trouvent ci-après dans les DOCUMENS HISTORIQUES, n° XVIII.

« 23 *Mai.* — Le comte Neypperg est nommé commandant de la ville.... Les proclamations de la famille de Bourbon son affichées (1). Les princes ont pris l'engagement d'oublier le passé, de respecter la dette, de maintenir les officiers dans leurs grades et leurs honneurs. Des intentions si sages et si pacifiques leur promettent un règne paisible.

« 26 *Mai.* — Le prince Léopold est allé en grand cortège, dans la cathédrale, remercier Dieu de son retour dans le royaume de ses pères....

« On voit ici des officiers et des soldats de toutes les nations : autrichiens, toscans, siciliens, napolitains, des troupes de terre et des marins anglais. Les Napolitains, formés par Murat, ont la tournure et l'uniforme français ; les Siciliens ressemblent aux Anglais, avec lesquels ils ont servi long-temps.

« 30 *Mai.* — L'ex-reine a fait demander une entrevue au comte de Neypperg, qu'elle avait connu à sa cour, en qualité de ministre d'Autriche ; ce n'est plus comme souveraine, c'est comme suppliante qu'elle a traité avec lui. Elle s'est mise sous la protection de l'Autriche, a renoncé à la convention conclue avec les Anglais, a fait venir ses enfants de Gaëte, et est partie pour Trieste.

« On fait de grands préparatifs pour l'entrée du roi Ferdinand. »

Revenons à l'infortuné Murat, que nous avons

(1) Voyez ces proclamations dans les DOCUMENTS HISTORIQUES, n° XIX.

laissé partant de Nisida, sur une petite barque. Il était accompagné de son neveu, le colonel Bonafoux : tous deux abordèrent à Ischia, avec le projet de saisir la première occasion de se rendre en France. Comme ils étaient sans décorations, et vêtus en simples particuliers, ils purent rester trois jours inconnus dans cette île. Le quatrième jour, se promenant sur le rivage, ils aperçurent un chebec que le calme retenait dans ces eaux. Le chebec transportait en France le général Manhès, qui, marié depuis quelques mois à la fille du prince Pignatelli-Cerchiara, avait obtenu des passeports anglais pour lui et pour sa famille.

Le roi et le colonel, son neveu, furent reçus avec empressement à bord du vaisseau. La traversée, en France, fut assez pénible. Au milieu d'un orage, on entendit Murat s'écrier : « Il nous fallait bien aussi une petite tempête (1). »

Et, en effet, la nature entière paraissait conjurée contre Murat. A peine était-il descendu à Cannes, qu'il lui fallut se cacher à tous les yeux, pour se soustraire à la fureur des féroces réactionnaires qui déja préludaient aux scènes sanglantes dont le midi de la France allait être le théâtre. Plus d'une fois, il se retira dans les forêts, où quelques amis sûrs lui portaient de la nourriture et des vêtements. Des autorités françaises (et ce fait paraît à peine croyable)

(1) Notice historique sur le lieutenant-général comte Manhès, par M. de G***, officier de son état-major. Paris, 1817.

avaient mis sa tête à prix. Eh! quels étaient donc les torts de Murat envers la France? Etait-ce de l'avoir défendue, servie long-temps avec courage, d'avoir contribué à ses triomphes?

Fatigué de cette vie agitée, Murat parvint à s'éloigner de ces départements où de lâches brigands dominaient, où l'on venait d'assassiner, en plein jour, sous les yeux des magistrats, le brave maréchal Brune. Il chercha un asyle en Corse, où il trouva d'anciens officiers, ses compagnons d'armes, qui, comme lui, fuyaient les persécutions et la mort. Ce fut pour lui un malheur; il crut qu'avec leur secours, il pourrait reconquérir son royaume; et il fréta cinq petits bâtiments, sur lesquels il se proposa de passer à Salerne, où il espérait réunir à sa cause un assez grand nombre de partisans.

Tel n'avait point été d'abord son projet: il ne desirait, après sa chûte, que de passer le reste de sa vie dans le repos, soit en France, sous la domination des Bourbons, soit en Angleterre, soit en Autriche. M. *Macirone*, son ancien aide-de-camp, avait été chargé, par lui, de demander un asyle à toutes ces puissances. Cet officier a publié, sur ses négociations, une brochure très-intéressante, dans laquelle il décrit aussi les derniers événements de la vie de Murat. Cette relation contient des détails si romanesques, que l'on est souvent tenté de suspecter la véracité de l'auteur.

Quoi qu'il en soit, il paraît que ce négociateur était parvenu, non sans beaucoup de démarches et

de soins, à obtenir du prince de Metternich un acte authentique par lequel l'empereur d'Autriche accordait à Murat un asyle dans ses états, sous les conditions suivantes : 1° Qu'il prendrait un nom particulier; 2° qu'il fixerait son séjour dans une ville de la Bohême, ou de la haute Autriche; 3° qu'il s'engagerait à ne point quitter les états autrichiens sans le consentement de S. M. Il obtint, de plus pour le roi détrôné, des passeports signés des ministre des puissances alliées alors à Paris.

Lorsque M. Macirone put parvenir à lui remettre cette autorisation et ce passeport, Murat était sur le point de s'embarquer avec le petit nombre de braves qui devaient l'accompagner dans sa périlleuse expédition. Murat lui répondit qu'il était venu trop tard; que le sort en était jeté; qu'il exposerait à la vengeance du gouvernement français ses généreux compagnons d'armes. En vain, M. Macirone fit de nouveaux efforts pour le déterminer à renoncer à sa téméraire entreprise. Voici un extrait de la lettre que lui envoya l'ex-roi.

« J'apprécie la liberté au-dessus de tout autre bien... « Quel traitement puis-je attendre de ces puissances qui « m'ont laissé, pendant deux mois, sous les poignards « des assassins de Marseille?.... Errant dans les bois, « caché dans les montagnes, je ne dois la vie qu'à la « généreuse compassion que mes malheurs ont excitée « dans l'ame de trois officiers français; ils m'ont trans- « porté en Corse, au plus grand péril de leurs jours.

« Je n'accepterai point, M. Macirone, les conditions

« que vous êtes chargé de m'offrir. Je n'y vois qu'une « abdication pure et simple, sous la seule condition « qu'on me permettra de vivre.

« Vous connaissez les causes qui ont occasionné la « désertion de ma belle armée : les faux bruits, habile- « ment répandus de ma mort, du débarquement des « Anglais à Naples, etc.

« Lorsqu'on vous remettra cette lettre, j'aurai déja « fait bon chemin vers ma destination : ou je réussirai, « ou je terminerai mes malheurs avec ma vie. J'ai bravé « mille et mille fois la mort en combattant pour ma « patrie ; ne me sera-t-il pas permis de la braver une « fois pour moi-même ? Je frémis seulement pour le « sort de ma famille. »

Il partit. Une tempête le força d'aborder dans un autre lieu que celui qu'il avait d'abord fixé pour son débarquement. Nos Mémoires, et le rapport fait au roi de Naples, par un de ses ministres (1), donnent assez de détails sur sa fin tragique, pour me dispenser d'en ajouter qui auraient peut-être moins d'authenticité. Je me contenterai de dire, d'après le rapport d'une personne qui ne l'a point abandonné, même en ses derniers moments, que Murat ne crut jamais qu'on en viendrait jusqu'à le condamner à mort ; que, n'ayant jamais voulu abdiquer, il se regardait encore comme un roi qui avait droit de revendiquer, par tous les moyens, ses états ; qu'il refusa de comparaître devant la commission militaire, nommée pour le ju-

(1) Voyez le rapport dans les DOCUMENTS HISTORIQUES, n° XX.

ger, parce qu'il ne lui reconnaissait aucune juridiction sur lui (1); parce que, enfin, il pensait que les puissances alliées, et non le roi de Naples seul, avaient le droit de prononcer sur son sort, comme elles l'avaient fait sur celui de Napoléon.

La postérité appréciera mieux que nous ces motifs : elle examinera si la sentence rendue contre Murat était légale; et, si, d'ailleurs, en l'exécutant sans aucun délai, on n'agit pas avec trop de précipitation; si l'on ne s'exposait pas ainsi aux justes reproches des puissances alliées.

NOTE XLII (CHAP. XII, p. 189.)

De la Société ou Secte des Carbonari.

On sait que cette société secrette des *Carbonari*, qui prit naissance dans le royaume de Naples, il y a treize à quatorze ans, est aujourd'hui excessivement nombreuse; que les initiés à ses mystères sont répandus sur la surface entière de l'Italie, et même dans quelques contrées voisines. Aux renseignements sur cette société, que contiennent nos *Mémoires*, je crois

(1) C'est par erreur que l'auteur des *Mémoires* a rapporté que *Murat parut devant la commission*. Dans sa prison, il ne cessa de protester contre sa mise en jugement, et contre le tribunal chargé de prononcer sur son sort. Et, en effet, en ne le considérant même que comme un maréchal de France, il n'aurait pas dû être traduit devant une commission, composée en partie de sous-officiers, de sous-lieutenants, etc.

devoir en joindre d'autres, qui m'ont été communiqués par un littérateur napolitain qui, lui-même, est *initié*.

« Les *Carbonari* sont une espèce de société maçonnique; mais c'est aussi une *secte*, car la doctrine évangélique y sert, pour ainsi dire, d'appui à des projets politiques; ce qui lui donne une très-grande influence. Jésus-Christ est, pour eux, un *type* qu'ils considèrent sous un rapport très-propre à émouvoir, celui d'une victime de la plus cruelle tyrannie. De là vient que toutes les classes du peuple, les lazzaroni de Naples, les habitants des campagnes, aussi-bien que les moines, les curés, etc., ne sortent jamais des *réunions* des sociétaires sans être édifiés, et s'empressent de se faire initier. Les Carbonari donnent à ces réunions particulières le nom de *vendite* (lieux de débit, *marchés*). C'est toujours, comme on voit, le commerce du charbon qui leur fournit les mots symboliques qu'ils emploient, comme c'est l'art de construire qui a fourni aux *francs-maçons* les expressions et les formules dont ils se servent dans leurs *loges*.

« Le principal objet pour lequel les Carbonari s'associent, est de purger les campagnes des *loups* qui les infestent; et, par ces loups, ils entendent les tyrans, les ennemis de la liberté publique. Ils ont divers grades, et des signes symboliques, parmi lesquels la *croix* domine. Lorsqu'ils se prennent la main, ils dessinent dans l'intérieur une croix avec le pouce.

« Dans leurs réunions, tout tend à la démocratie: ils admettent dans leur pureté primitive les maximes

de l'évangile. Il faut entendre les dévots de la secte raconter les miraculeuses conversions qu'elle a déjà opérées : on a vu, dans Naples de féroces lazzaroni, dans les montagnes des Calabres et de l'Abruzze les plus forcenés brigands, pratiquer, aussitôt qu'ils étaient initiés, les actes les plus éclatants de bienfaisance et d'humanité.

« Il est très-certain qu'en instituant cette société secrette, on n'eut d'autre intention que de susciter aux Français, alors les maîtres du pays, des ennemis d'autant plus dangereux qu'ils étaient cachés. Mais cette société est bientôt devenue une secte, qui professe aujourd'hui les maximes de l'évangile et de la démocratie contre les tyrans de toute espèce et de toute nation. »

A présent, c'est aux gouvernements de voir ce qu'ils ont à attendre ou à craindre des Carbonari. Mais, de tous les moyens de décréditer cette secte et de la détruire, il n'y en aura pas de moins efficaces que la persécution.

DOCUMENTS HISTORIQUES.

N° XIV.

Acte du roi Charles III en faveur de son troisième fils D. Ferdinand, par lequel il lui cède les royaumes des Deux-Siciles.

Nous Charles III, par la grace de Dieu, roi de Castille, d'Arragon, des Deux-Siciles, de Jérusalem, etc.

Parmi les soins importants auxquels notre avénement à la monarchie de l'Espagne et des Indes nous a forcé de nous livrer depuis la mort de mon frère bien-aimé le roi catholique Ferdinand IV, on doit compter celui qui résulte de l'imbécillité ~~notoire de mon aîné. L'esprit~~ des traités de notre siècle prouve que l'Europe desire la séparation des états d'Espagne et d'Italie, lorsqu'elle peut s'effectuer sans s'opposer à la justice. D'après cela, étant sur le point de passer en Espagne, et me voyant dans le cas de pourvoir mes états italiens d'un légitime successeur, je dois choisir entre les nombreux enfants que le ciel m'a accordés, et nommer celui qui d'entre eux, quoique puîné, est actuellement capable de gouverner les peuples que je lui confie, et lesdits états italiens séparés de l'Espagne et des Indes. Mon desir étant d'observer cette convenance pour la tranquillité de l'Europe, afin que personne ne conçoive de doutes, en me voyant indécis, sur la continuation en ma faveur de la puissance espagnole et italienne, une commission nombreuse, composée de mes conseillers-d'état,

d'un conseiller de Castille qui se trouve ici, de la chambre de Sainte-Claire, du lieutenant de la *Sommaria* de Naples, et de toute l'assemblée de Sicile, assistée de six députés, m'a rapporté que, malgré tous les examens et les expériences possibles, ils n'ont pu trouver dans le malheureux prince aucun usage de raison, dans ses actions ou discours, et qu'ayant été tel durant son enfance, non-seulement il n'est maintenant susceptible ni de religion, ni de bon sens, mais qu'il ne semble même pas y avoir ombre d'espérance pour l'avenir ; enfin cette même commission conclut par un avis uniforme, que l'on ne doit s'occuper, ni disposer de sa personne, comme la nature, le devoir et l'amour paternel pourraient le desirer. Voyant donc en ce moment fatal échoir, par suite de la volonté divine, la capacité et le droit de premier puîné, à mon troisième fils D. Ferdinand, j'ai dû ; à cause de son âge pupillaire au moment de l'abandon que je fais de mes états italiens, comme souverain et père, penser à sa tutelle que je ne desire pas exercer envers un fils qui devient souverain indépendant en Italie, comme je le suis en Espagne.

L'infant D. Ferdinand, mon troisième fils, étant donc susceptible de recevoir de moi la cession de mes états italiens, moyennant le présent acte, qui doit être réputé pour solennel, et ayant toute la vigueur d'acte légitime et même de loi, je commence premièrement par l'émanciper, et j'entends que dès ce moment il ne soit plus soumis, non-seulement au pouvoir paternel, mais encore à ma suprême autorité. En second lieu, à cause de l'âge pupillaire et mineur de mondit troisième fils, qui doit être souverain et maître de tous mes états et biens italiens, j'établis en forme le conseil de régence qui en administrera la souveraineté et le pouvoir durant seulement ledit âge pupillaire et mineur, selon le mode que j'ai prescrit par une constitution

de ce même jour, signée par moi, munie de mon sceau, et enregistrée par mon conseiller et secrétaire au département de l'état et de la maison royale; laquelle constitution doit être considérée comme faisant partie intégrante de cet acte, et être réputée en tout et pour tout comme transcrite, afin qu'elle ait la même force de loi. Troisièmement, je décide et fixe pour loi stable et perpétuelle de mes états et biens italiens, que l'âge majeur de ceux qui devront, comme souverains et maîtres, en avoir l'administration libre, soit la dix-huitième année révolue. Quatrièmement, je veux également pour loi constante et perpétuelle de la succession de l'infant D. Ferdinand, même à titre d'explication majeure des réglements antérieurs, que ladite succession soit réglée d'après les droits de primogéniture, avec celui de représentation dans la descendance masculine de mâle en mâle; à la descendance de la ligne directe qui manquerait faute d'enfants mâles, devra succéder l'aîné mâle de la ligne plus proche du dernier régnant, se trouvant en être l'oncle paternel, ou le frère, ou plus éloigné, pourvu qu'il soit le premier né de sa ligne, selon la forme déja indiquée, ou de la branche qui récemment s'est détachée de la ligne directe d'aînesse de l'infant D. Ferdinand, ou de celle du dernier régnant. Le même ordre sera observé de mâle en mâle relativement à l'infant D. Gabriel mon fils, auquel devra passer la succession italienne dans ses descendants mâles, comme ci-dessus, dans le cas où manqueraient tous les mâles de mâles de la descendance masculine dudit infant D. Ferdinand. A défaut dudit infant D. Gabriel et de ses descendants mâles de mâles, la succession passera selon le même ordre à l'infant D. Saverio, et après lui et sa descendance masculine, à l'infant D. Antoine Pasquale et à sa descendance, et ensuite aux autres infants mes enfants que Dieu me donnera selon l'ordre de la nature, et

à leur descendance masculine. Tous les mâles de ma descendance se trouvant par suite anéantis, la femme du sang et de l'agnation qui existera à cette époque, devra succéder à leur défaut, soit qu'elle soit ma fille, soit qu'elle provienne d'un autre prince mâle de mâle de ma descendance, mais le plus proche du dernier roi et du dernier mâle de l'agnation qui manque, ou d'autre prince qui ait auparavant manqué, avertissant de nouveau, que dans la ligne directe le droit de représentation doit être observé, que d'après ce même droit la proximité et la qualité de primogéniture se mesure, qu'elle soit de l'agnation, et que le mode ci-dessus indiqué soit régulièrement suivi, tant à son égard, qu'à celui de ses descendants mâles de mâles qui devront lui succéder.

Ensuite la ligne féminine venant à manquer, échoira à mon frère l'infant D. Philippe et ses descendants mâles de mâles; et ceux-ci manquant aussi, à mon autre frère l'infant D. Louis et ses descendants mâles de mâles; et manquant même ceux-ci, à la femme plus proche de l'agnation, moyennant l'ordre que j'ai établi pour la succession, ce qui ne pourra jamais donner lieu à l'union de la monarchie d'Espagne et de la souveraineté italienne, de manière qu'aucun des mâles, ni aucune des femmes de ma descendance, ne pourront être admis à la souveraineté italienne que lorsqu'ils ne seront pas roi d'Espagne ou prince des Asturies déja déclarés ou au moment de l'être, ni lorsqu'il y aura un autre mâle pouvant succéder en vertu de cet acte aux biens italiens. N'en existant pas, celui qui sera roi d'Espagne, dès que Dieu le pourvoira d'un puiné mâle, fils, neveu, ou arrière-neveu, devra transférer sur sa tête tous les états et biens italiens.

Je recommande humblement à Dieu ledit infant D. Ferdinand, que je laisse régner à Naples, lui donnant ma bénédiction paternelle, et le chargeant de la défense de la

religion catholique, lui recommandant la justice, la clémence, la vigilance, l'amour des peuples qui m'ayant fidèlement servi et obéi, ont droit à la bienveillance de ma maison royale. Je cède ainsi, transmets et doune audit infant D. Ferdinand, mon troisième fils, le royaume des Deux-Siciles, et tous mes autres états, biens, raisons, droits, titres et actions; lui en fais en ce moment la plus ample cession et translation, de manière qu'il n'en reste aucune partie, ni aucune souveraineté, soit pour moi, soit pour mes successeurs les rois d'Espagne, hors les cas ci-dessus énoncés. En raison de quoi, dès l'instant où je quitterai cette capitale, il pourra, moyennant son conseil de régence, administrer, indépendamment de qui que ce soit, tout ce que je lui aurai transmis, cédé et donné. J'espère que cet acte d'émancipation, constitution d'âge mineur, destination de tutelle et soin de roi pupille et mineur dans l'autorité desdits états et biens italiens, de cession et donation, aura lieu pour le bien des peuples, pour celui de ma famille royale; et enfin qu'il contribuera non-seulement au repos de l'Italie, mais encore à celui de l'Europe. Le présent instrument sera signé par moi et par mon fils D. Ferdinand, muni de mon sceau et enregistré par les conseillers et secrétaires-d'état, même en qualité de régents et tuteurs dudit infant D. Ferdinand.

Fait à Naples, le 6 octobre 1759.

Signé CHARLES.

Signé FERDINAND.

Signé Dominique Cattaneo, Michel Reggio, Joseph Pappacoda, Pierre Bologna, Dominique Desangro, Bernard Tanucci.

N° XV.

Décret de Napoléon, qui nomme Joachim Murat roi de Naples.

NAPOLÉON, par la grace de Dieu, empereur des Français, roi d'Italie, protecteur de la confédération du Rhin, etc.

Le trône de Naples et de Sicile étant vacant par l'avénement de notre cher et bien-aimé frère Joseph Napoléon au trône de l'Espagne et des Indes;

Nous avons établi et établissons les dispositions suivantes pour être exécutées comme faisant partie du statut constitutionnel donné à Bayonne, le 20 de juin de l'année suivante.

ART. Ier Notre cher et bien-aimé cousin le prince Joachim Napoléon, grand duc de Berg et de Clèves est roi de Naples et de Sicile du 1er août 1808.

ART. II. La couronne de Naples et de Sicile est héréditaire dans la descendance directe, naturelle et légitime dudit prince Joachim Napoléon, de mâle en mâle, d'après l'ordre de primogéniture et à l'exclusion perpétuelle des femmes et de leurs descendants.

ART. III. Néanmoins, en cas que notre chère et bien-aimée sœur la princesse Caroline survive à son époux, elle montera sur le trône.

ART. IV. Après la mort du cher et bien-aimé beau-frère Joachim Napoléon et de notre chère et bien-aimée sœur la princesse Caroline, et à défaut de descendants mâles, la couronne de Naples et de Sicile nous sera dévolue et à nos héritiers et descendants mâles, naturels et légitimes ou adoptifs.

Dans le cas où notre descendance mâle, naturelle et légitime ou adoptive viendrait à manquer, la couronne de

Naples et de Sicile appartiendra aux descendants, mâles naturels et légitimes du prince Joseph Napoléon, roi d'Espagne.

Dans le cas où la descendance mâle, naturelle et légitime du prince Joseph viendrait à manquer, la couronne appartiendra aux descendants mâles, naturels et légitimes du prince Louis Napoléon, roi de Hollande;

Dans le cas où la descendance mâle, naturelle et légitime du prince Louis Napoléon viendrait à manquer, la couronne appartiendra au prince Jérôme Napoléon, roi de Westphalie;

Et dans le cas où ce dernier roi n'aurait pas de fils, à celui qu'il aura désigné dans son testament, soit parmi ses plus proches parents, soit parmi ceux qu'il jugera plus dignes de gouverner les Deux-Siciles.

Art. V. Le prince Joachim Napoléon, devenu roi des Deux-Siciles, conservera la dignité de grand-amiral de France, qui restera à la couronne tant que subsistera l'ordre de succession établi par le présent statut.

Le présent statut constitutionnel sera enregistré dans les archives du conseil-d'état, inscrit dans les registres des cours et tribunaux du royaume, publié et affiché, selon les formes usitées.

Donné dans notre palais impérial et royal de Bayonne, le 15 juillet 1808.

(Signé) NAPOLÉON.

Par l'empereur.

Le ministre secrétaire-d'état, (signé) V. B. Maret.

Certifié conforme,

Le ministre secrétaire-d'état, (signé) F. Ricciardi.

Proclamation de Joachim à son avénement.

Il a plu à la divine Providence que S. M. l'auguste empereur Napoléon, notre bien-aimé beau-frère nous cède la couronne des Deux-Siciles; il nous est extrêmement agréable de nous voir choisi à gouverner une nation douée des plus heureuses dispositions pour récupérer cette ancienne gloire qui a rendu illustres et mémorables jusqu'à nos jours ses ancêtres.

Tous nos efforts seront dirigés et tous nos soins assidus seront employés désormais à seconder tous les moyens de développement, dont doit dépendre la grandeur et la prospérité de la patrie et de notre couronne. Les premiers devoirs que nous nous imposons pour atteindre ce but seront de démontrer à l'Europe dans toutes les circonstances notre reconnaissance envers l'auguste empereur Napoléon, et de faire sentir à nos peuples tous les avantages qui doivent résulter pour eux de l'intime union de leur intérêt avec celui du grand empire français.

La constitution proclamée par notre auguste prédécesseur, et garantie par S. M. l'empereur, ayant été solennellement acceptée par nous, sera inviolablement observée et formera la base de notre gouvernement, d'autant plus qu'il nous est bien cher de suivre les traces d'un souverain qui a fondé à juste titre la félicité de ses peuples.

Nous confirmons dans tous les emplois militaires, civils et politiques, les personnes qui les occupent actuellement, et nous voulons que chacun de nos sujets continue de jouir du rang et du traitement dont il a joui jusqu'à présent, et d'exercer les fonctions dont il est maintenant chargé.

Notre désir est de nous rendre, dans quelques semaines, dans votre sein avec la reine Caroline notre auguste épouse, le prince royal Achille Napoléon, et notre petite famille,

qu'il nous est doux de confier à votre amour et fidélité. Elle commencera dès ce moment à nourrir les sentiments qui doivent l'attacher à la patrie, et à connaître les devoirs qu'elle s'impose, de contribuer à sa gloire et à sa félicité. En attendant, nous ne doutons point que tous les ministres et autorités constituées chercheront à remplir strictement leurs devoirs dans la partie du gouvernement dont chacun est particulièrement chargé, afin que nos peuples trouvent la justice et la satisfaction qui leur est due, et qu'ils soient en même temps certains de mériter notre estime, notre bienveillance et notre considération.

(Signé) JOACHIM NAPOLÉON.

De par le roi, le ministre secrétaire-d'état,

(Signé) F. RICCIARDI.

A Bayonne, le 20 de juillet.

Décret de Joachim Murat qui désigne son titre.

Vu le rapport de notre ministre des affaires étrangères, nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

ART. Ier. Le titre que nous prendrons avec la couronne des Deux-Siciles, sera le suivant :

Joachim Napoléon, par la grace de Dieu et la constitution de l'état, roi des Deux-Siciles, prince et grand-amiral de France.

ART. II. Le présent décret sera inséré dans le bulletin des lois et communiqué à tous les départements de l'état.

ART. III. Notre ministre des affaires étrangères et les autres ministres, chacun pour la partie qui le concerne, sont chargés de l'exécution du présent décret.

(Signé) JOACHIM NAPOLÉON.

Par le roi,

Le ministre secrétaire-d'état, (Signé) F. RICCIARDI.

N° XVI.

Traité d'alliance entre les cours de Naples et de Vienne, conclu à Naples le 11 janvier 1814.

Au nom de la très-sainte et indivisible Trinité.

Sa majesté le roi de Naples, et sa majesté l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, desirant cimenter par l'union la plus intime le bien être de leurs états respectifs, et aviser en même temps aux moyens les plus propres à assurer à l'Europe, et en particulier aux peuples de l'Italie, un état de paix durable, fondé sur l'indépendance et l'équilibre des puissances, ont résolu de stipuler entre eux un traité d'alliance, et de réunir leurs efforts à l'effet d'obtenir le but qu'elles se proposent.

En conséquence ils ont nommé, savoir :

Sa majesté le roi de Naples;

Le sieur Martius Mastrilli, duc de Gallo, grand dignitaire de l'ordre des Deux-Siciles et de celui de la couronne de Fer, chevalier de l'ordre de la Toison-d'Or, conseiller-d'état, et son ministre des affaires étrangères;

Sa majesté l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême;

Le sieur Adam Albert, comte de Neipperg, chevalier de l'ordre de Marie-Thérèse, grand-croix de l'ordre de Sainte-Anne de Russie, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Georges, commandeur de l'ordre militaire de l'Épée de Suède, chambellan actuel et son lieutenant-général;

Et le sieur Félix, comte de Mier, chambellan actuel, et son envoyé extraordinaire, et ministre plénipotentiaire près la cour royale de Naples.

Lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs, sont convenus des articles suivants :

Art. I. Il y aura, à dater du jour de la signature du traité, amitié, alliance et union sincères entre sa majesté le roi de Naples, et sa majesté l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, leurs héritiers et successeurs, leurs états et sujets respectifs à toute perpétuité. Les hautes parties contractantes apporteront la plus grande attention à maintenir entre elles une amitié et correspondance réciproques, en évitant tout ce qui pourrait altérer l'union et la bonne intelligence si heureusement subsistant entre elles.

Art. II. L'alliance entre les deux hautes parties contractantes aura pour but la poursuite de la présente guerre, pour concourir, par la réunion de leurs efforts, au rétablissement d'un juste équilibre entre les puissances, et pour assurer un état de paix véritable à l'Europe, et en particulier à l'Italie, où les deux hautes puissances contractantes se garantissent la défense de leurs états, et intérêts respectifs.

Art. III. Par suite de l'article précédent, les parties contractantes sont convenues de s'aider avec tous les moyens que la Providence a mis à leur disposition, et de ne jamais poser les armes, que d'un commun accord.

Art. IV. Sa majesté l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême garantit à sa majesté le roi de Naples, et à ses héritiers et successeurs, la jouissance libre et paisible, ainsi que la souveraineté pleine et entière de tous les états que sa majesté possède actuellement en Italie. Sa majesté impériale et royale-apostolique, emploiera ses bons offices pour faire accéder ses alliés à la présente garantie.

Art. V. Pour préciser davantage les secours que les hautes parties contractantes fourniront à la cause commune, sa majesté l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, s'engage à tenir constamment en campagne cent cinquante mille hommes, dont au moins soixante mille pour agir en Italie.

Sa majesté le roi de Naples promet également de mettre en campagne un corps de trente mille hommes effectifs. Ces troupes, partagées en un nombre proportionné d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie, seront constamment tenues au grand complet pendant la durée de la présente guerre.

ART. VI. Dans le cas où les forces stipulées dans l'article précédent ne seraient pas suffisantes pour la défense des intérêts communs, sa majesté le roi de Naples et sa majesté l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, se promettent réciproquement d'augmenter leurs forces auxiliaires suivant l'exigence du cas, en gardant toujours la même proportion établie dans l'article précédent.

ART. VII. Dans le cas que sa majesté le roi de Naples se trouve à la tête de son armée, le corps de troupes autrichiennes, qui se trouvera détaché de l'armée et réuni au corps de troupes napolitaines pour agir ensemble, sera sous les ordres immédiats de ce monarque.

Dans le cas contraire, la grande armée autrichienne en Italie, se trouvant commandée par un général feld-maréchal, ou général feld-zeugmeister de sa majesté l'empereur d'Autriche, le corps napolitain destiné à agir avec elle, sera sous les ordres dudit général.

Dans le cas de la présence de sa majesté le roi, les opérations seront réciproquement combinées et concertées de la manière la plus analogue aux intérêts communs et aux succès des armes des deux alliés.

Dans le cas que sa majesté le roi ne soit pas présent à l'armée, le général commandant les troupes napolitaines aura à suivre les ordres en chef de l'armée autrichienne, d'après le plan concerté entre les deux armées.

ART. VIII. A cet effet, il sera conclu de suite, après la signature du présent traité, une convention militaire pour régler tout ce qui est relatif aux opérations des deux armées,

aux lignes qu'elles auront à tenir, ainsi qu'à l'approvisionnement et à la subsistance des troupes respectives.

Art. IX. Les trophées, butins et prisonniers qu'on aura faits sur l'ennemi appartiendront aux troupes qui les auront pris.

Art. X. Les hautes parties contractantes se promettent réciproquement que ni l'une ni l'autre ne conclura ni paix ni trève sans y comprendre son allié.

Art. XI. Il sera donné ordre aux ambassadeurs et ministres des hautes parties contractantes auprès des cours étrangères de se prêter réciproquement leurs bons offices, et d'agir d'un parfait concert dans toutes les occasions, qui pourront regarder les intérêts de leurs souverains.

Art. XII. Sa majesté l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, promet la restitution de tous les prisonniers napolitains, qui se trouvent en son pouvoir, et emploiera ses bons offices pour la restitution de ceux détenus par les puissances alliées.

Art. XIII. Le présent traité sera ratifié, et les ratifications en seront échangées à Naples dans le plus court délai possible.

En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs l'ont signé, et y ont apposé le cachet de leurs armes.

Fait à Naples, le onze janvier mil huit cent quatorze.

L. S. *Signé*, le duc de Gallo.
L. S. *Signé*, le comte de Neipperg.
L. S. *Signé*, le comte de Mier.

Articles secrets.

Art Ier. Afin de prévenir tout prétexte de contestation entre leurs majestés le roi de Naples et le roi de Sicile, sa majesté l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bo-

même, s'engage à employer tous les moyens pour obtenir, en faveur de sa majesté le roi Joachim Napoléon et de sa descendance, un acte de renonciation formelle de S. M. le roi de Sicile, pour lui et ses successeurs à perpétuité, à toutes ses prétentions sur le royaume de Naples. Cette renonciation sera reconnue et garantie par S. M. l'empereur d'Autriche à S. M. le roi de Naples, et S. M. impériale s'emploiera près des hautes puissances alliées pour en obtenir une égale reconnaissance et garantie.

Par contre S. M. le roi de Naples renonce, pour lui et ses successeurs, à toute prétention sur le royaume de Sicile, et se déclare prête à en garantir la possession à la dynastie actuellement régnante.

Les puissances alliées ne pouvant cependant admettre la garantie du royaume de Naples au roi Joachim, que contre l'engagement réciproquement contracté entre elles de procurer à S. M. le roi de Sicile une indemnité convenable, S. M. le roi de Naples s'engage, dès-à-présent, à admettre le principe de cette indemnité, et les efforts de S. M. napolitaine devant être dirigés vers tous les objets de la grande alliance européenne, elle prend spécialement l'engagement de les étendre à l'indemnité à procurer au roi de Sicile.

Art. II. Sa majesté impériale et royale apostolique s'engage pareillement à employer ses bons offices pour hâter la conclusion de la paix entre S. M. le roi de Naples et S. M. le roi de la Grande-Bretagne sur des bases justes, solides et mutuellement honorables, ainsi que pour le rétablissement de l'amitié et la bonne intelligence entre S. M. le roi de Naples et les autres puissances alliées de l'Autriche.

Art. III. Les deux hautes parties contractantes reconnaissant que S. M. le roi de Naples ne peut éloigner ses troupes de son royaume, plus qu'elles ne le sont à présent, sans avoir la certitude qu'il n'a pas à craindre de

débarquement sur ses côtes, il demeure expressément convenu que S. M. napolitaine ne pourra être dans l'obligation de faire agir activement son armée sur les plans d'opérations à combiner, qu'autant que la cessation des hostilités, de la part de la Grande-Bretagne, aura été complétement assurée à S. M. napolitaine.

Art. IV. Sa majesté l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, s'engage à s'employer efficacement à la paix générale; à l'effet de procurer à S. M. le roi de Naples, en indemnité des sacrifices et efforts que S. M. le roi de Naples aura faits pour le soutien de la cause commune, une bonne frontière militaire, conforme aux intérêts politiques des deux puissances et à leurs relations d'amitié et d'union établies par le présent traité.

Art. V. Les deux hautes parties contractantes se réservent, à la paix générale, de se concerter plus particulièrement et avec la plus grande confiance, pour conclure entre elles un traité d'alliance défensive, dans le but de se garantir réciproquement leurs états en Italie, et de concourir mutuellement aux avantages réciproques de leurs couronnes et de leurs sujets.

Ces articles secrets seront ratifiés séparément, et les ratifications en seront échangées en même temps que celles du traité de ce jour.

Fait à Naples le 11 janvier 1814.

Signé, le comte de Neipperg.
Signé, le duc de Gallo.
Signé, le comte de Mier.

Article additionnel et secret.

Sa majesté le roi de Naples et sa majesté l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, desirant dès-à-pré-

sent convenir d'un arrangement définitif, résultant des stipulations de l'article VI du traité secret, signé à Naples le 11 janvier, sont convenues, savoir :

S. M. I. et R. apostolique d'assurer à S. M. napolitaine une acquisition calculée sur l'échelle de 400,000 ames à prendre sur l'état romain, et d'après la convenance mutuelle des deux états, S. M. I. et R. apostolique prêtera ses bons offices pour faire admettre et sanctionner par le saint-père, et par les hauts alliés, cette concession.

S. M. le roi de Naples par contre prend l'engagement formel de regarder l'accomplissement de cet arrangement, comme remplissant toutes ses prétentions à une acquisition territoriale.

Le présent article additionnel sera ratifié séparément, et les ratifications en seront échangées en même temps que celles du traité patent et secret de ce jour.

Fait à Naples le 11 janvier 1814.

Signé, le comte de Neipperg.
Signé, le duc de Gallo.
Signé, le comte de Mier.

Deuxième article additionnel au traité signé entre S. M. le roi de Naples et S. M. I. et R. apostolique, le 11 janvier 1814.

Les biens farnesiens à Rome et les biens allodiaux dans le royaume de Naples, actuellement possédés par S. M. le roi de Naples, sont nommément compris dans la garantie promise par S. M. I. et R. apostolique à S. M. le roi de Naples, par l'article 4 du traité du 11 janvier.

En foi de quoi les soussignés, munis de pleins pouvoirs spéciaux de leurs majestés le roi de Naples et l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, ont signé le pré-

sent article additionnel, et y ont apposé le cachet de leurs armes.

Fait à Chaumont, le 3 mars 1814.

Signé, le duc de Campochiaro.
Signé, le prince de Metternich.
Signé, le prince de Cariati.

Acte séparé.

Moi soussigné, ministre des affaires étrangères de S. M. le roi de Naples, déclare que M. le lieutenant-général, comte de Neipperg, ministre plénipotentiaire de S. M. l'empereur d'Autriche, m'a manifesté, dans les conférences qui ont eu lieu entre nous par la conclusion du traité d'amitié et d'alliance qui a été signé à Naples cejourd'hui 8 janvier 1814, qu'il était autorisé par les instructions de S. M. impériale royale apostolique, à assurer verbalement le roi mon maître, qu'en cas de son accession au système politique des puissances alliées dans la présente guerre, S. M. l'empereur d'Autriche emploiera tous les moyens, et, s'il en est besoin, jusqu'à ceux de la force, pour amener le roi de Sicile à renoncer formellement, pour lui et ses successeurs à perpétuité, au royaume de Naples, et à en garantir la possession paisible et entière à S. M. le roi Joachim Napoléon et ses descendants à perpétuité. En foi de quoi, moi soussigné, de consentement de M. le comte de Neipperg, j'ai consigné cette communication verbale dans le présent acte que je lui ai communiqué, et que j'ai muni de ma signature et du cachet de mes armes.

Fait à Naples, le 8 janvier 1814.

L. S. *Signé*, le duc de Gallo.

Article des instructions de S. M. l'empereur d'Autriche, communiqué par M. le comte de Niepperg à M. le duc de Gallo.

L'article séparé Ier et secret donne au roi la mesure de la bonne foi avec laquelle nous traitons. Nos plénipotentiaires sont autorisés d'assurer verbalement qu'au cas d'accession de sa majesté, nous emploierons au besoin jusqu'aux moyens de force pour amener le roi de Sicile à renoncer au royaume de Naples, et à en garantir la possession au roi Joachim.

Convention conclue entre l'Angleterre et le roi de Naples.

Les soussignés, en vertu des pleins pouvoirs dont ils sont investis, ont conclu la convention suivante :

Art. I. Il y aura d'aujourd'hui cessation entière d'hostilité par terre et par mer, tant entre les forces napolitaines et britanniques, qu'entre le royaume de Naples et les îles de la Méditerranée et de l'Adriatique, où se trouvent stationnées des forces britanniques ou d'autres troupes sous les commandants anglais.

Art. II. Durant l'armistice, il y aura, entre le royaume de Naples, la Grande-Bretagne et les îles mentionnées ci-dessus dans l'article, un commerce libre de toute marchandise non prohibée, assujettie cependant aux réglements établis par les gouvernements, ou qui pourraient être établis.

Art. III. Si l'armistice devait cesser par quelques circonstances, les hostilités ne pourront recommencer que trois mois après que la rupture en sera dénoncée par une des deux parties.

Art. IV. Il sera conclu immédiatement une convention militaire, entre les officiers généraux et supérieurs de l'ar-

mée autrichienne, napolitaine et anglaise, pour établir un plan d'opération, selon lequel les troupes respectives réunies pour la même cause devront agir.

Fait à Naples, le 3 février 1814.

Signé, le duc de GALLO, ministre des affaires étrangères de S. M. le roi de Naples.

Signé, WILLIAM BENTINK, ministre plénipotentiaire et commandant en chef des forces britanniques dans la Méditerranée.

N° XVII.

Proclamation de Murat, donnée à Rimini le 30 *mars* 1815.

« ITALIENS !

« L'heure est arrivée où de grandes destinées doivent s'accomplir. La Providence vous appelle enfin à la liberté; un cri se fait entendre depuis les Alpes jusqu'au détroit de Scylla, et ce cri est : *l'indépendance de l'Italie!*

« De quel droit des étrangers pourraient-ils vous ravir cette indépendance, le premier droit et le premier bien de tous les peuples? De quel droit viendraient-ils dominer sur vos plus belles contrées, et s'approprier vos richesses pour les transporter dans des contrées qui ne les ont pas produites? Quels droits ont-ils de disposer de vos enfants, de les faire servir à leur ambition, et de les conduire à la mort, loin des tombeaux de leurs ancêtres? La nature aurait donc en vain élevé pour vous les remparts des Alpes! Elle vous aurait donc en vain entourés des barrières plus fortes encore, telles que la différence du langage,

la diversité des mœurs, et l'invincible antipathie des caractères ! Non ! non ! que toute domination étrangère disparaisse du sol italien ! Vous avez été jadis les maîtres du monde, et vous avez expié cette gloire dangereuse par vingt siècles d'oppression. Mettez désormais votre gloire à ne plus avoir de maîtres. Tous les peuples doivent se tenir dans les bornes que la nature leur a assignées; des mers, des montagnes inaccessibles, voilà vos limites. Ne pensez jamais à les franchir ; mais repoussez l'étranger qui ne les a pas respectées, s'il ne se hâte de rentrer dans les siennes. Quatre-vingt mille Italiens du pays de Naples entrent en campagne, sous les ordres de leur roi, et jurent de ne prendre aucun repos avant que l'Italie soit délivrée ; et déjà ils ont prouvé qu'ils savaient tenir leurs serments.

« Italiens des autres contrées ! secondez ce dessein magnanime; que ceux qui ont porté les armes les reprennent ; que la jeunesse apprenne à les manier; que tous les cœurs nobles adressent, au nom de la patrie, des paroles de liberté à tous les Italiens ; que la force du peuple se déploie dans toute son énergie et sous toutes les formes ! il s'agit de savoir si l'Italie sera libre, ou si elle restera encore pendant des siècles courbée sous le joug de la servitude ! Que la lutte soit décisive, et nous assurons pour long-temps le bonheur de notre belle patrie, qui, bien que sanglante et déchirée, est encore l'objet de l'admiration des hommes éclairés de tous les pays. Les peuples dignes d'être régis par des institutions libérales, les princes qui se distinguent par la grandeur de leur caractère, se réjouiront de votre entreprise, et applaudiront à votre triomphe.

« L'Angleterre même, ce modèle des gouvernements constitutionnels, ce peuple libre qui met sa gloire à combattre pour l'indépendance et à prodiguer ses trésors pour attein-

dre ce but glorieux, pourrait-elle ne pas applaudir à vos nobles efforts? Italiens! vous avez été long-temps étonnés de nous appeler en vain; vous avez peut-être blâmé notre inaction, lorsque vos vœux se faisaient déja entendre de nous; mais le temps opportun n'était pas encore arrivé; nous n'avions pas encore reçu la preuve de la perfidie de vos ennemis.... Il était nécessaire que l'expérience vous éclairât sur les promesses fallacieuses de vos anciens maîtres, lorsqu'ils reparurent au milieu de vous; vous avez vu combien leur libéralité est vaine et fausse!

« Je prends ici à témoin les honnêtes et infortunés Italiens de Milan, de Bologne, de Turin, de Venise, de Brescia, de Modène, de Reggio, et d'autres villes célèbres. Combien de braves guerriers et de vertueux patriotes ont été arrachés au sol paternel! combien gémissent dans les prisons! Italiens, il faut des dédommagements pour tant de maux! Unissez-vous; et qu'un gouvernement de votre choix, une représentation vraiment nationale, une constitution digne du siècle et de vous, protègent votre liberté et vos propriétés. Mais il faut que votre courage devienne le gage de votre indépendance. Je somme tous les braves de venir combattre à mes côtés; j'appelle tous ceux qui ont réfléchi sur les intérêts de leur patrie, à préparer la constitution et les lois qui doivent régir désormais l'heureuse et indépendante Italie. »

Signé, Joachim Napoléon.

Le chef de l'état-major,

Signé, Millet de Villeneuve.

Ordre du jour.

Soldats ! le cri de la guerre se fait entendre de nouveau parmi nous. La voix de l'honneur et de la gloire vous appelle à combattre. Courons donc aux armes pour affronter l'ennemi perfide qui a violé la foi sacrée des traités.

L'Autriche avait demandé, provoqué notre alliance si nécessaire au succès de ses armes en Italie ; et aussitôt qu'elle a pu oublier impunément votre coopération et vos droits à l'exécution des traités garantis par les promesses les plus solennelles, elle a tourné follement ses armes contre nous pour soutenir nos éternels et implacables ennemis ; ces armes que nous défendions l'année dernière, au prix de notre sang, sur les rives de la Secchia et de l'Éridan.

Soldats ! nous combattrons dans les mêmes champs qui naguères furent les témoins de notre valeur ; nous délivrerons de la présence de nos ennemis ces mêmes provinces qui étaient devenues le prix de votre triomphe, que vous avez cédées à l'Autriche comme gage de conditions qu'elle n'a pas remplies. Ces provinces opprimées par les lois impérieuses de la force, depuis que vous les avez abandonnées, appellent à haute voix vos armes destinées à venger l'honneur du nom Italien, à les délivrer du joug à jamais détesté de l'Autriche.

C'est sous vos enseignes où sont gravés les noms d'honneur et de fidélité sans tache que les Italiens s'uniront, animés d'un noble et généreux courroux et indignés de trouver, sur les drapeaux de vos ennemis, les noms de mauvaise foi et perfidie. Eh, quelle cause plus sainte que la nôtre ! Nous combattrons pour la liberté et l'indépendance de la patrie ; pour faire triompher les principes libéraux méconnus par vos ennemis ; enfin pour la gloire militaire, première source de la force et de la grandeur des nations.

Que notre seul cri de guerre, dans le tumulte des armes et au milieu des périls, soit donc : INDÉPENDANCE DE LA PATRIE !

Rimini, ce 30 mars 1815.

Signé, JOACHIM NAPOLÉON.

Pour copie : Le chef de l'état-major, lieutenant-général et capitaine de la garde.

Signé, MILLET DE VILLENEUVE.

Déclaration de la cour d'Autriche, donnée le 11 avril 1815, au sujet de la guerre contre Murat.

APRÈS la campagne de l'année 1812, le roi de Naples abandonna l'armée française, dans laquelle il avait commandé un corps. A peine revenu dans sa capitale, il fit faire à la cour d'Autriche des ouvertures sur l'intention où il était de faire concorder sa marche politique extérieure avec celle du cabinet autrichien. Bientôt après, la campagne de l'année 1813 commença. Lors des premiers événements, qui parurent favorables à Napoléon, le roi Joachim quitta Naples pour se charger de nouveau d'un commandement dans l'armée française. En même temps il offrit secrètement au cabinet autrichien sa médiation entre les puissances et l'empereur des Français. La glorieuse journée du 18 octobre décida du sort de la cause des Français. Le roi revint dans ses états, et renoua sur-le-champ les négociations qui avaient été rompues, et dont l'objet était son accession à l'alliance européenne. Il fit avancer son armée, et proposa à l'Autriche le partage de l'Italie. Le Pô devait former la ligne de démarcation entre les deux états. Deux mois s'écoulèrent en négociations continuelles avec les alliés, et en

une correspondauce non moins active avec le général de l'armée française en Italie. Les forces militaires de Naples n'étaient utiles pour aucun des deux partis; ni l'un ni l'autre ne pouvait compter sur elles, ou n'avait à les combattre. L'Autriche était la puissance pour laquelle cet état de choses avait le moins de désavantage; elle pouvait diriger ses principales forces contre l'ennemi commun, sans s'inquiéter de l'Italie.

Enfin, le 11 janvier 1814, un traité fut signé entre l'Autriche et Naples. Cependant, sous le prétexte que les ratifications n'étaient pas échangées, l'armée napolitaine resta encore long-temps dans l'inaction. Des preuves écrites, tombées entre les mains des alliés, ne laissèrent plus lieu de douter que les intelligences secrètes du roi avec l'ennemi ne durassent encore : elles montraient alors principalement le dessein de donner le change à l'empereur des Français sur l'accession effective du roi à l'alliance des puissances. Les victoires remportées dans l'intérieur de la France décidèrent cependant le rôle du roi. Paris était tombé entre les mains des alliés, et l'armée napolitaine commença à entrer en campagne.

La convention du 11 avril 1814 avait mis fin à la guerre contre Napoléon. Les négociations de Paris fixèrent les rapports mutuels de la France et de ses anciens ennemis. Toutes les armées commencèrent leur retraite; les Napolitains se retirèrent dans les marches pontificales, sur lesquelles le roi avait des prétentions à faire valoir en vertu du traité du 11 avril.

Les rapports de toutes les puissances devaient être fixés au congrès de Vienne. Toutes les branches de la maison de Bourbon se prononcèrent contre la reconnaissance du roi Joachim. La situation de ce dernier avait assurément beaucoup changé par le retour des anciennes dynasties aux

trônes de France et d'Espagne. Une politique prudente devait lui prescrire de borner uniquement ses vues ultérieures à la conservation d'un des plus beaux royaumes du monde, en renonçant à toute conquête, sur-tout quand ces conquêtes ne pouvaient se faire qu'au détriment d'un voisin qui ne pouvait nuire sous les rapports militaires, et qui était de la plus grande importance sous les rapports politiques.

Au lieu de penser à sa propre conservation, le roi Joachim forma secrètement de vastes plans pour l'avenir. Il en prépara l'exécution, en employant tous les éléments d'une révolution militaire et politique. Aucun de ses projets, aucun de ses mouvements n'échappa au cabinet autrichien. Ce n'était point là le moyen de faire changer les dispositions des cours qui s'opposaient à l'admission du roi de Naples au rang des souverains de l'Europe.

Lorsque le fardeau des efforts militaires devint insupportable au royaume, le roi se détermina à des démarches plus entreprenantes. Dans le courant de février dernier, il fit connaître au cabinet autrichien son projet d'envoyer une armée en France; à l'effet de quoi il ne demandait que le passage par la moyenne et par la haute Italie. Une proposition aussi étrange fut repoussée comme elle le méritait.

S. M. l'empereur adressa aux gouvernements de France et de Naples, le 25 et le 26 février 1815, des déclarations par lesquelles ce monarque prononçait la ferme résolution de ne permettre, en aucun cas, que la tranquillité de la moyenne et de la haute Italie fût compromise par le passage des troupes étrangères.

S. M. I. donna en même temps l'ordre d'augmenter dans ses états d'Italie ses forces militaires pour soutenir sa déclaration. La France y répondit par des assurances formelles que le roi n'avait aucun projet semblable. Le roi

Joachim ne donna point de contre-déclaration : le moment de dévoiler ses véritables desseins n'était pas encore arrivé.

Le 5, la nouvelle de l'invasion de Buonaparte arriva à Naples. Le roi fit aussitôt appeler le ministre d'Autriche, et lui déclara qu'il serait et resterait fidèle au système d'alliance. Il fit renouveler cette déclaration aux cabinets autrichien et anglais. En même temps il envoya le comte de Beaufremont, son aide-de-camp, en France, avec la mission de chercher Buonaparte et de l'assurer de son appui. A peine la nouvelle de l'entrée de Buonaparte à Lyon était-elle parvenue à Naples, que le roi fit déclarer positivement à la cour de Rome « qu'il regardait la cause de Buonaparte comme la sienne, et qu'il lui prouverait maintenant qu'il ne lui avait jamais été étranger. » Il demanda en même temps le passage à travers le territoire de Rome pour deux de ses divisions, qui cependant, loin de se conduire hostilement, ne troubleraient pas le saint-père dans sa capitale. Le pape protesta contre cette violation de son territoire ; lorsqu'elle eut lieu, S. S. quitta Rome et se rendit à Florence.

Le 8 avril, les plénipotentiaires de Naples et de Vienne remirent au cabinet une note qui, en donnant l'assurance des sentiments d'amitié de leur maître et de sa volonté immuable de ne jamais se séparer de l'Autriche, contenait la notification « que S. M. se voyait forcée, d'après le changement de l'état des choses, et pour sa propre sûreté, ainsi que sous le rapport des mesures militaires, de prendre position, que cette position aurait lieu en dedans de la ligne de démarcation que l'armistice de l'année 1813 avait fixée à l'armée napolitaine.

Cependant l'armée napolitaine avait, le 30 mars, commencé sans déclaration les hostilités contre les postes autrichiens dans la légation.

S. M. I., pénétrée du sentiment de son plein droit, remplie de confiance dans la valeur de son armée et dans la fidélité éprouvée de ses peuples, ainsi que dans ses relations étroites avec toutes les puissances de l'Europe, a, par une note officielle du 10 de ce mois, fait déclarer au gouvernement napolitain qu'elle regardait les deux états comme étant en guerre, et qu'elle en abandonnait la décision ultérieure à la force des armes.

Nº XVIII.

Convention entre le prince Cariati, aide-de-camp du roi de Naples, et le commodore Campbell.

Entre nous, soussignés, général prince de Cariati, aide-de-camp de S. M. le roi de Naples, d'un côté; et Robert Campbell Esquier, capitaine du vaisseau de S. M. le *Tremendous*, et officier-senior des bâtiments de S. M. B., dans la baie de Naples, d'autre part, il a été exposé et arrêté ce qui suit :

Le commodore Campbell, sous la date du 26 avril, étant entré dans le golfe de Naples, ayant sous ses ordres deux vaisseaux de ligne, deux frégates, etc.; faisant partie de son escadre, a déclaré qu'en conséquence des instructions de son gouvernement, il devait employer tous les moyens en son pouvoir pour agir hostilement contre Naples. Il a déclaré en même temps que, pour éviter une effusion de sang qui serait inutile, et plus encore, pour éviter à une grande capitale les désastres que les hostilités pourraient produire, il était disposé à conclure un arrangement qui pût concilier les vues de son gouvernement avec celles qui doivent animer le gouvernement de Naples, pour la tranquillité de sa capitale; ses propositions étaient les suivantes :

1° Que les bâtiments de guerre seront consignés aux bâtiments de S. M. B., sous ses ordres, dans leur état actuel effectif, pour en être disposé comme les gouvernements respectifs pourront déterminer dans la suite.

2° Que l'arsenal naval sera consigné, et que des commissaires seront nommés pour faire un inventaire de tous les magasins, etc., pour en être disposé comme ci-dessus.

3° Que ce traité devait, en conséquence, s'étendre au vaisseau de ligne qu'on construit, et à tous les matériaux nécessaires pour sa construction : la sûreté duquel sera garantie par le gouvernement napolitain, pour être remis au commandant des forces navales anglaises, quand il le demandera, et quand les gouvernements respectifs auront arrêté le tout.

A ces conditions, le commodore, non-seulement donnait l'assurance qu'aucune hostilité n'aurait lieu contre Naples, son golfe et ses îles; mais il offrait même à S. M. la reine-régente la protection du pavillon britannique pour ses propriétés particulières, et les personnes en faveur desquelles elle pourrait la réclamer, aussi-bien que toutes les facilités pour le passage d'un négociateur que S. M. desirait d'envoyer en Angleterre ou au commandant en chef dans la Méditerranée.

Les arrangements suivants ont été acceptés pour prouver au commodore le desir que le gouvernement napolitain et la reine-régente ont toujours manifesté de maintenir la meilleure intelligence avec le gouvernement britannique :

1° Pour éviter toute hostilité entre les forces britanniques et napolitaines, les bâtiments de guerre, dans le port et dans la rade de Naples, seront consignés et remis en dépôt au commodore Campbell, commandant l'escadre anglaise devant Naples.

2° Ces vaisseaux recevront à leurs bords un équipage anglais; mais il est libre au gouvernement napolitain de laisser trois ou quatre officiers à bord de chacun de ces bâtiments pour veiller à la conservation de tous les objets qu'ils contiennent.

3° Ces vaisseaux quitteront Naples dans quarante-huit heures, à dater de la souscription de cet arrangement.

4° Un commissaire anglais et un commissaire napolitain feront un inventaire de tous les objets de l'arsenal de marine qui appartiennent aux vaisseaux de guerre; ces objets seront déposés, comme des propriétés sur lesquelles le gouvernement britannique établit ses droits jusqu'à ce qu'il soit fait une convention entre les deux cours. Le gouvernement napolitain en garantit la conservation.

5° L'article précédent sera étendu au vaisseau de ligne sur le chantier à Castellamare, et à tous les matériaux qui sont destinés à sa construction.

6° Les bâtiments de commerce seront reçus comme jusqu'à présent, et traités avec les mêmes faveurs. Il est déclaré que la reine profitera, au besoin, de toutes les offres du commodore Campbell.

7° Au moyen de l'exécution de ces articles, le commodore Campbell s'engage à prévenir et empêcher toutes hostilités de la part des vaisseaux de S. M. B., sous ses ordres, contre Naples, son golfe, ses îles, etc.

8° Comme une partie de la famille royale est dans ce moment à Gaëte, les vaisseaux de S. M. B. n'opposeront aucun obstacle à la communication entre le port de Naples et celui de Gaëte, pourvu qu'on n'y transporte pas de munitions militaires ni de provisions pour la garnison.

9° Toute facilité sera accordée au ministre de la reine qui pourrait être expédié à lord Exmouth, ou à Londres, pour y traiter au nom du roi.

10° Cet arrangement sera de suite envoyé à lord Exmouth pour sa sanction et approbation ; et quand celle-ci sera obtenue, le commodore Campbell s'engage de la notifier au gouvernement napolitain.

Signé et ratifié par nous, à bord du vaisseau de S. M. B. le *Tremendous*, dans la baie de Naples, aujourd'hui 13e jour de mai 1815.

S. M. la reine-régente ayant demandé qu'un vaisseau de guerre restât à l'ancre devant la ville de Naples, par mesure de garantie, le commodore Campbell donne son adhésion à ce desir de S. M., en exécution de l'article 6e.

Signés, le prince DE CARIATI. (*L. S.*)
ROBERT CAMPBELL. (*L. S.*)

CONVENTION MILITAIRE.

Capitulation de Casalanza.

LES soussignés, après avoir échangé les pouvoirs dont ils ont été investis par leurs chefs respectifs, sont convenus des articles suivants, qui devront être néanmoins ratifiés par lesdits commandants en chef :

ART. Ier. A partir du jour de la signature de la présente convention militaire, un armistice aura lieu dans toutes les parties du royaume de Naples entre les troupes alliées et les troupes napolitaines.

ART. II. Toutes les places fortes, citadelles et forts du royaume de Naples seront remis dans l'état où ils se trouvent, ainsi que les ports de mer et les arsenaux de tous genres, aux armées des puissances alliées, à l'époque fixée dans l'article suivant, pour être rendus ensuite à S. M. le roi Ferdinad IV, à l'exception des places qui auraient capitulé avant ladite époque. Les places de Gaëte, Pescara et Ancône, qui sont déja bloquées par des forces de terre et de mer des armées alliées, n'étant pas dans la ligne des

opérations de l'armée sous le commandement du général en chef Carascosa, ce général se déclare ici sans pouvoirs pour traiter de leur sort, parce que les officiers qui commandent ces places sont indépendans de lui, et ne se trouvent pas sous ses ordres.

Art. III. L'époque de la remise des forteresses et de la marche de l'armée autrichienne sur Naples, est arrêtée ainsi qu'il suit :

Capoue se rendra le 21 mai; le même jour, l'armée autrichienne prendra position sur le canal de Reggi-Lagni. Le 22 mai l'armée autrichienne occupera la position dans la ligne d'Averse, Fragola, Meleto et Fuliano. Les troupes napolitaines marcheront ce jour-là sur Salerne, où elles arriveront en deux jours. Elles se cantonneront dans la ville et dans les environs, pour y attendre la décision de leur sort futur. Le 23 mai, l'armée alliée prendra possession de la ville, citadelle, et de tous les forts de Naples.

Art. IV. Toutes les autres forteresses et citadelles (excepté celles qui ont été mentionnées ci-dessus) situées dans le royaume de Naples, telles que Scylla, Amandea, Reggio, Brindisi, Manfredonia, etc., etc, seront également remises aux armées alliées, ainsi que tous les dépôts d'artillerie, arsenaux, magasins et établissements militaires de tout genre.

Art. V. Les garnisons sortiront avec tous les honneurs de la guerre.

(Les Art. VI et VII indiquent la manière dont seront remises les places, et rendent responsables les officiers des magasins, etc., qui s'y trouvent.)

Art. VIII. Les officiers d'états-majors des armées alliées et de l'armée napolitaine seront envoyés aux différentes places indiquées ci-dessus, pour faire savoir aux com-

mandants respectifs ces stipulations, leur remettre les instruments nécessaires pour les faire exécuter.

Art. IX. Après l'occupation de la capitale, tout le reste du territoire du royaume de Naples sera remis aux alliés.

Art. X. Le général Carascosa s'engage à conserver avec soin toutes les propriétés de l'état, jusqu'au moment de l'entrée des alliés à Naples.

Art. XI. L'armée alliée s'engage à prendre toutes les mesures pour empêcher le désordre, et à se conduire sur le territoire napolitain de la manière la plus pacifique.

Art. XII. Tous les prisonniers de guerre seront rendus de part et d'autre.

Art. XIII. On donnera, pendant un mois, des passeports à tous les Napolitains qui voudront quitter le royaume.

Fait sur la ligne des avant-postes de Casalanza, devant Capoue, le 20 mai 1815.

Signé le baron Colletta, *conseiller-d'état du roi des Deux-Siciles;* le comte Neipperg, *commandant de division de l'armée autrichienne.*

En qualité de général en chef de l'armée de Naples, le baron Carascosa; *le général en chef de l'armée autrichienne de Naples,* Bianchi.

Demandes additionnelles faites par le négociateur napolitain, et réponses données par le négociateur autrichien.

Demande. I. Le maintien de la dette publique.

Réponse. I. La dette publique sera garantie.

Dem. II. La confirmation de l'acquisition des biens de l'état qui ne sont pas dotations ou donations faites par le gouvernement depuis 1806.

Rép. II. La vente des biens de l'état est irrévocablement maintenue.

Dem. III. La conservation de l'ordre des Deux-Siciles.

Rép. III. La noblesse ancienne et la nouvelle seront conservées.

Tout militaire au service de Naples, né dans le royaume des Deux-Siciles, qui prêtera serment de fidélité à S. M. le roi Ferdinand, sera conservé dans ses grades ou pensions.

De plus, le négociateur autrichien a ajouté les articles suivants :

Personne ne pourra être ni recherché, ni inquiété pour ses opinions et la conduite politique qu'il aurait tenue antérieurement au rétablissement du roi Ferdinand sur le trône de Naples, en tout temps et en toute circonstance. Il sera, en conséquence, accordé pleine et entière amnistie, sans la moindre exception.

Chaque Napolitain est habile à posséder les offices et les emplois civils et militaires du royaume.

S. M. l'empereur d'Autriche confirme ces dispositions par sa garantie formelle.

Casalanza, ce 20 mai 1815.

Signé le comte de Neipperg ; le baron Colletta.

Ratifié, le général en chef, Bianchi ; le général en chef, Carascosa.

N° XIX.

Proclamation de Ferdinand IV, roi des Deux-Siciles, etc. aux Napolitains.

« Je vais enfin remonter sur mon trône de Naples. Tout concourt à rendre heureux mon retour. Vos vœux

unanimes me rappellent. Le vœu général des hautes puissances rend justice à mes droits. La ferme et vigoureuse assistance de mes augustes alliés m'anime et me soutient.

« Je me mets en marche à la tête d'une armée, non comme les usurpateurs, pour tromper et soulever les peuples, ou comme les aventuriers, pour enlever, dans le désordre de la tempête et du naufrage, ce que le calme n'aurait pu leur procurer. Je retourne dans le sein de ma chère famille; je viens lui apporter des consolations et la paix : je viens lui rendre l'antique sérénité, et effacer le souvenir de tous les maux passés.

« Non, vous n'êtes point faits pour porter le feu de la révolte chez des ennemis qui ne sont pas les vôtres. Vous n'êtes point faits pour vous avilir par cette espèce de grandeur qui naît de la destruction et de l'épouvante. L'histoire de vos ancêtres est beaucoup plus glorieuse. Vous, descendants des Brutiens, des Campaniens et des Samnites, vous devez faire trembler les étrangers perturbateurs de votre prospérité et de votre tranquillité intérieure; mais vous ne devez pas être les instruments de leur ambition, ou les victimes de leurs artifices. Vos enfants ne doivent point périr dans les climats glacés. C'est à vous seuls à jouir de vos biens, des fruits de vos sueurs, et des produits de votre heureux climat.

« Napolitains, venez vous jeter dans mes bras! Je suis né parmi vous; je connais, j'apprécie vos habitudes, votre caractère et vos mœurs. Je ne desire que de vous donner les preuves les plus éclatantes de mon amour paternel, et rendre la nouvelle période de mon gouvernement l'époque la plus heureuse du bien-être et du bonheur de notre patrie commune. Un seul jour doit dissiper tous les malheurs de plusieurs années. Les gages

les plus sacrés, les plus invariables de modération, de douceur, de confiance réciproque et parfaite union, seront les garanties de votre tranquillité.

« Napolitains, secondez de tous vos efforts une entreprise dont l'objet est si grand, si juste, si bienfaisant, et qui entre dans la cause commune de l'Europe, dont tous les peuples sages ont entrepris la défense avec des forces immenses !

« Je vous promets que je ne conserverai pas le moindre souvenir de toutes les fautes commises par qui que ce soit, sans aucune exception, contre les devoirs de fidélité envers moi, pendant mon absence de ce royaume, à quelque époque qu'elles aient été commises, soit lors de mon premier éloignement, soit du second. Un voile impénétrable et éternel couvrira toutes les actions et les opinions passées. A cet égard, je promets de la manière la plus solennelle, et sur ma parole sacrée, l'amnistie la plus entière, la plus étendue, la plus générale, et un oubli éternel.

« Je promets de conserver à tous les individus napolitains et siciliens, qui servent dans les armées de terre et de mer, toute la solde, les grades et les honneurs militaires dont ils jouissent aujourd'hui.

« Que Dieu, témoin de la droiture et de la sincérité de mes intentions, daigne en bénir le succès !

« Palerme, 1er mai, 1815.

« FERDINAND. »

Autre Proclamation.

« FERDINAND IV, etc.

« Après plusieurs années d'une pénible séparation, il a plu à la divine Providence de rendre à nos affectionnés su-

jets leur légitime souverain, et à notre cœur paternel ce qu'il avait de plus cher! Notre droit sacré à la souveraineté des Deux-Siciles à été reconnu et confirmé par le consentement général des puissances de l'Europe assemblées en congrès; par les forces de nos magnanimes alliés et de notre propre empire, et par le droit des gens. Nous voilà arrivés, enfin, à cette époque qui doit mettre un terme aux maux dont une si grande et si importante partie de nos possessions a été la victime. En reconnaissance des bienfaits signalés du Très-Haut, nous consacrerons, désormais, tous nos efforts au bonheur et à la tranquillité de nos peuples; et ils y contribueront de leur côté en pratiquant les vertus nécessaires au maintien de l'ordre social, la concorde, la modération, et une confiance réciproque. Puissent les événements qui se sont passés s'effacer de leur mémoire comme ils s'effaceront de la nôtre! Par une proclamation, datée de Palerme, le 1er mai, nous avons manifesté nos intentions bienveillantes, et publié les promesses que nous faisions. En les confirmant et en les spécifiant d'une manière plus particulière, nous nous engageons solennellement, en notre nom et au nom de nos successeurs, à donner pour bases aux lois sur lesquelles sera établi le système de notre gouvernement, les garanties suivantes, que nous concédons irrévocablement à nos bien-aimés sujets:

« 1°. Nous assurons toute liberté civile et personnelle.

« 2°. Les propriétés seront sacrées et inviolables. Les ventes des biens de l'état sont déclarées valides.

« 3°. Les taxes ne seront établies que dans des formes qui seront prescrites par les lois.

« 4°. La dette publique est reconnue.

« 5°. Les pensions, les rangs et les honneurs militaires seront conservés, tant ceux de l'ancienne que de la nouvelle noblesse.

« 6°. Tout Napolitain est admissible aux emplois civils et militaires.

« 7°. Aucun individu ne sera inquiété pour ses opinions et sa conduite politique avant notre rétablissement dans nos états napolitains ; et, en conséquence du présent article, nous accordons une pleine et générale amnistie, sans aucune qualification, ni exception quelconque.

« *Signé* FERDINAND. »

Publiée à Naples, le 4 juin 1815.

N° XX.

Rapport du ministre des finances, le chevalier de Medici, chargé du portefeuille de la police générale.

Du 16 octobre 1815.

SIRE, DIEU a sauvé votre royaume des Deux-Siciles des maux incalculables de la guerre civile et de l'anarchie : l'Italie même peut se dire sauvée de ce danger. Le coupable projet formé par Joachim Murat, de rentrer dans le royaume en y recommençant la révolution, en y semant de nouveau ces idées chimériques dont s'alimentent les partis : ce projet fut très-sagement regardé par V. M. comme un objet digne de l'attention de la police. Et en effet comment douter que Joachim Murat n'eût pas formé à l'avance un tel plan, et qu'il ne cherchât pas par tout moyen de le mettre en exécution, quand on savait qu'après les plus fortes persécutions qu'il avait fait éprouver pendant son gouvernement, à la société des *Carbonari ;* abandonnant ensuite dans les derniers temps, même presqu'à son départ, les principes qu'il avait jusqu'alors professés, il se fit le

chef et le régulateur de cette société, et voulut obliger les principaux employés civils et militaires à s'y inscrire. C'est ainsi qu'il cherchait à laisser au milieu de nous une faction à laquelle il eût communiqué en secret ses intentions. Et quoique les plus chauds Carbonari ne lui accordassent pas une pleine confiance, le plus grand nombre fut obligé de paraître croire à sa bonne foi, pour faire cesser l'état de persécution dans lequel ils avaient vécu pendant plusieurs années. Mais son raccommodement avec cette société avait sur-tout pour motif de se servir des moyens qu'elle-même lui aurait préparés, pour familiariser les Italiens avec ses idées et projets ultérieurs. Nous voyons en général, Sire, que dirigeant constamment ses vues vers un but, celui d'exciter des révolutions et des mouvements civils, il partit de Naples le 10 mai et se rendit à Ischia avec le peu de Napolitains qui le suivirent, et se refugia de là en Provence. A cette époque, Napoléon était encore en France, et s'y soutenait plutôt comme le chef d'une nouvelle révolution, que comme un conquérant formidable dont le regard seul forçait tout le monde d'obéir à ses ordres; il fut même obligé de caresser les républicains; voyant déja aux portes de la France, l'Europe en armes, qui demandait sa chûte, il ne lui restait d'autre ressource que de se concilier un parti toujours ami du désordre. Murat chercha, en Provence, à l'aider autant et du mieux qu'il put, en conservant à Naples et en Italie une correspondance non interrompue, tendant à réveiller la révolution. Mais le revers de son maître et le bon esprit des Provençaux l'obligèrent à quitter la France, et à chercher en Corse un lieu où il pût établir un foyer de nouvelles tentatives. V. M. n'ignore pas que la police a toujours connu toutes ses démarches. Pendant son séjour à Vescovato, il appela autour de lui le plus d'officiers qu'il put, et parvint à en réunir plus de quatre cents: il leur fit à

tous de grandes promesses d'avancements militaires, de dignités civiles, de dotations de biens; en un mot, il ne trouvait rien de trop pour récompenser ceux qui devaient servir à allumer la guerre civile. Il nolisa en conséquence, des barques et en acheta d'autres. Il ne s'en tint pas à ces seuls moyens d'aggression. Il recommença ses correspondances dans le royaume; mais V. M. voulut sagement qu'on ne donnât aucun cours aux lettres interceptées, et ordonna d'éloigner ces moyens qu'employent les polices révolutionnaires de souffrir que les correspondances qu'elles connaissent déja, se suivent afin d'accumuler dans leurs mains les preuves du crime; elle préféra que le crime ne se commît point. Cette sagesse d'un roi père de ses peuples mérite d'être retracée en lettres d'or par l'histoire; mais V. M. est encore plus digne d'éloges, pour les mesures de précaution qu'elle ordonna, afin de prendre dans le piégé, Joachim Murat, dans le cas où il serait assez imprudent pour tenter l'exécution de son projet.

Trois divisions de barques canonnières furent établies et confiées au commandement d'officiers expérimentés: l'une gardait nos côtes depuis Monte-Circello jusqu'au golfe de Naples, et veillait sur l'île d'Ischia, où on envoya des agents de la police, pour veiller sur quelques personnes qui s'y étaient rendues suspectes; l'autre, depuis le golfe de Salerne, défendait la côte jusqu'au Phare; et la troisième, depuis le cap *dell'Arme*, les côtes de la mer Ionienne. Des frégates, des corvettes et beaucoup d'autres bâtiments légers furent ensuite disposés en croisière.

Les choses étaient ainsi ordonnées quand nos agents de Corse nous avertirent de l'édit du chevalier Verrier, commandant de cette île, qui déclarait traîtres et rebelles tous ceux qui suivraient Murat: on reçut aussi sa réponse aussi insolente qu'insensée, et l'on sut peu après qu'il s'était

transporté à la tête de sa petite armée à Ajaccio. Mais ni le changement de lieu, ni la teneur de l'édit ne changèrent ses desseins. Occupé constamment de l'idée d'apporter la guerre civile dans le royaume de Naples, il entretenait toujours d'espérances flatteuses ceux qui l'avaient suivi. Il leur montrait ses correspondances, et se vantait, sans aucun fondement ni vérité, que tous les généraux et les barons qui avaient vécu de ses profusions étaient attachés à son parti. Il fondait ses succès imaginairees sur la garde nationale, sur les gardes civiques et les légions, mais sur-tout (chose incroyable à supposer), sur les soldats calabrois débandés. Ce fut alors qu'il commença à manifester le ferme dessein de faire sa descente en Calabre.

La police en ayant été informée, V. M. donna de nouveaux ordres en Sicile, pour que ses côtes, sous prétexte d'une guerre contre les Barbaresques, fussent attentivement gardées. Cette mesure devint d'autant plus nécessaire qu'on eut la nouvelle qu'il se répandait dans la Calabre ultérieure, un bruit vague que l'on proclamerait, le 4 novembre, la république, et que l'on nommerait Joachim Murat premier consul.

Au milieu des agitations de V. M., ce qui l'affligeait le plus sensiblement, c'était d'avoir à craindre que, par quelque accident imprévu, vos sujets pussent être enveloppés dans de nouveaux malheurs plus déplorables encore que ceux qu'ils avaient récemment éprouvés; mais bientôt V. M. fut informée par les rapports de la police, que l'esprit public était si bien disposé que rien ne devait faire appréhender que Murat trouvât assez de personnes qui voulussent se réunir à lui et seconder ses fatals projets; que l'on ne pouvait douter, au contraire, que le peuple, sur-tout celui de Naples, à la nouvelle de son arrivée sur quelque point du royaume que ce fût, fit main-basse sur tous ces misé-

rables qui, pendant l'occupation militaire, contraints par la force, avaient été, au moins en apparence, ses partisans; ainsi que sur ceux, sur-tout, qui avaient été le plus honorés par lui, et enrichis. Ainsi, il fallait, outre les soins exigés pour rendre nulle la coupable entreprise de Murat, veiller encore à la sûreté personnelle de cette partie de vos sujets qui, quoiqu'ils pratiquent aujourd'hui avec le reste des bons et pacifiques citoyens, tous les principes de l'honneur et de la fidélité, ont le malheur d'être regardés par le peuple comme suspects d'avoir des opinions contraires à votre gouvernement.

Vers la fin de septembre, on sut que l'Autriche, toujours persévérante dans son système d'éloigner de l'Italie toute agitation civile, en éloignant les causes de troubles, même les plus éloignées, avait offert à Murat un asyle dans ses états; que pour le persuader, elle avait expédié en Corse, un certain *Macirone* qui avait sa confiance, et avait été employé par lui dans beaucoup de négociations, et qu'une frégate anglaise était prête à le transporter à Trieste. Quoique V. M. vît dans cette mesure la sagesse du conseil autrichien et l'avantage, pour le moment, d'éloigner le mal, elle ne se laissa pas cependant tromper par l'espérance que Murat y accéderait. Les nouvelles qui arrivaient attestaient trop quelle était sa ferme résolution, et d'ailleurs il était presque certain, d'après sa vanité connue, qu'il voudrait tenter une entreprise même au-delà de ses forces. En effet, l'on sut peu de temps après que Macirone avait passé de Bastia à Ajaccio; que s'étant abouché avec Murat, il paraissait que l'offre dont il était le porteur n'avait pas été acceptée. On eut aussi une réponse par lui faite à Macirone, en forme diplomatique, dans laquelle, tandis qu'il accepte le passeport, il se réserve de traiter avec S. M. l'Empereur, sur les conditions de l'asyle qui lui est accordé; mais refuse de

passer à Trieste sur la frégate anglaise, sous prétexte de la *sommation peu mesurée qui lui a été adressée par M. le capitaine de la frégate.* Cette réponse fut envoyée par un exprès, lorsque Murat s'était déja mis en mer, ou était sur le point de s'y mettre : les rapports de Corse faisant connaître que Macirone était arrivé à Ajaccio le 28 septembre, et que dans la nuit même du 28 au 29, Murat avait fait voile de ce port avec six barques légères armées, et environ deux cents officiers et sous-officiers. Il faut encore rappeler que le 27, il avait fait à Ajaccio une promotion militaire: il avait créé maréchal-de-camp le colonel d'artillerie Natali; capitaine, le lieutenant Viaggiani et lieutenant le sous-lieutenant Pasquali. Les décrets originaux qui sont en mes mains ont toutes les formes de chancellerie, et finissent de la manière suivante : *Notre ministre de la guerre et des finances sont chargés, chacun pour leur partie, de l'exécution du présent décret.* Il offrit de plus, peu d'heures avant de partir, à un Corse dont le nom est bien connu à V. M., l'intendance de Salerne. Plein de folles espérances, il s'achemina vers nos côtes. Par les nouvelles que nous avons reçues on voit que personne à Ajaccio ne croyait qu'il eût vraiment le projet d'aller à Trieste. En effet, si cela eût été, pourquoi refuser le passage qu'on lui avait offert sur la frégate anglaise? Pourquoi préférer des bâtiments légers et qui pouvaient être facilement pris par notre marine, à la garantie très-respectable que lui donnait le pavillon de la Grande-Bretagne? Deux cents officiers et sous-officiers tous armés et animés par l'esprit de rapine et d'incursion étaient-ils donc le cortège qu'il devait conduire dans sa retraite à Gratz? aussi les assurances qu'il donna de son voyage à Trieste ne furent pas même crues des plus simples citoyens d'Ajaccio; on y déplorait la folie de l'entreprise, et l'on prévoyait que la guerre civile allait faire couler le sang à

torrents dans nos malheureuses contrées. Sa navigation fut dirigée du cap Carbonara sur la Calabre.

Ce ne fut que le 4 de ce mois que la police fut informée de son départ d'Ajaccio, du nombre des barques, et des deux cents officiers et sous-officiers qu'il conduisait, enfin, de sa direction sur la Calabre. On redoubla de vigilance: V. M. ne permit pas, par la sagesse de ses conseils, que l'on prît des mesures de police arbitraires. Se confiant en Dieu, dans la justice de sa cause, et sur-tout dans la fidélité de ses sujets, elle borna ses ordres à des mesures de précaution, de défense, et particulièrement à préserver le royaume des sanglants résultats de ces mouvements spontanés des grandes masses de peuple. On expédia des courriers le long de la côte, de Salerne à Reggio; les mêmes communications furent faites à Messine; mais le tout avec réserve.

Les choses étaient ainsi ordonnées, quand le soir du 9 le télégraphe annonça que Murat était débarqué à Pizzo, suivi par trente officiers, transgressant hostilement les lois de santé et criant dans la place publique: « *Je suis Joachim; criez tous, vive le roi Joachim Murat.* » Le même télégraphe annonça qu'il avait été pris par le peuple et conduit, avec ses satellites, dans les prisons du château. On sut, par le même moyen, que la sûreté publique n'avait été compromise nulle part. Après les avis télégraphiques parvinrent les rapports du général Nunziante, du procureur-général, des représentants de la commune de Pizzo, du clergé, de l'intendant de la province, du commandant, enfin de toutes les autorités civiles et militaires. Ils donnèrent à V. M. les détails suivants. Le 8 au matin parurent un *bove* et un *scorridor* d'où descendirent à l'improviste 31 personnes, toutes en armes, qui s'acheminèrent vers la place de la commune et y prononcèrent les paroles séditieuses ci-dessus mentionnées; un moment de surprise rendit, pour peu d'instants,

le peuple muet ; Joachim demanda des chevaux ; et, en attendant, il se dirigea avec sa suite vers la route de Monteleone. Le peuple, les propriétaires, et parmi ceux-ci M. Arcala, procureur-général du duc de l'Infantado, coururent aux armes ; et aux cris de vive Ferdinand ! tombèrent sur Joachim Murat. Celui-ci, à la tête de ses gens, essaya de s'ouvrir par la force un chemin vers la marine ; mais il fut entouré et arrêté. Dans la mêlée, le capitaine Pernice, de nation Corse, fut seul tué, et le général Franceschetti, avec sept autres personnes, furent blessés. Le peuple, dans sa fureur, voulut tuer Murat ; mais les hommes sages préservèrent sa vie, afin de lui faire subir la peine que le droit des nations inflige aux brigands armés. Il est remarquable que même les femmes prirent les armes et coururent le glorieux danger de perdre la vie pour sauver le royaume des horreurs de la guerre civile, et peut-être l'Italie d'une révolution sanglante. Le bâtiment et le scorridor qui l'avaient apporté, voyant le mauvais résultat de l'affaire se sauvèrent par la fuite.

Le 10, le capitaine de vaisseau Caffiero, commandant la division des canonnières, à Palinuro, prit deux autres bâtiments armés, de la même expédition, avec 48 officiers et sous-officiers, qui avouèrent avoir reçu l'ordre de Murat, dans les eaux du cap Carbonara, de se diriger vers la Calabre, et précisément au Pizzo. Il faut remarquer que tout ce monde étant armé de fusils, sabres et pistolets, l'était aussi de stylets. Une autre barque parut à la marine de S. Lucido, et mit à terre deux émissaires; mais, les voyant arrêtés, elle prit aussi la fuite. Des six barques de l'expédition, deux seulement ont été arrêtées ; et les prisonniers, compris Murat, sont au nombre de 79. On ne saurait décider si tous les débarquements ont dû s'exécuter sur trois points, ou

si tous les bâtiments qui étaient à la hauteur de Pizzo ne se sont séparés que parce que le projet avait échoué.

Je me réserve de donner à V. M., par un autre rapport, la connaissance précise de tous les papiers que l'on a trouvés. Nous avons su, de Calabre, que, parmi ceux qui ont été pris par le capitaine de la gendarmerie, Trentacapelli, il y avait : 1° Un passe-port de l'empereur d'Autriche, pour le *duc de Lipano*, signé par le comte Merus, conseiller de chancellerie, daté de Paris, le 7 septembre, pour aller à Trieste, du midi de la France; visé à l'ambassade britannique: *Bon pour aller à Trieste*, Steward. 2° Un décret, tout écrit de la propre main de Murat, sous la date d'octobre 1815, le jour en blanc, par lequel on organise la guerre civile, en mettant hors de la loi tous les ministres de V. M., et l'on déclare le gouvernement dissous dans toute son administration; destituant de leurs fonctions les plus petits magistrats. 3° Une proclamation au peuple, imprimée sous la même date d'octobre 1815, par laquelle il l'excite à la sédition par les expressions les plus injurieuses à votre personne sacrée et à votre gouvernement. On écrit encore, que l'on a trouvé son drapeau, qui devait servir de ralliement dans la guerre civile. Aussitôt que ces papiers seront reçus dans mon ministère, je les remettrai à V. M., et la supplierai de me permettre de les rendre publics par l'impression, afin que l'Europe juge du très-grave danger que cette nation, et peut-être toute l'Italie, a couru.

Cependant, V. M. a ordonné que les lois auraient leur cours. Joachim Murat, débarqué à main armée dans le royaume, proclamant la sédition; invitant le peuple à crier : « *Vive notre roi, Joachim Murat!* » muni de son propre drapeau, de décrets et de proclamations de guerre civile, et de changement de gouvernement, abusant d'un passeport qu'on lui avait donné pour aller du midi de la

France à Trieste, parti d'Ajaccio avec 200 officiers et sous-officiers, d'après le droit des gens et le consentement universel de toutes les nations, était un ennemi public; tous ses complices devaient être regardés comme coupables du même crime, selon les mêmes principes de jurisprudence universelle. V. M. a voulu toutefois qu'il fût seul jugé dans les formes par une commission militaire. Un rapport officiel du général Nunziante, commandant la 5e division territoriale, fait connaître qu'il a été condamné d'une commune voix à être fusillé, et que la sentence s'est exécutée, le 13, à six heures du soir.

Je me réserve, Sire, après l'inspection du procès et des papiers originaux, de faire un second rapport à V. M. La nation lui doit son salut, et, de son côté, V. M. doit être pénétrée du sentiment de gratitude envers cette même nation, l'ayant vue, dans cette crise, rester attachée aux sentiments de fidélité; ayant vu même ceux que le peuple accuse de peu d'affection, rendre grace à Dieu qui avait délivré le pays d'un si grand danger. Dans ces jours de trouble, les travaux de la campagne, les arts et métiers de la ville n'ont point été interrompus; les impôts se sont payés; les tribunaux ont continué leurs fonctions; enfin le peuple a respecté votre volonté; et l'événement ne s'est pas fait sentir au-delà des bornes de la commune de Pizzo. On n'a pas été obligé, en dernier lieu, même après la tentative, d'employer des mesures de police.

P. S. Peu après que j'ai eu fini mon respectueux rapport, les papiers trouvés sur la personne de Murat, par le capitaine Trentacapelli, dont j'ai parlé ci-dessus, sont arrivés. Je m'empresse de les remettre à V. M., avec le drapeau de la sédition, et un rapport des représentants de la commune de Pizzo; en me réservant, par un second rapport, de présenter mes réflexions, tant sur ces papiers que sur

d'autres que l'on attend, incessamment, avec le procès et la sentence.

DOCUMENTS OFFICIELS.

PROCLAMATION.

Joachim Napoléon, roi des Deux-Siciles, à ses fidèles sujets.

Braves Napolitains,

Votre Joachim vous est rendu : il se trouve au milieu de vous ; ses afflictions et vos peines sont finies.

Votre roi, en vous annonçant son retour, ne vous annonce pas un pardon, vous ne l'offensâtes jamais : mais il renouvelle à ses enfants le serment qu'il leur fit, c'est-à-dire, de les rendre heureux. Il ne sera jamais parjure, et son cœur, que vous connaissez si bien, et votre constante fidélité, vous garantissent que ses promesses ne sont pas dissimulées, et qu'il ne retarde pas, comme Ferdinand, l'époque de la vengeance.

Je vivais dans la solitude, dans un de ces asyles modestes que l'on est toujours sûr de trouver parmi les pauvres vertueux. J'y méprisais le poignard de ces assassins de Marseille, de ces cannibales qui, dans toutes les époques de la révolution française, se tachèrent dans le sang des citoyens. J'étais résolu d'attendre, dans ma retraite, la fin de la fièvre anti-révolutionnaire qui dévore la France, pour tenter la conquête de mes états, et pour venir chercher dans vos cœurs un asyle contre mes malheurs et contre la persécution la plus inouie et la plus injuste, quand je fus obligé de m'en éloigner par l'indignation que j'éprouvai en lisant la lettre écrite par Ferdinand au lieutenant-feld-maréchal

baron Bianchi. Je ne pus souffrir que le prince qui se nomme roi et père des bons Napolitains, consacrât par un monument solennel le déshonneur national. Je ne souffrirai pas qu'il appelle bandes ennemies, cette armée composée de la fleur de toutes les classes de la nation; cette armée de braves, dont je fus le créateur et le chef; cette armée qui avait donné tant de preuves de courage et de fidélité; qui s'était couverte de gloire, qui avait élevé la nation napolitaine au rang des nations, et qui ne dut ses revers qu'aux proclamations ennemies, excitant la désertion, et à la voix mensongère qui s'était répandue de la mort de son roi.

Je m'armai alors d'un nouveau courage. Je me jetai dans une simple barque de pêcheurs, et je parvins en Corse, où je trouvai de suite l'hospitalité et l'offre des services de tous ces braves qui avaient fait partie de l'armée napolitaine.

Sûr de l'amour de mes peuples, et plein de satisfaction de les rappeler à ma mémoire, je formai et j'ai exécuté le projet de reconquérir mes états et de venger l'affront national.

Soldats et citoyens, vous qui avez tous un cœur noble, et qui êtes animés de sentiments de patriotisme, réunissez-vous à votre roi : l'offense est commune à tous. Vengeons-nous! Le prince qui nomme bandes ennemies les soldats napolitains, insulte la nation entière. Il perd ses droits au trône, et Ferdinand a prononcé son abdication par la lettre qu'il a écrite au baron Bianchi.

Oui, mes braves et chers Napolitains, nous sommes offensés! et si l'offense est générale pour tous, vous devez tous vous réunir à votre roi, pour éloigner de votre territoire un prince tant de fois parjure, qui promit tant de fois le pardon, et qui se montra toujours vindicatif.

Que la maison de Casalanza; que ce monument que Ferdinand voudrait ériger au déshonneur national, soit détruite jusques dans ses fondements, et qu'on élève sur ses ruines une colonne portant une inscription qui dira à la génération présente, et à la postérité la plus éloignée, que, dans ce lieu même, l'armée nationale, après avoir remporté des victoires signalées, ne pouvant résister au nombre de ses ennemis, fut obligée de signer une paix honorable, et que Ferdinand, pour avoir créé ce même lieu fief du royaume, comme un monument de déshonneur national, et pour avoir qualifié du nom de bandes ennemies l'armée nationale, fut, par la nation napolitaine, déclaré indigne de gouverner, et perdit pour toujours son royaume. Oui, la nation est offensée! Quel est le Napolitain qui voudrait à l'avenir se qualifier tel, et se montrer dans la grande société du monde? Aux armes! aux armes! Que la nation se lève en masse! que chaque vrai Napolitain qui conserve des sentiments d'honneur accoure dans mon camp! Que les légions provinciales se réunissent! Que l'armée s'organise de nouveau! Que mes braves soldats rejoignent leurs drapeaux! Que la brave et fidèle garde de sûreté de ma bonne ville de Naples sauve une autre fois ma capitale, mon palais royal; toutes les personnes et les propriétés de cette immense ville sont sous sa sauve-garde! Que les braves et fidèles Calabrois; que les peuples de Basilicate, des provinces de Salerne et d'Avellino; que les braves Samnites; que les peuples de la Pouille et de la Terre de Labour, qui me donnèrent toujours tant de preuves d'attachement, se réunissent à leur roi, à leur général! Que Ferdinand soit obligé de s'éloigner d'une nation qu'il a si indignement offensée; qu'il rentre dans l'île de la Sicile! Marchons, pour délivrer la capitale; et, sous la double enseigne de la croix et de la liberté, dé-

livrons notre patrie, et assurons pour toujours son bonheur et son indépendance!

Fidèles et courageux Napolitains, ne craignez pas que les puissances alliées s'arment de nouveau contre votre roi! Votre Joachim n'a jamais abdiqué. Un revers militaire ne peut détruire ses droits à la couronne de Naples. En reconquérant son trône, il ne fait qu'imiter l'exemple de ces souverains qui, il n'y a guères, reprirent les leurs.

La reine et la famille royale vous seront rendues. Loin que votre roi veuille inspirer à l'avenir des craintes à ses voisins, ne doutez pas que l'empereur d'Autriche, qui, trompé sur la vraie politique du cabinet de Naples, et croyant que votre Joachim était d'intelligence avec Napoléon, lui fit une guerre si fatale, devienne de nouveau son allié.

Votre roi ne doit plus vous inspirer aucune crainte. Puisqu'on ne peut plus supposer en lui des projets d'agrandissement, ni sur les états du pape, ni sur le reste de l'Italie, les autres souverains d'Europe n'ont aucun intérêt, ni aucun motif à se déclarer ses ennemis.

Ce serait un outrage à la loyauté du cabinet britannique, de supposer qu'il ne cherchera pas à réparer le mal qu'il nous a fait, en nous déclarant et en nous faisant la guerre; quand, selon nos conventions, les hostilités n'auraient dû commencer que trois mois après qu'aurait été publiée la fin de l'armistice.

Nous le disons à l'Europe entière nous ne devons les tristes résultats de la guerre qu'au système invariable que nous avions irrévocablement adopté, de conserver l'état de paix avec l'Angleterre. Nous ne commençâmes notre retraite qu'après avoir reçu une lettre de lord Bentinck, datée de Gênes, par laquelle il déclarait que, Naples étant en guerre avec l'Autriche, il se voyait obligé d'agir contre

nous avec ses forces de terre et de mer, dans le cas où le général en chef le demanderait. On lui répondit, que, ne voulant point être en guerre avec l'Angleterre, j'ordonnais la cessation des hostilités, et que je me retirais sur mes frontières.

Le général anglais était obligé de faire connaître cette détermination au général en chef autrichien. Il fut, sur-tout, instamment prié d'employer son intervention auprès du maréchal comte de Bellegarde, pour faire cesser de son côté les hostilités, et d'accepter un armistice que je me disposais à lui proposer.

Je fis, en effet, commencer, immédiatement après, ma retraite. L'armistice ne fut point accepté; et nous osons le dire, sans craindre d'être démenti, comme nous l'avons annoncé ci-dessus, nous ne devons tous nos revers qu'à cette retraite volontaire, puisqu'il est incontestable que l'armée autrichienne ne nous aurait point attaqué dans nos anciennes positions, et que le cabinet de Vienne, persuadé alors que nous ne les avions reprises que pour agir de concert avec son armée, aurait été le premier à faire cesser les hostilités, et à conserver une alliance qui est si essentiellement naturelle entre l'Autriche et Naples.

Que la confiance renaisse! Des jours plus sereins brilleront de nouveau sur vous. Votre roi terminera, dans le sein de la paix, l'exécution des projets qu'il avait conçus et commencés pendant la guerre. Les travaux publics, déja suspendus, seront poursuivis avec vigueur, et toutes les branches de l'administration, qui languissent, reprendront toute leur activité. La solde de toute l'armée et de tous les employés civils et militaires sera remise au courant.

Que les fonctionnaires destitués après le 21 mai reprennent leurs fonctions, et que les titulaires qui avaient obtenu, en récompense de leurs services, des dotations et

des donations, et en auraient été dépouillés, rentrent dans la jouissance de leur propriété. Que tous les fonctionnaires nommés par Ferdinand, après le 21 mai, cessent leurs fonctions; en un mot, que tout rentre dans l'état où j'ai laissé mon royaume.

Fait à ......, le .. octobre 1815.

JOACHIM-NAPOLÉON.

Joachim-Napoléon, roi des Deux-Siciles,

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit (1) :

ART. Ier. La constitution aura son exécution à compter du 1er janvier 1816. On fera des dispositions pour la prompte réunion à Naples du parlement et de la chambre. Les membres du parlement et de la chambre des communes s'assembleront à ......, aussitôt que leur parviendra la nouvelle de notre débarquement (*l'ordre de convocation*).

ART. II. Tous les employés destitués après le 21 mai de l'année courante, rentreront aussitôt dans leurs fonctions.

ART. III. Chaque individu employé par Ferdinand, après la susdite époque, cessera ses fonctions du jour de la publication du présent décret, ou de la nouvelle de notre débarquement. Ceux qui, après une telle publication ou nouvelle, s'obstineront à conserver leurs emplois, seront regardés comme rebelles, traîtres à la patrie, et seront punis comme tels, avec toute la rigueur des lois.

ART. IV. Tout ministre de Ferdinand (*quelque employé que ce soit*), qui, après la publication du présent décret,

(1) Les phrases et mots qui sont en *italique*, dans ce décret, étaient ajoutés au crayon par Murat, sur l'original italien. Ce sont de simples notes, souvent inintelligibles, dont il comptait sans doute se servir pour une rédaction définitive.

ou de la nouvelle de notre débarquement, voudra conserver le pouvoir de faire exécuter les ordres de son souverain, ordonner des mesures, ou faire des dispositions quelconques tendant à empêcher l'exécution de nos ordres, sera déclaré rebelle, comme voulant provoquer la guerre civile, traître à la patrie et au roi, mis hors de la loi, et jugé comme tel. (*Il est ordonné à tout bon Napolitain de livrer leurs personnes à la force publique.*)

Art. V. Tout fonctionnaire, quel qu'il soit, qui, nous ayant prêté le serment de fidélité, voudrait continuer à exercer ses fonctions au nom de Ferdinand, sera déclaré parjure, et perdra pour toujours son emploi.

Art. VI. A la publication du présent décret, ou de la nouvelle de notre débarquement, tous nos ministres et nos conseillers-d'état rentreront dans l'exercice de leurs fonctions.

Art. VII. Tous les grands-officiers de notre couronne, tous les officiers civils et militaires de notre maison royale rentreront de suite dans l'exercice de leurs charges.

Art. VIII. L'ancienne organisation de l'armée est maintenue. Les numéros 11 et 12 de l'infanterie de ligne restent néanmoins provisoirement supprimés, parce qu'ils sont composés de soldats étrangers. Les officiers de ces deux régiments seront employés dans les autres corps, en remplacement des officiers étrangers qui ont dû abandonner le royaume.

Tout militaire, quel que soit son grade, qui a demandé sa démission, ou qui l'a reçue sans l'avoir demandée, est remis en activité.

Toutes les promotions faites, et toutes les récompenses que nous avons accordées pendant la dernière campagne, sont conservées. Nous nous réservons de statuer définitivement sur celles que Ferdinand aurait faites et accordées après le 21 mai.

ART. IX. Le régiment suisse est conservé, conformément à son organisation actuelle.

ART. X. Les militaires qui avaient reçu des récompenses sur les domaines des Marches-d'Ancône, recevront l'équivalent sur les domaines de l'état.

ART. XI. Ceux, parmi nos sujets, qui, en récompense de leurs services, auraient obtenu des dotations, des titres ou des donations, et en auraient été dépouillés, rentreront dans la jouissance de leur propriété.

ART. XII. La brave et fidèle garde de sûreté de notre bonne ville de Naples est maintenue; elle continuera à faire le même service qu'elle faisait à l'époque du 21 mai.

Nous déclarons Gardes-du-Corps les fidèles officiers de la garde de sûreté.

ART. XIII. Nos maisons royales de Naples et de Portici, le Muséum royal et tous les établissements publics, autant que les personnes et les propriétés de nos bons Napolitains, sont sous la sauve-garde et sous la protection spéciale de la garde de sûreté.

ART. XIV. Toutes nos propriétés sont sous la responsabilité des grands-officiers, chacun dans la partie qui le concerne.

Notre premier écuyer, et tous nos écuyers, dans l'absence de notre grand-écuyer, conserveront les chevaux, les équipages et les voitures du roi.

La garde du sûreté leur prêtera main-forte, en cas de besoin, ainsi qu'à nos grands-officiers.

ART. XV. Toutes les caisses publiques seront fermées au moment de la publication du présent décret ou de la nouvelle de notre débarquement.

Tous les employés du trésor royal, ceux de la banque, de la caisse d'amortissement, des réceveurs-généraux et particuliers de la loterie, des douanes et des droits réser-

vés, ou de consommation, et ceux de la liste civile, sont responsables de tous les fonds qui sortiront de leurs caisses respectives après la publication du présent décret, ou de la nouvelle de notre débarquement.

Toute opération sur les rentes, et toute cession quelconque sont provisoirement suspendues.

Art. XVI. Tous nos vaisseaux, nos frégates, en un mot, tout bâtiment armé ou non armé, tous nos arsenaux et l'artillerie sont sous (*Terre. Toutes les armes.*) la sauve-garde et la responsabilité du corps de la marine (*A l'arsenal de terre.*) et de l'artillerie de terre et de mer.

Art. XVII. Les chefs des légions provinciales sont nommés commandants de leurs provinces respectives, excepté celui de Naples, qui aura son gouvernement.

Ils réuniront de suite leurs légions dans le chef-lieu du district le plus près de la capitale, et auront la haute police, jusqu'à notre entrée dans notre bonne ville de Naples. (*Ils sont spécialement chargés (provisoirement) de l'exécution des articles II, III, IV et V.*)

Art. XVIII. Tous nos aides-de-camp et officiers d'ordonnance qui se trouvent dans le royaume, se rendront aussitôt auprès de nous, à notre quartier-général.

Art. XIX. Tous nos sujets, tous ceux qui sont vrais Napolitains et vrais amis du roi, sont autorisés à se décorer de la médaille d'honneur. La couleur amaranthe étant déclarée couleur nationale (*les dames napolitaines sont invitées à s'orner de cette couleur, en personne, et de toute autre du royaume.*)

Art. XX. Toutes les sociétés patriotiques du royaume sont sous la protection spéciale de notre gouvernement.

Fait à ......, le .. octobre 1815.

Joachim-Napoléon.

Adresse présentée au roi par une députation de la ville de Pizzo.

Sire,

Nous nous sommes empressés de venir témoigner à V. M. les félicitations de la ville de Pizzo, pour l'heureux événement du 8 octobre, jour où cette population concourut en masse à arrêter l'ennemi de la paix publique, Joachim Murat, formant une tentative qni, quoique imaginée par un homme extravagant et sans moyens, cependant, par la témérité de son auteur et par les cabales et les séductions dont il pouvait se servir, aurait pu troubler temporairement et partiellement l'ordre public. Puisse l'auguste maison des Bourbons régner à jamais dans ces états! Que Dieu accorde à V. M. une longue série d'années, afin que les peuples puissent goûter, dans le calme et la paix, les effets des soins paternels de V. M. pour leur bonheur.

Ferdinand IV; par la grace de Dieu, roi des Deux-Siciles, etc., etc., etc.

Considérant que, tandis que tout le royaume de Naples, après l'occupation militaire, reposait sous notre légitime domination, et tandis que nos soins paternels étaient dirigés à faire oublier à nos peuples les maux soufferts, le débarquement exécuté sur les côtes de la Calabre ultérieure, par Joachim Murat, à main armée, n'avait d'autre but, comme le prouvent ses opérations et le cortége qui l'accompagnait, que d'exciter nos peuples à la révolte contre notre autorité royale, et d'allumer la guerre civile dans nos états;

Considérant, que le peuple de la commune de Pizzo, où le débarquement a été exécuté, a su non-seulement résister à la séduction, à l'audace, aux menaces et aux armes employées dans cette incursion imprévue ; mais, animé encore par cette fidélité inviolable sur laquelle nous comptions, dans une pareille circonstance, de la part de nos bons et fidèles sujets, et excité par un zèle généreux contre le perturbateur de la paix publique, a promptement emprisonné Joachim Murat et sa suite ;

Voulant récompenser cet exemple de fidélité envers nous et son zèle pour la patrie, et transmettre à la postérité la mémoire de cet événement, qui a préservé la nation napolitaine et l'Italie d'un grand nombre de malheurs ;

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

ART. Ier. La commune de Pizzo portera à l'avenir le titre de *ville très-fidèle*.

ART. II. Les syndics, les élus et les décurions actuels de notre très-fidèle ville de Pizzo, et tous ceux qui, à l'avenir, y occuperont ces places, sont autorisés à se décorer, pendant la durée du temps de leurs fonctions, d'une médaille d'or que nous ferons frapper. L'emblême de la médaille, et la manière d'en faire usage, seront déterminés par un réglement particulier, qui sera présenté à notre approbation par notre secrétaire-d'état ministre des graces et justice.

ART. III. Les gabelles civiques, que l'on paie actuellement dans notre très-fidèle ville de Pizzo, sur les objets de consommation, sont pour toujours abolies, et l'on ne pourra, à l'avenir, en établir d'autres. Nous ferons pourvoir annuellement, par notre trésor royal, à tous les besoins auxquels sont et pourraient être ensuite destinées les susdites gabelles, en faisant fournir, pour cet objet, à ladite très-fidèle ville, une somme annuelle qui ne sera jamais moindre du produit actuel de ces gabelles de con-

sommation, calculé dans l'état discuté de cette année pour 3,164 ducats.

Art. IV. On distribuera chaque année, gratuitement, aux habitants de notre très-fidèle ville de Pizzo, la quantité de sel qui sera nécessaire à leur usage, laquelle sera calculée à raison de six rotolis par tête, selon le réglement particulier qu'en formera notre secrétaire-d'état ministre des finances.

Art. V. L'église de notre très-fidèle ville de Pizzo sera achevée aux frais de notre trésor royal.

Art. VI. On érigera, sur le rivage de notre très-fidèle ville de Pizzo, un monument qui rappellera à la postérité les priviléges que nous avons accordés par le présent décret et le motif honorable de notre concession. Notre ministre de l'intérieur nous présentera un modèle de ce monument.

Art. VII. Nous nous réservons de donner des marques distinguées de notre propre satisfaction aux personnes qui se seront particulièrement fait connaître dans cette circonstance, d'après les notions positives qui nous parviendront par les autorités supérieures.

Art. VIII. Il sera donné une copie conforme du présent décret à la députation que nous a envoyée notre très-fidèle ville de Pizzo, pour être conservée dans ses archives.

Art. IX. Nos ministres secrétaires-d'état, chacun pour la partie qui le concerne, sont chargés de l'exécution du présent décret.

Portici, le 18 octobre 1815.

Ferdinand.

Jugement et condamnation de Joachim Murat.

Ferdinand IV, par la grace de Dieu, roi des Deux-Siciles, de Jérusalem, infant d'Espagne, duc de Parme et Plaisance, grand-prince héréditaire de Toscane, etc, etc, etc.;

La commission militaire, nommée d'après les ordres du gouvernement, du 10 octobre 1815, par le général Nunziante, muni des pouvoirs du roi, dans les Calabres, composée de MM. Joseph Fasulo, adjudant-général, chevalier de l'ordre royale des Deux-Siciles, et chef de l'état-major de la 5e division militaire, président;

Raphaël Scalfaro, baron et chevalier de l'ordre royal des Deux-Siciles, chef de la légion de la Calabre ultérienre; Letterio Natoli, commandeur de l'ordre de Saint-Ferdinand et du Mérite, lieutenant-colonel de la marine royale; Janvier Lanzetta, chevalier de l'ordre royal des Deux-Siciles, lieutenant-colonel du génie, dans les Calabres; Mathieu Camilli, capitaine de l'artillerie royale; François de Vauge, capitaine de l'artillerie royale; François-Paul Martellari, lieutenant; François Frojo, lieutenant au 3e régiment étranger : les premiers, jnges; le dernier, rapporteur;

En présence de M. Jean La Camera, procureur-général du roi auprès de la cour criminelle de la Calabre ultérieure;

Et avec l'assistance de M. Paparossi, secrétaire;

Réunie, à dix heures du matin, le 13 octobre 1815, dans le château de Pizzo, pour juger le général français Joachim Murat, arrêté comme ennemi public :

Après avoir lu les papiers existants dans le procès, et entendu les témoins en séance publique, le rapporteur dans ses conclusions; M. Joseph Starace, capitaine, faisant fonctions de sous-directeur d'artillerie, dans les Calabres;

avocat officieux, dans les moyens de défense, lequel a déclaré n'avoir rien à ajouter; le procureur-général du roi dans ses conclusions : s'étant retirée pour délibérer, le président a proposé la première question :

Le général français Joachim Murat est-il ennemi public?

Considérant que, la lecture des actes, l'examen des témoins et le résultat de la discussion, ont donné lieu à établir le fait suivant.

Vers les dix heures du matin, dimanche 8 du courant (octobre), deux barques s'approchèrent de la marine de cette commune de Pizzo, d'où en descendirent, avec la célérité de la foudre, et avec une évidente infraction des lois sanitaires, trente personnes, dont le plus grand nombre était armé de fusils et de pistolets. Le cri de *vive le roi Joachim!* se faisait continuellement entendre parmi eux, et un d'eux, qui fut ensuite distingué pour être Joachim Murat, se proclamait ainsi lui-même; il excitait tous à faire écho, et cherchait à se faire reconnaître, sur la plage et dans la rue qui conduit à la place. Lorsqu'ils y furent arrivés, continuant les mêmes cris, Murat s'adressa à des légionnaires, leur ordonnant de battre la générale, afin qu'ils se réunissent à lui pour le suivre, et faire ôter le drapeau royal qui flottait sur ce fort, et y substituer celui qu'il avait apporté avec lui. Il annonça ensuite hautement qu'il fallait, d'après son arrivée, lui obéir, et non à Ferdinand IV.

La populace ayant montré la plus constante aversion à se laisser séduire par ses insinuations, Murat ranima ses efforts pour se rendre maître des hauteurs et employer la force. A cet événement extraordinaire et à peine croyable, le peuple s'arma et se réunit en grand nombre à la légion. Murat, qui s'en aperçut, se hâta, avec les siens, de s'acheminer vers la route supérieure; mais ayant fait quelques pas hors des habitations, des coups de fusils qu'on

déchargea sur lui de la partie la plus élevée de ces hauteurs, l'obligèrent de se sauver à travers des rochers escarpés pour pouvoir se rembarquer. Suivi par peu de ses compagnons, les autres s'étant cachés dans les ravins, mais chassé par un feu vif sur tons les points, il parvint au rivage, et manqua de moyens pour la fuite, les barques s'étant éloignées. Il trouva par hasard un bâteau, et se préparait à le lancer à l'eau; mais des mariniers ayant accouru firent avorter ce dessein, et l'arrêtèrent. Ses associés, au nombre de vingt-huit, Corses de naissance, pris les armes à la main, furent aussi emprisonnés; un antre avait perdu la vie d'un conp de feu.

Murat a déclaré que, la nuit du 28 septembre dernier, étant parti avec sa suite, d'Ajaccio pour Trieste, afin de rejoindre sa famille, il avait été assailli par une tempête; que desirant faire des vivres et changer son étroite embarcation, qui était endommagée, contre une autre plus grande et plns solide, il avait résolu d'aborder sur cette côte.

Parmi les papiers qui se sont trouvés sur ceux qu'on a arrêtés, on trouva de prétendus décrets de Joachim Murat, par lesquels, dans les journées des 25 et 27 septembre dernier, en se donnant le titre de roi des Deux-Siciles, il accordait des promotions militaires et des honneurs à Jean Moltedo et Pierre Pernice, deux individus de sa suite.

On sait, par une lettre écrite en date d'hier, de M. l'Intendant de Cosenza à M. le général Nunziante, que Murat avait tenté, le 7 octobre, de débarquer à la marine de Saint-Lucido, et que, poursuivi par la force publique, il laissa sur le rivage deux de ses compagnons.

Considérant que Joachim Murat, après avoir, il y a quatre mois, par le sort des armes, abandonné le royaume de Naples, conquis par ses armes, après être ainsi rentré dans la classe de particulier et d'égal, devant les lois, à tout

autre individu; puisque le souverain légitime a été rétabli sur le trône, a débarqué à Pizzo en plein jour et un jour de fête, accompagné de quelques hommes armés, proclamant la révolte;

Considérant que le besoin énoncé de vivres et de changer de bâtiment est démenti par le fait, c'est-à-dire par les efforts pour faire révolter cette commune; que Murat avait tenté un autre débarquement à Saint-Lucido le jour précédent; qu'il est démenti par la descente précipitée, ici, de tous les étrangers en armes, ce qui est une infraction inexcusable des règles sanitaires; considérant qu'il n'a pu régulièrement demander ni vivres ni barques; toutes ces circonstances éloignent l'idée que Murat venait chercher, dans cette terre hospitalière, un secours, et prouve clairement qu'il venait y renverser l'ordre public;

Considérant que la découverte des papiers écrits par Murat, en forme de décrets, et jusqu'à la veille de son départ d'Ajaccio, prouve qu'il n'a pas abandonné ses projets sur le royaume de Naples; que d'ailleurs manquant de moyens pour conduire son entreprise de détruire le gouvernement légitime et établi, il voulait exciter la guerre civile et le massacre, en engageant les habitants à s'armer pour le soutenir et sacrifiant à ses intentions criminelles, la sûreté individuelle des citoyens paisibles, obéissants aux lois et attachés à leur souverain.

La commission a unanimement déclaré et déclare que Joachim Murat est coupable d'avoir tenté de renverser le gouvernement, d'avoir excité les citoyens à s'armer contre le roi et l'ordre public, et d'avoir essayé de porter la destruction dans la commune de Pizzo pour la répandre dans le royaume. Ce qui constitue Murat coupable d'un crime contre la sûreté intérieure de l'état, et ennemi public.

Seconde question.

Quelle est la peine applicable à Murat?

Considérant que la compétence est imperturbablement fixée par le décret du 28 juin 1815, article 5, n° 3 et 4, dont la teneur est :

« Les commissions militaires seront compétentes à procéder contre les auteurs des crimes suivants, commis « après le 29 du mois de mai de cette année :

« Contre ceux qui sont prévenus d'un des crimes contenus dans le 2e paragraphe, l. 2, chap. 1er, tit. 1er du « livre 3e du code pénal, quand ils sont pris les armes à « la main, ou sur le fait d'un tel crime;

« Contre ceux qui sont pris en flagrant délit ou excitant « des clameurs ou en produisant eux-mêmes dans les lieux « publics pour exciter le peuple à la révolte contre le gouvernement. »

Considérant que les crimes dont Joachim Murat a été déclaré coupable sont prévus dans les articles 87 et 91 du code pénal, dans les termes suivants :

« Art. 87. L'attentat ou la trame dont le but sera ou de « détruire ou de changer le gouvernement, ou l'ordre de « succession au trône, ou d'exciter les citoyens ou les habitants à s'armer contre l'autorité royale, seront punis « par la peine de mort et par la confiscation des biens.

« Art. 91. L'attentat ou trame, dont le but sera d'exciter « la guerre civile, armant ou induisant les citoyens ou les « habitants à s'armer les uns contre les autres, soit de « porter la dévastation, la destruction et le pillage dans « une ou plusieurs communes, seront punis par la mort, « et les biens des coupables seront confisqués. »

Elle a décidé et décide que ces dispositions pénales sont applicables à Joachim Murat.

En raison de quoi elle l'a unanimement condamné et condamne à la peine de mort, avec la confiscation de ses biens.

Elle ordonne que la présente sentence soit exécutée par les soins du rapporteur, et soit imprimée à cinq cents exemplaires.

A cinq heures après midi des jour, mois et an que dessus.

Signé, Joseph Fasulo,
Adjudant-général, etc., etc., etc.

FIN DU SECOND VOLUME.

TABLE

DES CHAPITRES, NOTES, etc.

DU SECOND VOLUME.

DOCUMENTS HISTORIQUES.

FIN DE LA TABLE DU SECOND VOLUME.







